

SED LANTONAC EÉSUNZ
ENNASUAL STA-XUAEB
Unique et multiple
Œuvres récentes de la
collection d'art BCV



24.9.2021-
01.2022

Espace Projet
Entrée gratuite mcb.ch  



Rapport annuel 2021



L'année en bref

En 2021...

... l'économie vaudoise a retrouvé une bonne dynamique

- Le produit intérieur brut du canton a progressé de 4,5% tandis que le taux de chômage a reculé à 3,7% en fin d'année, contre 4,9% un an auparavant¹.
- À l'exception de quelques activités toujours affectées par la pandémie, la plupart des secteurs économiques ont participé à cette reprise.
- Les volumes d'affaires de la BCV ont profité du contexte de reprise dans pratiquement tous ses métiers.

... la BCV a présenté des résultats financiers record

- Les revenus ont franchi la barre du milliard de francs, avec une progression de +6% par rapport à 2020.
- La Banque a dégagé un résultat opérationnel de CHF 429 millions en hausse de 15%, en limitant la progression de ses charges d'exploitation.
- À CHF 379 millions, le bénéfice net a bondi de 14%, atteignant un niveau record depuis 2007, et permettant de dégager un ROE de 10,7%, l'un des meilleurs parmi les établissements bancaires comparables.
- Forte de ce résultat et confiante dans son avenir, la Banque proposera à ses actionnaires une augmentation de CHF 0,10 de son dividende à CHF 3,70 par action.

... la solidité financière de la Banque a été une nouvelle fois reconnue

- Standard & Poor's et Moody's ont confirmé leurs notations financières à respectivement AA et Aa2, les deux assorties d'une perspective stable.
- Les agences ont relevé dans leur analyse la grande diversité des sources de revenus de la BCV, mais aussi la forte capitalisation de la Banque avec son ratio CET1 de 17,2% à fin 2021.

... la BCV a maintenu son niveau de distribution

- Dans le cadre de sa politique de distribution, la Banque a versé à ses actionnaires en mai 2021 un dividende ordinaire de CHF 3,60 par action, stable par rapport à l'année précédente.
- Au total, depuis 2008 et en ajoutant la proposition de dividende au titre de l'exercice 2021 (CHF 3,70 par action), les actionnaires de la Banque auront reçu CHF 4,0 milliards, soit un peu plus que ses fonds propres actuels.

... la BCV a poursuivi ses initiatives en matière de responsabilité sociale d'entreprise, notamment

- La Banque a annoncé plusieurs partenariats, dont ceux avec Romande Energie et PEIK, visant à accompagner les clients de la Banque dans leur transition énergétique.
- La Banque s'est fixé plusieurs objectifs, notamment celui de réduire d'au moins 35% les émissions de CO₂ liées à son fonctionnement d'ici à 2030.
- La BCV soutient d'une part la démarche de l'école d'informatique 42 Lausanne, qui a ouvert ses portes durant l'été à Lausanne, et d'autre part elle est devenue partenaire de l'initiative Enterprise for Society (E4S), qui regroupe l'EPFL, HEC Lausanne (UNIL) et l'IMD.

¹ Selon les prévisions de croissance du CREA et les chiffres du chômage du SECO, publiés en janvier 2022

Chiffres clés – Évolution sur 5 ans

Bilan (en millions de CHF)	2017	2018	2019	2020	2021
Total du bilan	45 415	47 863	48 352	53 186	55 952
Avances à la clientèle	30 233	31 756	32 768	33 849	35 582
Dépôts de la clientèle	30 512	31 375	33 048	35 424	38 195
Fonds propres	3 457	3 522	3 586	3 574	3 644

Avoirs administrés (en millions de CHF)					
Total des avoirs administrés	86 490	87 620	97 840	103 159	112 887
<i>dont liquidités</i>	26 977	28 062	29 837	31 729	33 736
<i>dont fonds de placement</i>	21 807	21 817	25 217	27 402	30 927
<i>dont actions</i>	19 871	18 485	20 934	22 336	23 906
<i>dont obligations</i>	9 764	9 413	9 746	8 536	8 925
<i>dont autres</i>	8 071	9 843	12 106	13 156	15 393

Effectif du Groupe					
en unités de travail à plein temps	1 922	1 896	1 921	1 909	1 932

Compte de résultat (en millions de CHF)					
Total des revenus	967	977	1 002	945	1 005
Charges d'exploitation	508	500	505	495	505
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	70	69	71	72	72
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	1	5	7	5	-1
Résultat opérationnel	387	403	419	373	429
Bénéfice consolidé	320	350	363	331	379

Ratios de liquidités et de fonds propres ¹⁾					
Ratio de liquidités à court terme (LCR)	121%	113%	129%	136%	157%
Ratio de levier	6.5%	6.2%	6.3%	5.8%	5.6%
Ratio de fonds propres – Tier 1	17.1%	17.1%	17.1%	17.7%	17.2%
Ratio de fonds propres – Capital total	17.3%	17.2%	17.3%	17.8%	17.3%

Ratios sur le résultat					
Résultat opérationnel / Fonds propres moyens	11.4%	11.6%	11.9%	10.5%	12.0%
Charges / Produits ²⁾	58.3%	57.6%	57.7%	58.7%	56.7%
Résultat opérationnel par employé (en milliers de CHF)	201.6	211.8	219.3	195.8	221.9
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	9.4%	10.1%	10.4%	9.3%	10.7%

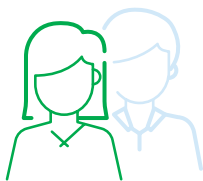
Notations

Standard & Poor's					
Long terme	AA / stable	AA / stable	AA / stable	AA / stable	AA / stable
Court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+
Moody's					
Long terme	Aa2 / stable	Aa2 / stable	Aa2 / stable	Aa2 / stable	Aa2 / stable
Court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

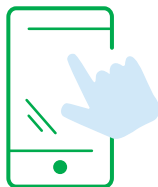
¹⁾ Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur l'application iPad BCV Investor Relations et le site internet, www.bcv.ch, contient des informations complémentaires détaillées sur ces ratios, aussi bien pour le Groupe que pour la Maison mère

²⁾ Hors amortissement du goodwill

Quelques exemples de nos engagements en matière de responsabilité sociale d'entreprise



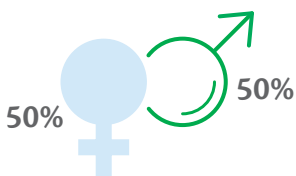
1 personne sur 2 a choisi la BCV dans le canton



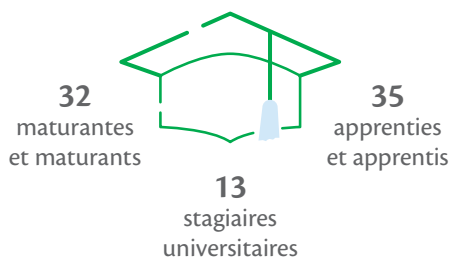
70% de la clientèle utilise l'offre digitale



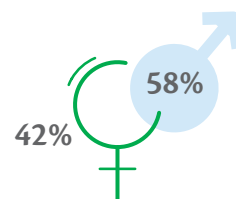
1 hypothèque sur 3 financée dans le canton



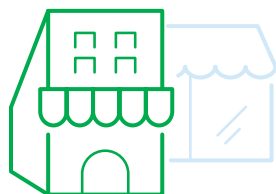
50%
Conseillères et conseillers clientèle privée



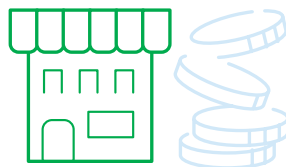
32 maturantes et maturants
13 stagiaires universitaires
35 apprenties et apprentis



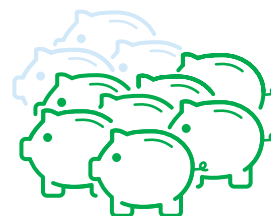
58%
42%
Collaboratrices et collaborateurs



1 PME sur 2 dans le canton est cliente



Près de 150 créations d'entreprises financées



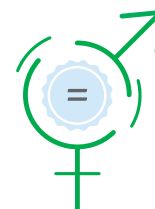
7 caisses de pensions sur 10 dans le canton sont clientes



Objectif de réduction d'émissions de CO₂ à l'horizon 2030



Plus de 600 fournisseurs vaudois



Égalité salariale certifiée par Fair-ON-Pay+

Des informations supplémentaires sur notre engagement en matière de responsabilité sociale d'entreprise sont présentées dans notre Rapport RSE 2021.

Les rapports publiés par la BCV

Rapport annuel

Outre les états financiers du Groupe et de la Maison mère, le présent rapport détaille l'activité de la Banque durant l'année écoulée, avec une revue par secteur d'activité, et présente également l'évolution de l'environnement économique. Il donne aussi de nombreuses informations clés, notamment dans les chapitres consacrés à la gestion des risques et à la gouvernance d'entreprise.

Rapport RSE

Les réalisations de la BCV et ses orientations en matière de développement durable sont présentées de façon exhaustive dans son Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (Rapport RSE). Ce document donne une vision large et transparente de l'engagement de la Banque selon les dimensions économiques, sociales et environnementales. Il est préparé conformément aux normes GRI (Global Reporting Initiative), qui constituent une référence mondiale pour l'établissement de rapports sur le développement durable (www.globalreporting.org).

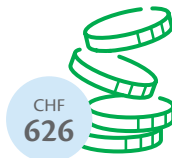
Rapport pilier 3

L'objectif du Rapport pilier 3 est de donner aux investisseurs, analystes, agences de notation et organes de contrôle une information approfondie sur la gestion des risques du Groupe BCV. Le rapport informe notamment sur l'adéquation des fonds propres de la Banque, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris à la BCV. Ce rapport a été établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III et de la Circ.-FINMA 2016/1 «Publication – banques» de l'Autorité de surveillance des marchés financiers en Suisse. Il est publié sur une base semestrielle, aux dates de bouclage du 30 juin et du 31 décembre de chaque année.



100%

Tous les mandats privés
et tous les fonds stratégiques
intègrent des critères ESG



L'équivalent par ménage
de ce que la BCV a versé
au Canton et aux Communes



Notation
Standard & Poor's

Engagée pour le développement durable de la société vaudoise

La durabilité est au cœur du modèle d'affaires de la BCV. Responsable, elle s'engage concrètement en faveur de son environnement direct. Au-delà de son rôle d'établissement financier au service des Vaudoises et des Vaudois, elle s'implique également dans la vie culturelle, sportive et sociale de son canton. Elle organise des événements, soutient des institutions, s'engage en faveur de la diversité en portant une attention particulière aux principes du développement durable. Les images de ce rapport mettent en lumière certaines actions menées au cours de l'année 2021.

Sommaire

Message présidentiel	6	Données financières	114
		Commentaires des comptes du Groupe	116
Votre banque	10	Comptes du Groupe	121
Portrait	10	Comptes de la Maison mère	174
L'action BCV	14		
La BCV et ses missions	16	Organigramme	206
Revue 2021	30	Organisation du réseau	208
Environnement économique	30		
La BCV dans l'année	42	Responsables régionaux	209
Les secteurs d'activité	48		
		Agences	210
Gestion intégrée des risques	58		
Approche globale	58		
Risque de crédit	60		
Risque de marché	63		
Risques opérationnels	65		
Risque de compliance	66		
Risques de sécurité physique et informatique	68		
Risques liés au climat	69		
Principes cadre du système de contrôle interne	73		
Gouvernance d'entreprise	76		
Structure du Groupe et actionariat	77		
Structure du capital	78		
Conseil d'administration	80		
Direction générale	91		
Rémunérations, participations et prêts	98		
Droit de participation des actionnaires	105		
Prises de contrôle et mesures de défense	107		
Organe de révision	107		
Politique d'information	108		
Périodes de blocage	109		
Adresses de contact	111		

Message présidentiel

2021, année de reprise

Après un fort recul en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, l'économie mondiale a rebondi de manière dynamique en 2021, à un rythme de 5,9%. Toutefois, la conjoncture mondiale a perdu de l'élan au second semestre, en raison notamment des perturbations des chaînes logistiques ainsi que de la hausse des coûts des matières premières et des produits finis ou semi-finis. Ces écueils n'ont cependant que modérément perturbé les économies suisse et vaudoise, qui ont affiché une croissance du PIB de respectivement 3,6% et 4,5%. Hormis dans certaines branches, la reprise a été largement partagée au sein de l'économie vaudoise. Le taux de chômage a baissé et les créations d'emplois se sont poursuivies. Pour 2022, les perspectives se sont dégradées avec le conflit en Ukraine, mais, selon les scénarios économiques, la reprise devrait continuer.

Bénéfice net le plus élevé depuis 2007

Dans ce contexte de reprise, la BCV a réalisé en 2021 de très bons résultats. Portés notamment par des commissions en hausse, les revenus ont augmenté de 6%, à CHF 1,0 milliard. Grâce à des charges maîtrisées, le résultat opérationnel a affiché une hausse de 15%, à CHF 429 millions. Quant au bénéfice net, il a progressé de 14%, à CHF 379 millions, soit son niveau le plus élevé depuis 2007.

Fonctionnement adapté

Pour la deuxième année consécutive, la Banque a maintenu les mesures de protection et un mode d'organisation adapté pour protéger de la pandémie sa clientèle ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs, tout en continuant de proposer l'ensemble de ses services et prestations, avec un haut niveau



Pascal Kiener
Président de la Direction générale

Eftychia Fischer
Présidente du Conseil d'administration

de qualité. Le dispositif de travail à domicile a été adapté en fonction de l'évolution de la pandémie, tandis que la clientèle a pu réaliser ses opérations et s'entretenir avec les conseillères et les conseillers BCV, en agence ou en utilisant les canaux à distance. De plus, en collaboration avec un groupe hospitalier, la Banque a organisé des séances de vaccination dans ses locaux pour les collaboratrices et les collaborateurs, ainsi que leurs proches, qui le souhaitaient.

En ce qui concerne les PME vaudoises, la BCV leur a proposé de suspendre deux échéances d'amortissement (31 mars et 30 juin 2021) de leurs crédits (prêts hypothécaires, limites en compte courant, prêts équipements). Une mesure similaire avait déjà été prise en 2020.

Des objectifs clairs en matière de durabilité

Pour une banque cantonale telle que la BCV, le respect des principes de durabilité est fondamental. Afin de mieux rendre compte de nos nombreuses initiatives en la matière, nous publions depuis trois ans notre Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) à un rythme annuel, avec un contenu enrichi et répondant au standard international GRI (Global Reporting Initiative). Parmi les points forts du Rapport RSE 2021, publié simultanément au Rapport annuel, la BCV a été certifiée Fair-ON-Pay+ par des experts externes après une analyse confirmant que la Banque respecte les exigences fédérales en matière d'égalité salariale.

La Banque s'est également fixé des objectifs. En termes d'égalité des chances, le but est que 25% des postes d'encadrement supérieur soient occupés par des femmes à l'horizon 2030. Du point de vue environnemental, la BCV vise une réduction de 35% des émissions de CO₂ liées à son fonctionnement à l'horizon 2030. D'autres engagements suivront; nous nous y employons avec sérieux et pragmatisme pour que ceux-ci se traduisent dans les faits.

Solidité financière non démentie

Du point de vue de la durabilité, la solidité financière est l'un des critères fondamentaux pour une banque comme la BCV. Elle lui permet d'accomplir sa mission et d'inscrire sa gestion dans une perspective à long terme, au bénéfice de la clientèle, des actionnaires et de toutes les parties prenantes, en particulier l'économie vaudoise. Elle permet aussi d'encaisser des chocs économiques sans remettre en cause le modèle d'affaires de la Banque.

Avec un ratio CET1 de 17,2%, la BCV se classe parmi les banques les mieux capitalisées. Elle fait également partie des banques les mieux notées par les agences de notation. Standard & Poor's et Moody's ont de nouveau confirmé leurs notations respectives à AA et Aa2, assorties dans les deux cas d'une perspective stable.

Le dividende le plus élevé depuis 2007

Confiant dans la solidité financière et l'avenir de la BCV, le Conseil d'administration va proposer aux actionnaires d'approuver à la prochaine Assemblée générale le versement d'un dividende en hausse de CHF 0,10, à CHF 3,70 par action, soit le dividende le plus élevé depuis 2007. Cette distribution de CHF 318 millions correspondra à 84% du bénéfice net 2021, ou encore un rendement de 5,2% au 31 décembre 2021. Depuis 2008, année de la première application de la politique de distribution actuelle, la BCV aura versé à ses actionnaires un total de CHF 4,0 milliards, c'est-à-dire un peu plus que ses fonds propres actuels.

Remerciements

Nous profitons de ce message pour remercier chaleureusement Jacques de Watteville, dont le mandat est arrivé à échéance le 31 décembre 2021, pour sa contribution à la bonne marche de la Banque durant les quatre années passées en tant que Président du Conseil d'administration de la BCV.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier sincèrement notre clientèle pour la confiance qu'elle place en la BCV chaque jour, ainsi que nos actionnaires fidèles qui nous soutiennent et nous encouragent dans notre stratégie. Enfin, nous exprimons toute notre gratitude aux collaboratrices et collaborateurs du Groupe BCV qui se sont grandement investis pour faire de 2021 une excellente année.



Eftychia Fischer



Pascal Kiener

MUSÉE CANTONAL DES
BEAUX-ARTS LAUSANNE
Unique et multiple
Œuvres récentes de la
collection d'art BCV



24.9.2021-
31.10.2022

Espace Projet
Entrée gratuite mcba.ch



10



La Collection d'art BCV au MCBA

L'exposition «Unique et multiple. Œuvres récentes de la collection d'art BCV» a présenté une sélection de 25 artistes vaudoises et vaudois contemporains.

Votre banque

Portrait

Statut

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'État de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007, le 2 mars 2010 et le 8 décembre 2020. La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'État de Vaud. Cependant, les clients de la BCV, comme ceux des autres banques suisses, bénéficient du système de Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses mis en place sur le plan national. Ce système vise à protéger les dépôts jusqu'à un montant de CHF 100 000 par déposant et par banque. De plus, jusqu'à fin 2021, une garantie d'État limitée était accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (CECV), juridiquement indépendante de la Banque mais gérée par cette dernière. À la suite du vote du Grand Conseil du 8 décembre 2020, la CECV a été dissoute au 31 décembre 2021 et ses actifs et passifs transférés à la Banque; les livrets et comptes de la CECV ont été transformés en prestations BCV.

Métiers

Avec des revenus de CHF 1,0 milliard en 2021 et un bilan de CHF 56,0 milliards, la BCV est la cinquième banque universelle de Suisse. Seconde banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de près de 60 agences et de plus de 210 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle. Le Groupe BCV comptait 1 932 emplois en équivalent plein temps

au 31 décembre 2021. À cette date, outre la Maison mère, il comprenait notamment une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Piguët Galland & Cie SA, ainsi que deux sociétés de direction de fonds de placement, Cérifonds SA et Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Le périmètre de consolidation complet au 31 décembre 2021 est décrit à la page 143.

Missions

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer «dans les différentes régions du canton au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». Elle «contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton». Enfin, elle se doit de «porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux». Plus largement, la BCV a pour missions de créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

Histoire

Depuis sa fondation à la fin de l'année 1845, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profonds changements. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui a plus que doublé entre 1990 et 2000. En 2001 et 2002, à la suite d'analyses rigoureuses du portefeuille de crédits, le Groupe BCV a procédé à deux opérations de recapitalisation, en 2002 et en 2003, auxquelles l'État de Vaud a largement souscrit.

De 2003 à 2005, le Groupe s'est recentré avec succès sur ses quatre activités de base, à savoir la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. De 2005 à 2008, la BCV a lancé la deuxième étape de cette stratégie afin de consolider sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions, dans le but d'être plus proche de sa clientèle.

En 2007, la Banque a achevé le rachat de l'ensemble du capital-participation créé en 2003. L'année suivante, elle a pris acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'État à ramener la participation de l'État dans le capital-actions de 66,95% à un niveau de 50,12%. La décision du Conseil d'État de ne pas vendre d'actions, prise une première fois le 25 novembre 2008, puis réitérée le 16 juillet 2010, n'a pas été modifiée depuis.

Depuis 2008, plusieurs plans stratégiques basés sur le modèle d'affaires d'une banque universelle à ancrage régional se sont succédé. Ils ont permis de redonner de l'élan à la BCV après son recentrage sur le canton entre 2002 et 2007, et d'initier de nouvelles pistes stratégiques, en particulier une différenciation par la qualité de service ainsi qu'un renforcement de la couverture des besoins des clients sur tous ses canaux (agences, centres de conseil, outils en ligne) et une poursuite du développement de l'offre digitale.

Concernant le renforcement des activités de gestion de fortune domestique, le Groupe a acquis en 2011 la Banque Franck Galland & Cie SA, qui a fusionné avec la Banque Pignet & Cie SA, filiale du Groupe depuis 1991, pour donner naissance à Pignet Galland & Cie SA, un acteur important dans la gestion de fortune domestique en Suisse romande.

En 2019, le Conseil d'administration et la Direction générale ont procédé à une nouvelle réflexion sur la stratégie dans un environnement financier et bancaire riche en défis. À cette occasion, les grandes orientations stratégiques de la Banque ont été confirmées et complétées par des améliorations ciblées.

Stratégie

Le plan stratégique *vista*, défini en 2019 pour les prochaines années, s'inscrit dans la continuité de ceux mis en œuvre depuis plus de dix ans. Il a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement qu'affichent les différents métiers de la Banque depuis plusieurs années. Il vise aussi à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années, notamment l'intensification de la concurrence, la persistance de l'environnement de taux d'intérêt bas, les avancées de la digitalisation et l'évolution des besoins des clients.

Au niveau de ses métiers, la BCV a pour ambitions:

- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique, les PME et l'Asset Management;
- une croissance dans la banque des particuliers au minimum au rythme du marché;
- une focalisation sur la rentabilité dans le financement du négoce de matières premières et les grandes entreprises;
- la poursuite du bon développement actuel dans les autres métiers de la Banque.

La BCV s'est fixé plusieurs axes de développement qui vont lui permettre de répondre aux défis futurs, notamment:

- continuer d'améliorer la qualité de service tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client;
- faire évoluer ses canaux de distribution (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée;
- exploiter systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de nouvelles opportunités d'affaires pour tous les métiers;
- mettre en œuvre des mesures d'amélioration opérationnelle au travers de projets ciblés;
- renforcer l'attractivité de la BCV en tant qu'employeur et promouvoir l'évolution continue des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;

- intensifier son approche en matière de Responsabilité sociale d'entreprise, notamment en étoffant son offre de produits financiers durables et d'investissements socialement responsables ainsi que dans le domaine hypothécaire.

À l'occasion de la revue de son cadre stratégique, la BCV a confirmé ou légèrement ajusté ses objectifs financiers clés. Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, elle a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. À terme, elle vise un ratio charges/produits (cost/income) de 57%-59%, un objectif minimal de ratio de fonds propres de base (CET1) de 13% et une rentabilité des fonds propres (ROE), à cet objectif minimal de fonds propres, compris entre 13,5% et 14,5%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon à long terme.

Dans la continuité des dix années précédentes, la Banque a décidé début 2018 de reconduire sa politique de distribution pour une nouvelle période de cinq ans à partir de l'exercice 2018. Tenant compte de la réduction de la charge fiscale effective depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III vaudoise), la Banque entend verser un dividende ordinaire par action compris entre CHF 3,40 et CHF 3,80 (montants ajustés pour tenir compte de la division par dix de l'action BCV le 28 mai 2020), sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire, ou de la situation de la Banque.

Valeurs

La BCV affirme sa différence au travers des quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec la clientèle et leurs collègues.

Proximité

Quotidiennement sur le terrain, nos collaboratrices et collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de la clientèle.

Professionnalisme

Chaque collaboratrice et collaborateur de la BCV s'engage à offrir à la clientèle un service de qualité irréprochable. Ils aspirent à être la référence dans leur domaine d'activité. Pour ce faire, ils s'inspirent des meilleures pratiques et développent leurs compétences de manière continue.

Performance

À la BCV, nous nous fixons, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, nos collaboratrices et collaborateurs recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels avec lesquels chaque collaboratrice et collaborateur BCV peut s'identifier.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ces valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaboratrices et collaborateurs.

Votre banque

L'action BCV

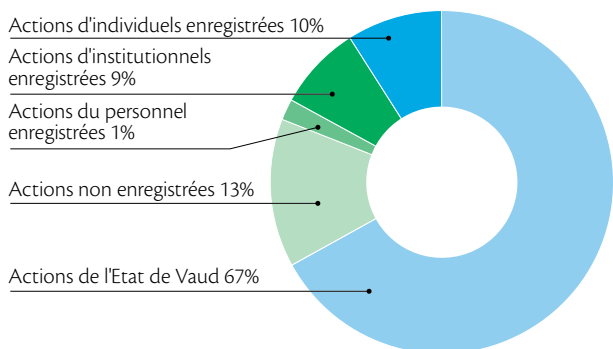
Après une année boursière 2020 en demi-teinte pour cause de pandémie de COVID-19, l'année 2021 marque un retour à l'optimisme. Les campagnes de vaccination massives se sont déployées quasiment partout en Europe et en Amérique du Nord, permettant un retour progressif à une certaine forme de normalité, et surtout un retour de la croissance de l'économie mondiale. Dans le sillage de ce mouvement d'optimisme, la quasi-totalité des bourses du globe ont repris le chemin «bullish» battant des records pour certaines. Ainsi, le SMI a achevé cette année 2021 sur une hausse remarquable de 20,3% atteignant même un plus haut historique lors de la séance du 30 décembre. Les autres bourses européennes ne sont pas en reste. Le DAX a progressé de 15,8%, le CAC40 de 28,9%, tout comme l'indice STOXX Europe 600 de 22,2%. De l'autre côté de l'Atlantique, les indices Dow Jones, S&P 500 et Nasdaq 100 ont tous les trois enregistré une croissance à deux chiffres de respectivement 18,7%, 26,9% et 26,6%. En Asie, les hausses ont été plus modérées avec l'indice phare de la Bourse de Shanghai qui s'est apprécié de 4,8% et le Nikkei de 4,9%. En revanche, l'indice MSCI Emerging, qui synthétise la performance des marchés émergents, affichait une baisse de -4,6% à la clôture, le 31 décembre 2021.

Au plus fort de la crise COVID-19 en 2020, l'action BCV a progressé de +22%, tandis que l'indice SPI stagnait et que l'indice des valeurs bancaires suisses perdait plus de 15% sur la même période. Après cette forte hausse, l'action BCV a été moins recherchée durant l'année 2021, dans un contexte de reprise économique privilégiant plutôt les valeurs cycliques. Ces mouvements haussiers et baissiers ont été amplifiés par l'entrée en 2020 et la sortie en 2021 de l'action BCV dans les indices STOXX Europe 600 et MSCI World, entraînant des achats (respectivement des ventes) importants de la part de fonds indiciels. Malgré cette contre-performance, l'action BCV a dégagé un rendement total supérieur à 157% au cours des dix dernières années, soit l'un des meilleurs du secteur bancaire suisse.

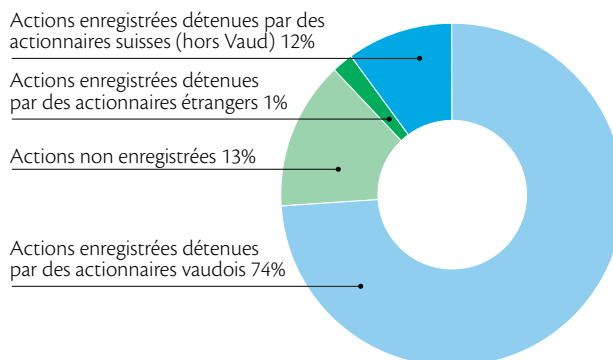
Bien que maussade en termes de performance, l'action BCV s'est vu confortée en sixième position des titres bancaires cotés au SIX Swiss Exchange les plus liquides, un critère essentiel pour les investisseurs professionnels. Sur l'ensemble de l'année 2021, ce sont plus de 21 millions de titres qui ont changé de main, soit 75% du flottant, représentant en moyenne CHF 6,8 millions échangés quotidiennement sur le titre BCV.

Au 31 décembre 2021, le registre des actionnaires totalisait 16 247 actionnaires, dont 15 358 personnes physiques.

Types d'actionnaires

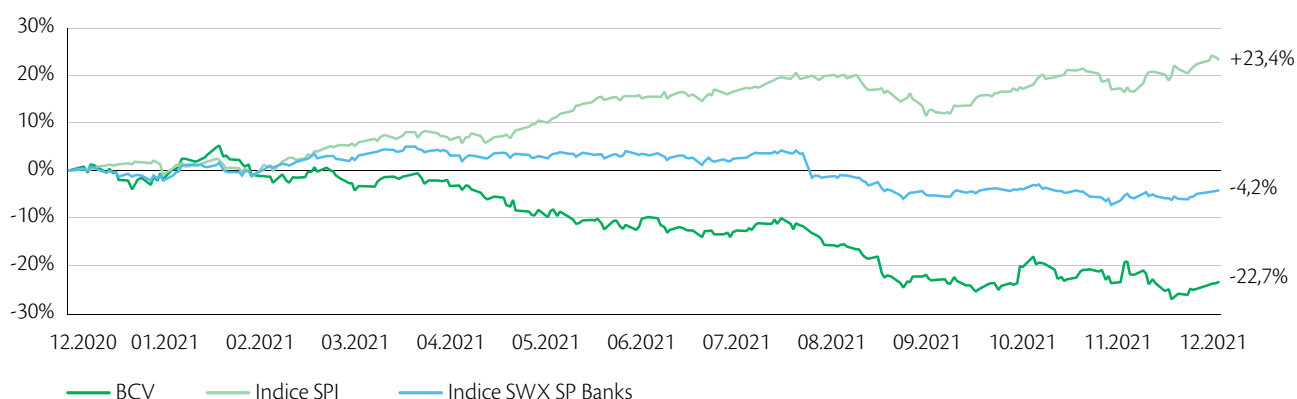


Distribution géographique des actionnaires



Cotation:	SIX Swiss Exchange	Standard & Poor's	
Prix nominal de l'action:	CHF 1	Notation à long terme:	AA / stable
Numéro de valeur:	53 175 175	Notation à court terme:	A-1+
Numéro ISIN:	CH0531751755	Moody's	
Symbole de cotation:	Bloomberg: BCVN	Notation long terme:	Aa2 / stable
	Telekurs: BCVN	Notation court terme:	Prime-1
	Reuters: BCV.NS		

Évolution du rendement total pour l'actionnaire¹



¹ Performance boursière de la période additionnée des dividendes et distributions de capital

	2017	2018	2019	2020 ²	2021
Nombres d'actions (en milliers)	8 606	8 606	8 606	86 062	86 062
Cours en fin de période (en CHF)	735,00	741,00	790,00	96,30	70,80
Cours extrêmes (prix historique, en CHF)					
– au plus haut	764,50	823,00	820,00	101,40	101,60
– au plus bas	644,00	688,00	708,00	67,50	67,30
Bénéfice net publié par action ³ (en CHF)	37,2	40,6	42,2	3,84	4,40
Bénéfice net ajusté par action ⁴ (en CHF)	37,2	40,6	42,2	3,84	4,40
Dividende par action (en CHF)	23,0	35,0	36,0	3,60	3,70 ⁵
Rendement du dividende ⁶ (en %)	3,1	4,7	4,6	3,7	5,2
Distribution totale (en CHF)	33,0 ⁷	35,0	36,0	3,60	3,70 ⁵
Rendement de la distribution totale ⁶ (en %)	4,5	4,7	4,6	3,7	5,2

² Montants ajustés pour tenir compte de la division par dix de l'action le 28 mai 2020

³ Bénéfice net après minoritaire publié, divisé par le nombre total d'actions émises

⁴ Bénéfice net après minoritaire publié, hors variation de la réserve bancaire pour risques généraux, divisé par le nombre total d'actions émises

⁵ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale 2022

⁶ Selon le cours de clôture en fin de période

⁷ Distribution totale aux actionnaires sous forme de dividende ordinaire complété par un prélèvement sur la réserve légale issue d'apports en capital

Votre banque

La BCV et ses missions

Selon la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV), le but de la BCV, en tant que banque universelle de proximité, est de contribuer au développement de toutes les branches de l'économie privée, au financement des tâches des collectivités et corporations publiques et à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton. Et ceci, dans les différentes régions du canton et en étant attentive aux principes du développement durable, fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux. En tant que banque cantonale, le rôle de la BCV est ainsi d'être utile à toutes ses parties prenantes, ses clients, ses actionnaires et la société vaudoise. Afin d'agir en entreprise moderne et consciente de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions:

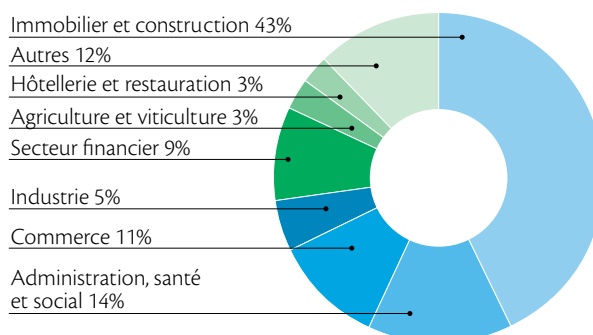
1. Contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.
2. Répondre aux besoins des clients en matière de prestations bancaires et financières au moyen de produits et de services de haute qualité.
3. Porter une attention particulière aux principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.
4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires.
5. Être un employeur de référence.
6. Jouer un rôle actif dans la société civile.

1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

La BCV est la première banque du canton de Vaud. Les enquêtes et études auxquelles elle procède régulièrement pour évaluer sa position sur le marché et le fait que la moitié des particuliers et des entreprises du canton sont clients de la Banque témoignent d'un excellent ancrage dans la société vaudoise. Grâce notamment au travail de fond entrepris pour améliorer de manière continue la qualité de ses services et malgré une concurrence toujours plus intense, la BCV est perçue comme un établissement solide, fiable et compétent. Le niveau élevé des apports de fonds et le nombre de nouveaux clients et de clients existants qui intensifient leur relation en sont la preuve. Pour la 4^e année consécutive, la BCV se distingue comme la banque la plus recommandée du canton lors d'enquêtes de l'institut Link.

La position de la BCV dans le canton est due à de nombreux facteurs: sa présence sur le terrain, sa compréhension des besoins de ses clients – entreprises et particuliers – son savoir-faire, son professionnalisme et son attitude responsable. La Banque joue son rôle d'établissement de référence dans le canton de Vaud, en accord avec l'article 4 de la LBCV. Selon ce dernier, elle doit « contribuer, dans les dif-

Crédits aux entreprises par secteur d'activité



Source: BCV

férentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques ». La BCV doit aussi « contribuer à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton ».

La manière dont la BCV remplit cet aspect de sa mission est particulièrement appréciée depuis le début de la crise du COVID-19. Notamment, en 2020, avec les autorités fédérales et cantonales et d'autres établissements bancaires, la Banque a participé à la conception des crédits transitoires COVID-19 cautionnés par la Confédération ainsi qu'à celle de leurs pendants pour les start-up vaudoises, et a octroyé plus de 6 000 de ces prêts pour un total de plus de CHF 700 millions. En 2021, avec le lancement des aides pour les cas de rigueur, elle a accompagné les entreprises vaudoises dans l'utilisation des aides les plus appropriées à leur situation. Comme en 2020, la cellule Études et analyses clients de la BCV a réalisé un sondage auprès des PME du canton pour mieux connaître leur état d'esprit et les mesures prises par rapport à la crise du COVID-19.

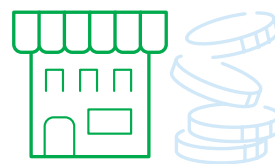
La Banque a aussi proposé aux PME vaudoises de suspendre deux échéances (31 mars et 30 juin) d'amortissement de leurs crédits (prêts hypothécaires, limites en compte courant, prêts équipements), laissant environ CHF 40 millions de liquidités à leur disposition. Une mesure similaire avait déjà été prise en 2020. La BCV a également conseillé les entreprises sur les aides à disposition, pour les aider à trouver les solutions les plus adaptées à leur situation. Notamment, des vidéos explicatives sur les aides pour les cas de rigueur ont été réalisées début 2021 en collaboration avec le Département vaudois de l'économie, de l'innovation et du sport et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation. La BCV a ainsi pleinement joué son rôle de premier prêteur du canton.

Face à la persistance de la pandémie de COVID-19, la BCV a maintenu son fonctionnement adapté (télétravail, équipes séparées, port du masque, distances, gel, etc.) afin de continuer de protéger ses collaboratrices, ses collaborateurs et la clientèle, tout en répondant pleinement aux besoins des entreprises et des particuliers du canton. La clientèle a pu réaliser ses opérations et s'entretenir avec les conseillers BCV, en agence ou en utilisant les canaux à distance. De plus, la Banque a aussi permis aux collaboratrices, aux collaborateurs et à leurs proches qui le souhaitent de se faire vacciner dans ses locaux.

80% des crédits dans le canton de Vaud

Les crédits dans le canton de Vaud représentent 80% du portefeuille de prêts de la BCV. Ils couvrent toutes les régions du canton et tous les types de clients. À fin 2021, 51% des créances clientèle concernaient des particuliers et 49% des entreprises de tous les secteurs ou des corporations publiques.

La BCV accompagne les entreprises durant toutes les étapes de leur cycle de vie: création, croissance, maturité et transmission. Si les partenariats de la Banque avec les entreprises en croissance ou ayant atteint la maturité sont bien connus, son rôle dans la création et la transmission l'est moins. Ainsi, en 2021, elle a financé plus de 60 transmissions, pour un total de CHF 60 millions, et la création de près de 150 nouvelles entreprises dans le canton, pour un total de CHF 80 millions.



Près de
150
créations
d'entreprises
financées

Pour les cas sortant du cadre dans lequel une banque peut agir via sa politique de crédit, la BCV s'est associée au projet Innovaud, la plateforme de l'État de Vaud pour la promotion de l'innovation dans le canton. La Banque finance notamment la Fondation pour l'Innovation Technologique (FIT) à hauteur de CHF 500 000 par an pendant dix ans.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche lancée il y a plusieurs années. En collaboration avec la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), la BCV a ainsi publié en 2011 des guides destinés aux créateurs d'entreprises. Avec la CVCI, Genilem et le SAWI, la BCV organise également des cours destinés aux nouveaux entrepreneurs de tous âges. Ces formations ont réuni de nombreux participants, une soixantaine en 2021, malgré la situation sanitaire et le fait qu'elles aient été données en grande partie par visioconférence.

Accompagner les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne activement et de manière individuelle les entreprises et les particuliers vaudois qui, pour une raison ou une autre, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Les clients concernés sont pris en charge par des spécialistes qui les aident à trouver des solutions susceptibles de leur permettre de retrouver un équilibre financier.

Pour qu'un tel accompagnement soit possible, il faut que la situation financière du client concerné puisse redevenir durablement saine et que le principe de non-distorsion de la concurrence soit respecté. Ce travail obéit à des règles précises répondant à des exigences éthiques élevées. La BCV a démontré qu'elle sait gérer des dossiers parfois difficiles en recherchant des solutions constructives et en engageant un travail actif au cas par cas.

2. Répondre aux besoins des clients

Être proche des clients

La proximité géographique joue un rôle de premier plan dans la stratégie. La BCV est le premier employeur bancaire du canton et l'établissement qui offre la plus grande disponibilité d'accueil. Elle dispose d'un réseau très dense, composé de 9 centres de compétences régionaux et de près de 60 agences réparties sur le territoire (voir la carte et les adresses des agences aux pages 208-211).

La Banque estime que la configuration de son réseau lui permet de répondre efficacement aux besoins de la po-

pulation et d'une économie vaudoise dynamique et diversifiée. Ce réseau évolue d'année en année en fonction des besoins. De 2006 à 2013, la majorité des agences a été réaménagée ou transformée, afin de rendre les espaces dédiés à la clientèle plus confortables et conviviaux. Ce projet s'est achevé avec le réaménagement du siège social, situé place Saint-François à Lausanne. Depuis, le réseau fait l'objet de rénovations ponctuelles.

La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie. La clientèle est accueillie dans les agences selon des horaires adaptés et peut fixer un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller BCV du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 et le samedi une partie de la journée dans certaines agences situées dans des centres commerciaux. La clientèle peut aussi obtenir des conseils à distance. Ainsi, le Centre de conseil est accessible aux particuliers entre 07h30 et 19h30, du lundi au vendredi, via les canaux traditionnels (téléphone, courriel et courrier postal) ou par messagerie instantanée. Il conduit des entretiens de conseil en gestion courante, placement ou financement par visioconférence ou rappelle les personnes qui en font la demande depuis le site public bcv.ch. En 2021, le Centre de conseil a ainsi pris en charge 800 000 contacts avec les clients. Ce nombre a fortement augmenté (+15% par rapport à 2020) en raison de la situation sanitaire et les conseillères et les conseillers en agence se sont associés au traitement des demandes, un autre exemple de l'excellente intégration des différents canaux de la BCV. Quant aux entreprises et indépendants du canton, ils peuvent s'adresser entre 08h00 et 18h00, également du lundi au vendredi, aux conseillères et conseillers du Centre de Conseils Entreprises. Ce service a été sollicité près de 110 000 fois, un

Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

	Broye	Lavaux	Nord vaudois	Nyon	Morges	Riviera	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne
Prêts hypothécaires	4%	11%	15%	16%	12%	10%	8%	9%	15%
Autres crédits	4%	8%	16%	14%	11%	9%	10%	10%	18%
Emplois	3%	5%	11%	10%	9%	9%	5%	6%	43%

Sources: BCV; Statistique Vaud
Prêts hypothécaires: y compris avances à terme fixe gagées par hypothèque
Emplois: Statistique structurelle des entreprises 2019

chiffre proche du record de 2020, montrant le rôle central qu'il joue pour l'information des entreprises dans un environnement toujours perturbé par la crise du COVID-19.

En outre, la BCV propose un service de cash automatisé et de consultation de solde sur son réseau de bancomats, qui comprend plus de 210 appareils répartis sur plus de 120 emplacements. Pour une utilisation facile, ceux-ci disposent d'écrans tactiles, de la nouvelle interface commune des banques suisses (ATM Futura) et d'une interface pour malvoyants. En 2021, quelque 6,2 millions d'opérations ont été réalisées sur les bancomats de la Banque, un nombre en léger retrait (-4%) par rapport à l'année précédente. À l'inverse, d'autres moyens de paiement proposés par la BCV, en particulier les cartes Maestro et BCV TWINT, ont vu leur utilisation continuer de progresser pour des achats en Suisse. Ainsi, le nombre de transactions a augmenté de 10% avec les cartes de débit et de 211% avec BCV TWINT.

Une offre complète de services bancaires sur internet

Les services bancaires sur internet, disponibles 24 heures sur 24, sont de plus en plus utilisés par la clientèle, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Cela concerne aussi bien le site public bcv.ch que le service de banque en ligne de la BCV, accessible via BCV-net sur un ordinateur et BCV Mobile sur un téléphone mobile ou une tablette.

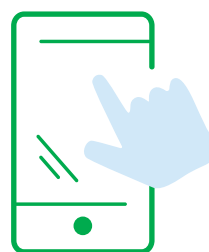
L'offre de banque en ligne est utilisée par près de 70% de la clientèle de la BCV et plus de huit ordres de paiement sur dix sont traités par ce canal. L'utilisation du mobile continue de se renforcer: quatre connexions sur cinq au service de banque en ligne sont aujourd'hui réalisées via l'application BCV Mobile et près de la moitié des utilisateurs se connecte désormais exclusivement via leur téléphone portable.

Les services en ligne de la BCV se sont fortement développés ces dernières années. Depuis le site public bcv.ch, il est aujourd'hui possible d'ouvrir un compte. Les fonctions d'aide au placement en fonds d'allocation d'actifs ont été étendues, avec notamment la possibilité de choisir des fonds d'investissement socialement responsables, c'est-à-dire qui intègrent des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (critères ESG). Pour sa part, la plateforme de banque en ligne de la BCV permet bien davantage que la consultation du solde de comptes ou la saisie et le suivi des paiements. S'y sont ajoutés des cockpits de pilotage (dépenses et avoirs, gestion des cartes, gestion des

accès pour les clients entreprises), la prise de rendez-vous pour des entretiens de conseil par visioconférence, la possibilité de souscrire et gérer certaines prestations (avances à terme fixe pour les entreprises, renouvellements de prêts hypothécaires pour les particuliers) ou la gestion des nouvelles QR-factures (paiement et émission).

BCV-net et BCV Mobile continuent d'évoluer et de s'améliorer. En 2021, l'interface de BCV-net a été en partie repensée pour simplifier la navigation. Ainsi, la saisie de paiements est devenue plus intuitive pour les utilisateurs. D'autres améliorations concernent des fonctionnalités telles que la messagerie sécurisée, le transfert de fichiers ou encore les préférences des utilisateurs. Par ailleurs, en collaboration avec l'État de Vaud, les «e-relevés» fiscaux ont été intégrés aux documents fiscaux disponibles sur BCV-net depuis début 2022. Ces relevés bancaires en format électronique peuvent être utilisés pour remplir sa déclaration d'impôt en ligne.

Sur BCV Mobile, les utilisatrices et utilisateurs pourront très prochainement souscrire à des offres directement via l'application. Cette nouvelle fonction concernera, dans un premier temps, des comptes en francs suisses et en devises. Elle sera progressivement élargie à d'autres types de prestations, telles que l'achat de parts de fonds d'allocation d'actifs, le plan d'épargne en fonds BCV Start Invest ou les comptes et dépôts de prévoyance, Epargne 3 et Portfolio 3. Grâce à son évolution continue, BCV Mobile se place aujourd'hui parmi les applications bancaires les plus appréciées du public en Suisse.



70%
de la clientèle
utilise l'offre digitale

Paiement par téléphone mobile avec BCV TWINT

En parallèle, l'application BCV TWINT, qui séduisait déjà un nombre grandissant d'utilisateurs depuis son lancement en 2017, a vu la croissance de sa base d'utilisateurs actifs accélérer très fortement avec la crise sanitaire: elle a augmenté de moitié en une année à la BCV comme sur le plan national, à environ 110 000 (plus de 3 millions en Suisse). TWINT permet de régler ses achats en magasin ou sur un site de commerce en ligne, de transférer de l'argent entre utilisateurs, d'acheter des titres de transport ou de payer son stationnement dans certaines localités.

Dans le courtage en ligne, le service TradeDirect de la BCV se place parmi les prestataires les plus compétitifs du marché grâce à une tarification attrayante. Après le site internet en 2020, l'application mobile TradeDirect a été entièrement modernisée en 2021. Ce service donne un accès à 35 marchés boursiers, à plus de 100 000 produits et à des outils performants de suivi des marchés, de recherche et d'analyse. En plus de la saisie d'ordres, il permet la gestion du portefeuille, le suivi des titres favoris et de l'actualité, ainsi que la consultation des ratings et analyses de la société TheScreener. TradeDirect a attiré en 2021 un nombre de nouveaux clients proche du record de 2020. La volatilité sur les marchés boursiers a également contribué à une année proche du record de 2020 en termes de nombre de transactions.

Dans la gestion de fortune, la plateforme BCV Conseil est l'une des composantes de la gamme d'offres du même nom. En plus des interactions avec son conseiller, la clientèle peut, dans ce cadre, gérer son portefeuille et s'informer grâce aux actualités financières rédigées par nos experts et mises en ligne sur cette plateforme.

En complément de son site web, la BCV propose la plateforme pointsforts (www.bcv.ch/pointsforts), qui réunit ses informations économiques. Y sont disponibles des analyses des experts de la Banque, leurs interventions dans les émissions « Votre argent » de La Télé Vaud Fribourg ou des articles publiés dans la presse sur une riche palette de thèmes, parmi lesquels les investissements, la prévoyance, l'immobilier ou l'économie vaudoise.

Par ces multiples canaux, agences, centres de contact et canaux digitaux, la BCV offre ainsi un service rapide, pratique et compétent, accessible de partout et en tout temps, en fonction des besoins de la clientèle.

Un haut niveau de qualité de service et une palette étendue de prestations

La Banque se préoccupe en permanence de satisfaire les besoins en constante évolution de la clientèle, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises, d'institutionnels ou de corporations de droit public. Au travers de ses différents canaux, physiques et digitaux, elle leur fournit une palette étoffée de prestations bancaires et porte une attention particulière à la qualité de service et à l'amélioration continue de celle-ci. Ces efforts sont reconnus par les Vaudoises et les Vaudois, qui ont désigné la BCV comme la banque la plus recommandée du canton lors d'enquêtes de l'institut Link auprès d'échantillons représentatifs de la population du canton publiées en 2019, 2020, 2021 et en 2022.

La BCV ajuste en continu son fonctionnement et son offre sur la base des retours de la clientèle via un centre de feedback. Accessible au travers de tous les canaux, ce dernier complète le dispositif d'enquêtes de satisfaction et le suivi continu des réclamations. En 2021, la Banque a reçu 708 réclamations, dont 91% ont été traitées dans les délais fixés. Cet ensemble de feedbacks de la clientèle a permis d'identifier des améliorations concrètes qui ont pu être rapidement déployées, allant d'aménagements relativement simples, tels qu'une amélioration de l'explication de la tarification lors d'entretiens de conseil, à des services plus complexes, comme l'évolution du processus d'établissement d'attestations de relations bancaires pour les entreprises.

En matière de prestations proprement dites, les clients particuliers de la BCV disposent d'une palette complète de produits et services. Quel que soit leur âge ou leur situation, les offres combinées leur permettent de choisir les prestations qui correspondent le mieux à leurs besoins pour réaliser leurs opérations courantes. Ces prestations peuvent être ouvertes en agence ou en ligne. Notamment, les offres Jeunes et Familles connaissent un succès certain.

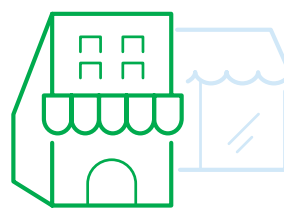


1 hypothèque sur 3 financée dans le canton

De plus, pour financer l'achat de leur logement, les clients particuliers peuvent souscrire à l'hypothèque qui leur convient le mieux. Pour les clients qui deviennent propriétaires pour la première fois, la prestation BCV Start Immo, qui permet de bénéficier de six mois d'intérêts offerts pour un prêt à taux fixe d'une durée d'au moins cinq ans, est très appréciée par la clientèle concernée. Déjà élargie en fonction des critères en matière de standards énergétiques et de subventions en vigueur dans le canton, l'offre hypothécaire Bonus Vert – un financement assorti de conditions préférentielles pour l'achat d'un bien doté d'une étiquette-énergie A ou une rénovation écologique – a poursuivi son évolution: le taux réduit a été remplacé par un taux d'intérêt à 0% durant les douze premiers mois et l'éligibilité a été étendue à d'autres types de biens que les logements pour propre usage, comme les immeubles de rendement. De plus, grâce à un partenariat avec Romande Energie, les propriétaires ont la possibilité de réaliser une expertise CECB® Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments complété par une analyse de rénovations énergétiques possibles) à un tarif réduit. Un nouveau guide de la rénovation énergétique permet également à la clientèle de s'informer sur le sujet.

Enfin, grâce aux fonds d'allocation d'actifs, qui intègrent des critères de durabilité, ou aux solutions de 3^e pilier de la BCV, la clientèle a aussi la possibilité de placer ses économies à long terme. L'ensemble des clients particuliers peuvent également bénéficier d'un conseil et de services patrimoniaux globaux dans le domaine de la prévoyance. En matière de gestion de fortune proprement dite, la Banque propose un portefeuille complet de prestations, de solutions d'investissement et de conseils. En particulier, avec la gamme de services BCV Conseil, en plus des interactions avec un conseiller, la clientèle peut, sur une plateforme en ligne, gérer son portefeuille et s'informer grâce aux actualités financières rédigées par nos experts. Une palette complète de produits ESG est accessible pour répondre aux aspira-

tions de la clientèle en matière d'investissement durable et la compréhension des ambitions des clients en matière de durabilité fait partie des étapes clés couvertes par nos conseillères et conseillers. La disponibilité de nos conseillers dans toutes les régions du canton pour des échanges de vues sur l'environnement économique et financier est également très appréciée. Les outils digitaux ont permis à la clientèle d'interagir activement avec les conseillers BCV, malgré les mesures de distanciation mises en place en raison de la situation sanitaire. Plusieurs conférences-débats organisées en mode web conférence et des améliorations apportées aux lettres d'informations ont aussi contribué à permettre à la clientèle de bénéficier d'informations financières complètes et de qualité.



1 PME sur 2 dans le canton est cliente

Dans la banque des entreprises, la BCV offre une palette complète de produits et services, de financement, de gestion de la trésorerie, de couverture des risques, de prévoyance et de conseils à tous les stades du cycle de vie de l'entreprise, de la création à la transmission. Elle s'adresse aussi bien aux petites entreprises qu'aux grandes, à des artisans tournés vers le marché local qu'à des sociétés actives dans le monde entier. Elle adapte aussi ses services en ligne aux besoins spécifiques des entreprises; l'offre digitale de la BCV pour les entreprises a d'ailleurs obtenu la troisième place dans une étude réalisée par le laboratoire d'idées e.foresight et la Haute École de Lucerne. En matière de financement, l'offre Bonus Vert a été étendue aux biens commerciaux et administratifs, ainsi qu'aux crédits d'équipement (intérêt à 0% durant les six premiers mois dans ce cas) après un certificat PEIK (audit visant à faciliter les économies d'énergie dans les entreprises) ou un accord de subvention cantonale. Comme les particuliers, les entreprises ont la possibilité de réaliser une expertise CECB® Plus à un tarif réduit dans le cadre d'une collaboration avec Romande Energie, puis de financer les travaux avec un crédit Bonus Vert. La clientèle professionnelle peut aussi bénéficier d'un financement flexible grâce au nouveau prêt hypothécaire adossé au nouveau taux de référence SARON. Pour les petites entreprises, la BCV a également lancé une nouvelle solution, baptisée Flexiterme, leur permettant de

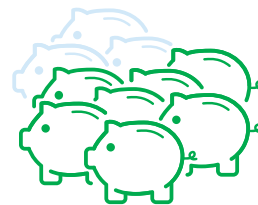
couvrir leur risque de change en toute simplicité. L'effort d'information et d'accompagnement des entreprises s'est également poursuivi. Cinq conférences en ligne ont traité de sujets d'actualité et de thématiques spécifiques pour les entreprises, notamment la transition énergétique; elles ont rassemblé plus de 1000 participants. Des capsules vidéo ont traité de sujets d'actualité tels que la responsabilité sociale d'entreprise (RSE), la hausse des taux, l'inflation, le SARON ou la migration vers les factures QR.

L'Asset Management et la salle des marchés, avec l'appui de la politique d'investissement, proposent aux investisseurs une gamme complète de services, de conseils et de produits d'investissement leur permettant de bénéficier du savoir-faire de la BCV: des fonds de placement, des produits structurés et des solutions globales, telles que des mandats ou des fonds d'allocation d'actifs, sur des univers spécifiques ou globaux. Dans la gestion privée et institutionnelle, domaines dans lesquels la BCV est un acteur important, l'accompagnement de la clientèle a notamment porté sur les solutions pour prendre en compte des critères ESG, un thème dans lequel la Banque joue un rôle actif. Ainsi, dans la gestion déléguée (fonds d'allocation d'actifs et mandats pour la clientèle privée), 80% des actifs gérés prennent en compte des critères ESG. Dans cette démarche, la BCV s'appuie sur plusieurs collaborations, notamment celle nouée en 2020 avec le spécialiste suisse des investissements socialement responsables (ISR), Ethos.

Dans les produits structurés, les professionnels de l'investissement bénéficient d'un nouvel outil en ligne: la plateforme AMC Access360 qui leur permet de gérer et de recomposer leurs certificats activement gérés (AMC) en fonction des opportunités de marché. Les produits structurés émis par la BCV sont maintenant également disponibles sur deritrade®, la plateforme multi-émetteurs de Vontobel pour ce type d'instruments financiers.

Ces nouveautés illustrent l'attention constante de la Banque aux besoins de la clientèle et à la qualité de ses services. En 2021, la qualité de service de la BCV autour de ses produits structurés a ainsi été récompensée pour la sixième fois lors des Swiss Derivative Awards. La BCV a également reçu pour la première fois la distinction «Protection du climat» pour un certificat investissant dans des sociétés bien notées sous l'angle du développement durable et de l'économie circulaire, lancé en collaboration avec la société CONINCO Explorers in finance SA.

Face aux évolutions réglementaires en cours et à venir dans le domaine des produits financiers, la Banque a pour objectif d'adapter son modèle de services et sa gamme de produits. Il s'agit de garantir à l'ensemble de la clientèle, privée et entreprises, un haut standard d'information, de protection et de qualité de service, et ce à travers les différents canaux, y compris digitaux. En ce qui concerne la clientèle institutionnelle, les processus qui vont de l'entrée en relation à la restitution de la performance, en passant par tous les services composant la chaîne de valeur, répondent au standard ISAE 3402 Type II qui atteste de l'efficacité des contrôles internes.



7 caisses de pensions sur 10
dans le canton sont clientes

3. Respecter les principes du développement durable

Les principes du développement durable, dans les domaines économique, écologique et social, les missions de la Banque et son succès sur le marché sont intrinsèquement liés. La BCV voit ce lien comme l'opportunité de créer un cercle vertueux, lui permettant d'être compétitive tout en étant responsable. Ainsi, la BCV est utile à toutes ses parties prenantes: elle crée de la valeur pour ses clients, ses actionnaires et la société vaudoise, et produit des bénéfices dans les domaines économique, social et environnemental. Depuis plus de dix ans, les résultats et les impacts de l'action de la Banque dans le canton sont présentés de manière détaillée dans son Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), publié auparavant tous les deux ans.

En 2019, dans le cadre de la définition du nouveau plan stratégique pour les prochaines années, nommé *vista* (voir sections «Portrait» et «La BCV dans l'année»), la BCV a également élargi son approche en matière de durabilité. Une organisation et une gouvernance dédiées ont été mises en place. De plus, depuis 2020, le Rapport RSE paraît sur une base annuelle et son contenu a été

enrichi pour permettre une présentation conforme au standard international GRI (Global Reporting Initiative). L'édition en français est parue en même temps que le présent rapport de gestion, tandis que la diffusion de la version anglaise est prévue en mai 2022. Ces documents sont accessibles sur le site internet de la BCV, à la page www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise.

L'évolution en matière de RSE concerne également l'offre de prestations. Ainsi, l'offre Bonus Vert – des crédits assortis de conditions préférentielles pour financer l'achat ou la rénovation de biens immobiliers répondant à des critères écologiques – a été élargie. En 2020, l'éligibilité a été étendue aux logements bénéficiant d'une étiquette-énergie A. En 2021, la réduction de taux (-0,5%) a été remplacée par un taux d'intérêt à 0% durant les douze premiers mois et l'éligibilité étendue à d'autres types de biens que les logements pour propre usage, comme les immeubles de rendement, les biens commerciaux et administratifs, ainsi qu'aux crédits d'équipement (intérêt à 0% durant les six premiers mois dans ce cas). En complément, des partenariats ont été noués pour obtenir des audits énergétiques à des tarifs préférentiels: avec Romande Energie pour une expertise CECB® Plus dans le domaine du bâtiment et avec le programme PEIK pour les équipements d'une entreprise.

Autre exemple: dans le domaine de la gestion des placements de la clientèle, la BCV est membre des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN-PRI) et de l'organisation Swiss Sustainable Finance (SSF), qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable. La Banque permet à ses clients institutionnels et privés d'investir, selon les principes de l'ISR, dans des portefeuilles dont la gestion intègre des critères ESG. L'exclusion, l'intégration de critères ESG, l'approche best-in-class, le screening positif et l'actionnariat actif sont les principaux leviers utilisés par la BCV pour intégrer des facteurs de durabilité dans la sélection et la gestion des investissements. De plus, elle propose des solutions d'investissements thématiques qui visent à investir dans des entreprises qui proposent des solutions environnementales ou sociétales durables. Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de la BCV, à l'adresse suivante: www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise/ISR.

La gamme de produits ESG comprend des fonds, des mandats et des certificats. La BCV a également inclus dans son offre et sa gestion les produits gérés en collaboration avec Ethos, le spécialiste suisse de l'ISR. Dans le cadre de ce partenariat conclu en 2020, qui englobe dans un premier temps six fonds d'Ethos, ce dernier est en charge de l'analyse ESG, de l'exercice des droits de vote selon ses propres principes et du dialogue actionnarial pour encourager les sociétés incluses dans les fonds à améliorer leurs pratiques en matière d'ESG. L'Asset Management de la BCV assure pour sa part la sélection des sociétés et la construction du portefeuille, en tenant compte des notations d'Ethos, de l'analyse financière et des considérations de risques.



100%

Tous les mandats privés et tous les fonds stratégiques intègrent des critères ESG

Ethos et l'Asset Management de la BCV travaillent en étroite collaboration avec la volonté de renforcer ce partenariat au cours des prochaines années, créant ainsi un nouveau pôle de compétences dans la finance durable en Suisse. Parmi les résultats, le fonds en actions suisses Ethos Swiss Sustainable Equities a obtenu le label FNG, avec deux étoiles, pour 2022. Ce label indépendant a été fondé par l'association Forum Nachhaltige Geldanlagen (FNG), spécialisée dans la promotion de l'ISR en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Ce label certifie que les fonds répondent aux normes de qualité pour les investissements responsables et sont vérifiés par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.

Des trois piliers du développement durable, celui de l'économie est central pour un établissement bancaire. Les sections précédentes ont d'ailleurs déjà présenté comment la BCV contribue au développement de l'économie vaudoise et s'adresse à l'ensemble des habitants et des entreprises du canton. Pour continuer à remplir le cœur de sa mission, contribuer au développement éco-

nomique du canton, il est primordial que la BCV repose elle-même sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité stable. À cet effet, elle a choisi une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. Cette vision profite à toutes les parties prenantes de la Banque. C'est ainsi qu'en 2021 elle a versé au seul canton de Vaud – son actionnaire principal – et aux collectivités publiques vaudoises CHF 229 millions sous la forme de dividendes et d'impôts cantonaux et communaux.

Les sections suivantes détaillent d'autres domaines d'action, notamment la valorisation des collaboratrices et des collaborateurs et l'engagement dans la société civile vaudoise. Dans le domaine environnemental, la BCV a poursuivi le travail de fond visant à réduire sa consommation d'énergie et l'impact de ses activités sur l'environnement. Elle fait réaliser depuis plusieurs années un bilan environnemental pour quantifier cet impact et permettre de mieux cibler les mesures à prendre. Si la consommation de papier, de fournitures et l'infrastructure informatique font régulièrement l'objet de mesures ou d'investissements, les principales économies potentielles concernent les infrastructures, un domaine dans lequel la Banque agit de longue date. Ainsi, la consommation globale d'électricité a été réduite de 32% entre 2014 et 2021 grâce en partie au renouvellement des équipements électriques. Autre exemple: ces dernières années, plusieurs millions de francs ont été investis dans deux centres régionaux, à Aigle et Nyon, pour obtenir le label Minergie et réduire leur consommation énergétique de 60% ou plus. La BCV s'engage à réduire les émissions de CO₂ liées à son fonctionnement d'au moins 35% d'ici à 2030, par rapport à leur niveau de 2019, en adéquation avec le Plan climat cantonal ou les objectifs de la Confédération. À cela peut s'ajouter l'exclusion des fonds en actions BCV des sociétés dont les revenus dépendent significativement du charbon thermique.

De plus, la BCV compense 100% des émissions de gaz à effet de serre liées à son fonctionnement en finançant des projets de réduction ou de séquestration du carbone avec la Fondation myclimate. Dans l'enquête 2021 du CDP (anciennement Carbon Disclosure Project), qui comptabilise les émissions de gaz à effet de serre des entreprises et à laquelle elle participe depuis 2010, la BCV a reçu la note de B, soit la 3^e meilleure sur une échelle de huit notes allant de A à D-.

4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Sa stratégie vise une croissance durable ainsi qu'un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende attrayante à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Un total de CHF 3,7 milliards a été distribué aux actionnaires de la Banque de 2009 à 2021. Durant la même période, le cours de bourse de l'action BCV a plus que doublé, ce qui constitue l'une des meilleures performances du secteur bancaire suisse. En additionnant les distributions à la progression du cours de bourse, le rendement total pour les actionnaires de la BCV s'est élevé à environ 12% par année, en moyenne.

L'excellente situation financière de la BCV, sa position sur le marché vaudois et son statut de banque cantonale sont reconnus par les agences de notation. Standard & Poor's a confirmé sa note AA pour la dixième année consécutive et Moody's sa note à long terme Aa2 pour la septième année. Dans les deux cas, les notes sont assorties d'une perspective stable. Ceci reflète également le travail de fond entrepris par la Banque depuis plusieurs années aux niveaux stratégique et opérationnel. Toutes les notes d'opinion des agences sont disponibles dans la section Relations investisseurs du site internet de la BCV (bcv.ch) ou via l'application gratuite pour iPad, BCV Investor Relations.

5. Être un employeur de référence

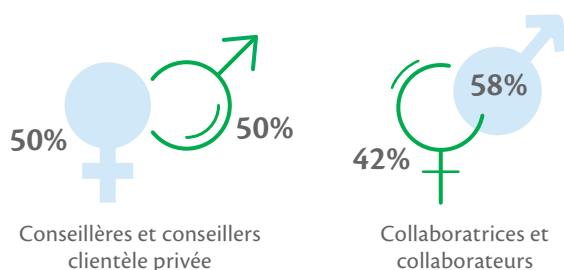
La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le principal employeur du secteur bancaire dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. En complément de la définition des missions et des objectifs, le développement des compétences est en soi un facteur de performance. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et à offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

Une culture d'entreprise commune est une partie intégrante de la politique des ressources humaines. Au

centre de cette culture se trouvent les quatre valeurs de la BCV, proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques décrits dans le « Code de conduite professionnelle » en vigueur dans le Groupe. Ce code de conduite, consultable sur le site internet de la Banque, a été revu et élargi en 2021.

Les collaboratrices et les collaborateurs

À fin 2021, le Groupe BCV comptait 1932 emplois en équivalent plein temps, un nombre en légère augmentation par rapport à l'année précédente. La Maison mère emploie la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 1911 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1738 emplois en équivalent plein temps. En 2021, la Banque a repourvu 287 postes, dont 181 par des engagements externes, 74 par des transferts internes et 32 par l'engagement de collaboratrices et collaborateurs formés en interne. Hors départs en retraite, le taux moyen de rotation en 2021 était de 8,0%.



S'agissant de la répartition des genres, la Maison mère employait 795 femmes (42% des effectifs) à fin 2021. Parmi elles, 406 avaient une fonction de cadre (45% de l'encadrement) et 53 avaient une fonction de cadre supérieur (16% des cadres supérieurs). La BCV s'est fixé comme objectif de porter ce dernier pourcentage à 25% à l'horizon 2030.

De plus, la BCV comptait 14 femmes responsables d'agence (39% du total), fonction importante dans le pilotage du réseau. Parmi l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque, 489 travaillaient à temps partiel (26% de l'effectif).

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise tous les deux ans un sondage interne auprès des collaboratrices et collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. Le dernier sondage a eu lieu en 2020. Avec un taux de participation de 84%, il a montré un niveau d'engagement élevé. Comme les années précédentes, les résultats ont été considérés comme très bons en comparaison de ceux mesurés dans d'autres entreprises. Cela concerne la quasi-totalité des dimensions analysées et, de manière particulièrement marquée, le degré d'adhésion à la stratégie de la Banque ainsi que la confiance dans la Direction générale et dans l'encadrement.

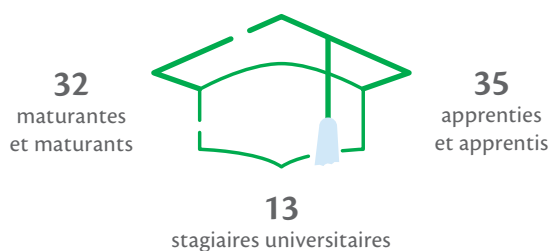
Égalité salariale

Conformément à la révision de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, la BCV a fait examiner les rémunérations de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Effectuée par la société Comp-On SA, société de conseil en personnel spécialisée dans la rémunération, cette analyse a démontré que les rémunérations de la BCV respectent les exigences fédérales en matière d'égalité salariale. Ses résultats ont été confirmés par le Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques (CeParEB).

Au-delà des exigences légales, la BCV a également été certifiée Fair-ON-Pay+ par les sociétés Comp-On SA et SGS. Valable pendant quatre ans avec un contrôle au cours de la troisième année, cette certification confirme le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.

La BCV, entreprise formatrice

À fin 2021, la BCV comptait 83 personnes en formation, dont 13 stagiaires universitaires, 32 maturants, 35 apprentis et 3 personnes dans le cursus « Rejoignez-nous ».



La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation et fait intervenir ponctuellement environ 200 animateurs, dont plus des trois quarts sont des internes.

En 2021, le Centre de formation de la BCV a contribué au développement des compétences de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque. En particulier, il est nécessaire pour les conseillers de faire évoluer leur savoir-faire de manière permanente, afin de pouvoir répondre au développement constant des besoins de la clientèle et de l'environnement réglementaire. Par ailleurs, après l'adoption par la BCV d'un système de certification des conseillers à la clientèle commun à plusieurs établissements, conforme à la norme ISO 17024, géré par la Swiss Association for Quality (SAQ) et reconnu par la Confédération, plus de 240 conseillères et conseillers étaient déjà certifiés à fin 2021.

En mars 2021 a débuté la huitième volée du « MicroMBA BCV », organisé en collaboration avec l'Université de Genève, Faculté Économie et management – Entrepreneurial Leadership. Ces 21 personnes ont ainsi l'opportunité de développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets. Par ailleurs, 22 collaboratrices et collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu en 2021 un diplôme de formation supérieure à l'externe. Par ces mesures, la BCV prépare la relève en vue d'être à même de repourvoir des postes à responsabilité à l'interne.

Conditions-cadres

Le Groupe BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de pensions dite « enveloppante », avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

À fin 2021, les employés affiliés à la caisse de pensions BCV représentaient 2 069 assurés actifs, dont 1 867 pour la Maison mère, et 1 330 bénéficiaires de rentes, dont 1 031 retraités.

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Elle met l'accent sur la prévention avec, par exemple, le remboursement de la vaccination contre la grippe, le financement d'une association sportive ou, en 2021, la possibilité pour les collaboratrices, les collaborateurs et leurs proches qui le souhaitent de se faire vacciner contre le COVID-19 dans les locaux de la Banque. Menée en collaboration avec un groupe hospitalier, cette opération a été répétée début 2022 pour une vaccination de rappel.

6. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente de ses responsabilités dans la société civile et œuvre concrètement en faveur de son environnement direct. À côté des aspects purement économiques de sa mission, elle entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social. Il s'agit d'un engagement affirmé. Des manifestations, en particulier culturelles et sportives, qui n'ont pas pu avoir lieu en raison des mesures de protection sanitaire liées à la pandémie de COVID-19 ont néanmoins pu compter sur un soutien de la BCV en 2021, afin de contribuer à leur pérennité.

La culture faisant partie des fondements de la société vaudoise, elle occupe une place notable dans la politique de sponsoring de la Banque: Paléo Festival Nyon, Rock Oz'Arènes, Cully Jazz Festival, Paillote Festival à Morges, Théâtre du Jorat, Théâtre de Beausobre, Théâtre Benno Besson, Festival Images de Vevey, Festival 4 Saisons, La Nuit des Musées, Maison d'Ailleurs, Fondation Vaudoise pour la Culture, Fondation du Conservatoire de Lausanne ou Plateforme 10 (Musée cantonal des Beaux-Arts).

Des institutions du domaine social, important pour la cohésion de la société, bénéficient également d'un soutien: Société Vaudoise d'Utilité Publique, La Paternelle, Croix-Rouge vaudoise, Ma Vie Ton Sang, Fédération Vaudoise des Cartons du Cœur, ARFEC (Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer), Fondation Pro-XY, Association Cerebral Vaud, Croix-Bleue ou Fondation Compétences Bénévoles.

L'avenir du canton se prépare notamment dans ses écoles et la Banque soutient diverses initiatives dans la formation et l'enseignement: remise des prix aux écoles du canton (enseignement obligatoire, gymnases, hautes écoles spécialisées, université), Centre Sport-Études Lausanne, école 42 Lausanne.

Le sport est un autre ciment de la société vaudoise et occupe aussi une place notable dans la politique de sponsoring: FC Lausanne-Sport, Fondation Foot Avenir, Association cantonale vaudoise de football, Lausanne Hockey Club, 20 km de Lausanne, Festival International de Ballons à Château-d'Œx, Villars Ultraks, Fondation d'aide aux sportifs vaudois, Mérite Sportif Vaudois, Vevey Lavaux Up ou Tobogganing Park Leysin.

La Banque soutient également d'autres initiatives originales et importantes pour le canton: Forum de l'économie vaudoise, Forum des 100, Forum Ouest, Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL), Prix Strategis, Les Mérites de l'Économie, Numerik Games Festival à Yverdon-les-Bains ou Enterprise for society (E4S).

La BCV s'associe depuis plus de dix ans à des actions citoyennes qui permettent aux collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitent de participer à des actions humanitaires ou environnementales, menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. En 2021, cela a concerné le Don du Sang, les oranges de Terre des Hommes et le Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge. La BCV s'est aussi associée au Climathon de Lausanne, en tant que partenaire du défi «augmenter le taux de rénovation des bâtiments». Par ailleurs, la Banque a parrainé un projet du programme d'accélération de projets innovants UCreate3, développé à l'attention des étudiantes et étudiants par le HUB Entrepreneuriat et Innovation de l'Université de Lausanne, également lié à l'objectif de réduction des émissions de CO₂. Elle a apporté un soutien à l'association Webeelong pour son initiative «1 CHF pour

le climat», qui propose aux propriétaires de restaurants de s'engager pour l'environnement et de soutenir l'économie locale avec l'aide de leur clientèle. Enfin, la BCV a participé au challenge bike to work, visant à promouvoir l'usage du vélo au quotidien.



Bike to work:
près de
15 000 km
parcourus à vélo
ou à pied

Une autre opération mérite également d'être mentionnée. Mise en place en 2012, BCV Solidarité est née de la transformation d'une petite attention destinée aux collaborateurs à la période des fêtes de fin d'année en une action commune soutenant chaque année, en leur nom, un projet humanitaire dans le monde. Le bénéficiaire est choisi par un groupe de travail constitué de collaboratrices et de collaborateurs tirés au sort. En 2021, BCV Solidarité a apporté son soutien à un projet de la Fondation Sentinelles, s'inscrivant dans la lutte que mène cette dernière contre le noma dans le sud du Niger. Ce projet en deux volets vise, d'une part, à consolider le travail de sensibilisation et de prévention de cette maladie qui touche de jeunes enfants et, d'autre part, à rénover le centre d'accueil de la Fondation Sentinelles dans cette région.

Par ailleurs, la BCV soutient l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs dans la société civile, afin de contribuer à leur développement personnel. En 2021, plus de 200 d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive. En revanche, la Banque a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit.



BORN2COD
6x7= 2x21



42 Lausanne

La BCV est partenaire de l'école d'informatique gratuite, accessible sans condition de diplôme, qui a ouvert en juillet 2021.

Revue 2021

Environnement économique

Après une baisse du PIB mondial de 3,1% en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, l'activité a rebondi en 2021 sur l'ensemble du globe. La croissance mondiale s'est inscrite à 5,9%. Le retour de la confiance a été plus fort que les nouvelles vagues de contaminations survenues durant l'année et que les craintes liées au retour de l'inflation dans certaines régions.

La Suisse et le canton de Vaud ont également connu une nette amélioration de la conjoncture. Après des baisses de respectivement 2,4% et 1,9% en 2020, leurs PIB sont remontés de 3,6% et 4,5% en 2021. Les entreprises qui le pouvaient se sont adaptées, tandis que celles dans les activités touchées par les mesures de protection contre la propagation du COVID-19 ont été aidées par diverses formes de soutien.

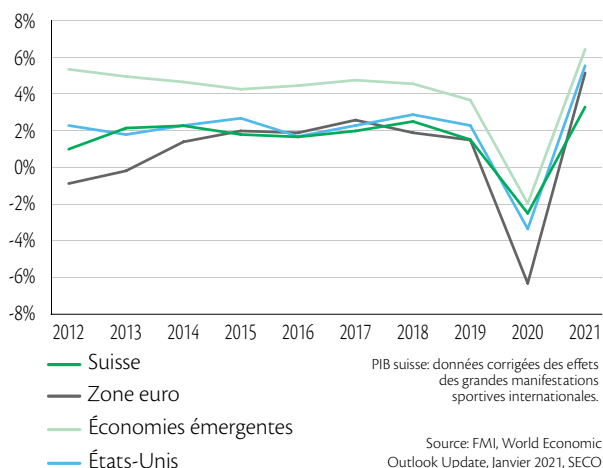
Reprise vigoureuse de l'économie mondiale

Après le choc provoqué par la vague mondiale de confinements au printemps 2020, les consommateurs et les entreprises ont rapidement repris confiance et l'activité a rebon-

di dans l'ensemble des régions du monde. Si le bilan de 2020 a été fortement négatif avec une baisse du produit intérieur brut (PIB) mondial de 3,1%, ce recul était loin des premières estimations du Fonds monétaire international (FMI), qui tablait en juin 2020 sur une baisse de 4,9%. Les mesures de soutien aux entreprises, les injections massives de liquidités par les banques centrales, ainsi que des mesures de protection globalement plus souples et le début des campagnes de vaccination ont soutenu l'activité.

Cependant, le bilan a été contrasté: les économies émergentes ont vu leur activité reculer de 2,0%, alors que les pays industrialisés ont subi un recul plus marqué, de 4,5%. Ce dernier était notamment lié à une chute de 6,4% du PIB de la zone euro; aux États-Unis, la baisse a été contenue à 3,4%. La reprise de 2021 s'est inscrite dans un schéma similaire: elle a été plus ferme dans les pays émergents (+6,5%) que dans les économies industrialisées (+5,0%). Avec une hausse estimée à 5,2% par le FMI, la zone euro est restée en retrait par rapport aux États-Unis (+5,6%). Globalement, la hausse du PIB mondial s'est inscrite à 5,9%, un rythme très élevé en perspective historique.

Évolution du PIB dans le monde



Évolution des cours de change

En CHF



Cette reprise était cependant à considérer dans un contexte plus large. Alors que l'économie mondiale ne s'est pas complètement remise de la crise financière, la crise du COVID-19 a obligé certains États, déjà confrontés à un endettement important, d'augmenter leur dette.

Environnement financier contrasté

Sur le plan boursier, l'année a été excellente. Alors que les banques centrales ont maintenu leurs taux courts à des niveaux très bas, voire négatifs dans certains cas, et poursuivi leurs politiques monétaires très accommodantes, les principaux indices boursiers ont réalisé de fortes hausses. Aux États-Unis, le S&P 500 a progressé de 26,9% sur douze mois, terminant l'année à 4 766 points, un niveau proche d'un nouveau record historique (4 793 points) inscrit quelques jours auparavant. En Suisse, l'indice des valeurs vedettes du SIX Swiss Exchange, le SMI, a affiché une hausse de 20,3% et a également inscrit un nouveau record. L'indice Euro Stoxx 50 des blue chips de la zone euro a quant à lui gagné 21,0%. En revanche, l'indice MSCI des marchés émergents (en USD) a reculé de 4,3%.

Sur les marchés obligataires, l'année 2021 a vu une légère remontée des rendements des obligations souveraines à long terme, alors que les banques centrales ont poursuivi leurs politiques monétaires très accommodantes depuis le début de la crise du COVID-19 et maintenu leurs taux courts à des niveaux bas. Ainsi, le rendement des bons du Trésor américain à dix ans est passé de 0,91% à 1,50%, tandis

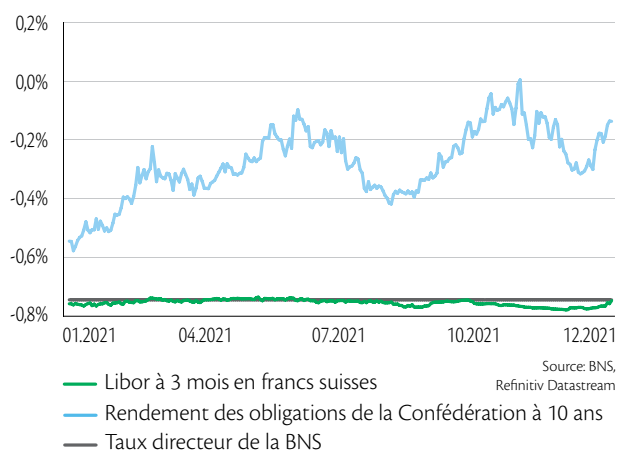
que la Réserve fédérale a maintenu la marge de fluctuation des fonds fédéraux de 0% à 0,25%. De ce côté-ci de l'Atlantique, en Allemagne, le rendement du Bund allemand est remonté de -0,58% à -0,18%, pendant que la Banque centrale européenne (BCE) maintenait le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à -0,5%. En Suisse, le rendement des obligations à dix ans de la Confédération est passé sur l'année de -0,55% à -0,14%, alors que la Banque nationale suisse (BNS) a maintenu le taux négatif de -0,75% sur les avoirs déposés auprès d'elle en comptes de virement dépassant un montant exonéré.

Ces évolutions étaient notamment liées à la vigueur de la reprise et aux tensions inflationnistes qui l'accompagnaient. Aux États-Unis, les prix ont progressé de 4,7% en moyenne en 2021, tandis que dans la zone euro, la hausse a été de 2,6%. En Suisse, l'inflation est repassée en territoire positif, passant de -0,7% en 2020 à +0,6% en 2021, sous l'effet notamment de la hausse des prix des produits pétroliers.

Sur le marché des métaux précieux, l'or a terminé l'année en baisse, tant en dollars, avec un recul de 4,0% à USD 1 822 l'once, qu'en francs suisses, avec un repli de 1,6% à CHF 53 612 le kilo.

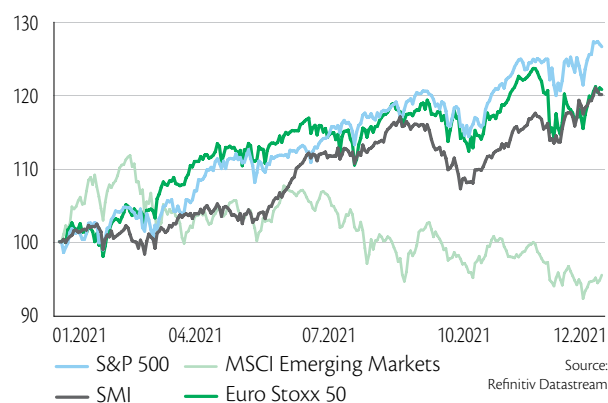
Sur le marché des devises, la devise helvétique s'est appréciée par rapport à la monnaie unique européenne. Le cours de l'euro par rapport au franc suisse s'est replié de 4,2%, passant de CHF 1,08 à CHF 1,04. En revanche, le dollar s'est apprécié de 3,1%, de CHF 0,89 à CHF 0,91.

Évolution des taux d'intérêt



Évolution des indices boursiers en monnaies locales

Base 100 = 31 décembre 2020



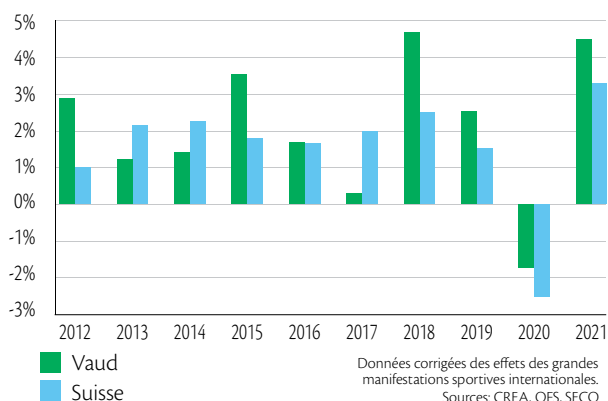
Rebond de la conjoncture en Suisse

Avec une hausse de son PIB de 3,6% en 2021 (estimation de février 2022), la Suisse est restée en retrait par rapport à d'autres économies industrialisées. Cependant, le pays avait aussi été nettement moins affecté par la crise du COVID-19 en 2020, avec une baisse du PIB de 2,4%. La reprise a concerné aussi bien les branches actives à l'exportation, qui ont bénéficié de l'amélioration du climat conjoncturel mondial, que celles qui sont tournées vers le marché intérieur. Certaines activités ont cependant été affectées par les mesures de protection présentes durant les périodes de recrudescence des cas de COVID-19, notamment l'hôtellerie-restauration, l'événementiel et le spectacle ainsi que des activités sportives. Les aides aux entreprises telles que le chômage partiel et les aides aux cas de rigueur ont toutefois en partie amorti les effets des mesures de protection.

Les conditions sur le marché de l'emploi se sont améliorées. Alors que le nombre d'emplois en équivalent plein temps avait légèrement fléchi en 2020 (-0,4%), il a augmenté de 1,6% en 2021, à 4,1 millions. Entre les quatrièmes trimestres 2020 et 2021, le nombre d'emplois a augmenté de 0,9% (à 1,0 million) dans le secteur secondaire et de 1,9% (à 3,1 millions) dans le secteur tertiaire. Le taux de chômage a légèrement reculé, de 3,1% en 2020 à 3,0% en moyenne sur 2021. Le recours aux indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) a également diminué. Selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), le nombre de personnes concernées par le chômage partiel a été divisé par près de dix, d'environ 380 000 en décembre 2020 à quelque 42 000 un an plus tard.

Évolution du PIB en Suisse et dans le canton de Vaud

Évolution annuelle, en termes réels



Après une chute de 7,1% en 2020, les exportations ont rebondi de 15,2% en 2021, atteignant un niveau record à CHF 259,5 milliards. Cette hausse a notamment été portée par les produits chimiques et pharmaceutiques, l'horlogerie, les machines et les instruments de précision, ainsi que les produits alimentaires. En termes de débouchés, les exportations suisses ont progressé sur l'ensemble de leurs marchés principaux, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Notamment, avec une hausse de 18,8%, les États-Unis ont détrôné l'Allemagne de son statut de principal débouché de la Suisse, rang que le voisin allemand occupait depuis 1954 a relevé l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières.

Forte reprise de l'économie vaudoise

L'économie vaudoise a suivi une trajectoire similaire à celle de l'ensemble du pays, avec toutefois une hausse du PIB de 4,5% en 2021, plus rapide que la moyenne suisse. À l'image de ce qui s'observait sur le plan national, la plupart des branches ont bénéficié de la reprise, selon les estimations de l'Institut CREA d'économie appliquée de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne (janvier 2022). Le sondage conjoncturel d'automne de la CVCI montre d'ailleurs une forte amélioration de la marche des affaires, qui concerne aussi bien le domaine des services que les entreprises industrielles.

Le marché de l'emploi a également évolué favorablement. Le nombre d'emplois (en équivalent plein temps) dans le canton a augmenté de 1,7%: il a progressé de 0,8% dans le secondaire et de 1,9% dans le tertiaire. Comme sur le plan national, le taux de chômage a reculé, passant de 4,5% en moyenne sur l'année 2020 à 4,1% en 2021. Les disparités régionales sont restées présentes, avec des taux de sans-emploi plus bas que la moyenne cantonale dans les districts du Gros-de-Vaud (2,7%), de Morges (3,2%), de Lavaux-Oron (3,3%), de Nyon (3,7%) et du Jura-Nord vaudois (3,7%). Le taux de chômage était proche de la moyenne dans le district d'Aigle (4,2%). Il était au-dessus dans les districts de la Riviera-Pays-d'Enhaut (4,6%), de l'Ouest lausannois (4,6%), de la Broye-Vully (4,8%) et de Lausanne (5,0%). Le recours au chômage partiel a aussi reculé: le nombre de personnes concernées a été divisé par dix, d'environ 26 000 en décembre 2020 à moins 2 000 un an plus tard.

Marché immobilier toujours dynamique

Le marché immobilier vaudois est resté très dynamique. Les prix des logements en propriété ont poursuivi en 2021 le rebond qui a commencé début 2017. Ainsi, en moyenne cantonale, les prix des maisons familiales individuelles ont augmenté de 9,8% sur un an et ceux des appartements en propriété par étages (PPE) de 6,1%, selon les données du cabinet d'études de marché Wüest Partner. En comparaison historique, ces hausses restent en retrait par rapport aux progressions des années 2006 à 2012. Ce qui n'empêche pas les prix de s'inscrire à des niveaux record dans pratiquement tous les districts.

Bien que le niveau élevé des prix limite le nombre d'acheteurs potentiels, les taux d'intérêt bas ainsi que le regain d'intérêt pour un chez-soi confortable et des extérieurs spacieux lié à la pandémie de COVID-19 et aux mesures de protection prises pour lutter contre celle-ci ont alimenté la demande. En revanche, l'offre est restée limitée. Alors que le

nombre de nouveaux logements construits dans le canton oscille autour de 5 000 depuis 2013, la part des objets destinés à la propriété individuelle a reculé d'environ deux tiers entre 2005 et 2015 à un tiers en 2021. En termes absolus, cela représente une baisse de 3 400 nouveaux logements en propriété individuelle à environ 1 630.

Une hausse rapide des prix s'observe dans l'ensemble de la Suisse et la BNS estime que les risques de correction sur le marché de l'immobilier résidentiel se sont accrus. La Confédération a annoncé en janvier 2022 la réactivation du volant anticyclique sectoriel de fonds propres. À partir du 4^e trimestre 2022, les banques verront les exigences de fonds propres pour les hypothèques résidentielles en Suisse augmenter de 2,5 points de pourcentage. Le volant anticyclique de

Le canton de Vaud et la Suisse en quelques chiffres

	Vaud	Suisse
Superficie	3 212 km ²	41 285 km ²
Population (fin 2021) ¹	823 881 résidents	8 732 706 résidents
Densité de la population	257 résidents/km ²	212 résidents/km ²
Population active ²	415 714 personnes	4 636 099 personnes
Nombre d'établissements ³	62 704	696 371
dont		
primaire	6,2%	7,6%
secondaire	13,1%	13,8%
tertiaire	80,7%	78,6%
Emplois	461 946	5 322 704
dont		
primaire	2,9%	3,0%
secondaire	16,2%	20,5%
tertiaire	80,9%	76,5%
Taux de chômage (moyenne 2020)	4,1%	3,0%
PIB (2021 estimé) ⁴	CHF 61,3 mia	CHF 741,7 mia
PIB/habitant	CHF 74 352	CHF 84 928

¹ Vaud: source = Statistique Vaud. Suisse: source = estimation sur la base des données trimestrielles de l'Office fédéral de la statistique

² Population résidente permanente de 15 ans et plus, moyenne 2015-2017

³ Un établissement correspond à une entreprise ou à une partie d'entreprise (atelier, usine, etc.) située dans un endroit précis

⁴ Données corrigées des effets des grandes manifestations sportives internationales

Sources: Office fédéral de la statistique, Statistique Vaud, SECO, CREA



BCV Immobilier

Après un lancement en 2017, deux nouveaux numéros de BCV Immobilier, une publication semestrielle consacrée au marché immobilier vaudois, ont été publiés en 2021. Leurs dossiers ont été consacrés à l'essor du Gros-de-Vaud et à la hausse des prix des matières premières et des matériaux de construction. Sans remplacer les conseils d'un professionnel, les 24 pages de cette publication donnent une base d'informations pour les candidats à l'achat, les propriétaires ou les particuliers et professionnels qui souhaitent se tenir au courant des conditions sur ce marché.

BCV Immobilier peut être téléchargé sur le site internet de la BCV, bcv.ch.

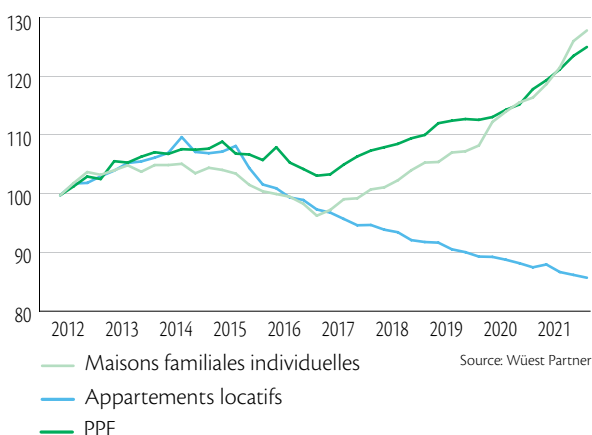
fonds propres avait été activé une première fois entre 2013 et 2014, d'abord à un niveau de 1 puis de 2 points de pourcentage. Il a été désactivé pendant la crise du COVID-19, afin de donner aux banques plus de marge de manœuvre. En le réactivant, la BNS cherche à freiner la dynamique sur le marché immobilier.

Le marché de l'immobilier de rendement reste également très animé. Il continue d'intéresser des institutionnels et des particuliers à la recherche d'alternatives aux placements obligataires. Les prix ont augmenté de 5,9% en 2021 sur le plan national et s'inscrivent à un niveau historiquement élevé.

Les investissements dans la construction de nouveaux logements locatifs sont toujours importants, ce qui contribue à une détente sur le marché du logement. Le taux de vacance a augmenté depuis 2009, année où il était le plus bas (0,4%), pour s'inscrire à 1,3% en 2021. Depuis 2014, les loyers offerts sur le marché sont globalement en repli d'environ 20% dans le canton. Certains observateurs s'inquiètent que la combinaison de plusieurs facteurs (prix élevés, activité de construction importante et dynamique démographique modérée) ne conduise à terme à une correction au niveau des prix des immeubles de rendement.

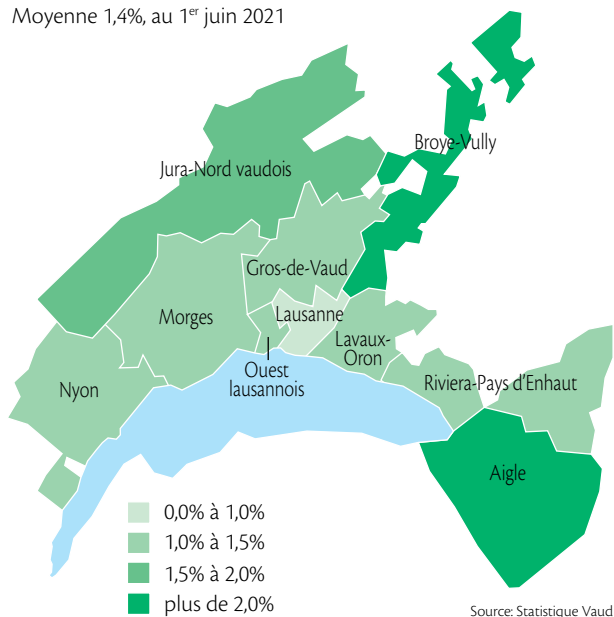
Évolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud

Indices, base 100 = 1^{er} trimestre 2012



Taux de logements vacants dans le canton de Vaud

Moyenne 1,4%, au 1^{er} juin 2021



Perspectives

L'année 2022 a débuté dans un climat de reprise dynamique, l'amélioration de la situation sanitaire dans de nombreux pays compensant l'incertitude liée aux tensions inflationnistes. Cependant, les perspectives conjoncturelles se sont dégradées en février, avec le début du conflit en Ukraine. À l'heure d'écrire ces lignes, à la mi-mars 2022, le degré d'incertitude était très élevé et l'impact du conflit sur l'économie mondiale difficile à évaluer.

La dynamique démographique se poursuit

La population vaudoise a augmenté de 1,1% ou 8581 personnes en 2021, à 823881 habitants, selon Statistique Vaud. Après un creux entre 2017 et 2019 (+0,8% par an en moyenne), la démographie a repris de la vigueur depuis deux ans; en 2020, la hausse de la population s'était déjà inscrite à 1,1%. La dynamique est cependant en retrait par rapport à celle des années 2008 à 2016 (+1,7 % par an en moyenne).

La population étrangère, qui représente un tiers des habitantes et des habitants du canton, reste une source importante de croissance démographique. La communauté française (54980 personnes ou 20% de la population étrangère) a progressé ces dernières années et dépassé la communauté portugaise (en recul à 54320 personnes, 20%) pour devenir la première communauté étrangère du canton.

Sur le plan géographique, la croissance démographique a été positive dans tous les districts. Les variations les plus fortes ont concerné ceux d'Aigle (+1,9%), de Morges (+1,7%), ainsi que la Broye-Vully (+1,6%) et l'Ouest lausannois (+1,6%).

Dans son rapport de mars sur les perspectives économiques, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a évoqué une possible révision à la baisse de l'ordre d'un point de pourcentage des prévisions de croissance pour 2022. Sur cette base, la croissance mondiale pourrait ralentir de 4,5%, selon les prévisions de décembre 2021, à environ 3,5%. Pour la zone euro, le repli serait un peu plus marqué, de 4,5% à quelque 3,0%. Les États-Unis seraient moins touchés (de 3,7% à environ 2,8%).

Dans ses prévisions de mars pour la Suisse, le SECO tablait pour sa part sur un abaissement de 0,2 point de pourcentage de son anticipation de hausse du PIB pour 2022, à 2,8%. Si le degré d'incertitude était élevé, l'office observait aussi une évolution meilleure que prévu de la situation sanitaire. Les prévisions pour le canton de Vaud n'étaient pas encore disponibles à l'heure d'écrire ces lignes.

Le canton au niveau de ses branches

Secteur primaire

«En 2021, pour une fois, ce ne sont pas les températures élevées qui ont été l'élément météorologique déterminant en Suisse, mais les nombreuses précipitations.» Dans son

Évolution des branches en 2021 dans le canton de Vaud

Croissance supérieure à 2%

Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie...
Hôtellerie et restauration
Machines, instruments, horlogerie...
Commerce de gros et de détail, réparation...
Administration publique, santé, éducation, sports...
Activités immobilières, services aux entreprises...
Activités financières et assurances

Croissance de 0,5% à 1,5%

Production et distribution d'électricité et d'eau
Transports, postes et télécommunications, édition
Construction
Secteur primaire

Croissance de +0,5% à -0,5%

Alimentation, textile, cuir, bois, papier

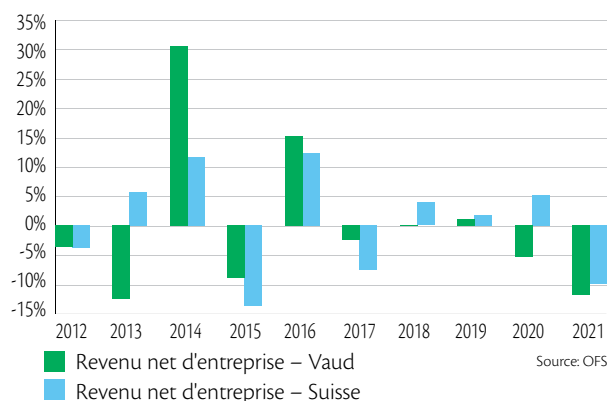
Sources: CREA, OFS, SECO

bilan de la météo en 2021, MétéoSuisse rappelle l'hiver doux et riche en précipitations, le printemps froid et arrosé, puis l'un des étés les plus pluvieux depuis le début des mesures au nord des Alpes. Le retour d'un temps plus clément en automne n'a pas permis de compenser les dégâts aux cultures durant les moins précédents.

La valeur de la production végétale a chuté de 7,2%, en raison notamment des faibles rendements des grandes cultures (céréales, pommes de terre, etc., -10,2%) et des cultures fourragères (maïs à ensiler, foin, etc., -10,0%). Une hausse de 3,6% de la production animale n'a pas permis de compenser ces manques à gagner et la valeur totale de la production s'est inscrite en baisse de 3,0%, selon les comptes régionaux de l'agriculture de l'Office fédéral de la statistique (OFS). À cela s'ajoute une légère hausse des coûts et le revenu net d'entreprise a baissé de 12,0%.

En ce qui concerne la vitiviniculture, les conditions météorologiques ont été défavorables, synonymes de développement de gels printaniers, d'attaques de mildiou ou de grêle. Les vendanges ont commencé en retard et les quantités de raisin vendangées ont reculé de près de 20% par rapport à 2020, à 23,9 millions de kilos, selon les relevés du Service de l'agriculture et de la viticulture. En termes de quantités, les vendanges 2021 se présentent comme l'une des plus faibles depuis le début du siècle. La baisse a été plus marquée dans les rouges que dans les blancs. En revanche, la météo a été favorable durant les cinq semaines de vendanges, avec des nuits fraîches, des journées chaudes et ensoleillées et de la bise, l'alliée du vigneron rappelle l'Office des Vins Vaudois, pour sécher l'excès d'eau. Le millésime 2021 se profile ainsi comme étant un bon cru.

Évolution des revenus des exploitations agricoles



La branche ne s'attend pas pour autant à voir les difficultés économiques qui la touchent s'effacer. La pandémie de COVID-19 les a même accentuées: à la tendance à la baisse de la consommation et à la concurrence des vins étrangers se sont ajoutées les difficultés de la restauration et l'annulation de nombreuses manifestations. Pour sortir de cette crise structurelle, la branche travaille à redynamiser la promotion, en insistant notamment sur l'intérêt de «consommer local», et au développement des ventes en ligne.

Secteur secondaire

Les branches manufacturières ont bénéficié de la reprise de l'économie mondiale. Alors que certaines avaient été durement touchées par la récession de 2020, telles que l'industrie des machines et l'horlogerie, les carnets de commandes ont commencé à se remplir à nouveau. Le sondage d'automne 2021 de la CVCI montre une nette amélioration de la situation des affaires dans les entreprises industrielles. En ce qui concerne les entreprises du secondaire tournées vers le marché domestique, en particulier les différents secteurs de la construction, l'impact en 2020 de la crise du COVID-19 avait été limité et le bilan de 2021 est globalement positif.

Industrie

Après une année 2020 difficile en raison des effets de la crise du COVID-19 sur l'économie mondiale, l'industrie vaudoise a connu une reprise progressive en 2021, a relevé la Commission Conjoncture vaudoise lors de son appréciation de la situation à fin 2021. L'indicateur synthétique de la marche des affaires a retrouvé ses niveaux d'avant-pandémie et, à fin 2021, une majorité des entreprises interrogées jugeaient la marche de leurs affaires satisfaisante (50%) ou bonne (20%). Toutefois, certains freins étaient présents, tels que l'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro ou des carnets de commandes jugés encore insuffisamment remplis par plus de 40% des entreprises.

Construction

Le climat des affaires a été positif dans la construction, grâce notamment aux nombreux chantiers dans le canton. Le nombre de personnes occupées dans la construction a augmenté sur un an de 2,3% à 28 536 personnes. Après un premier semestre favorable, les perspectives se sont toutefois détériorées durant la seconde moitié de l'année, relève la Commission Conjoncture vaudoise. La reprise économique aux États-Unis et en Chine a engendré une forte demande. Combinée à des



Une hausse du PIB de 41,9% et un nombre d'emplois en progression de 31,0% entre 2005 et 2020: l'économie vaudoise a fait preuve d'un dynamisme réjouissant durant ces quinze années marquées par des crises à répétition. Cinq ans après «Vaud – Le tigre discret», l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise, la CVCI et l'Institut CREA ont refait le point sur la santé du tissu économique du canton. Publiée le 28 septembre 2021, l'étude «De la crise des subprimes à celle du Covid» confirme ainsi que le «miracle vaudois» n'est pas un mythe.

Pour sa part, l'étude «Logements vaudois: entre équilibre et excédents» s'intéresse aux perspectives sur le marché du logement. En comparant les surfaces de terrain disponibles pour la construction de nouvelles habitations et l'évolution de la population, elle conclut que les deux devraient globalement être en phase ces prochaines années et le marché vaudois du logement rester proche de l'équilibre; cependant, un risque d'offre excédentaire à l'échelle du canton existe. Publié en novembre 2021, ce cinquième volet d'une série d'études sur le marché vaudois du logement a été réalisé par Yvan Schmidt et François Yenny de CBRE Switzerland. Il a été édité par l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise et a bénéficié du soutien de l'État de Vaud, de la BCV, de la Fédération vaudoise des entrepreneurs et de la Société coopérative d'habitation Lausanne.

Ces études peuvent être téléchargées sur le site internet de la BCV, bcv.ch

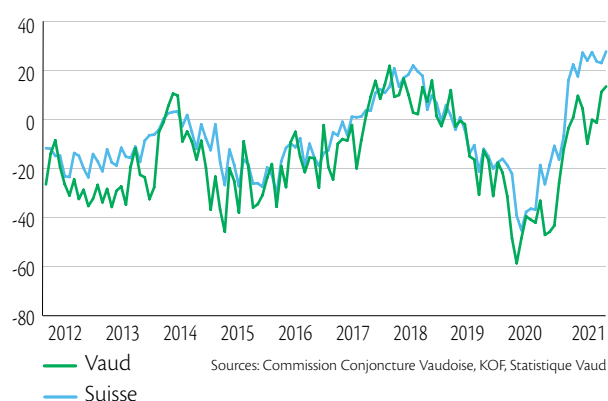
Structure de l'économie vaudoise

Secteurs et branches	Part du PIB cantonal (2021)	Croissance annuelle (2012-2021)	Nombre d'emplois (2019)	Part du total des emplois (2019)
Primaire	0,8%	-1,1%	13 455	2,9%
Agriculture, sylviculture, chasse, pêche	0,8%	-1,1%	13 455	2,9%
Secondaire	22,0%	3,0%	74 879	16,2%
Alimentation, textile, cuir, bois, papier	2,4%	-1,0%	11 093	2,4%
Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc.	9,0%	10,4%	11 809	2,6%
Machines, instruments, horlogerie, etc.	4,6%	0,4%	18 019	3,9%
Production et distribution d'électricité et d'eau	1,7%	-2,1%	4 077	0,9%
Construction	4,5%	0,4%	29 881	6,5%
Tertiaire	77,3%	1,8%	373 612	80,9%
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.	15,4%	2,9%	54 127	11,7%
Hôtellerie et restauration	1,3%	-2,8%	21 682	4,7%
Transports, postes et télécommunications, édition	4,3%	-1,3%	24 564	5,3%
Activités financières et assurances	7,1%	1,7%	17 764	3,8%
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.	23,3%	1,7%	91 755	19,9%
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.	24,9%	2,2%	156 790	33,9%
Autres	0,8%	0,2%	6 930	1,5%
PIB cantonal (après ajustements)	100,0%	1,9%	461 946	100,0%

Sources: CREA, SECO, Office fédéral de la statistique. PIB: données corrigées des effets des grandes manifestations sportives internationales

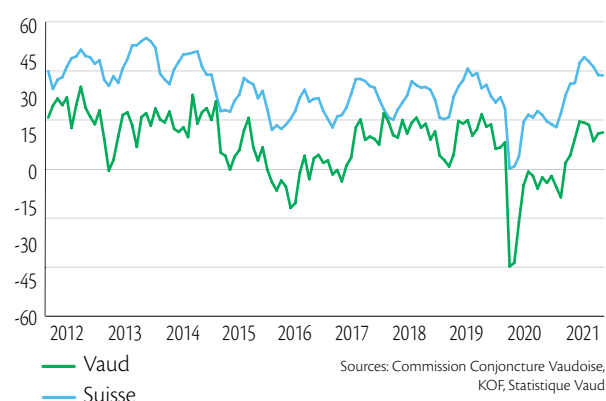
Évolution de l'indicateur synthétique de la marche des affaires dans l'industrie

Solde de réponses



Évolution de l'appréciation de la situation des affaires dans la construction

Solde de réponses



goulets d'étranglement dans les chaînes logistiques, cela a conduit à des pénuries, des allongements de délais de livraison et des hausses de prix de matières premières et de matériaux de construction. Ce phénomène perturbe certains chantiers et tempère l'optimisme des entrepreneurs de la branche.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire a également bénéficié de la reprise. Comme dans l'industrie, le sondage d'automne 2021 de la CVCI a montré un retour de la confiance chez les chefs d'entreprise. Le tertiaire a ainsi retrouvé son rôle traditionnel de moteur de la croissance. En raison de la levée progressive des mesures de protection après la deuxième vague de contaminations entre le deuxième semestre 2020 et le premier semestre 2021, le rétablissement de certaines branches, telles que l'hôtellerie-restauration ou l'événementiel, a commencé plus tard, a été plus lent et n'a pas été complet.

Commerce

Le commerce de détail a été affecté par la fermeture des commerces non alimentaires au début de l'année et la poursuite du développement du commerce en ligne. Cependant, le bilan de l'année est favorable. Les ventes dans le commerce alimentaire sont restées solides, selon la statistique des chiffres d'affaires du commerce de détail sur le plan national. Elles ont bénéficié de la fermeture – totale ou partielle – des restaurants durant une partie de l'année et des obstacles aux voyages, qui ont limité le tourisme d'achat. Dans le non-alimentaire, les

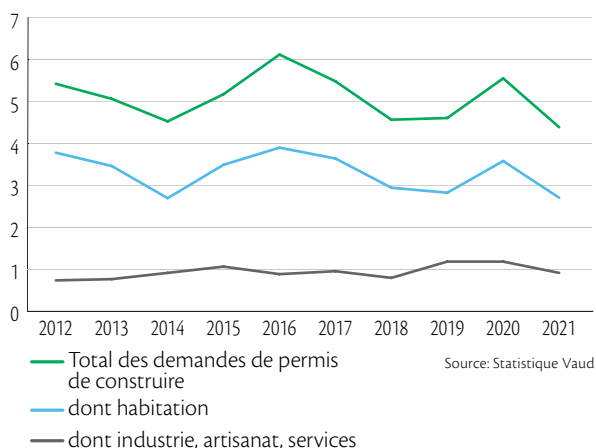
ventes d'électronique domestique et d'articles pour le foyer ont poursuivi leur hausse. Quant à celles de biens culturels et de vêtements, elles ont rebondi après avoir chuté en 2020. Selon l'appréciation de la marche des affaires par les détaillants vaudois publiée par la Commission Conjoncture vaudoise, cette embellie se constate auprès des grandes enseignes mais également chez les petits commerçants. Malgré la pression à la hausse des prix dans certains segments, l'optimisme est ainsi revenu chez une majorité des commerçants vaudois.

Tourisme, hôtellerie et restauration

La situation est globalement restée difficile dans le tourisme, l'hôtellerie et la restauration. Si, durant les périodes de vacances, les Suisses ont été fidèles aux stations vaudoises et les hôtes étrangers un peu plus nombreux que l'année précédente, permettant au nombre de nuitées de remonter de 36,3% par rapport à 2020, la fréquentation des hôtels vaudois est restée en fort retrait par rapport à 2019 (-29,5%). La perte de nuitées par rapport au niveau d'avant-crise est particulièrement sensible à Lausanne (-39,6%). Dans les destinations de montagne, le déficit est pratiquement deux fois moins élevé, à 21,1%. Quant à la restauration, elle a fortement souffert de la fermeture totale des établissements jusqu'en avril, puis partielle (espaces intérieurs fermés, terrasses ouvertes) jusqu'en juin. Si la situation s'est améliorée ensuite, la météo défavorable en été, les mesures de protection ainsi que la pénurie de main-d'œuvre ont constitué de nouveaux obstacles à l'activité. Les enquêtes de la Commission Conjoncture vaudoise ont montré que le pessimisme n'était plus aussi pro-

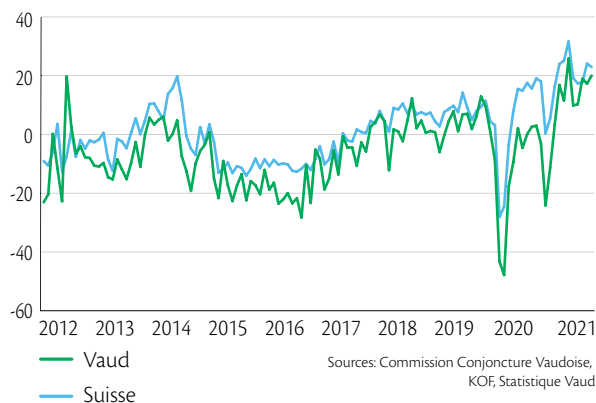
Évolution des montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire dans le canton de Vaud

En milliards de francs



Évolution de l'appréciation de la situation des affaires dans le commerce de détail

Solde de réponses



fond qu'en 2020, mais qu'il restait bien présent, en particulier dans la restauration.

Services

Les services ont bénéficié de la reprise conjoncturelle. Après avoir fortement chuté en 2020, l'indicateur de la marche des affaires de la Commission Conjoncture vaudoise est remonté en territoire positif en 2021. Les principaux bénéficiaires de la reprise étaient les services aux entreprises, les services informatiques, ainsi que les transports, les services d'information et de communication. En revanche, le moral des entrepreneurs restait morose dans les services personnels. De manière générale, l'insuffisance de la demande continuait de faire partie des préoccupations des entreprises, mais à un degré moindre que l'année précédente. En revanche, les effets du manque de main-d'œuvre étaient plus sensibles.

Les faits marquants de 2021 dans les régions BCV

Les grandes tendances présentées dans les pages précédentes s'observent également sur le plan régional. Cependant, quelques faits marquants sont à relever dans chaque région.

Broye

La Broye est restée en 2021 l'une des régions vaudoises connaissant la dynamique démographique la plus marquée, avec une hausse de la population de 1,8%. Grâce à une forte

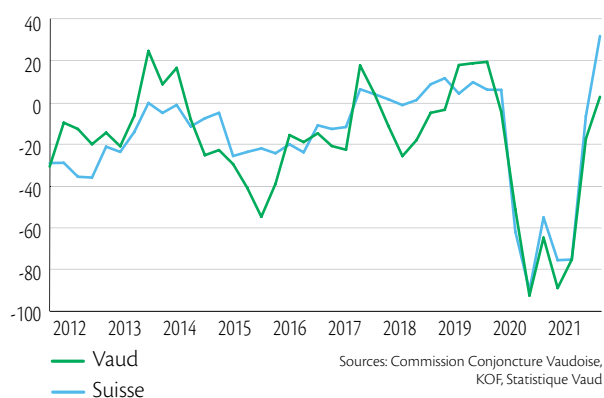
demande et une activité de construction en repli, en particulier dans le segment locatif, le taux de logements vacants a reculé dans le district de 2,7% à 2,1% en 2021. Il reste cependant plus élevé que la moyenne cantonale (1,3%). Grâce à la reprise, le taux de chômage a reculé, passant de 5,0% en moyenne sur 2020 à 4,8% en 2021. Au niveau du tissu d'entreprises, le développement du Swiss Aeropole de Payerne s'est poursuivi avec des projets de nouvelles implantations de sociétés. Dans le secteur primaire, les fortes pluies et les températures fraîches jusqu'en été ont freiné le développement des cultures, ce qui a pesé sur la production.

Chablais

Malgré un début d'année 2021 morose en raison de la situation sanitaire, le tourisme a été moins affecté par la crise du COVID-19 que dans d'autres régions du canton. Globalement, l'économie du Chablais a profité de la reprise, permettant une baisse du taux de chômage de 4,5% en 2020 à 4,1% en 2021. Le marché immobilier a été dynamique et le taux de logements vacants, qui est plus élevé qu'en moyenne cantonale, est passé de 2,8% à 2,3% à l'échelle du district. Grâce à des prix de l'immobilier attractifs en comparaison avec d'autres régions du canton, la dynamique démographique a été particulièrement forte, avec une population en hausse de 1,9%. La construction a aussi bénéficié du développement de zones commerciales et industrielles. Dans la vitiviniculture, les quantités vendangées ont été réduites, pesant sur une branche déjà éprouvée par les restrictions dues à la situation sanitaire.

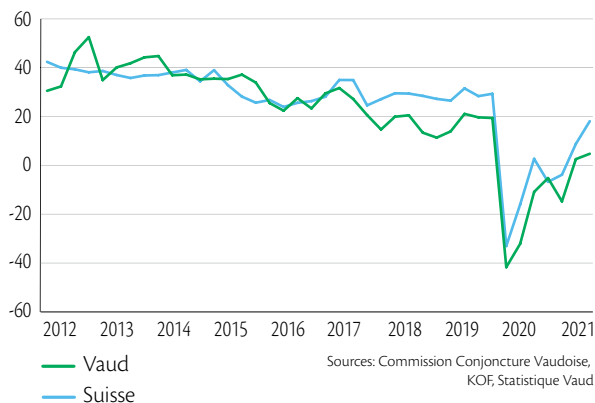
Évolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration

Solde de réponses



Évolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans les services

Solde de réponses



Gros-de-Vaud

La reprise a été perceptible dans la région, avec une baisse du taux de chômage de 3,4% en 2020 à 3,0% en 2021. Les entreprises se sont adaptées à la situation sanitaire et ont bénéficié des aides financières. En revanche, le Gros-de-Vaud a vu son développement freiné par le manque de terrains disponibles. La dynamique démographique s'est tassée. À 1,1% en 2021, la croissance de la population correspondait à la moyenne cantonale. Cependant, certains projets importants sont en cours de réalisation, par exemple l'écoquartier Osiris à Echallens ou, dans l'immobilier commercial, un nouveau centre artisanal multifonctionnel à Cheseaux-sur-Lausanne. Le volume des transactions immobilières est resté soutenu, tout comme en 2020. Dans le primaire, les cultures ont souffert des conditions météorologiques peu favorables jusqu'en été.

Lausanne

Très axé sur les services, le tissu économique de la région a bénéficié de la reprise, malgré les difficultés qu'ont continué de connaître des branches telles que l'hôtellerie-restauration ou l'événementiel en raison de la situation sanitaire. Le taux de chômage a reculé de 5,7% à 4,9%. Sur le plan démographique, la population a augmenté de 0,8%, notamment grâce à la dynamique dans l'Ouest lausannois. L'activité de construction est importante, à la faveur notamment d'investissements dans le segment locatif. Dans l'immobilier en propriété individuelle, la demande et la rareté de l'offre ont poussé les prix à des niveaux record. La région connaît depuis quelques années un développement soutenu, illustré notamment par les chantiers importants ouverts à Lausanne, tels que la modernisation de la gare, la construction d'un nouvel écoquartier au nord de la ville ou la création d'une ligne de tramway jusqu'à Renens.

Lavaux

La région à l'est du chef-lieu cantonal a elle aussi connu un développement rapide. Sa population a augmenté de 1,5%, poussée notamment par la population de communes bordant le lac Léman comme Lutry ou Pully. L'activité de construction est restée solide, l'essentiel des investissements concernant des appartements en propriété par étages. Les terrains disponibles sont toutefois rares, la demande reste forte et les prix de l'immobilier en propriété individuelle évoluent à des niveaux record. Du côté des entreprises actives dans la construction, l'année a été bonne. Toutefois, la pénurie

de matières premières a occasionné quelques retards et des adaptations au niveau des prix. Globalement, le taux de chômage est passé de 3,6% à 3,3%. Dans la vitiviniculture, les vignerons ont vécu une année très mitigée avec une production réduite, en raison notamment des conditions météorologiques et de certaines maladies.

Morges

La région a connu une dynamique démographique marquée, avec une hausse de la population de 1,8%, portée notamment par le chef-lieu du district. La construction de nouveaux logements est restée solide, en grande partie grâce au marché locatif. Les logements en propriété individuelle étaient rares et recherchés, avec des prix en hausse à un niveau très élevé. Les métiers du bâtiment ont connu une bonne année, malgré la baisse de la productivité liée à la crise, la hausse du prix des matières premières et la pression sur les marges. La région a bénéficié de la reprise, avec un taux de chômage qui est passé de 3,5% à 3,2%. Les activités industrielles ont réalisé des résultats positifs. Notamment, les sociétés exportatrices semblent avoir bien résisté au renforcement du franc suisse. Quant à l'hôtellerie-restauration, elle a continué de subir les effets de la crise du COVID-19. Malgré une réouverture progressive, la situation est restée tendue, au niveau financier comme à celui de la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée.

Nord vaudois

La région a profité de la reprise, comme en témoigne un recul du taux de chômage de 4,1% à 3,7%. Le secteur horloger s'est globalement bien développé en 2021, malgré la situation due à la pandémie de COVID-19. Les activités manufacturières (mécanique, mécanique de précision, injection plastique, etc.) ont également tiré leur épingle du jeu, le chômage partiel leur ayant permis de faire face à la crise. Le parc technologique Y-Parc a poursuivi son développement et plusieurs implantations importantes se profilent. Quant au marché immobilier, il est resté relativement stable. Avec une hausse de la population de 0,9%, la demande a été moins forte que dans d'autres régions, alors que l'activité de construction, notamment sur le marché locatif, est restée dynamique. Pour sa part, l'agriculture a souffert des conditions météorologiques. L'arboriculture a subi les effets du gel au printemps, une partie des vignes ceux de la grêle en juillet et les grandes cultures ainsi que le maraîchage en plein champ ceux des précipitations de l'été.

Nyon

Le développement du pôle des sciences de la vie s'est poursuivi avec des investissements importants. Dans les services, malgré le soutien du tourisme indigène, l'hôtellerie-restauration et l'événementiel ont souffert des effets de la situation sanitaire et de l'annulation de manifestations. Le marché immobilier a bénéficié d'une forte demande, malgré un repli de la croissance démographique à 0,9%. L'offre est restée contenue, en raison d'un tassement de l'activité de construction de nouveaux logements. Malgré cela, et en dépit de difficultés d'approvisionnement, la construction a tiré son épingle du jeu. Globalement, le taux de chômage a légèrement reculé, de 3,8% à 3,7%. Dans la vitiviniculture, la quantité produite a été en baisse par rapport aux années précédentes. Les ventes de bouteilles aux particuliers ont partiellement compensé les effets de la fermeture des restaurants du début de l'année.

Riviera

Dans une région où le tourisme est une activité importante, celle-ci est restée en retrait en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré la tenue du Montreux Jazz Festival et la hausse des taux d'occupation des hôtels en été, les résultats sont restés en recul par rapport au niveau d'avant-crise. La restauration a pour sa part été affectée par les mesures de protection. Malgré cela, le tissu économique de la région a profité de la reprise et le taux de chômage est passé de 5,1% à 4,6%. Sur le marché immobilier, l'annulation par le Tribunal fédéral du plan général d'affectation de Montreux en 2019 a continué de bloquer de nombreux projets, une situation qui devrait perdurer encore quelques années. À 0,2%, la hausse de la population a été en retrait par rapport à la moyenne cantonale. Néanmoins, la demande pour l'immobilier en propriété individuelle est restée forte et les prix s'inscrivent à un niveau historiquement élevé.

Structure de l'économie dans les régions BCV

	Broye	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne	Lavaux	Morges	Nord vaudois	Nyon	Riviera
Nombre d'habitants à fin 2021	35 887	52 159	66 157	241 670	63 625	80 572	95 239	104 181	84 391
Croissance de la population en 2021	+1,8%	+1,9%	+1,1%	+0,8%	+1,5%	+1,8%	+0,9%	+0,9%	+0,2%
Part des habitants du canton	4,4%	6,3%	8,0%	29,3%	7,7%	9,8%	11,6%	12,6%	10,2%
Nombre d'emplois (2019)	15 118	23 422	25 394	197 506	22 263	41 970	50 176	45 911	40 186
Part des emplois dans le canton	3,3%	5,1%	5,5%	42,8%	4,8%	9,1%	10,9%	9,9%	8,7%
Part des emplois de la région dans le secteur primaire	9,4%	7,2%	6,0%	0,1%	6,2%	5,6%	5,1%	3,6%	1,5%
Part des emplois de la région dans le secteur secondaire	23,9%	22,2%	30,2%	10,3%	16,1%	20,8%	29,7%	15,4%	9,6%
Part des emplois de la région dans le secteur tertiaire	66,8%	70,6%	63,8%	89,6%	77,7%	73,6%	65,1%	81,1%	88,9%
Taux de chômage moyen en 2021	4,8%	4,1%	3,0%	4,9%	3,3%	3,2%	3,7%	3,7%	4,6%
Évolution du taux de chômage en 2021	-0,2%	-0,5%	-0,4%	-0,7%	-0,3%	-0,2%	-0,4%	-0,1%	-0,4%

Sources: Statistique Vaud, Office fédéral de la statistique, SECO

Revue 2021

La BCV dans l'année

Avec le bénéfice net le plus élevé depuis 2007, le Groupe BCV a présenté de très bons résultats au terme de l'exercice 2021. Portés notamment par des commissions en hausse, les revenus ont augmenté de 6%, à CHF 1,0 milliard. Grâce à des charges maîtrisées, le résultat opérationnel a progressé de 15%, à CHF 429 millions. Quant au bénéfice net, il a affiché une hausse de 14%, à CHF 379 millions.

Reprise de l'économie mondiale

Après une baisse du PIB mondial de 3,1% en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, l'activité s'est reprise en 2021 sur l'ensemble du globe. La croissance mondiale s'est inscrite à 5,9%, selon les estimations du Fonds monétaire international. Le retour de la confiance a ainsi été plus fort que les nouvelles vagues de contaminations survenues durant l'année et que les craintes liées au retour de l'inflation dans certaines régions. La reprise a été plus ferme dans les pays émergents (+6,5%) que dans les économies industrialisées (+5,0%). Avec une hausse estimée à 5,2% par le FMI, la zone euro est restée en retrait par rapport aux États-Unis (+5,6%).

La Suisse et le canton de Vaud ont également connu une nette amélioration de la conjoncture. Après des baisses de respectivement 2,4% et 1,9% en 2020, leurs PIB sont remontés de 3,6% et 4,5% en 2021, selon les estimations du Secrétariat d'État à l'économie (février 2022) et de l'Institut CREA d'économie appliquée (janvier 2022). Les entreprises qui le pouvaient se sont adaptées, tandis que celles dans les activités touchées par les mesures de protection contre la propagation du COVID-19 ont été aidées par diverses formes de soutien.

Le marché immobilier vaudois est resté très dynamique. Les prix des logements en propriété ont poursuivi en 2021 leur rebond entamé depuis le début de 2017. Ainsi, en moyenne cantonale, les prix des maisons familiales individuelles ont augmenté de 9,8% sur un an et ceux des

appartements en propriété par étages (PPE) de 6,1%, selon les données du cabinet d'études de marché Wüest Partner. En comparaison historique, ces hausses restent en retrait par rapport aux progressions des années 2006 à 2012. Ce qui n'empêche pas les prix de s'inscrire à des niveaux record dans pratiquement tous les districts.

Poursuite de la hausse des volumes d'affaires avec la clientèle

Au niveau des volumes d'affaires, les créances hypothécaires ont affiché une croissance de 5% (+CHF 1,3 milliard) dans un marché immobilier très dynamique, à CHF 29,4 milliards. Principalement portés par une reprise graduelle de l'activité dans le Trade Finance, les autres crédits ont progressé de 7%, à CHF 6,2 milliards. Au passif du bilan, les dépôts de la clientèle ont continué d'augmenter fortement, avec une hausse de 8% (+CHF 2,8 milliards), à CHF 38,2 milliards.

Les avoirs administrés du Groupe ont progressé de 9% à CHF 112,9 milliards. Les apports nets de fonds se sont montés à CHF 5,7 milliards et provenaient de tous les segments de la clientèle (clientèle privée, PME, clientèle institutionnelle et grandes entreprises). La performance des investissements a contribué pour CHF 4,0 milliards à la hausse des avoirs administrés.

Évolution des éléments financiers

Les revenus du Groupe BCV se sont inscrits en hausse de 6% à CHF 1,0 milliard. Le résultat brut des opérations d'intérêts est resté stable, à CHF 473 millions, la croissance du volume de crédits contribuant à compenser la pression sur la marge d'intérêts due au contexte de taux négatifs persistants. Un besoin réduit de corrections de valeurs a permis au résultat net des opérations d'intérêts de progresser de 1%, à CHF 464 millions. Bénéficiant notamment des marchés financiers favorables, d'une bonne dynamique d'affaires dans la gestion de fortune

privée et institutionnelle, ainsi que d'une reprise de l'activité dans le Trade Finance, le résultat des opérations de commissions a augmenté de 15%, à CHF 357 millions. Un bon développement commercial dans les produits structurés a permis aux revenus des opérations de négoce de progresser de 3%, à CHF 143 millions. Les autres résultats ordinaires du Groupe ont connu une hausse de 11%, à CHF 40 millions.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 2%, à CHF 505 millions. Les charges de personnel se sont inscrites en hausse de 3%, à CHF 349 millions, en lien notamment avec l'intégration d'une vingtaine de spécialistes informatiques venant d'un prestataire externe de services. Les autres charges d'exploitation ont été stables, à CHF 156 millions. Les amortissements sont restés inchangés, à CHF 72 millions. Le résultat opérationnel a ainsi progressé de 15%, à CHF 429 millions.

La charge fiscale s'est montée à CHF 63 millions. Le bénéfice net a affiché une croissance de 14%, à CHF 379 millions. Le ROE s'est inscrit à 10,7%, soit l'un des plus élevés des établissements bancaires comparables.

Le ratio charges/produits est passé de 58,7% à 56,7%. Le contexte de taux négatifs a continué de peser sur la marge d'intérêts, qui a fléchi de 0,94% en 2020 à 0,86% en 2021. Les fonds propres ont augmenté de 2% à CHF 3,6 milliards. Le ratio de fonds propres de base durs (CET1) s'est élevé au 31 décembre 2021 à 17,2% et le ratio de levier à 5,6%.

Au niveau des secteurs d'activité

Banque des particuliers

Bien que toujours perturbée par la succession des différentes vagues pandémiques, l'année 2021 marque tout de même le retour à un semblant de normalité grâce notamment aux campagnes de vaccination qui se sont déroulées tout au long de l'année. Dans ce contexte, les volumes d'affaires de la clientèle particulière ont quasiment retrouvé leur niveau d'avant-crise. Les prêts hypothécaires ont progressé de 6% à CHF 9,4 milliards, dans un marché immobilier vaudois toujours alimenté par les taux d'intérêt bas et, plus récemment, par un accroissement sensible de la demande en logements en propriété, particulièrement sur les villas individuelles. Les dépôts des particuliers ont une nouvelle fois progressé fortement à CHF 11,4 milliards, soit une hausse de 9% sur un an. Les revenus de la banque des particuliers se sont élevés à CHF 185 millions, en augmentation de 9% et grâce à la maîtrise des charges d'exploitation, le résultat opérationnel a bondi de 35% à CHF 47 millions. Le département Multicanal, rattaché à la banque des particuliers, a poursuivi son plan de développements en délivrant près d'une dizaine de nouveautés, tous supports digitaux confondus.

Banque des entreprises

Après une année 2020 marquée par les mesures de restrictions liées au COVID-19, l'activité de la Banque des entreprises a pratiquement retrouvé son niveau d'avant-crise. Les PME vaudoises ont retrouvé un mode de fonctionnement quasiment normal pour la très grande majorité. L'activité du Trade Finance s'est progressivement rétablie, soutenue par la hausse du prix des matières premières. Dans les Grandes entreprises, l'activité s'est contractée au niveau des crédits et engagements hors-bilan. Les crédits et engagements ont progressé de 2% à CHF 18,6 milliards, et les dépôts, très volatils, ont grossi de 11% à CHF 12,7 milliards. Dans le contexte de reprise économique, les revenus et le résultat opérationnel ont bondi de respectivement 7% et 13%, à CHF 268 millions et CHF 161 millions. Mis à part un cas isolé signalé au premier semestre, le besoin en provisionnement est resté très limité tout au long de l'année, le portefeuille de crédits des entreprises demeurant sain.

Gestion de fortune

Les marchés financiers aidant, la gestion de fortune a connu une très bonne dynamique d'affaires durant toute l'année 2021. La gestion de fortune a poursuivi le développement de son offre de produits d'investissement socialement responsable, avec notamment l'élaboration et la commercialisation auprès de la clientèle privée d'une gamme complète de mandats de gestion déléguée intégrant des critères ESG. Les avoirs administrés par la gestion de fortune ont progressé, de 11%, pour s'établir à CHF 82,7 milliards, grâce aux apports de fonds privés et institutionnels et à la performance positive des marchés financiers. Le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 5% à CHF 8,1 milliards. Les revenus et le résultat opérationnel ont bondi pour s'établir à respectivement CHF 402 millions (+11%) et CHF 181 millions (+29%).

Trading

L'activité du secteur Trading a connu une dynamique d'affaires différenciée: l'émission de produits structurés a connu un fort développement commercial tout au long de l'année, tandis que le négoce de devises a été moins actif que les années précédentes, sur fond de tassement de la volatilité induit par les politiques des banques centrales. Les revenus du Trading ont atteint CHF 56 millions (+6%) pour un résultat opérationnel de CHF 29 millions (+15%). Le profil de risque est resté à un niveau bas, avec des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.

Faits et événements clés

Dividende versé

En 2021, la Banque a poursuivi pour la treizième année consécutive sa politique de distribution, avec un dividende ordinaire de CHF 3,60 par action. Elle a ainsi versé en mai 2021 CHF 310 millions à ses actionnaires, dont CHF 207 millions sont revenus à l'État de Vaud. Au titre des exercices 2008 à 2020, ce sont près de CHF 3,7 milliards que la BCV a reversés à l'ensemble de ses actionnaires.

Notation confirmée

L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé sa notation AA, avec une perspective stable, attribuée en 2011. Sa consœur Moody's a également confirmé sa notation à

long terme (Long Term Deposit Rating) de Aa2, également assortie d'une perspective stable.

Changements au Conseil d'administration effectifs au 1^{er} janvier 2022

Le Conseil d'État vaudois a nommé Eftychia Fischer en qualité de Présidente du Conseil d'administration de la BCV. Éluë en 2020 par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, elle a succédé le 1^{er} janvier 2022 à Jacques de Watteville, Président de la Banque entre 2018 et 2021. Ce dernier ayant atteint en 2021 la limite d'âge prévue dans la Loi organisant la BCV (LBCV), son mandat est arrivé à échéance le 31 décembre 2021.

L'Assemblée générale a élu le 29 avril 2021 Pierre-Alain Urech, ancien CEO de Romande Energie et actuel vice-président du Conseil d'administration des CFF, en tant qu'administrateur de la BCV. Son mandat a débuté le 1^{er} janvier 2022.

Accomplissement de la mission dans le contexte de la pandémie

La BCV a maintenu son organisation visant à protéger ses collaboratrices, ses collaborateurs et la clientèle de la pandémie, tout en répondant pleinement aux besoins des entreprises et des particuliers du canton. Le dispositif de travail à domicile a été adapté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, tandis que la clientèle a pu réaliser ses opérations et s'entretenir avec les conseillères et les conseillers BCV, en agence ou en utilisant les canaux à distance. En collaboration avec un groupe hospitalier, la Banque a aussi permis aux collaboratrices, aux collaborateurs et à leurs proches qui le souhaitaient de se faire vacciner dans ses locaux.

Dans ce contexte de pandémie, la BCV a également proposé aux PME vaudoises de suspendre deux échéances (31 mars et 30 juin) d'amortissement de leurs crédits (prêts hypothécaires, limites en compte courant, prêts équipements). Une mesure similaire avait déjà été prise en 2020.

Projets principaux et investissements

Projets principaux

La BCV a notamment poursuivi ses investissements pour le développement de ses outils digitaux. Ainsi, en 2021, l'in-

terface de BCV-net a été en partie repensée pour simplifier la navigation. Les améliorations concernent des fonctionnalités telles que la saisie de paiements, la messagerie sécurisée, le transfert de fichiers ou les préférences des utilisateurs. Par ailleurs, en collaboration avec l'État de Vaud, les «e-relevés» fiscaux ont été intégrés aux documents fiscaux disponibles sur BCV-net depuis début 2022. Ces relevés bancaires en format électronique peuvent être utilisés pour remplir sa déclaration d'impôt en ligne.

La Banque a également été active dans la mise en œuvre de sa stratégie de responsabilité sociale d'entreprise. L'un des volets a concerné la poursuite du développement de l'offre dans l'investissement socialement responsable (ISR), pour l'ensemble de la clientèle. Ainsi, l'intégration de critères ESG dans la gamme de fonds de placement, de mandats et de certificats de la BCV a continué. L'approche de la BCV dans ce domaine va poursuivre son évolution, notamment avec le partenariat conclu en 2020 entre la Banque et le spécialiste suisse de l'ISR Ethos.

Investissements

Ces trois dernières années, le Groupe BCV a investi entre CHF 50 et CHF 60 millions par année dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développements informatiques.

Externalisation de services

La BCV a confié au Centre de Compétences Bancaires IBM à Prilly, entre autres, les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, ainsi que l'exploitation de systèmes informatiques. Les postes de travail des collaboratrices et des collaborateurs sont fournis et maintenus par Swisscom depuis 2019. Les tâches d'impression et d'envoi de documents bancaires à destination de la clientèle sont assurées par Swiss Post Solutions SA. Cette gestion des systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (outsourcing). La BCV assure directement la maintenance et le développement de sa plateforme bancaire.

La BCV utilise les modèles d'évaluation fournis par Wüest Partner (fonctions d'évaluation hédonistes pour le logement en propriété, modèle de capitalisation pour l'évaluation des immeubles de rendement). Le contrat si-

gné intègre les exigences légales en matière d'outsourcing découlant du stockage de données.

Orientation stratégique et perspectives

Durant l'année 2019, le Conseil d'administration et la Direction générale ont passé en revue le cadre stratégique en place depuis 2014 et défini un nouveau plan pour les années à venir. Ce dernier s'inscrit d'une part dans la continuité des plans stratégiques mis en œuvre depuis plus de dix ans et, d'autre part, vise à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années.

Le plan stratégique défini en 2019, appelé *vista*, a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement qu'affichent les différents métiers de la Banque depuis plusieurs années. Il vise aussi à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années, notamment l'intensification de la concurrence, la persistance de l'environnement de taux d'intérêt bas, les avancées de la digitalisation et l'évolution des besoins des clients.

Au niveau de ses métiers, la BCV a pour ambitions:

- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique, les PME et l'Asset Management;
- une croissance dans la banque des particuliers au minimum au rythme du marché;
- une focalisation sur la rentabilité dans le financement du négoce de matières premières et les grandes entreprises;
- la poursuite du bon développement actuel dans les autres métiers de la Banque.

La BCV s'est fixé plusieurs axes de développement, notamment:

- continuer d'améliorer la qualité de service tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client;
- faire évoluer ses canaux de distribution (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée;

- exploiter systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de nouvelles opportunités d'affaires pour tous les métiers;
- mettre en œuvre des mesures d'amélioration opérationnelle au travers de projets ciblés;
- renforcer l'attractivité de la BCV en tant qu'employeur et promouvoir l'évolution continue des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;
- intensifier son approche en matière de Responsabilité sociale d'entreprise, notamment en étoffant son offre de produits financiers durables et d'investissements socialement responsables ainsi que dans le domaine hypothécaire.

Dans ce contexte, l'accent mis sur la qualité de service et les valeurs de la Banque (proximité, professionnalisme, performance et responsabilité) traduit la conviction qu'une culture commune et partagée par tous est un levier clé pour la réalisation de la stratégie. Sur cette base, la Banque vise une croissance durable en assurant une stabilité de ses résultats financiers.

Objectifs financiers

Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, la BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. Les objectifs financiers ont été confirmés ou légèrement ajustés: l'objectif de ratio charges/produits est maintenu entre 57% et 59%, tout comme l'objectif minimal de fonds propres de 13%, pour un ROE, à cet objectif minimal de fonds propres, compris entre 13,5% et 14,5%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

Évolution des affaires dans les filiales

Piguet Galland & Cie SA

Piguet Galland & Cie SA est une banque de gestion de fortune ayant son siège à Yverdon-les-Bains et déployant ses activités depuis six sites en Suisse romande: Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Elle propose un conseil patrimonial global et des solutions d'investissement personnalisées à des clients

privés et institutionnels essentiellement basés sur le territoire helvétique.

En 2021, Piguet Galland & Cie SA a réalisé un résultat net de CHF 7,7 millions contre CHF 2,7 millions en 2020, soit une augmentation de 182%. Les revenus de l'activité bancaire ont progressé de 10% et les charges d'exploitation de 1%. Fin 2021, les avoirs administrés atteignaient CHF 6,6 milliards, en hausse de CHF 915 millions ou 16% par rapport à 2020.

Gérfonds SA

Gérfonds SA est la société de direction des fonds mobiliers de la BCV et de dix autres gestionnaires. Au 31 décembre 2021, les fortunes des fonds avaient progressé de CHF 3,4 milliards (+20%), à CHF 20,2 milliards, avec un apport d'argent frais de CHF 1,9 milliard. À fin 2021, la gamme comptait 129 fonds, 87 de droit suisse et 42 de droit luxembourgeois.

Les revenus de Gérfonds ont augmenté de 12%, à CHF 17,7 millions, tandis que le bénéfice net a progressé de 32%, à CHF 5.6 millions.

GEP SA

GEP SA est la société de direction du Fonds Immobilier Romand (FIR). Lancé en 1953, ce fonds de placement immobilier résidentiel de droit suisse ouvert au public et coté en bourse possédait à fin 2021 un portefeuille de 147 immeubles, comprenant 4 000 logements, principalement situés près de l'Arc lémanique.

Au terme du dernier exercice, sa fortune s'élevait à CHF 1,4 milliard (+6%), pour un volume de loyers encaissés de CHF 73 millions. Face à un marché immobilier toujours plus exigeant, le FIR suit une stratégie de développement très sélective axée sur l'acquisition d'immeubles très bien situés et sur la réalisation de nouveaux projets. L'année 2021 a notamment été marquée par l'achat d'un projet à Echallens comprenant cinq bâtiments totalisant 96 logements au sein d'un écoquartier en construction. Le coût total de cet investissement est estimé à CHF 31,4 millions pour des revenus locatifs de CHF 1,4 million. La mise en location devrait débuter au printemps 2023. Le FIR a également procédé à une augmentation de capital à hauteur de CHF 63 millions. L'intégralité des parts a été souscrite et les fonds récoltés

sont utilisés en priorité pour le développement du Fonds et le financement des nombreux projets d'assainissement énergétique des immeubles en portefeuille. Le portefeuille du FIR a été relativement peu exposé aux impacts de la crise du COVID-19, avec une part de loyers commerciaux limitée à 12,5% de l'état locatif global. Le taux de perte sur loyers n'a que marginalement augmenté à 2,9%.

Revue 2021

Les secteurs d'activité

Banque des particuliers

- Bien que toujours perturbée par la succession des différentes vagues pandémiques, l'année 2021 marque tout de même le retour à un semblant de normalité grâce notamment aux campagnes de vaccination qui se sont déroulées tout au long de l'année. Dans ce contexte, les volumes d'affaires de la clientèle particulière ont quasiment retrouvé leur niveau d'avant-crise.
- Les prêts hypothécaires ont progressé de 6% à CHF 9,4 milliards, dans un marché immobilier vaudois toujours alimenté par les taux d'intérêt bas et, plus récemment, par un accroissement sensible de la demande en logements en propriété, particulièrement sur les villas individuelles. Les dépôts des particuliers ont une nouvelle fois progressé fortement à CHF 11,4 milliards, soit une hausse de 9% sur un an.
- Les revenus de la banque des particuliers se sont élevés à CHF 185 millions, en augmentation de 9% et grâce à la maîtrise des charges d'exploitation, le résultat opérationnel a bondi de 35% à CHF 47 millions.
- Le département Multicanal, rattaché à la banque des particuliers, a poursuivi son plan de développements en délivrant près d'une dizaine de nouveautés, tous supports digitaux confondus.

Activités et stratégie

En 2021, la banque des particuliers employait 354 collaborateurs pour servir les besoins de près de 400 000 clients disposant d'avoirs à concurrence de CHF 500 000 sans mandat de gestion de fortune, ou de financements immobiliers jusqu'à CHF 1,2 million. Outre les prestations de gestion courante, de cartes de crédit, d'épargne et de financements immobiliers, la banque des particuliers propose également une gamme complète de produits de placement, de prévoyance individuelle et de courtage en ligne (tradedirect.ch).

Point d'entrée pour la plupart des clients BCV, la banque des particuliers leur permet de disposer d'une offre complète de canaux pour le traitement de leurs opérations: un réseau physique dense de près de 60 agences et un parc de plus de 210 bancomats répartis dans le canton, un centre de conseil téléphonique performant ainsi qu'une plateforme transactionnelle, BCV-net, accessible via un ordinateur ou un appareil mobile comme un smartphone ou une tablette électronique. BCV-net est utilisée par près de 70% des clients et plus de huit ordres de paiement sur dix sont traités sous forme numérique. La banque des particuliers profile la BCV comme le partenaire naturel des habitants du canton de Vaud. Elle est en mesure de conseiller ses clients à toutes les étapes de leur vie et de leur proposer une large gamme de prestations.

L'encadrement expérimenté et l'éventail complet de produits font de la banque des particuliers un acteur-clé de la formation au sein de la BCV. Nombre de collaborateurs employés dans les autres activités de la Banque y ont démarré leur carrière, que ce soit en tant qu'apprenti, stagiaire universitaire ou employé. Elle continue d'assumer ce rôle en favorisant le transfert de ses collaborateurs vers les autres entités.

Commentaires sur l'année 2021

En 2021, l'activité clientèle a quasiment recouvré son niveau d'avant-crise. Toutes les agences ont pu de nouveau recevoir la clientèle et leur fréquentation n'a été que faiblement perturbée par les mesures sanitaires toujours en vigueur.

En complément du réseau d'agences, les services à distance ont continué de séduire la clientèle. Outre leur simplicité d'usage, l'absence de contrainte horaire est plébiscitée par les utilisatrices et utilisateurs.

Le marché immobilier vaudois a été très dynamique, soutenu par une demande forte et des taux d'intérêt toujours bas.

La pandémie et les mesures qui l'accompagnent, comme le confinement ou le travail à domicile, ont augmenté l'attrait pour l'achat de son logement, particulièrement pour les villas individuelles.

Entre deux pics pandémiques et à la faveur des campagnes de vaccination, les Vaudoises et Vaudois ont de nouveau pu voyager à l'étranger, générant des opérations de change.

Dans ce contexte, la banque des particuliers a surpassé son niveau de revenus d'avant-crise à CHF 185 millions, soit une hausse de 9% par rapport à 2020. Grâce à la maîtrise des charges d'exploitation, le résultat opérationnel s'inscrit en forte hausse à CHF 47 millions (+35%).

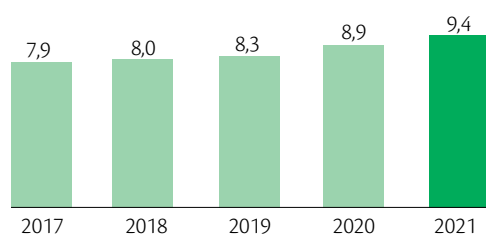
Objectifs et perspectives

La banque des particuliers poursuivra dans les années à venir la mise en place de différentes initiatives visant à améliorer l'expérience client, à travers l'ensemble de ses canaux de distribution. Forte de sa proximité et de son professionnalisme, elle aura pour objectifs de conserver sa position de partenaire naturel des Vaudoises et des Vaudois tout en s'adaptant continuellement à l'évolution des attentes de sa clientèle et aux tendances du marché. Elle pourra ainsi offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée et performante.

Données financières 2017 – 2021

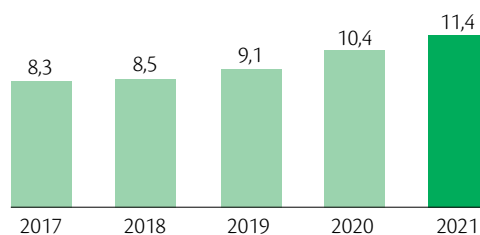
Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres-clés

	2021	2020
Total des revenus (en millions de CHF)	185.0	170.0
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	47.3	35.1
Charges / Produits	72%	77%
ROE	14.8%	11.2%
Collaborateurs	354	353

Les chiffres 2020 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Banque des entreprises

- Après une année 2020 marquée par les mesures de restrictions liées au COVID-19, l'activité de la Banque des entreprises a pratiquement retrouvé son niveau d'avant-crise. Les PME vaudoises ont retrouvé un mode de fonctionnement quasiment normal pour la très grande majorité. L'activité du Trade Finance s'est progressivement rétablie, soutenue par la hausse du prix des matières premières. Dans les Grandes entreprises, l'activité s'est contractée au niveau des crédits et engagements hors-bilan.
- Les crédits et engagements ont progressé de 2% à CHF 18,6 milliards, et les dépôts, très volatils, ont grossi de 11% à CHF 12,7 milliards.
- Dans le contexte de reprise économique, les revenus et le résultat opérationnel ont bondi de respectivement 7% et 13%, à CHF 268 millions et CHF 161 millions.
- Mis à part un cas isolé signalé au premier semestre, le besoin en provisionnement est resté très limité tout au long de l'année, le portefeuille de crédits des entreprises demeurant sain.

Activités et stratégie

La banque des entreprises se compose de quatre métiers: les PME, l'Immobilier, les Grandes entreprises et le Trade Finance. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (constructions, équipements productifs, fonds de roulement, négoce international), de couverture des risques de change et de taux, ainsi que de gestion de la trésorerie.

La BCV continue à développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Elle est la banque de plus d'une PME vaudoise sur deux. Au niveau des Grandes entreprises, la BCV propose une large palette de prestations et de services aux entreprises de Suisse romande et, de façon plus sélective, à la clientèle suisse alémanique. L'Arc lémanique étant un centre mondial du négoce international de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV est un acteur reconnu, en particulier dans le domaine des métaux, de l'agroalimentaire et de l'énergie. La Banque se concentre sur certains marchés-clés

et se caractérise par un suivi systématique des transactions de marchandises financées.

Commentaires sur l'année 2021

Après le repli de l'activité enregistré en 2020 pour cause de crise COVID-19 et les mesures de semi-confinement qui avaient été décidées par les autorités suisses, l'année 2021 s'est présentée sous de meilleurs auspices. Les économies suisse et vaudoise ont retrouvé le chemin de la croissance à respectivement +3,6% et +4,5%.

Une fois encore, les PME vaudoises ont fait preuve d'une grande résilience pour s'adapter à la situation et ont, dans l'ensemble, bien résisté. Certes, quelques secteurs économiques étaient encore soumis à des conditions d'exercice de leur activité sous contraintes sanitaires, parfois fortes, mais dans l'ensemble l'activité économique des PME vaudoises s'est bien redressée. À fin 2021, plus de 20% des CHF 700 millions de crédits COVID-19 octroyés par la BCV avaient déjà été remboursés.

Au niveau des Grandes entreprises, un très faible nombre d'entre elles avait eu recours aux crédits COVID-19. Les crédits et engagements hors-bilan ont même diminué de 9% en 2021, tandis que les dépôts, toujours très volatils dans le contexte actuel de taux d'intérêt négatifs, ont fortement augmenté (+18%).

Quant au Trade Finance, le retour à ses niveaux d'activité d'avant-crise se fait de manière progressive. La forte hausse du prix des matières premières a contribué à l'augmentation des revenus du segment.

Au total, les volumes des crédits et engagements hors bilan de la banque des entreprises ont progressé de 2% à CHF 18,6 milliards. Les dépôts de la clientèle ont continué de fluctuer durant l'année pour finalement s'inscrire en hausse de 11% à CHF 12,7 milliards.

L'année 2021 aura donc été celle de la reprise pour la banque des entreprises qui a vu ses revenus rebondir de 7% à CHF 268 millions, soit légèrement au-dessus de leur niveau de 2019. À CHF 161 millions, le résultat opérationnel a progressé de 13%.

Avec un portefeuille de crédits sain, le besoin en provisionnement est resté très limité en 2021, en dehors

d'une provision enregistrée au premier semestre, sur un cas isolé, sans aucun lien avec la crise COVID-19.

Objectifs et perspectives

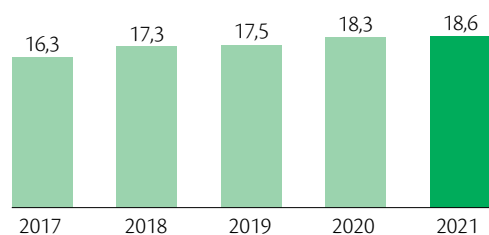
La banque des entreprises a pour volonté de continuer à renforcer sa présence auprès des petites et moyennes entreprises du canton, de les servir au plus près de leurs besoins et de les accompagner dans un environnement économique toujours incertain tout au long de leur cycle de vie, y compris en cas de succession.

En parallèle, les activités du Trade Finance et des Grandes entreprises poursuivront une approche basée sur l'optimisation de la rentabilité en adéquation avec le profil de risque de la Banque.

Données financières 2017 – 2021

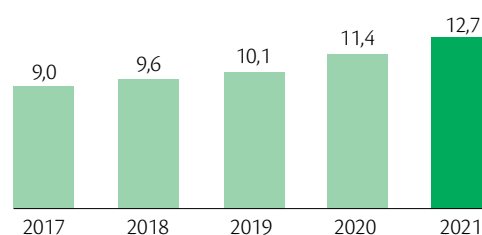
Crédits et engagements hors bilan

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres-clés

	2021	2020
Total des revenus (en millions de CHF)	267.7	250.4
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	161.1	142.2
Charges / Produits	34%	36%
ROE	10.4%	9.5%
Collaborateurs	192	190

Les chiffres 2020 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Gestion de fortune

- Les marchés financiers aidant, la gestion de fortune a connu une très bonne dynamique d'affaires durant toute l'année 2021.
- La gestion de fortune a poursuivi le développement de son offre de produits d'investissement socialement responsable, avec notamment l'élaboration et la commercialisation auprès de la clientèle privée et institutionnelle d'une gamme complète de mandats de gestion déléguée intégrant des critères ESG.
- Les avoirs administrés par la gestion de fortune ont progressé, de 11%, pour s'établir à CHF 82,7 milliards, grâce aux apports de fonds privés et institutionnels et à la performance positive des marchés financiers. Le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 5% à CHF 8,1 milliards.
- Les revenus et le résultat opérationnel ont bondi pour s'établir à respectivement CHF 402 millions (+11%) et CHF 181 millions (+29%).

Activités et stratégie

La gestion de fortune au niveau du Groupe BCV se compose des activités de la Maison mère, auxquelles s'ajoutent celles de ses filiales Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA. À l'échelle de la Maison mère, la gestion de fortune est répartie entre deux divisions, la division Private Banking, dédiée à la clientèle privée « aisée » et « fortunée », et la division Asset Management & Trading, focalisée sur la clientèle institutionnelle. Avec un effectif de 545 collaborateurs actifs dans la gestion de fortune, le Groupe BCV s'impose comme un acteur incontournable dans la gestion privée et le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud.

Le développement de la clientèle privée est coordonné avec les autres secteurs, mettant à profit les synergies résultant de la structure de banque universelle de la BCV. Ainsi, l'activité du Private Banking bénéficie d'un afflux régulier de clients à haut potentiel mis en contact par la banque des particuliers, qui couvre la majorité des résidents du canton, et par la banque des entreprises fortement intégrée dans le tissu économique régional. Leader dans le canton de Vaud, la BCV poursuit sa stratégie de croissance auprès de la clientèle institutionnelle en Suisse romande et alé-

manique. À cet effet, elle capitalise sur son expertise dans la prévoyance professionnelle via AVENA Fondation BCV 2^e pilier, qui compte environ 800 entreprises affiliées pour plus de 17 000 assurées et assurés. Focalisée initialement sur la Suisse romande, la BCV a su se développer en Suisse alémanique valorisant ses compétences de gestion, ainsi que sa capacité à créer des produits financiers performants.

Filiale à 99,7% de la BCV, Piguët Galland & Cie SA est née de la fusion de la Banque Piguët & Cie SA avec la Banque Franck Galland & Cie SA acquise en 2011. Présente à Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, Piguët Galland & Cie SA a pour ambition de figurer parmi les principaux acteurs de la gestion de fortune en Suisse romande. Gérifonds SA, filiale à 100 % de la BCV, offre à sa Maison mère et à ses autres partenaires des compétences à haute valeur ajoutée en matière de direction, d'administration, de création et de distribution de fonds de placement. Grâce à son expertise et sa position de leader dans les fonds de placement en Suisse romande, Gérifonds SA dispose d'une solide base de clientèle externe en forte croissance. Fondée en 1953, GEP SA est une filiale à 100% de la BCV. Elle a développé un savoir-faire unique dans la gestion de portefeuilles immobiliers. Elle gère en particulier le Fonds Immobilier Romand (FIR), fonds immobilier de droit suisse coté à la Bourse suisse, qui investit principalement dans des immeubles d'habitation situés en Suisse romande.

Commentaires sur l'année 2021

La gestion de fortune a connu une très bonne dynamique d'affaires, aidée par des marchés financiers orientés à la hausse.

Dans la continuité des années précédentes, la gestion de fortune a poursuivi le développement de son offre de produits d'investissement socialement responsable, avec l'élaboration et la commercialisation auprès de la clientèle privée et institutionnelle, d'une gamme complète de mandats de gestion déléguée intégrant des critères ESG.

Près d'un an après son lancement, le fonds Ethos II – Ethos Swiss Sustainable Equities, géré par la BCV, a obtenu le label FNG avec deux étoiles sur trois. Ce label certifie que le fonds poursuit une approche de durabilité reconnue et transparente dont la mise en œuvre a été vérifiée par un audit indépendant de l'Université de Hambourg et supervisée par un comité externe.

Les avoirs administrés par la gestion de fortune ont fortement progressé pour s'établir à CHF 82,7 milliards, en hausse de 11% par rapport à fin 2020, grâce aux apports de nouveaux fonds privés et institutionnels et à la performance positive des marchés financiers.

Dans un marché immobilier vaudois toujours dynamique, le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 5% à CHF 8,1 milliards.

Ce contexte favorable a permis aux revenus et au résultat opérationnel de bondir de respectivement +11% et +29% à CHF 402 millions et CHF 181 millions.

Objectifs et perspectives

Dans la continuité des années précédentes, la BCV poursuivra sa stratégie de croissance dans la gestion de fortune privée domestique avec pour ambition de devenir l'acteur de référence dans le canton de Vaud.

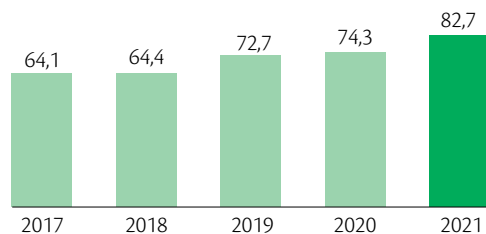
Dans la gestion institutionnelle, la Banque a pour objectif de continuer à se développer dans le canton, en Suisse romande et en Suisse alémanique grâce à son bureau de représentation à Zurich. En tant que producteur et fournisseur de produits, l'Asset Management poursuivra le développement de ses stratégies de gestion innovantes. La gamme de produits continuera d'évoluer et de s'étendre en fonction des nouveaux styles d'investissements et des besoins des clients, en particulier dans le domaine de l'investissement socialement responsable.

La filiale Piguet Galland & Cie SA poursuivra le développement de ses activités sur le marché de la gestion de fortune en Suisse romande et des synergies avec sa Maison mère.

Données financières 2017 – 2021

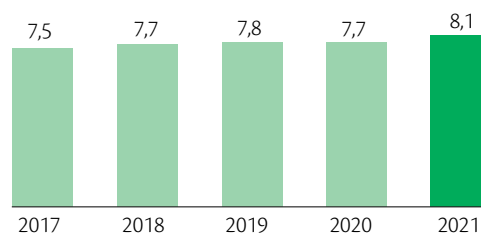
Avoirs administrés

En milliards de CHF



Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



Chiffres-clés

	2021	2020
Total des revenus (en millions de CHF)	401.8	360.6
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	181.2	140.9
Charges / Produits	54%	59%
ROE	43.6%	34.2%
Collaborateurs	545	542

Les chiffres 2020 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Trading

- **L'activité du secteur Trading a connu une dynamique d'affaires différenciée: l'émission de produits structurés a connu un fort développement commercial tout au long de l'année, tandis que le négoce de devises a été moins actif que les années précédentes, sur fond de diminution de la volatilité liée aux politiques des banques centrales.**
- **Les revenus du Trading ont atteint CHF 56 millions (+6%) pour un résultat opérationnel de CHF 29 millions (+15%).**
- **Le profil de risque est resté à un niveau bas, avec des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.**

Activités et stratégie

Afin de répondre aux besoins de transactions de la clientèle et de lui offrir une large palette de produits et de services, la BCV dispose d'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Celle-ci intervient directement sur les marchés et sur la Bourse SIX Swiss Exchange. Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture libellés avant tout en francs suisses (devises, actions, obligations, produits dérivés et structurés) et destinés à une clientèle basée principalement en Suisse. La Banque met à disposition son application gratuite BCV e-FOREX qui permet de traiter des opérations spot, à terme et swap sur devises, 24h 6/7j.

L'orientation stratégique de la salle des marchés se focalise sur les activités liées aux transactions de la clientèle, résultant en un faible niveau de risque.

Les activités de trading sont regroupées dans la Division Asset Management & Trading réunissant les activités d'asset management, la politique d'investissement et la salle des marchés. Ce regroupement permet de mieux exploiter les synergies entre l'expertise de la salle des marchés et l'Asset Management, notamment dans la mise à disposition de produits d'investissement adaptés à la clientèle et cohérents avec la politique d'investissement de la Banque.

Commentaires sur l'année 2021

Dans le contexte de reprise économique après une année 2020 qui avait plongé la plupart des économies dans les chiffres rouges, les marchés boursiers ont repris le chemin de la hausse. Les principaux indices boursiers ont affiché des croissances à deux chiffres, à l'image du SMI qui a achevé l'année 2021 sur une hausse de plus de 20%, s'offrant même un plus haut historique à 12 980,14 lors de la dernière séance de bourse de l'année, le 30 décembre.

Sur le marché des devises, le franc suisse a poursuivi son appréciation vis-à-vis de l'euro, passant de CHF 1,08 au début d'année à CHF 1,04 le 31 décembre. Le dollar américain a quant à lui bénéficié de la reprise vigoureuse outre-Atlantique.

À l'échelle du secteur, l'émission de produits structurés a connu une activité commerciale soutenue durant toute l'année 2021. Ceci a permis de compenser la baisse relative des revenus de négoce sur devises qui ont été moins soutenus qu'en 2020.

Au final, le total des revenus du secteur a augmenté de 6% à CHF 56 millions, pour un résultat opérationnel de CHF 29 millions, en hausse de 15% par rapport à 2020.

Le profil de risque s'est maintenu à un niveau très bas avec une Value-at-Risk (1 jour, 99%) moyenne de l'ordre de CHF 0,1 million sur 2021. Cela signifie que tout au long de l'année, il y avait 99% de chances que la salle des marchés ne perde jamais plus de CHF 0,1 million sur un jour.

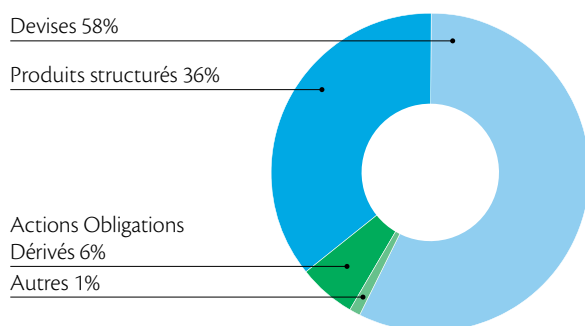
Objectifs et perspectives

Au cours des prochaines années, les équipes de la salle des marchés poursuivront le développement d'une offre de prestations et de services focalisée sur les besoins-clés de la clientèle. Que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement, les produits issus de la salle des marchés BCV répondent à des critères stricts de transparence.

Dans ce contexte, les activités de devises et de produits structurés chercheront à acquérir et consolider leurs relations avec la clientèle en offrant un service et des produits performants.

Données financières 2021

Répartition des revenus de négoce par marché



Évolution des cours de change

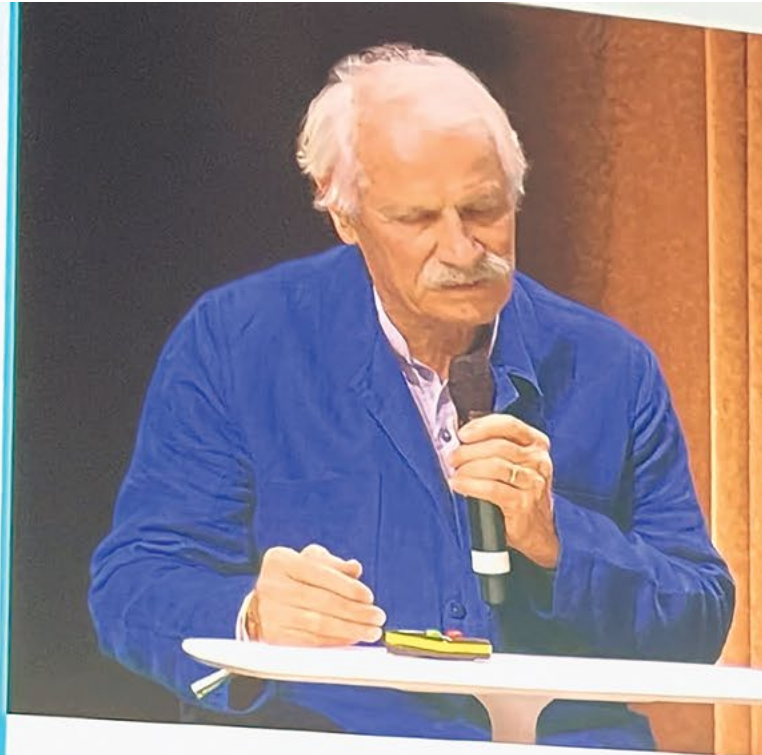
En CHF



Chiffres-clés

	2021	2020
Total des revenus (en millions de CHF)	55.9	52.9
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	29.4	25.6
Charges / Produits	46%	50%
ROE	36.6%	32.5%
Collaborateurs	50	51

Les chiffres 2020 ont été retraités pour des raisons de comparabilité



 BCV



Дачини



Conjoncture & Perspectives

Le photographe Yann Arthus-Bertrand était l'un des invités d'honneur de la conférence organisée par la BCV sur la durabilité.

Gestion intégrée des risques

1. Approche globale

1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques et business, de marché et de crédit dans le but de dégager du profit économique et, de façon indirecte, en s'exposant aux risques opérationnels. À la BCV, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont:

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants:

1. La Banque prend des risques stratégiques et business, des risques de crédit et des risques de marché dans le but de générer du profit économique.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels auxquels elle est exposée de par ses activités.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque et dans le profil de risque visé.
4. Le niveau de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec le niveau de fonds propres visé.
5. La Banque engage et maintient uniquement des positions dont elle sait et peut gérer les risques.
6. Tous les risques sont évalués et surveillés quant à leur impact financier (diminution du bénéfice et/ou des

fonds propres), leur impact réglementaire (pouvant entraîner une restriction du droit d'exercer) et leur impact sur la réputation de la Banque.

7. Dans toute la Banque, la gestion des risques applique les mêmes définitions, les mêmes fondements méthodologiques et les mêmes principes organisationnels.
8. La Banque améliore de façon continue ses méthodes et processus d'évaluation et de contrôle des risques en visant des approches de qualité appropriées par rapport aux risques pris.
9. La Banque vise une culture et des compétences élevées en matière de gestion des risques. Elle s'oriente sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque vise une maîtrise autonome des modèles et outils de gestion des risques qu'elle utilise.

1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités:

- **Le risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements conjoncturels ou concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit est intrinsèquement lié à toute exposition de crédit.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés (corrélation entre les prix des actifs et la liquidité de leur marché). Le risque de liquidité tant en termes de difficulté éventuelle de refinancement structurel de l'activité que de problèmes potentiels liés à la gestion à court terme des liquidités

est également considéré comme un risque de marché. Le risque de marché est intrinsèquement lié aux expositions de marché.

- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement dû à des processus, des personnes ou des systèmes inappropriés, voire à des actes de malveillance. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque. Les risques opérationnels sont intrinsèquement liés aux activités.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués:

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- **L'impact réglementaire**, c'est-à-dire une intervention des autorités résultant d'un manquement au cadre légal et réglementaire auquel la Banque est soumise.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire des informations publiques défavorables sur la Banque dont la gravité dépend de la réaction des principales parties prenantes de la Banque.

1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici:

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque. Il est également responsable de la surveillance globale du profil de risque de la Banque. À cet effet, il s'assure du suivi des principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. La Direction générale suit et évalue les principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat. À cet effet, elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et charge le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) de préparer la surveillance et le repor-

ting de ces risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du responsable du département Risk Management.

- Les responsables de division sont en charge de conduire et de maîtriser leurs activités, que ce soit une activité de front ou une activité de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.
- Le Chief Financial Officer assume également le rôle de Chief Risk Officer. Avec l'appui du département Risk Management, le CFO propose la politique et stratégie des risques, surveille le profil de risque global de la Banque, s'assure de l'adéquation des fonds propres et contribue au développement de la culture des risques des collaborateurs et collaboratrices. Avec le département Compliance, il s'assure de l'application d'une diligence appropriée en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de surveillance des abus de marché et dans l'application des sanctions économiques.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, la division Gestion crédit du Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie. Le développement et le suivi des modèles de mesure du risque de crédit des positions, en particulier quand ils interviennent dans le domaine des processus de crédit, sont sous sa responsabilité. Il est également responsable de la définition et de la mise en œuvre des critères et normes de décision et de monitoring de crédit.
- Le département Risk Management est responsable de développer et d'améliorer les principes et méthodes de contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels de la Banque. Il est également en charge de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Dans ce cadre, il s'assure que les principaux facteurs de risque et expositions sont pris en compte, y compris ceux liés au climat. Il vérifie l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne opérationnel, notamment par une coordination des travaux de contrôle des entités avec des responsabilités de contrôle de niveau 2, et en assure le reporting aux organes de la Banque. Il est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés.
- Le département Compliance est responsable de définir, mettre en place, contrôler et faire évoluer le cadre de

fonctionnement et le dispositif de contrôle dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de la surveillance des abus de marché, du respect des sanctions économiques et de la conformité fiscale. Il contribue activement à la sensibilisation des collaborateurs et collaboratrices de la Banque aux exigences dans ses domaines de compétence et apprécie de manière indépendante l'adéquation du cadre de fonctionnement par rapport aux activités de la Banque.

- Le département Sécurité est responsable de définir, mettre en place, contrôler et faire évoluer le dispositif permettant d'assurer la sécurité du système d'information, des données et des opérations, d'assurer la sécurité et la sûreté des personnes, infrastructures et valeurs physiques ainsi que d'assurer la gestion de crise et la reprise des activités critiques. Il porte une attention particulière à la cybercriminalité. Il s'assure que les protections et mesures de gestion de crise et de reprise des activités critiques restent efficaces et appropriées dans le temps.

2. Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques:

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.

- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées ci-après plus en détail.

2.1 Décision de crédit

Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité. Le risque de crédit clientèle résulte du financement hypothécaire des particuliers et des entreprises ainsi que des autres créances de crédit sur les entreprises. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue et en besoin de fonds propres. Le risque de crédit sur les banques résulte des placements de la trésorerie, des activités de trading de dérivés de gré à gré, des opérations de titres et de paiement (dénouement) ainsi

Profil de risque de la Banque

		31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21
Fonds propres BCV Groupe ¹⁾	• Actifs pondérés par le risque (en CHF milliards)	18,4	18,8	18,4	19,3
	• Ratio de fonds propres – Capital total	17,2%	17,3%	17,8%	17,3%
	• Ratio de fonds propres – Tier 1	17,1%	17,1%	17,7%	17,2%
Crédits non compromis Maison mère	• Crédits clientèle bilan et hors bilan ²⁾ (CHF milliards)	33,3	33,9	35,2	36,6
	• Taux de perte attendue (par rapport à l'utilisation)	11 bps	10 bps	10 bps	9 bps
Crédits compromis Maison mère	• Crédits compromis ³⁾ (CHF milliards)	0,2	0,2	0,2	0,1
	• En % du total crédit clientèle et banques	0,6%	0,5%	0,5%	0,3%
	• Taux de provisionnement spécifique	42%	45%	49%	57%
Risque marché trading book Maison mère	• VaR ⁴⁾ département Trading (CHF millions, 1j, 99%)	0,2	0,2	0,2	0,1
	• VaR ⁴⁾ nostro AM (CHF millions, 180j, 99%)	0,1	0,1	0,1	0,1
Risque marché banking book Maison mère	• Sensibilité de la valeur des fonds propres à une hausse de la courbe de taux de 100 bps (CHF millions)	-390,4	-396,3	-412,3	-399,8
Risques opérationnels Maison mère	• Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions) ⁵⁾	1,0	0,6	1,6	-0,9

¹⁾ Selon Bâle III depuis 2013

²⁾ Hors immobilisations financières (obligations).

³⁾ Engagement net (engagement des tiers compromis pour lesquels la provision est supérieure à 0).

⁴⁾ Valeur moyenne de la VaR sur l'année.

⁵⁾ Avec prise en compte des variations de provisions et des gains.

que des garanties bancaires dans le cadre du Trade Finance. La Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à chaque contrepartie bancaire. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs et collaboratrices responsables de développer les relations avec la clientèle, de promouvoir les prestations de crédit et de déterminer leur prix sont rattachés à des départements « de front ». Les relations et les demandes de limites de contreparties avec les institutions financières sont de la responsabilité de la division Finance et risques.

L'analyse, l'octroi et la surveillance de l'utilisation des limites de crédit sont du ressort de la division Gestion crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par les secteurs responsables du développement des modèles et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyées selon des critères standardisés sans intervention de l'analyse, en appliquant les notations obtenues des modèles définis par la Banque.

Les compétences d'octroi des crédits sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale, du CCO, d'un Comité Crédit sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'administration.

Analyse du risque de défaut

L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de crédit. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 16 sous-classes de risque clairement définies. La méthode d'évaluation du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement dé-

finie. À part quelques exceptions, les modèles de rating répondent aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle III et font l'objet d'une validation indépendante et d'une amélioration continue.

Analyse des sûretés

Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait intervenir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). La valeur de marché des habitations individuelles est estimée à l'aide d'une méthode hédoniste. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

Perte attendue et prix ajustés aux risques

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement/replacement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier du montant d'exposition crédit et de la valeur des sûretés.

En ce qui concerne les activités de trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de slotting de l'Accord de Bâle III. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

Collateral management

Avec la plupart de ses contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

2.2 Surveillance des crédits

Surveillance du risque de crédit

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y compris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, les actifs pondérés par le risque, les montants et taux de perte attendue, les engagements provisionnés et les corrections de valeur et les indicateurs de concentration du risque sont analysés et comparés avec les observations sur les périodes précédentes. Ce suivi est complété par une analyse de l'évolution de l'exposition sur des portefeuilles spécifiques, dont les portefeuilles exposés aux facteurs de risque liés au climat. Les résultats sont reportés au management. Annuellement, l'impact de scénarios économiques adverses est évalué dans le but d'apprécier l'adéquation des fonds propres de la Banque. L'analyse de l'impact des scénarios adverses sur les portefeuilles de crédits améliore la compréhension du profil de risque.

2.3 Gestion des crédits compromis

Politique des Affaires spéciales

Les crédits compromis sont gérés par le département des Affaires spéciales crédits au sein de la division Gestion crédit. Pour chaque dossier, une stratégie de gestion est mise en place. Celle-ci est définie sur la base de critères qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque.

Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé in-

dividuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote à la valeur vénale.

2.4 Exposition au risque de crédit

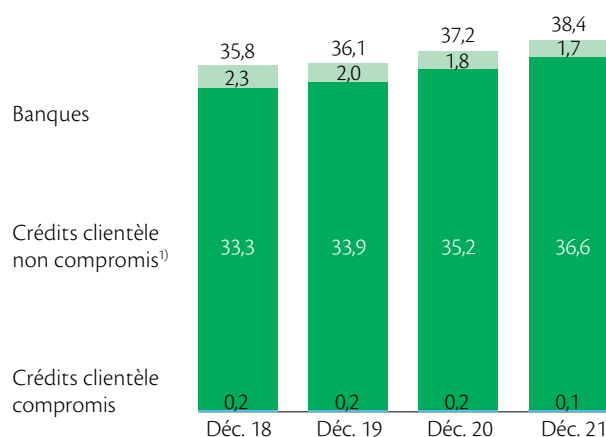
L'exposition crédit totale de la Maison mère s'élevait à CHF 38,4 milliards au 31 décembre 2021, soit une hausse de 3,2% par rapport à fin 2020. L'exposition aux banques représentait CHF 1,7 milliard, soit 4% de l'exposition totale.

L'exposition de crédit dans le canton de Vaud représente 80% de l'exposition clientèle de la Banque, reflet d'une activité principalement orientée vers le canton. Les financements de crédit aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids prépondérant du secteur Immobilier et construction, qui représente 43% de l'exposition de crédit aux entreprises.

La répartition des crédits par segment est globalement stable par rapport à 2020. Le segment Retail et Private Banking représente toujours une part prépondérante des crédits avec 51% du total de l'exposition des crédits non compromis à fin 2021.

Évolution des crédits banques et clientèle

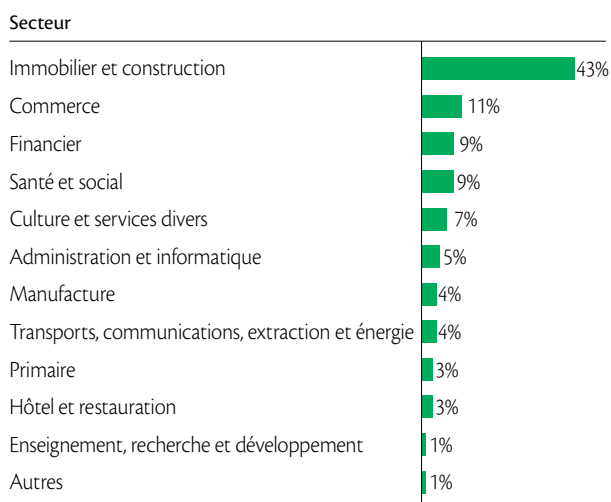
En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère¹⁾



¹⁾ Hors immobilisations financières

Crédits aux entreprises par secteur économique

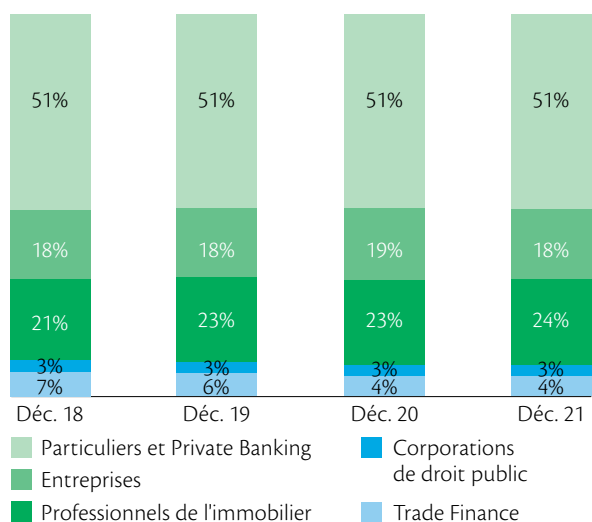
En % de l'exposition de crédit aux entreprises au bilan, Maison mère¹⁾, au 31.12.2021



¹⁾ Hors immobilisations financières

Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, Maison mère



Crédits clientèle par zone géographique

En % de l'exposition de crédit non compromis, au bilan et hors bilan, Maison mère¹⁾

Domicile du client	31.12.2020	31.12.2021
Canton de Vaud	80%	80%
Suisse hors Vaud	16%	16%
Union européenne + Amérique du nord	1%	1%
Autres	3%	3%

¹⁾ Hors immobilisations financières

Les bas niveaux de taux de perte attendue et de crédits compromis attestent de la qualité du portefeuille crédit de la Banque. Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 9 points de base, 7 points de base hors Trade Finance. Quant aux crédits compromis, leur montant était de CHF 126 millions, soit 0,3% du total des crédits.

Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur l'application iPad BCV Investor Relations et le site internet, bcv.ch, contient des informations complémentaires détaillées sur le profil de risque du portefeuille de crédits de la Banque.

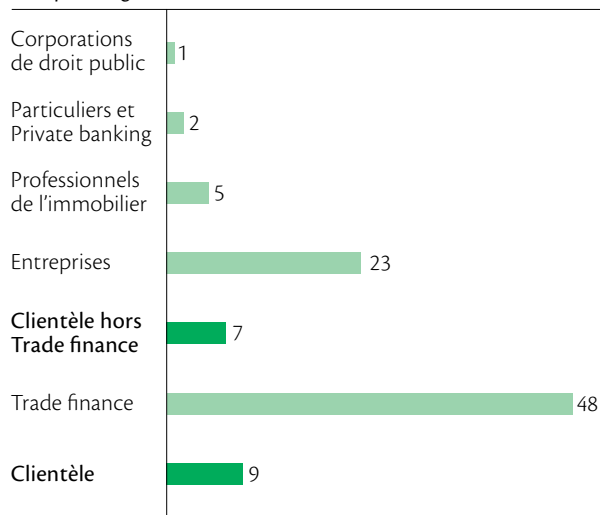
3. Risque de marché

La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

Taux de perte attendue

Hors coûts de gestion au Affaires Spéciales, en points de base de l'utilisation des crédits clientèle, y compris produits dérivés OTC, au 31.12.2021

Groupe de segments-client



3.1 Risque de marché dans le trading book

Les activités de négoce sont gérées par le département Salle des marchés de la division Asset Management & Trading. Il intervient principalement sur les marchés actions, obligataires et devises (y compris les métaux précieux) à la demande de la clientèle. Il possède une expertise dans le domaine des produits structurés dont il assure l'ensemble du processus, de l'émission du produit à son animation sur le marché secondaire (market making).

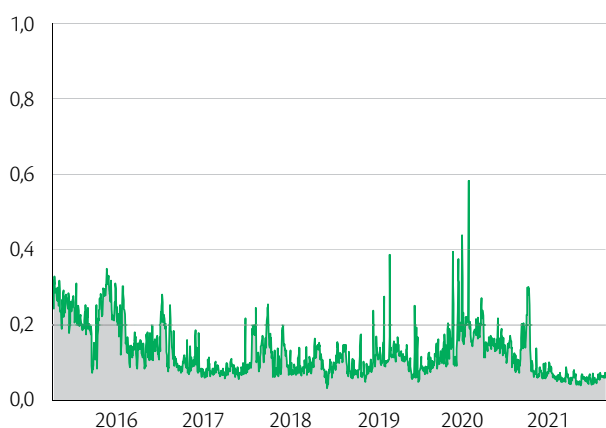
Tout nouveau type de produit ou d'instrument de la division Asset Management & Trading (DAMT) fait l'objet d'une validation par le Comité Produits et Instruments DAMT (CPID) composé du directeur général de la DAMT (présidence), des responsables de départements Asset Management, Opérations, Politique d'investissement, Risk Management et Salle des marchés. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'asset and liabilities management, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique sont remplis avant le lancement d'un nouveau type de produit.

Pour l'ensemble des positions de négoce, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le secteur Risques marché du département Risk Management, rattaché à la division Finance et risques, ce qui assure une indépendance par rapport à la division Asset Management & Trading. Le secteur Risques marché utilise notamment les mesures suivantes:

- La Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.

VaR du portefeuille de trading (1 jour, 99%)

En millions de CHF



- Des analyses des pertes en cas de stress statiques.
- Les contrôles de sensibilité de type delta, gamma, véga, thêta, rhô.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le secteur Risques marché.

Le risque de marché du trading book reste une source de risque marginale pour la Banque. Sur l'ensemble de l'année 2021, la VaR du portefeuille de trading est globalement demeurée à un niveau faible, en moyenne de l'ordre de CHF0,1 million.

3.2 Risque de marché dans le banking book

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

3.2.1 Risque de taux dans le banking book

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des différences entre la taille et les échéances de taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement de la clientèle sont à l'origine de ce risque qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont proposées par l'ALCO («Asset & Liabilities Committee») de la Direction générale et validées par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par le département Asset & Liabilities Management-Gestion financière (ALM-GF) rattaché à la division Finance et risques.

La gestion du risque de taux cherche à piloter la marge d'intérêt et la sensibilité de la valeur présente des fonds propres au risque de taux.

L'exposition au risque de taux est mesurée en termes de sensibilité de la valeur des fonds propres à la courbe de taux, exprimée en durée des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation

pour la Banque d'honorer ses engagements vis-à-vis de sa clientèle et de ses contreparties, de satisfaire les normes réglementaires et d'assurer la continuité du refinancement de ses activités. Ce risque est appréhendé d'une part par la gestion à court terme des besoins de liquidité et d'autre part par la gestion à long terme du refinancement de l'activité. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité selon ces deux axes. Elle limite son exposition au risque de liquidité par le maintien d'une structure de bilan solide reposant notamment sur la constitution d'une réserve de liquidité lui permettant de couvrir les effets d'une crise de liquidité de grande ampleur et le maintien d'une structure de refinancement long terme pérenne et diversifiée capable d'assurer le développement de l'activité. Ceci se traduit par le maintien de marges de sécurité définies par le Conseil d'administration par rapport aux exigences réglementaires et sur des ratios de structure de bilan.

Le cadre de gestion de la liquidité est proposé par l'ALCO de la Direction générale et validé par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du refinancement à long terme et de la liquidité à court terme est sous la responsabilité du département ALM-GF qui inclut la Trésorerie.

La mesure de l'exposition au risque de liquidité repose sur une gamme complète d'indicateurs qui comprend entre autres la composition de la réserve de liquidité, les indicateurs de suivi des conditions de marché, les ratios réglementaires et les simulations des besoins de refinancement selon plusieurs scénarios.

4. Risques opérationnels

La Banque a défini une approche globale pour la gestion des risques opérationnels et certaines déclinaisons spécifiques, notamment en matière de risque de Compliance et de risques de sécurité physique et informatiques, développés ci-après.

Le concept global de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle et s'inscrit dans le cadre de la circulaire FINMA 2008/21 sur les risques opérationnels. La gestion des risques opérationnels a pour objectif de maîtriser les facteurs de risque opérationnel en identifiant les points à améliorer et en renforçant les dispositifs de contrôle opérationnel et managérial. En particulier, la Banque vise à diminuer son exposition:

- à un manquement aux prescriptions légales, réglemen-

taires, normes ou règles de la Banque, qui inclut la possibilité de la réalisation d'un événement de risque de contrôle (design inadéquat du dispositif de contrôle, mise en œuvre du dispositif de contrôle non conforme ou manque de rigueur dans l'application du dispositif de contrôle);

- à des comportements inappropriés ou malveillants des acteurs, c'est-à-dire, des collaborateurs et collaboratrices, des fournisseurs, des contreparties bancaires, de la clientèle ou d'autres acteurs externes;
- à des caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax, e-mails et réseaux sociaux);
- à une infrastructure inappropriée;
- à une organisation – regroupant le concept (méthode, processus, organigramme) et le cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels) – inadéquate par rapport aux activités de la Banque;
- à des dangers naturels.

Des facteurs de risques opérationnels peuvent donner lieu à des événements de risque. La Banque distingue des catégories d'événements de risques potentiels qui sont:

- La non-conformité, c'est-à-dire un manquement aux prescriptions légales, réglementaires, normes ou règles de la Banque.
- Des fraudes internes et externes qui incluent la cybercriminalité.
- Des incidents liés aux ressources humaines.
- Des incidents liés aux relations clientèle et aux pratiques commerciales qui incluent le blanchiment d'argent/le financement du terrorisme, l'abus de marché et le cas d'un non-respect de sanctions économiques.
- Des pertes de moyens d'exploitation.
- Des défaillances des systèmes d'information.
- Des incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Afin d'identifier les risques opérationnels principaux, des revues sont menées périodiquement. Elles sont complétées d'analyses ad hoc, par exemple en cas d'apparition de nouvelles menaces potentielles, de demandes de la FINMA ou de la découverte d'un événement de risque important dans une autre banque. Ces revues et analyses sont menées par le management et les experts fonctionnels (entre autres, le département Compliance et le département Sécurité) avec le support de la fonction Risques opérationnels du département Risk Management. Ces revues cherchent à mettre en évidence

les améliorations possibles du dispositif de gestion des risques, en particulier les contrôles opérationnels et managériaux.

En complément de cette approche d'identification des risques, la Banque collecte et analyse de manière exhaustive et systématique les principaux incidents de risques opérationnels survenus dans le cadre de ses activités. Ils sont recensés dans un applicatif dédié et sont analysés sur une base de reporting mensuel. Dans le but d'assurer le suivi de l'évolution du profil de risques opérationnels, une tolérance est exprimée par rapport aux incidents opérationnels pour l'ensemble et par catégorie de risques opérationnels.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que le plan de continuité des activités (PCA).

5. Risque de compliance

La notion de risque de compliance regroupe le risque inhérent d'un acte de blanchiment d'argent/de financement du terrorisme (BA/FT), d'abus de marché ou d'être en relation d'affaires (ou de recevoir/transférer des fonds) avec une personne physique ou morale sous sanctions économiques ainsi que les risques de contrôle respectifs, c'est-à-dire la possibilité d'un design inadéquat du dispositif de contrôle, d'une mise en œuvre non conforme du dispositif de contrôle ou d'un manque de rigueur dans l'application du dispositif de contrôle. Le risque de contrôle résulte de l'obligation réglementaire de disposer de systèmes de diligence en matière de compliance.

L'attitude de la Banque en matière de risque inhérent de compliance est celle d'une banque universelle à fort ancrage régional. Dans ce sens, les relations d'affaires de la Banque sont représentatives de l'ensemble des métiers de base focalisés sur le canton de Vaud, des métiers de banque universelle à synergies fortes avec les métiers de base et des métiers de banque universelle à rentabilité élevée (comme le Trade Finance). Dans tous ses métiers, la Banque privilégie des relations d'affaires de qualité et renonce aux affaires dont le risque inhérent est jugé plus élevé en matière de BA/FT, d'abus de marché et de sanctions économiques.

L'attitude de la Banque en matière de risque de contrôle consiste à définir et mettre en place un dispositif de contrôle jugé adapté à son profil de risque et reflétant des standards

de référence. De plus, elle veille à sa bonne application dans toute la Banque. Le dispositif de contrôle fait l'objet de revues périodiques afin de s'assurer de son adéquation par rapport aux risques inhérents et à leurs éventuelles évolutions.

Dans ces trois domaines de compétences, le département Compliance assure, pour l'ensemble de la Banque, une double fonction de support et de contrôle. Il dispose d'une responsabilité première de veille réglementaire et d'évolution des règles, méthodes et processus en matière de compliance. Il assure la formation des collaborateurs et collaboratrices et leur fournit un support continu dans l'application des règles et méthodes de compliance. Le département Compliance a également une mission de contrôle de deuxième niveau de l'application par les métiers des dispositions réglementaires des domaines de compétences du compliance ainsi qu'en matière de règles crossborder et de conformité fiscale.

5.1 Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Les activités relatives à l'acceptation de fonds, au trafic des paiements ainsi que les opérations de financement comportent des risques inhérents qu'un ou plusieurs clients soient potentiellement impliqués, directement ou indirectement, dans des actes de BA/FT. La surveillance bancaire a confié aux banques une mission majeure dans la lutte contre le BA/FT. Ainsi, elles ont l'obligation de disposer d'un système permettant de détecter les indices de BA/FT. La clarification de l'origine des fonds d'un client et le bien-fondé d'une transaction se situent au cœur de cette diligence qui repose, d'une part, sur une surveillance des relations d'affaires de la Banque et, d'autre part, sur une surveillance des transactions que la clientèle effectue par l'intermédiaire de la Banque.

Les métiers de front ont la responsabilité première de détection des risques BA/FT au niveau des relations d'affaires et/ou des transactions. Le département Compliance définit le cadre interne, met à disposition les outils nécessaires à son application et assure le support et contrôle des métiers de front.

Surveillance des relations d'affaires

La Banque procède systématiquement à l'identification du cocontractant, de l'ayant droit économique et/ou du détenteur de contrôle. L'ensemble de la clientèle est en outre surveillée en continu afin de détecter les éventuelles personnes condamnées ou soupçonnées d'infractions de

BA/FT ainsi que les personnes politiquement exposées (PEP) figurant sur des bases de données publiques.

Les relations d'affaires sont catégorisées en différents niveaux de risque BA/FT par le biais de critères de risque se fondant sur les exigences réglementaires découlant de la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA) et de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA), ainsi qu'au profil de risque des activités de la Banque. La catégorisation des relations d'affaires détermine l'intensité de la surveillance et les niveaux de compétences décisionnelles. Les relations présentant un risque accru BA/FT font l'objet d'un processus de validation, à l'entrée en relation et lors de revues périodiques, comprenant différents niveaux hiérarchiques, notamment une validation systématique par le département Compliance. Cette validation repose sur des clarifications apportées par les métiers de front et répondant à des exigences internes strictes, notamment en termes de documentation corroborative, définies par métier de la Banque.

Pour les métiers Private Banking et Trade Finance, des comités d'entrée et de revue de relation spécifiques, avec la participation du département Compliance qui dispose d'un droit de veto, procèdent à la validation des relations.

Surveillance des transactions

La Banque catégorise les transactions de la clientèle en se basant sur leur importance et les critères de la LBA et de l'OBA-FINMA pertinents par rapport à son profil de risque. Les transactions à risque accru de BA/FT sont identifiées par le biais d'un système informatisé dédié comprenant des modèles de détection et paramétrages adaptés aux différents métiers de la Banque, permettant d'identifier les transactions présentant un risque accru de BA/FT. Les modèles de détection sont calibrés afin de prendre en compte les indices pertinents en termes de fréquence, volume, nature des transactions et de comportements atypiques de la clientèle. Les indices de BA/FT relevés par les conseillers, notamment lors des interactions avec la clientèle ou sur la base d'information de tiers, sont directement transmis au département Compliance.

Les transactions à risque accru de BA/FT sont clarifiées conformément à des exigences internes strictes déclinées par métier de la Banque et les transactions présentant le niveau de risque le plus élevé sont toutes validées par le département Compliance.

Communication des soupçons de blanchiment

En cas de soupçons fondés de BA/FT sur des relations d'affaires ou sur une transaction, la Banque, sous la responsabilité du département Compliance, procède systématiquement à une communication au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS).

5.2 Risque de non-application des sanctions économiques

Le respect de l'application des sanctions économiques est une obligation première pour la Banque. Elle applique, à sa meilleure connaissance, les différents régimes de sanctions qui l'impactent de fait par ses activités, à savoir prioritairement les sanctions émises par la Suisse par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), les sanctions américaines de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) et les sanctions de l'Union européenne. Il s'agit notamment de sanctions à l'encontre de pays (embargos), de gel des avoirs de personnes physiques ou morales ou de sanctions visant certains secteurs spécifiques d'activités économiques.

Le département Compliance applique une diligence à l'entrée en relation et en continu sur l'ensemble de sa base de données clientèle afin de détecter les personnes physiques ou morales faisant l'objet de sanctions économiques selon les différents régimes applicables. De plus, elle surveille les transactions entrantes et sortantes par le biais d'un système de détection et bloque, le cas échéant, les transactions suspectes. Une surveillance des titres de sociétés faisant l'objet de sanctions économiques est opérée, empêchant ceux-ci d'être négociés par la clientèle.

5.3 Risque d'abus de marché

La surveillance des abus de marché vise à identifier les opérations d'initiés et les manipulations de marché, en application de la circulaire FINMA 13/8 et de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF).

Les opérations de marché de la clientèle, y compris des collaborateurs et collaboratrices, sont surveillées par rapport à des performances atypiques et le possible accès à des informations d'initié, au moyen d'un système informatique dédié. Par ailleurs, les personnes catégorisées comme initiées, selon des informations figurant sur des bases de données externes, sont répertoriées dans les systèmes informatiques de la Banque et leurs

transactions sont contrôlées de manière étroite par le département Compliance.

La Banque surveille de manière informatisée les opérations de marché afin de détecter des comportements pouvant être assimilés à des manipulations de marché, notamment les achats et ventes effectués le même jour sur le même titre.

6. Risques de sécurité physique et informatique

Les objectifs de base de la fonction Sécurité sont de protéger la Banque et de minimiser les impacts en cas de crise ou d'événement grave. Les éléments protégés sont :

- Le **système d'information**, les **données** et les opérations nécessaires au bon fonctionnement de la Banque.
- Les **personnes** qui sont des parties prenantes, notamment la clientèle, les collaborateurs et les collaboratrices, les partenaires et les prestataires externes.
- Les **valeurs physiques** servant à l'activité de la Banque ou stockées dans les locaux, par exemple les billets, métaux précieux, contrats et cédules.
- Les **infrastructures**, c'est-à-dire les bâtiments ou locaux contenant les biens, ainsi que l'ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement de la Banque.

Le département Sécurité est responsable de définir, mettre en place, contrôler et faire évoluer le dispositif de sécurité de la Banque. Il s'assure que les protections et mesures de gestion de crise et de reprise des activités critiques restent efficaces et appropriées dans le temps. Ses principales missions sont :

- **Assurer la sécurité du système d'information, des données et des opérations**, en définissant et en mettant en place un dispositif de sécurité basé sur l'analyse des menaces, notamment la cybercriminalité.
- **Assurer la sécurité et la sûreté des personnes, des infrastructures et des valeurs**, en définissant et en mettant en place un ensemble de mesures de sécurité. Ces mesures sont également basées sur l'analyse des menaces.
- **Assurer la gestion de crise et permettre la reprise des activités critiques**, en définissant et en mettant en place des mesures permettant de gérer les crises de manière appropriée et de maintenir les activités et services de la Banque.

6.1 Risques de sécurité informatique

Les activités relatives à la protection du système d'information, des données et des opérations sont réalisées par trois entités du département Sécurité. Plus spécifiquement, une entité regroupe les principales activités relatives à la lutte contre la cy-

bercriminalité, à l'architecture de sécurité et à la gestion des incidents de sécurité informatique. Une deuxième entité assure les activités de gestion opérationnelle de la sécurité qui inclut la gestion des droits d'accès et des identités, la permanence de la sécurité informatique et l'exécution des contrôles. Une troisième entité assure la gestion du système de management de la sécurité de la Banque, la gestion de crise et de continuité des affaires et supervise la gestion et le contrôle financier des projets de sécurité pour la Banque.

La sécurité du système d'information et des données est assurée par la mise en place d'un ensemble de mesures de sécurité basées sur l'évaluation de l'exposition inhérente aux menaces (ou types d'événements de risque potentiels), qui tient compte des spécificités de la Banque et de ses domaines d'activités. Les principales menaces identifiées et les éléments clés du dispositif de sécurité mis en place sont résumés ci-après.

Le risque de piratage des systèmes et d'accès non autorisé à des informations. Des événements de risque potentiels sont notamment des intrusions dans les systèmes (par exemple par infection, par malware ou par un acte de malveillance interne) ou des attaques des systèmes (par exemple de type déni de service) dans le but de rendre inopérant des canaux ou de compromettre massivement des données. Afin de limiter ce risque, la Banque met en place un dispositif de sécurité surveillé de manière continue, recense et analyse les tentatives d'attaques, réalise une veille sécurité, mandate des sociétés externes qui réalisent des tests de résistance des systèmes et collabore étroitement avec les entités de la Confédération en charge de la lutte contre la cybercriminalité comme le NCSC (Centre national pour la cybersécurité). Elle met en place, revisite et teste à intervalles réguliers un plan de gestion de crise.

Le risque de vol de données ou de perte de confidentialité relative aux données clientèle. Des événements de risque potentiels sont en particulier la sortie massive de données confidentielles par un ou plusieurs employés de la Banque ou par des personnes externes. Afin de limiter ce risque, la Banque gère l'accès aux données de la clientèle de façon centralisée et attribue les droits selon le principe du «need to know», soit la restriction de l'accès au besoin. Elle fixe des niveaux de confidentialité différenciés des données clientèle et en restreint spécifiquement l'accès. Elle contrôle tous les flux de données sortants (courriel interne / internet / clé USB / CD) via une technologie de type « Data Loss Prevention » (DLP) et génère des alertes en relation avec des données électroniques d'identification clients (CID).

Le risque d'usurpation d'identités clientèle. Des événements de risque potentiels sont notamment le vol des identifiants clientèle ou le détournement d'outils mis à disposition de la clientèle (par exemple logiciels de paiement) dans le but de réaliser un transfert frauduleux de fonds de la clientèle. Afin de limiter ce risque, la Banque définit des pratiques d'identification clientèle et de confirmation des ordres adaptés aux canaux utilisés et différenciés selon les segments de clientèle. Pour les plateformes comme bcv.net et TradeDirect, elle applique des pratiques d'authentification forte dont le niveau de protection est réévalué régulièrement. En parallèle, elle cherche régulièrement à sensibiliser la clientèle sur les risques de hacking par des articles, de l'information et des recommandations publiés sur le site bcv.ch.

6.2 Risques de sécurité physique

Les activités relatives à la protection des personnes, des valeurs physiques et des infrastructures de la Banque sont regroupées dans une entité dédiée à la sécurité physique au sein du département Sécurité.

La sécurité et la sûreté des personnes, des valeurs physiques et des infrastructures sont assurées par la mise en place d'un ensemble de mesures de sécurité basées sur l'évaluation de l'exposition inhérente aux menaces (ou types d'événements de risque potentiels) qui tient compte des spécificités de la Banque et de ses domaines d'activités. Les principales menaces identifiées et les éléments clés du dispositif de sécurité mis en place sont décrits ci-après.

Le risque relatif à la sécurité des personnes. Des événements de risques potentiels sont notamment des accidents ou des agressions verbales ou physiques. Afin de limiter ces risques, la Banque applique les directives de la Confédération pour les plans de sécurité et de protection de la santé au travail, ainsi que pour l'organisation de la prévention. Elle procède à des campagnes de sensibilisations des collaborateurs et collaboratrices et forme des secouristes d'entreprise sur ses principaux sites. La Banque s'appuie aussi sur les managers en les sensibilisant au travers de formations et par la mise à disposition d'outils de monitoring des collaborateurs et collaboratrices.

Le risque de vols physiques. Des événements de risques potentiels sont notamment le vol de valeurs, de biens ou de documents par des acteurs internes ou externes à la Banque. Afin de limiter ce risque, la Banque définit des zones de sé-

curité, en limite l'accès aux personnes et surveille de façon continue les bâtiments. Elle s'assure contre le vol et sensibilise les collaborateurs et collaboratrices dans les agences à la problématique au travers de formations.

Le risque de dommage aux infrastructures. Des événements de risques potentiels sont notamment des pertes de moyens d'exploitation par exemple dues à un incendie ou une coupure d'électricité, une pandémie ou des catastrophes naturelles. Afin de limiter le risque de perte de moyens d'exploitation, la Banque sauvegarde quotidiennement ses données de manière redondante sur ses deux centres de calculs; la restauration des données est assurée par un plan de reprise testé régulièrement. La Banque dispose également de plans (pandémie, catastrophe) qui organisent la continuité des activités critiques; les infrastructures nécessaires à cet effet font l'objet d'adaptations et de contrôles annuels.

7. Risques liés au climat

7.1 Introduction

Les dangers naturels physiques liés au changement climatique ainsi que le processus induit de transition vers une économie faiblement émettrice en carbone ont des conséquences socioéconomiques de plus en plus importantes qui peuvent affecter l'ensemble des acteurs économiques y compris le secteur financier et les banques.

Dans le but de protéger les intérêts de la Banque et de sa clientèle, les risques liés au climat font partie du cadre de gestion des risques de la BCV. En phase avec les recommandations des autorités bancaires (notamment le Comité de Bâle et la FINMA), la Banque considère que les dangers naturels physiques liés au changement climatique (aigu ou chronique) et la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque établies, c'est-à-dire les risques stratégiques / business, le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels.

La Politique et stratégie des risques (PSR) de la Banque, validée annuellement par les organes (Conseil d'administration et Direction générale), met en évidence l'approche de prise en compte des facteurs de risque liés au climat dans l'évaluation des risques et les responsabilités en la matière. Les rapports sur les risques présentés régulièrement aux organes incluent un suivi des expositions aux facteurs de risque liés au climat.

Les principales orientations de la Banque relatives aux risques liés au climat sont présentées ci-après selon la structure de référence et les attentes générales de publication établies par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

7.2 Gouvernance

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la BCV sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques (voir chapitre 1.4 Gouvernance de la gestion des risques). Elles incluent des responsabilités de surveillance des risques par le Conseil d'administration, d'évaluation et de gestion des risques par la Direction générale et de développement de méthodes d'évaluation des risques par le département Risk Management. Ces responsabilités tiennent explicitement compte des facteurs de risque liés au climat.

Le Conseil d'administration décide des fondements de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque (profil de risque visé) de la Banque. Il est également responsable de la surveillance globale du profil de risque de la Banque. À cet effet, le Conseil d'administration s'assure du suivi des principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat. Ce suivi est réalisé trimestriellement dans le reporting des risques et annuellement dans le cadre de l'analyse des principaux risques.

La Direction générale est responsable de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. La Direction générale suit et évalue les principaux facteurs de risque et expositions, y compris ceux liés au climat. Ce suivi est réalisé trimestriellement dans le reporting des risques et annuellement dans le cadre de l'analyse des principaux risques.

Le département Risk Management est responsable de développer et d'améliorer les principes et méthodes de contrôle des risques, de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Dans ce cadre, il s'assure que les principaux facteurs de risque et expositions sont pris en compte, y compris ceux liés au climat.

7.3 Gestion des risques

La gestion des risques liés au climat s'inscrit pleinement dans les principes communs d'évaluation des risques de la Banque. Les conséquences physiques du changement climatique et de la transition vers une économie faiblement émettrice en

CO₂ font partie des principaux types de facteurs de risque pouvant affecter de façon adverse les expositions au risque. Les risques liés au climat peuvent ainsi être définis comme la possibilité qu'un événement de risque résultant de la dégradation d'un ou de plusieurs facteurs de risque liés au climat, ait un impact adverse pour la Banque. Ce risque peut être de nature stratégique, de crédit, de marché et opérationnelle.

Facteurs de risque liés au climat

- Les *lois, règlements et « valeurs »* peuvent évoluer de façon importante afin d'accélérer la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone. Les restrictions sur les émissions des bâtiments, des véhicules et dans l'industrie, les obligations de publication et la stigmatisation d'entreprises, de secteurs d'activité voire d'attaque en responsabilité peuvent connaître des renforcements majeurs.
- Le *développement économique* est fortement affecté par des changements structurels de l'économie reflétant des évolutions dans la demande de biens et services et du progrès technique. La transition vers une économie faiblement émettrice en carbone va changer la valeur des ressources; des secteurs et industries (par exemple le secteur de l'automobile) vont se transformer, des délocalisations d'emplois vont se réaliser.
- Les *dangers naturels physiques* d'origine climatique deviennent plus fréquents et plus intenses selon les régions du monde en raison du changement climatique. Ils sont de deux principaux types:
 - Des conditions météorologiques extrêmes de type aigu (par exemple des tempêtes pouvant provoquer des inondations, crues, glissements de terrain ou encore avalanches, des vagues de chaleur, des sécheresses et des feux de forêt).
 - Des altérations durables du climat de type chronique (provoquant par exemple des désertifications, l'érosion de zones côtières, la submersion de côtes ou la diminution de l'enneigement en montagne, la fonte des glaciers).

Etant donné ses activités de banque universelle à ancrage régional, la Banque est exposée aux facteurs de risque liés au climat de façons diverses: dans son positionnement stratégique, ses décisions d'affaires quotidiennes, les expositions de crédit, les expositions de marché et les expositions opérationnelles. Dans chaque activité, les facteurs de risque liés au climat font partie intégrante de la gestion des risques. Les sources d'exposition identifiées font l'objet d'analyses et d'un suivi par les organes, notamment dans le reporting des risques.

7.4 Stratégie

La Banque est essentiellement active dans le canton de Vaud, caractérisé par une économie diversifiée fortement orientée sur le secteur des services, en terme relatif, moins affecté par la transition énergétique. Elle s'assure que son orientation stratégique et la fixation de ses objectifs soient définis en cohérence avec les engagements pris par la Suisse et le canton de Vaud en matière de lutte contre le réchauffement climatique (engagement actuel et trajectoire induite par les objectifs à l'horizon 2030 et 2050).

Ci-après, les facteurs de risque liés au climat sont évalués pour les principales sources d'exposition: les activités de crédit, les activités de marché et de placement de clientèle et le fonctionnement opérationnel de la Banque.

Activités de crédit

Dans les activités de crédit, la Banque est principalement active dans les activités de financement hypothécaire (principalement dans le canton de Vaud) et dans les activités de financement aux entreprises (dans le canton de Vaud, de façon sélective à des grandes entreprises en Suisse et de façon également limitée dans le cadre de son activité de Trade Finance dans le monde entier).

La zone principale d'activité de la Banque étant peu exposée aux dangers naturels physiques, l'analyse de l'exposition aux facteurs de risque de transition liés au climat a été priorisée. Dans le cadre de l'évaluation du risque de crédit, la part des expositions potentiellement sujettes à des augmentations du risque de défaut en raison des facteurs de risque de transition liés au climat a été systématiquement mise en évidence et un suivi a été mis en place:

- **Exposition hypothécaire:** la part des financements d'objets immobiliers résidentiels considérés comme plus exposés aux facteurs de risque de transition est considérée comme très faible (inférieure à 5% du total des expositions) et tendanciellement en baisse. Il s'agit pour l'essentiel de financements d'objets résidentiels (immeubles locatifs, villas et PPE) dont la construction est antérieure aux années deux mille, dont l'agent énergétique principal utilisé pour la production de chaleur est le mazout et qui ont été octroyés à la clientèle avec une classe de risque inférieure à la moyenne du portefeuille. L'impact des facteurs de risque de transition liés au climat sur le risque de perte de crédit pour la Banque est jugé marginal. Dans les activités hypothécaires, la Banque contribue au financement de la transition éner-

gétique en incitant les propriétaires immobiliers, par un taux d'intérêt avantageux, à acquérir un bien immobilier ou réaliser des travaux répondant à des critères écologiques.

- **Exposition aux entreprises (hors Trade Finance):** la part des financements BCV à des entreprises dans les secteurs les plus impactés par la transition est modérée (inférieure à 20%) sans concentration sectorielle particulière ni financement d'entreprises actives dans la production d'énergie d'origine fossile. Dans une large proportion, il s'agit de groupes suisses actifs dans les transports (aérien, maritime et par route), la construction, l'industrie et la chimie/pharmaceutique. L'impact des facteurs de risque de transition liés au climat sur le risque de défaut des contreparties financées est jugé faible et est pris en compte dans l'analyse individuelle du risque de crédit. La BCV a ainsi formalisé dans le processus de crédit dédié aux financements commerciaux une section d'analyse spécifique sur les risques environnementaux et sociaux.
- **Expositions liées au Trade Finance:** les financements de matières premières d'origine fossile représentent environ un quart des financements (exprimés en USD) du Trade Finance. Il s'agit dans une large proportion de produits dérivés du pétrole (liquide ou gazeux) et dans une plus faible proportion de charbon vapeur. L'ensemble de ces financements sont de type transactionnel avec des échéances inférieures à une année. Les facteurs de risque de transition liés au climat n'ont pas d'impact matériel sur le risque de perte de crédit pour la Banque. Depuis 2019, la BCV a pour objectif de réduire son exposition transactionnelle au charbon à un rythme légèrement supérieur aux exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris (scénario de l'IEA).

Activités de marché et de placement de la clientèle

Les facteurs de risque liés au climat n'ont qu'une importance limitée sur les risques de marché. La Banque ne s'engage pas dans des activités de négoce pour compte propre et elle n'investit pas dans un portefeuille de participations. Elle détient pour gérer ses contraintes de liquidité un portefeuille d'immobilisations financières constitué d'obligations de première qualité et sans orientation sectorielle particulière (principalement titres émis par la CLG & BLG, obligations de la Confédération, des cantons suisses ou d'autres entités supranationales étatiques).

Dans le cadre de son activité de gestion d'actifs, la BCV réalise des placements à la demande de sa clientèle privée et institu-

tionnelle. La valorisation des placements réalisés pour la clientèle peut être affectée par les facteurs de risque liés au climat, notamment des renforcements de lois sur les émissions de CO₂, la stigmatisation de secteurs d'activités / d'entreprises, l'évolution de la valeur des ressources ou des conditions météorologiques extrêmes comme des tempêtes ou des vagues de chaleur. En 2020, la BCV a mené une analyse (test PACTA) de l'exposition de portefeuilles représentatifs de sa gestion aux facteurs de risque de transition. Cette analyse a mis en évidence une exposition aux secteurs intensifs en carbone relativement plus faible que le marché (en comparaison à l'indice MSCI World et aux portefeuilles agrégés de l'ensemble des banques ayant participé au test) et un impact très limité dans le cas d'un scénario de transition climatique soudaine (impact sur le portefeuille agrégé BCV inférieur à -1% pour les actions et encore plus faible pour les obligations). À noter que dans le cadre de la gestion institutionnelle, la BCV exclut systématiquement de ses fonds en actions les sociétés dont une part significative (30% et plus) des revenus est liée au charbon thermique.

Fonctionnement opérationnel de la Banque

Les évolutions des lois, des règlements et des « valeurs » en lien avec le climat vont affecter les exigences réglementaires touchant au fonctionnement de la Banque. En particulier, des obligations de transparence accrue en lien avec le climat peuvent affecter l'adéquation de l'organisation / des processus, les prestations offertes à la clientèle (notamment dans le domaine de la finance durable) et les publications institutionnelles. Annuellement, la Banque publie un Rapport de responsabilité sociale d'entreprise conforme aux normes GRI de reporting de développement durable et participe à diverses initiatives externes et partenariats (adhésion aux UNPRI, membre du SSF, participation à l'enquête CDP, partenariat stratégique avec Ethos). Elle entreprend de nombreuses mesures pour réduire son empreinte carbone, notamment celle liée au chauffage de ses bâtiments et cherche à encourager la mobilité active auprès de ses collaboratrices et collaborateurs (déplacements pendulaire).

Bien que la BCV se situe dans une région relativement peu exposée aux dangers naturels physiques, des conditions météorologiques extrêmes (notamment tempêtes, inondations, glissements de terrain, vagues de chaleur) peuvent donner lieu à des événements de risques opérationnels, en particulier des incidents de personnes (accidents, maladie) et des pertes des moyens d'exploitation (dommages aux bâtiments). À la BCV, la sécurité des personnes et des in-

frastructures est assurée par la mise en place d'un cadre de mesures de référence (basé notamment sur les directives de la Confédération pour les plans de sécurité et plans de continuité des activités critiques).

7.5 Mesures et cibles

La BCV effectue une veille active sur les mesures des risques liés au climat et oriente ses pratiques sur les méthodes de référence, en particulier dans le contexte des activités de crédit et de placement de la clientèle. Dans ces mêmes activités, la Banque étudie en parallèle différentes possibilités de compléter ses données climatiques / environnementales, notamment pour mesurer les risques liés au climat.

À titre illustratif, dans le cas du suivi des expositions crédit aux facteurs de risque liés à la transition:

- Les expositions hypothécaires sont classées selon des classes d'émission de CO₂ des bâtiments en se basant sur une combinaison de variables (par exemple certificat CECB, certificat Minergie, agent énergétique pour la production de chaleur, année de construction, rénovations).
- Les expositions aux entreprises (hors Trade Finance) sont classées selon les secteurs d'activités pertinents pour la politique climatique (basée sur Battiston, S. et al. A climate stress-test of the financial system).
- Les expositions Trade Finance sont classées selon une méthodologie interne basée sur l'importance des émissions des marchandises financées pour le Trade Finance.

Dans les prochaines années, la Banque va continuer de faire évoluer ses méthodes d'évaluation des risques liés au climat en cherchant à adopter les approches de référence et par l'amélioration des données nécessaires à ces évaluations.

Enfin, la BCV s'engage à réduire les émissions de CO₂ liées à son fonctionnement (impacts directs) d'au moins 35% d'ici à 2030, par rapport au niveau de 2019. Les émissions liées à son impact environnemental direct sont publiées annuellement dans le rapport de Responsabilité sociale d'entreprise selon la norme GRI (Global Reporting Initiative).

Principes cadre du système de contrôle interne (SCI) de la BCV

Le SCI de la BCV a été défini en suivant les recommandations du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et du Comité de Bâle, et en application des circulaires FINMA 17/01 sur la gouvernance d'entreprise et 08/21 sur les risques opérationnels. La finalité du SCI est d'assurer que les activités de la Banque correspondent à la poursuite de ses objectifs au sens large du terme. Plus concrètement, le SCI aide la Banque à atteindre trois objectifs:

- L'objectif de performance en termes de résultat et du contrôle de sa variabilité.
- L'objectif de fiabilité des informations communiquées en interne et externe.
- L'objectif de conformité par rapport aux exigences légales, réglementaires et d'autoréglementation.

La BCV distingue le SCI global du SCI opérationnel. Sur le plan conceptuel, le rôle du SCI global est de s'assurer que l'appétit de risque est défini de façon cohérente avec la capacité de prise de risque et que le cadrage global des risques est approprié par rapport aux risques identifiés. Dans les faits, le SCI global est constitué d'un ensemble d'éléments qui structurent l'orientation, le fonctionnement et la marche des affaires de la Banque. Il s'agit notamment des éléments tels que: une gouvernance saine, une organisation clairement définie et des objectifs cohérents visant la pérennité, un modus operandi défini entre la Direction générale, le Conseil d'administration et leurs comités respectifs, des revues périodiques de la stratégie globale de la Banque et de ses métiers, de la stratégie financière et de la politique de risques (y compris les grandes limites de prise de risque), et des reportings alignés sur l'organisation des activités de la Banque et le cadrage des risques.

À l'échelle des collaborateurs, collaboratrices et managers, la mise en application du cadrage global des risques se traduit dans le fonctionnement opérationnel en tâches et responsabilités, compétences de décision, limites et délais à respecter, procédures et règles à appliquer ou encore documentation et formulaires à utiliser. Dans ce sens, le cadrage global a des implications sur l'ensemble du fonctionnement opérationnel.

Le rôle du SCI opérationnel est d'assurer que les collaborateurs, collaboratrices et managers respectent le fonctionnement opérationnel qui leur a été défini. Les chefs de département sont responsables de la mise en oeuvre et de la mise à jour du fonctionnement de leur département et de son SCI opérationnel, la

responsabilité finale relevant de celle du directeur général.

Le SCI opérationnel est composé des risques opérationnels d'exécution (ROE) et de leurs contrôles mis en place pour maîtriser ces risques. Un ROE consiste notamment en potentiel d'erreurs, de dysfonctionnements ou de non-application des règles et limites à respecter ou encore des documentations à formaliser. Les ROE pertinents à l'échelle de la Banque sont considérés comme ROE clés. Pour chaque ROE clé, les contrôles sont définis et documentés à l'échelle Banque. Il s'agit systématiquement des contrôles opérationnels réalisés par les collaborateurs dans le cadre de leurs activités et des contrôles managériaux réalisés à chaque niveau de management (jusqu'au chef de département) visant à s'assurer de la réalisation adéquate des contrôles de niveau précédent.

Sur le plan conceptuel, le dispositif de contrôle interne de la Banque est constitué de trois niveaux. Les deux premiers niveaux de contrôle interne relèvent de la Direction générale (SCI de la DG), alors que le troisième niveau du Conseil d'administration:

- Niveau 1: les contrôles opérationnels (1a) et managériaux (1b) suivent les lignes hiérarchiques.
- Niveau 2: les contrôles de l'adéquation et de l'efficacité du niveau 1 sont réalisés par des entités hiérarchiquement indépendantes de la ligne (par exemple Risk Management et Compliance).
- Niveau 3: des revues périodiques indépendantes des niveaux 1 et 2 sont réalisées par l'Audit interne. Les principes et le programme de ces contrôles sont définis dans le Règlement d'Audit interne.

La Direction générale donne une responsabilité de contrôle importante aux responsables hiérarchiques avec l'appui d'entités fonctionnelles centralisées. Elle veille au respect des séparations de fonction assurant l'absence de conflit d'intérêt en matière de contrôle de niveau 1 et 2. La Direction générale in corpore et chacun de ses membres accordent une grande importance à la qualité, l'efficacité et l'adéquation du SCI opérationnel mis en place en l'appliquant avec rigueur. En cela, la Direction générale montre l'exemple aux chefs de département et à l'ensemble des collaborateurs de la Banque.

La définition et le fonctionnement du SCI opérationnel tient compte de la structure organisationnelle de la Banque, des caractéristiques des métiers et des fonctions, de l'importance des risques et du besoin d'utiliser efficacement les compétences disponibles au sein de la Banque.





Rejoignez-nous

Le programme qui permet à des femmes, comme Valérie Chleq (en 2006) et Luanda Borg (en 2021), de réorienter leur carrière dans le monde bancaire est piloté par Laure Guido (au centre).

Gouvernance d'entreprise

Principes généraux	76
1. Structure du Groupe et actionariat	77
2. Structure du capital	78
3. Conseil d'administration	80
4. Direction générale	91
5. Rémunérations, participations et prêts	98
6. Droit de participation des actionnaires	105
7. Prises de contrôle et mesures de défense	107
8. Organe de révision	107
9. Politique d'information	108
10. Périodes de blocage	109
11. Adresses de contact	111

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment:

- Communiquer de manière transparente: les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives à la «Corporate Governance», émise par la SIX Swiss Exchange¹.
- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise: la BCV se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise»² chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement.
- Améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son rapport annuel, des rapports Bâle III - pilier 3 et d'un rapport séparé sur la Responsabilité sociale d'entreprise.

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statuts¹ et dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après «LBCVⁱⁱ»), qui sont disponibles sur internet³.

¹ Voir le lien https://www.six-exchange-regulation.com/dam/downloads/regulation/admission-manual/directives/06_16-DCG_fr.pdf

² Ce texte est disponible sur le site internet economiesuisse.ch

³ Voir en page 109 les liens exacts vers ces documents

En tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la Banque Cantonale Vaudoise n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Par souci de bonne gouvernance et comme la Banque est cotée à la Bourse suisse, le Conseil d'administration a décidé d'introduire néanmoins dans les Statutsⁱ les principes de l'ORAb dans toute la mesure compatible avec le statut particulier de la Banque et sans modifier la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoiseⁱⁱ. Ces modifications ont été acceptées par l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014. Cela exclut les dispositions de l'ORAb sur l'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat. En revanche ont notamment été repris les principes sur le Représentant indépendant (article 18bis des Statutsⁱ), le vote électronique (article 18bis, alinéa 5, des Statutsⁱ), le nombre maximum de mandats externes que peuvent exercer les membres du Conseil d'administration (article 23 des Statutsⁱ) et de la Direction générale (article 29 des Statutsⁱ), les tâches du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (article 30bis des Statutsⁱ), la durée des contrats de travail des membres de la Direction générale (article 28, alinéa 2, des Statutsⁱ), la composition des rémunérations (article 30ter des Statutsⁱ), le vote sur les rémunérations (article 30quater des Statutsⁱ) et les indemnités non autorisées (article 30quinquies des Statutsⁱ). Enfin, n'étant pas soumise à l'ORAb, la Banque est tenue de maintenir le rapport de rémunération dans l'annexe au Rapport de gestion (article 30sexies des Statutsⁱ).

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2021)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 10.7 «Participations consolidées» des comptes du Groupe (page 143). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Raison sociale	Banque Cantonale Vaudoise
Statut juridique	Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise ⁱⁱ du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007, le 2 mars 2010 et le 8 décembre 2020
Adresse du siège social	Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse
Lieu de cotation	Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange
Capitalisation boursière	Au 31 décembre 2021, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 1 était de CHF 6,1 milliards
Numéro de valeur	53.175.175
Code ISIN	CH0531751755

1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2021)

Le Conseil d'administration et la Direction générale de la Maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Pour le surplus, les relations entre la Banque et ses filiales sont définies par une directive applicable au niveau du groupe.

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité.

Le Conseil d'administration de la Maison mère propose aux conseils d'administration des filiales, sur préavis de la Direction générale de la Maison mère, la nomination de la majorité, en principe, des membres de leur Conseil d'administration (dont le président) et du CEO de la filiale.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 10.7 des comptes du Groupe (page 143).

1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2021, l'État de Vaud détenait 66,95% du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 3% des droits de vote ou du capital. À ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'État de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient 20,45% au 31 décembre 2021.

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

2. Structure du capital

Capital ordinaire (actions nominatives)	CHF 86 061 900
Capital autorisé	Aucun
Capital conditionnel	Aucun
Options pour le personnel	Aucune

2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2019, 2020 et 2021 figurent aux points 3 et 5.12 des comptes de la Maison mère (pages 177 et 185). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 125 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2021, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 86 061 900. Il était composé de 86 061 900 actions nominatives d'un nominal de CHF 1.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel

Au 31 décembre 2021, il n'existait pas de capital autorisé, ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital (exercices 2019, 2020 et 2021)

L'Assemblée générale qui s'est tenue le 30 avril 2020 a décidé la division de la valeur nominale des actions BCV par un facteur dix et l'augmentation correspondante du nombre d'actions, ainsi que l'adaptation de l'article 6 des Statuts qui énonce désormais :

« Le capital-actions de huitante-six millions soixante-et-un mille neuf cents francs (CHF 86 061 900) est divisé en huitante-six millions soixante-et-un mille neuf cents (86 061 900) actions d'un franc (CHF 1) nominal chacune, nominatives et entièrement libérées ».

L'opération de division a été effectuée le 28 mai 2020. Le numéro de valeur des actions BCV à la SIX Swiss Exchange a changé à cette date (ancien : 1.525.171 ; nouveau : 53.175.175).

Il n'y a pas eu d'autres modifications du capital-actions au courant des trois derniers exercices.

Nombre de titres

En unités

Capital social	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
Capital-actions (actions nominatives, entièrement libérées)	8 606 190	86 061 900	86 061 900

Évolution des fonds propres du Groupe

En millions de CHF

Fonds propres	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
Capital social (entièrement libéré)	86	86	86
Réserves issues du capital et du bénéfice	2 799	2 822	2 892
Réserves pour risques bancaires généraux	701	666	666
Fonds propres, part des minoritaires	0	0	0
Total	3 586	3 574	3 644

2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2021

Nombre d'actions	86 061 900
Proposition de dividende ordinaire	CHF 3,70
Valeur nominale	CHF 1
Cotation en bourse	SIX Swiss Exchange
Droit de vote	Un droit de vote par action

2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des « nomines »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV.

2.6.1 Restrictions de transfert*Début de citation des Statuts:***Article 13 – Transfert d'actions nominatives**

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau proprié-

taire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). (...) Cette limite ne s'applique ni à l'État de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.
- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.
- Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

*Fin de citation des Statuts.***2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice**

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

2.6.3 Inscriptions de « nomines »

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoiseⁱⁱ), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2021, aucun emprunt convertible, aucun warrant, produit structuré, ni aucune option OTC portant sur le titre BCV comme sous-jacent et émis par la BCV n'étaient en circulation.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Le président et les membres du Conseil d'administration de la Maison mère n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années.

Les membres du Conseil d'administration entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis, LBCVⁱⁱ, et 21, alinéa 3, des Statutsⁱ, le Conseil d'État nantit les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'État nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit pour 2021 de Jacques de Watteville, Fabienne Freymond Cantone, Peter Ochsner et Jean-François Schwarz. La lettre de mission a pour objets de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'État leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'État de Vaud dans ce contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidèlement aux intérêts de la BCV et à ceux de l'État

de Vaud, consistant notamment à respecter la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statutsⁱ). Elle décrit également ce que le Conseil d'État attend en termes de communication vis-à-vis de l'État de Vaud, des actionnaires de la BCV, de la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par la LBCVⁱⁱ et les Statutsⁱ (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statutsⁱ). Dans le Comité Audit et Risque ont siégé en 2021 un membre nommé par le Conseil d'État (Peter Ochsner, président) – et donc porteur d'une lettre de mission – et deux membres nommés par l'Assemblée générale (Jack Clemons et Eftychia Fischer). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.

Les sept membres du Conseil d'administration sont indépendants au sens de la Circulaire de la FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques». Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale et quatre membres sont nommés par le Conseil d'État. Ces derniers sont certes nantis d'une lettre de mission, mais ils sont néanmoins indépendants car ils sont rémunérés exclusivement par la Banque et ne reçoivent pas d'instructions spécifiques du Conseil d'État.

Nom	Date de naissance	Nationalité	Formation	Parcours professionnel
Jacques de Watteville	1951	Suisse	Licence en sciences économiques et doctorat en droit de l'Université de Lausanne, brevet d'avocat vaudois.	Président du Conseil d'administration depuis le 1 ^{er} janvier 2018. Après une licence HEC, un doctorat en droit et un brevet d'avocat, ainsi qu'un mandat de délégué du Comité international de la Croix-Rouge au Liban, Jacques de Watteville a entamé en 1982 sa carrière de diplomate avec son entrée au corps diplomatique du Département fédéral des affaires étrangères. Depuis lors, il y a représenté la Suisse dans plusieurs pays et auprès de l'Union européenne. Depuis la fin des années 1990, en tant que chef de la Division des affaires économiques et financières, il a traité de nombreux dossiers internationaux liés à la place financière suisse et participé à la résolution de plusieurs différends fiscaux. En 2013, il est devenu Secrétaire d'État aux questions financières internationales. Dès 2015 et jusqu'en juin 2017, il a en outre mené les négociations avec l'Union européenne, en particulier liées à la libre circulation, à la fiscalité et aux accords bilatéraux. Il a quitté ses fonctions au 31 décembre 2021, en raison de l'atteinte de l'âge limite selon la LBCV ⁱⁱ (70 ans).
Jean-François Schwarz	1955	Suisse	Master en Sciences économiques, mention gestion d'entreprises de l'Université de Lausanne (HEC).	Nommé par le Conseil d'État et entré en fonction le 1 ^{er} janvier 2019, Jean-François Schwarz a également été nommé vice-président du Conseil d'administration par le Conseil d'État au 1 ^{er} janvier 2020. Il dispose de plus de quarante ans d'expérience dans le domaine bancaire. Il a entamé sa carrière au sein de la BCV en 1976 dans le domaine des crédits commerciaux. De 1986 à 2003, il a travaillé pour le Credit Suisse entre Lausanne, New York, Zurich et Genève où il a assumé d'importantes fonctions dans le cadre des activités liées aux crédits et aux PME notamment. En 2003, il revient à la BCV en tant que responsable de la Division Entreprises, qui comprend les départements PME, Grandes Entreprises et Trade Finance jusqu'en juin 2017, date de sa retraite.
Jack G. N. Clemons	1966	Suisse et britannique	Master à l'Université de Cambridge, GB MBA de l'INSEAD, France Fellow of the Institute of Chartered Accountants in England & Wales (ICAEW), GB.	Jack Clemons, élu par l'Assemblée générale du 21 avril 2016, est entré en fonction à cette date. Il a commencé sa carrière en révision d'entreprise jusqu'à devenir associé chez Deloitte. Son parcours professionnel l'oriente ensuite vers la conduite financière et opérationnelle d'un distributeur digital européen. Dès 2006, il a rejoint, à Lausanne, le Groupe BATA, leader mondial du marché de la chaussure, d'abord comme directeur financier, puis comme PDG, fonction qu'il a quittée en 2015. Depuis lors, il est devenu membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation.
Ingrid Deltenre	1960	Suisse et néerlandaise	Licence en sciences humaines à l'Université de Zurich.	Ingrid Deltenre, élue par l'Assemblée générale du 1 ^{er} mai 2014, est entrée en fonction à cette date. Depuis le 1 ^{er} mai 2020, elle est également présidente du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Après avoir obtenu une licence en sciences humaines de l'Université de Zurich, elle a occupé des fonctions exécutives dans une maison d'édition suisse alémanique avant de devenir, en 2000, la PDG de Publisuisse. En 2004, elle est nommée à la tête de la Télévision suisse alémanique, poste qu'elle occupera pendant 6 ans. De 2010 à 2017, elle a été la Directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision), qui compte près de 400 employés et dont le siège se trouve à Genève. Depuis lors, elle est devenue membre de plusieurs conseils d'administration.

<p>Eftychia Fischer 1963 Suisse et grecque</p>	<p>Bachelor en physique à l'Imperial College de Londres. Diplômée de l'Advanced Management Program (AMP) de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie et certifiée Chartered Financial Analyst (CFA) et Financial Risk Manager (FRM).</p>	<p>Élue par l'Assemblée générale le 30 avril 2020, Eftychia Fischer est en fonction depuis cette date. Après avoir obtenu un Bachelor en physique à l'Imperial College de Londres, elle a débuté sa carrière en 1986 en tant que trader en dérivés de taux d'intérêt chez Société Générale Strauss Turnbull à Londres. Après divers postes à responsabilités à Paris et Zurich dans des établissements tels que J.P. Morgan & Co., Julius Baer et EFG International, elle a rejoint UBP en 2010, en qualité de responsable de la division Treasury & Trading. En plus de cette fonction, elle a également dirigé la division Asset Management de l'UBP entre 2012 et 2015. Depuis 2015, elle siège au Conseil d'administration de l'UBP et de la Vaudoise Assurances. Lors de sa séance du 13 janvier 2021, le Conseil d'État a nommé Eftychia Fischer pour succéder à Jacques de Watteville à la présidence du Conseil d'administration de la BCV à partir du 1^{er} janvier 2022.</p>
<p>Fabienne Freymond Cantone 1963 Suisse et italienne</p>	<p>Master en Sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève.</p>	<p>Nommée par le Conseil d'État et entrée en fonction le 26 avril 2018, Fabienne Freymond Cantone a débuté sa carrière chez Arthur Andersen, puis à la Banca della Svizzera Italiana. Elle a ensuite été successivement membre puis présidente de la Commission des Finances de la Ville de Nyon entre 1998 et 2006. Dès cette date et jusqu'au 30 juin 2021, elle fait partie de la Municipalité de la Ville de Nyon, dont elle a été la Municipale des Finances entre 2006 et 2011. En parallèle, elle a été députée au Grand Conseil du canton de Vaud de 2002 à 2018. Elle a été membre de la Commission des Finances jusqu'en 2012 puis, dès 2017, présidente de la Commission de gestion du Grand Conseil. Depuis lors, elle est devenue membre de plusieurs conseils d'administration et de conseils de fondation.</p>
<p>Peter Ochsner 1956 Suisse</p>	<p>Économiste d'entreprise de l'École Supérieure de Cadres pour l'Économie et l'Administration (ESCEA), Zurich Expert-comptable diplômé.</p>	<p>Nommé par le Conseil d'État, Peter Ochsner est entré en fonction le 1^{er} juillet 2016. Il est aussi président du Comité Audit et Risque dès cette date. Après avoir travaillé en tant que collaborateur du département Organisation et Révision interne à la Banque nationale suisse, Peter Ochsner a rejoint PricewaterhouseCoopers SA en 1982. En sa qualité de membre de la Direction de PwC, il a dirigé de 2006 à 2014 le secteur Audit de PwC en Suisse. Expert-comptable diplômé et ancien réviseur bancaire responsable, Peter Ochsner est au bénéfice d'une vaste expérience dans l'audit national et international couvrant les domaines de l'assurance et de la banque. Peter Ochsner a conclu sa carrière au sein de PwC en 2014.</p>

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt (au 31.12.2021)

Jacques de Watteville	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV, à Lausanne • Membre du Conseil de la Fondation Leenaards, à Lausanne • Membre du Conseil exécutif et vice-président de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration de la SI Le Schuss Villars SA, à Villars-sur-Ollon • Membre du Steering Committee of the Europa Forum, à Lucerne
Jean-François Schwarz	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de la Fondation pour le Maintien du Patrimoine Aéronautique (FMFA), à Lausanne
Jack G. N. Clemons	<ul style="list-style-type: none"> • Fellow of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales • Membre du Conseil d'administration international et président du Comité d'audit de World Wide Fund for Nature (WWF), à Gland • Membre du Conseil d'administration de DKSH Holding AG, à Zurich
Ingrid Deltenre	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de Givaudan SA, à Vernier • Membre du Conseil d'administration de Agence France-Presse, à Paris • Membre du Conseil d'administration de Akara Funds AG, à Zoug • Membre du Conseil d'administration Executive Education de l'Université de Zurich • Membre de l'Aufsichtsrat Deutsche Post/DHL, à Bonn • Membre du Conseil de la Fondation L'Aide suisse à la montagne, à Adliswil
Eftychia Fischer	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de Vaudoise Assurances, à Lausanne • Présidente du Conseil d'administration de Alberca Foundation (Single Family office), Bahamas
Fabienne Freymond Cantone	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité régional de la Radio Télévision Suisse Romande (RTSR), à Lausanne, et de l'Assemblée des délégués de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG - SSR), à Berne • Membre du Comité de l'Association Innovaud, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration de Transitec SA - optimiseurs de mobilité, à Lausanne • Membre du Comité de l'Association Pro-Jet d'insertion et réinsertion professionnelle et du Concours international de la rose nouvelle, Présidente du Comité de l'Association Les Amis de la Rose de Nyon, toutes à Nyon, ainsi que membre de l'Association LABOR, à Lausanne • Membre du Conseil de Fondation pour les Arts et la Culture, de la Fondation pour le développement du Musée romain, de la Fondation Abraham Hermanjat et de la Fondation Guido Comba, toutes à Nyon, ainsi que de la Fondation Pro Vapore – Fondation pour la sauvegarde des huit bateaux Belle Epoque du Lac Léman, à Genève • Membre du Comité directeur du Parti Socialiste Vaudois, à Lausanne
Peter Ochsner	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de Kieger SA, à Zurich • Membre du Conseil de la Fondation Prof. Dr. Max Cloëtta, à Zurich

Jacques de Watteville
Président du Conseil d'administration



Jean-François Schwarz
Vice-président du Conseil d'administration



Peter Ochsner
Membre du Conseil d'administration



Ingrid Deltenre
Membre du Conseil d'administration



Eftychia Fischer

Membre du Conseil d'administration



Jack G. N. Clemons

Membre du Conseil d'administration



Fabienne Freymond Cantone

Membre du Conseil d'administration

3.3 Élection et durée du mandat

3.3.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'État (l'article 12, alinéa 1, LBCVⁱⁱ déroge sur ce point à l'ORAb). L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'État s'abstenant de voter.

Aux termes de l'article 12, alinéa 5, LBCVⁱⁱ, qui déroge sur ce point à l'ORAb, le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

3.3.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

3.4 Organisation interne

3.4.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration était présidé en 2021 par Jacques de Watteville, nommé par le Conseil d'État. Le vice-président est Jean-François Schwarz. Les autres membres sont Jack Clemons, Ingrid Deltenre, Eftychia Fischer, Fabienne Freymond Cantone et Peter Ochsner.

Pour rappel, l'Assemblée générale du 29 avril 2021 a élu Pierre-Alain Urech au Conseil d'administration, avec entrée en fonction au 1^{er} janvier 2022. À cette date, Eftychia Fischer a remplacé Jacques de Watteville à la présidence du Conseil d'administration en raison de l'atteinte par ce dernier de la limite d'âge selon la LBCVⁱⁱ (70 ans).

Les Statutsⁱ et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité Audit et Risque et un Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont en principe pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

3.4.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

Comité Audit et Risque

En 2021, le Comité Audit et Risque était formé de Peter Ochsner (président), Jack Clemons et Eftychia Fischer.

Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion et du contrôle des risques. Il appuie le Conseil d'administration dans l'appréciation des différents types de risques auxquels la Banque est exposée, de même que dans celle de la structure, de l'organisation

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Première élection	Échéance ultime possible du mandat	Nommé par
Jacques de Watteville (président)	1951	1 ^{er} janvier 2018	2021	Conseil d'État
Jean-François Schwarz (vice-président)	1955	1 ^{er} janvier 2019	2025	Conseil d'État
Jack G. N. Clemons	1966	21 avril 2016	2032	Assemblée générale ¹⁾
Ingrid Deltenre	1960	1 ^{er} mai 2014	2030	Assemblée générale ²⁾
Eftychia Fischer	1963	30 avril 2020	2033	Assemblée générale
Fabienne Freymond Cantone	1963	26 avril 2018	2033	Conseil d'État
Peter Ochsner	1956	1 ^{er} juillet 2016	2026	Conseil d'État

¹⁾ Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2020 pour 4 ans

²⁾ Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2018 pour 4 ans

et des processus de gestion et de contrôle des risques. Il formule des préavis et des recommandations au Conseil d'administration, notamment sur l'examen critique auquel il procède en matière d'appréciation régulière ou ponctuelle des principaux risques du Groupe, de la «Politique et stratégie des risques», des rapports sur les risques et de la conformité aux exigences de fonds propres.

Le comité examine trimestriellement le rapport du Risk Management, et semestriellement les éléments financiers, les rapports du chef de l'Audit interne, du Chief Compliance Officer et du responsable du département Juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité Audit et Risque discute aussi avec le responsable de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des risques. Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité Audit et Risqueⁱⁱⁱ, et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité Audit et Risque se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le responsable de l'Audit interne, les représentants de l'organe de révision externe et le Chief Financial Officer participent à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés, le responsable du Département Risk Management, le Chief Compliance Officer, le chef comptable et le responsable du département Juridique y participent aussi.

Outre son rôle en matière de risque évoqué ci-dessus, la tâche principale du Comité Audit et Risque est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité Audit et

Risque s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes. Ce Comité décide des plans d'audit annuel et à six ans de l'Audit interne et prend connaissance de la stratégie de l'audit prudentiel ainsi que financier de la Société d'audit.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le comité a, en 2021, bénéficié d'une journée de formation, portant en particulier sur plusieurs thèmes liés aux risques, notamment ceux liés au climat, et aux évolutions réglementaires.

Une fois par année, le Comité Audit et Risque procède à une évaluation de l'Audit interne (voir aussi chiffre 3.6, page 90) et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à son auto-évaluation.

Comité de Rémunération, de promotion et de nomination

En 2021, le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, expressément prévu dans les Statutsⁱ (article 30bis), était composé d'Ingrid Deltenre (Présidente), Fabienne Freymond Cantone et Jean-François Schwarz. Le président du Conseil d'administration et le président de la Direction générale y assistent avec voix consultative.

En 2021, le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a adopté une Charte prévoyant qu'il appuie le Conseil d'administration dans l'exécution de ses obligations de haute surveillance que la Loiⁱⁱ, les Statutsⁱ, la réglementation, les règlements et directives internes attribuent à ce dernier, en particulier dans les domaines de la rémunération, de la nomination, de la planification de la succession, ainsi que de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et de la gouvernance.

Sans pouvoir de décision, ce comité définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale. Il prépare et préavis les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavis également les décisions du Conseil d'administration, et par lui de l'Assemblée générale, sur la rémunération de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale et des membres de la Direction générale.

rale; il préavise aussi à l'attention du Conseil d'administration la rémunération du chef de l'Audit interne ainsi que la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

De plus, il est en charge de préaviser la stratégie RSE pour le Conseil d'administration et d'en réexaminer périodiquement l'adéquation. Il préavise également à l'attention de ce dernier les décisions en matière RSE. Il revoit et valide le rapport annuel sur la RSE de la Banque. Il reçoit de la Responsable de la RSE un reporting régulier sur les différents travaux menés au sein de la Banque directement issus de la stratégie RSE.

Il a pour missions supplémentaires de préparer et préaviser les décisions du Conseil d'administration en matière de règles de bonne gouvernance, y compris les mandats externes des organes et les conflits d'intérêt. Il lui appartient enfin d'évaluer l'indépendance des membres du Conseil d'administration au moins une fois par an.

3.4.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

En 2021, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à onze reprises. Les séances plénières ordinaires se déroulent en général sur trois quarts de journée, sauf trois séances d'une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2021 à deux retraites de deux jours, en partie avec la Direction générale. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies de la Banque, des ressources humaines, financière, informatique et de gestion des risques.

En raison de la situation liée au COVID-19, les séances du Conseil d'administration et de ses comités se sont partiellement déroulées par conférence téléphonique ou vidéoconférence, spécialement au 1^{er} semestre.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2021, le Comité Audit et Risque s'est réuni à huit reprises (quatre journées complètes et quatre séances de quelques heures) et a bénéficié d'une journée complète de formation; le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a siégé à six reprises (durée moyenne des séances d'environ trois heures).

Membres du Conseil d'administration	Taux de présence en 2021
Jacques de Watteville	100%
Jack G. N. Clemons	100%
Ingrid Deltenre	100%
Eftychia Fischer	100%
Fabienne Freymond Cantone	93%
Peter Ochsner	100%
Jean-François Schwarz	100%

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux et l'ensemble des documents transmis aux comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants traités en comité et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.4.2.

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce «modus operandi», adapté régulièrement, fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance en assurant que tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, que l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et que l'implication des organes est en adéquation avec leur responsabilité (voir aussi point 3.6). Depuis 2009, le Conseil d'administration a renforcé la délégation du traitement et de la préparation des sujets par ses comités, la compétence de décision demeurant au Conseil d'administration.

3.4.4 Évaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se fixe annuellement des objectifs tenant compte notamment des buts statutaires, de la straté-

gie et de la politique de risque de la Banque. Il examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs ont été atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En outre, annuellement, le Conseil d'administration évalue les activités de son président, en l'absence de l'intéressé.

3.5 Compétences

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoiseⁱⁱ.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'article 24, alinéa 4, des Statutsⁱ et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loiⁱⁱ, les Statutsⁱ ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe.

Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation. Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration réglemente, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). Il a adopté la directive interne cadre en la matière. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'article 24, alinéa 4, des Statutsⁱ, le Conseil d'ad-

ministration fixe, d'entente avec le Conseil d'État, les conditions d'engagement de son président. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur responsable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il propose à l'Assemblée générale sa propre rémunération, y compris celle de son président, ainsi que celle de la Direction générale (article 30quater des Statutsⁱ). Il fixe l'enveloppe globale de rémunération de la Banque et celle du chef de l'Audit interne. Il valide les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation, de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences; il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, le règlement des compétences de crédit et les normes techniques. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur externe et les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière et de la Politique et stratégie des risques (PSR) et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.4.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statutsⁱ, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoiseⁱⁱ. Elle est compétente pour

ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organisation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la FINMA sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. Elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCl.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrêtées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément à la directive de la FINMA.

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs dont les droits, obligations et responsabilités sont fixés dans le Règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres supérieurs

conformément aux compétences qui lui sont octroyées dans le Règlement d'organisation. Elle prévise à l'attention du Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle de la Direction générale en s'appuyant sur l'Audit interne, sur l'organe de révision externe et sur les travaux des comités du Conseil d'administration selon le «modus operandi» décrit au point 3.4.3 et qui a comme objectif d'assurer une bonne gouvernance.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM (Asset and Liabilities Management), le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Deux fois par an, les membres de la Direction générale des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (business reviews). Dans le cadre du «modus operandi» susmentionné, outre l'approbation semestrielle des états financiers provenant de la Comptabilité financière et présentés en détail tant au Comité Audit et Risque qu'au Conseil d'administration, la Direction générale adresse et, selon les cas, présente au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, l'ALM, l'état des fonds propres, les relations avec les investisseurs, les ressources humaines et la politique de placement, et semestriels sur le compliance et le juridique. Le Conseil d'administration prend enfin connaissance des états financiers de la Maison mère et du Groupe aux premier et troisième trimestres.

La partie «Gestion intégrée des risques» (pages 58-73) fournit une synthèse du fonctionnement de la gestion des risques de la BCV ainsi qu'une vue d'ensemble de son profil de risque. Le chapitre 7 de la partie «Données financières» (pages 133-137) explique les principes d'évaluation et de gestion des risques. Relevons enfin que la Banque publie son rapport Bâle III, pilier 3, qui est mis à jour tous les six mois et que l'on trouve dans la rubrique «Relations investisseurs» du site de la BCV (www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs).

Pour le suivi et le pilotage de la performance, la Banque dispose d'un Management Information System (MIS), validé par le Conseil d'administration, qui s'intègre à toute la Banque selon une déclinaison par métier. Les rapports mensuels sont destinés à chaque manager d'un métier spécifique et une présentation a lieu chaque mois en Direction générale. Le MIS ne contient pas seulement des informations sur la performance financière, mais aussi sur l'activité commerciale, les marges, les risques, les indicateurs opérationnels et les ressources humaines. Il comprend aussi des comparaisons avec le marché. Le CEO informe le Conseil d'administration lors de chaque séance sur la marche des affaires et le suivi budgétaire en se basant sur un extrait de ces rapports. Ce dernier en reçoit par ailleurs semestriellement une synthèse.

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter la réglementation bancaire.

Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts¹. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec l'organe de révision externe sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

Le responsable de l'Audit interne réalise annuellement un exercice de planification à six ans à l'occasion duquel il se coordonne avec l'organe de révision externe. Le plan d'audit annuel, respectivement pluriannuel qui en résulte est discuté avec les Directions générales de la Maison mère et des sociétés du Groupe BCV, puis est arrêté par le Comité Audit et Risque et soumis pour information au Conseil d'administration. Ce plan peut être modifié en cours d'année par le responsable de l'Audit interne, avec l'accord du Comité Audit et Risque.

L'Audit interne bénéficie d'une entière liberté au niveau de la définition de son mode de préparation et de réalisation des missions, puis de restitution des conclusions. À la fin de ses travaux, il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité Audit et Risque et du Conseil d'administration des rapports

d'audit détaillés, qu'il remet en copie à l'organe de révision externe avec lequel il échange l'ensemble de ses conclusions. En outre, l'Audit interne établit semestriellement un rapport d'activité qui intègre un état de situation de l'ensemble des actions d'audit ouvertes au sein du Groupe. Ce rapport d'activité est destiné au Comité Audit et Risque et est discuté également en séances de Direction générale et du Conseil d'administration.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'Audit interne sont dévolues au Comité Audit et Risque, lequel juge annuellement l'efficacité de l'Audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées, s'assure qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité et examine la coopération qu'il entretient avec l'organe de révision externe. De surcroît, tel que le prévoient les normes internationales, le Comité Audit et Risque fait procéder, au plus tard tous les 5 ans, à une évaluation externe neutre qui porte sur l'entier du dispositif et des activités de l'Audit interne, la dernière réalisée courant 2021 ayant conclu à la conformité par rapport aux normes de l'IIA (Institute of Internal Auditors), d'une part, et par rapport à la circulaire FINMA 2017/01, d'autre part. Finalement, l'Audit interne est appelé à établir régulièrement puis à présenter, pour validation par le Comité Audit et Risque, une Stratégie métier à 5 ans de la fonction audit interne, la plus récente ayant été arrêtée courant 2019. Cette Stratégie métier fait l'objet d'une discussion en séances de Direction générale et du Conseil d'administration, et d'une information aux organes des sociétés du Groupe BCV.

Le responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité Audit et Risque, et ponctuellement à celles de la Direction générale et du Conseil d'administration.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

Les membres de la Direction générale ainsi que son président sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de douze mois.

Au 31 décembre 2021, la Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts¹, seul le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'État, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration):

Nom Date de naissance Nationalité	Titre et entrée en fonction	Formation	Parcours professionnel
Pascal Kiener 1962 Suisse	CEO depuis le 1 ^{er} mai 2008 et CFO du 1 ^{er} juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008.	Master of Science en ingénierie mécanique de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992.	De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Durant ces années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juin 2003 en tant que CFO et a été nommé CEO le 1 ^{er} mai 2008.
Andreas Diemant 1968 Suisse	Directeur général de la division Entreprises depuis le 1 ^{er} septembre 2017.	Titulaire d'un Bachelor of Science en Économie d'entreprise de la Haute école spécialisée bernoise et d'un Executive MBA des Universités de Berne et de Rochester.	Il a débuté dans l'univers de l'assurance, d'abord chez Zurich Assurances puis à La Suisse Assurances à Lausanne. Il est entré à UBS en 1994 au service de la clientèle entreprises pour la région du Mittelland. Il a gravi ensuite de nombreux échelons dans tous les segments de la clientèle entreprises jusqu'à occuper le poste de responsable de la clientèle institutionnelle suisse et du Global Asset Servicing. Le 1 ^{er} septembre 2017, il a rejoint la BCV en tant que directeur général de la division Entreprises.
Gérard Haerberli 1961 Suisse	Directeur général de la division Private Banking depuis le 1 ^{er} juillet 2009.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1983, à l'École des HEC de l'Université de Lausanne. Diplômé de l'International Bankers School à New-York, de la Harvard Business School à Boston et de l'IMD à Lausanne.	Entré au Credit Suisse en 1985, il y a effectué l'entier de sa carrière jusqu'au 30 juin 2009. Dès 1987, il a été en charge de la gestion privée à Yverdon-les-Bains puis à Zurich avant de partir aux États-Unis, à New York et Miami. De retour en Suisse, il a développé à Lausanne dès 1994 la gestion privée pour la clientèle latine et dès 1998 pour la région Vaud. En 2000, sa responsabilité dans le domaine du Private Banking s'est étendue à la Suisse romande. En 2006, il a été nommé responsable de la région Suisse romande. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juillet 2009 où il occupe le poste de directeur général de la division Private Banking.
Christian Meixenberger 1960 Suisse	Directeur général de la division Services depuis le 1 ^{er} janvier 2017.	Licence en physique électronique de l'Université de Neuchâtel en 1987. MBA de l'Université de Lausanne en 1993.	De 1987 à 1993, il a occupé un poste d'ingénieur en développement de software au CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) à Neuchâtel avant de rejoindre, en 1993, le Credit Suisse à Genève où il a pris la responsabilité de l'organisation et de l'IT. En 1997, il est devenu le responsable IT de la Banque Cantonale de Fribourg avant d'accéder, dès 2000, à la Direction générale en tant que responsable de la division Centre de Service. Il est directeur général de la division Services de la BCV depuis le 1 ^{er} janvier 2017.

Thomas W. Paulsen 1965 Suisse	CFO, Directeur général de la division Finance et Risques depuis le 1 ^{er} janvier 2009.	Licence en économie politique à l'École des HEC de l'Université de Lausanne en 1988. Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE) en 1989. Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne en 1992.	Après une première étape dans le négoce d'énergie, il est entré en 1995 au cabinet de conseil McKinsey & Company où il a été nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il a géré un grand nombre de projets stratégiques, notamment en matière de gestion des risques, pour des établissements financiers et des grandes entreprises du secteur de l'énergie en Suisse et dans d'autres pays européens. En juillet 2002, il a rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), responsable du département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la division Finance et Risques au 1 ^{er} janvier 2009.
Bertrand Sager 1966 Suisse	CCO, Directeur général de la division Gestion Crédit depuis le 15 février 2010.	Master of Law de l'Université de Lausanne en 1990. «Programme supérieur pour dirigeants» de l'INSEAD à Fontainebleau en 2007.	Dès son entrée au Credit Suisse en 1991, il a évolué dans le domaine des crédits avant de rejoindre la BCV en 1998. À la tête du département Affaires spéciales crédits de la BCV depuis 2003, il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque. De plus, en tant que membre du Comité de crédit de la Direction générale depuis 2008, il possède une excellente vue d'ensemble des activités de crédits à la BCV. Il a été nommé Chief Credit Officer et responsable de la division Gestion Crédit au 15 février 2010.
José François Sierdo 1963 Suisse	Directeur général de la division Retail depuis le 3 mars 2014.	Master en sciences économiques et business management de l'Université de Lausanne (HEC), en 1992, et MBA de l'IMD Lausanne, en 2001.	Il a commencé sa carrière bancaire à l'UBS dans le Retail Banking en 1993. Par la suite, il a travaillé en Project Finance à New York puis dans les crédits à Zurich avant de rejoindre Lombard Odier & Cie de 1998 à 2002. De retour à l'UBS, il a assumé d'importantes responsabilités managériales dans les domaines du Retail Banking, Private Banking et Corporate Banking; il a notamment été responsable Private Banking pour la région Suisse romande, CEO d'UBS Luxembourg et chef de la clientèle Entreprises pour la Suisse. Préalablement à sa carrière bancaire, il a été pilote militaire et membre de l'Escadre de Surveillance. Il est entré en fonction comme directeur général de la division Retail de la BCV le 3 mars 2014.
Fabrice Welsch 1966 Suisse et française	Directeur général de la division Asset Management & Trading depuis le 1 ^{er} janvier 2021.	Diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) en 1989 DEA de Finance en 1990 Actuaire diplômé en 1996 Diplômé du Centre des hautes études d'assurances (CHEA) en 2002 Senior Management Program in Banking (Swiss Finance Institute) en 2009	Après un passage au Centre du commerce international, Fabrice Welsch a exercé des fonctions de contrôle financier et d'actuariat dans le groupe BNP Paribas. En 1996, il devient actuaire en chef de Phenix Assurances (groupe Allianz), avant de prendre la responsabilité de l'assurance vie, de l'informatique et de l'organisation. Il est entré à la BCV le 1 ^{er} janvier 2004 en tant que responsable du département Fiscalité et Prévoyance, qui s'est imposé – sous son impulsion – comme un centre de compétence de référence. Il a été nommé responsable de la Division Asset Management & Trading au 1 ^{er} janvier 2021, en remplacement de Stefan Bichsel, qui a pris sa retraite au 31 décembre 2020.

Pascal Kiener
Président de la Direction générale



Bertrand Sager
Directeur général,
Division Gestion Crédit



Gérard Haerberli
Directeur général,
Division Private Banking



Christian Meixenberger
Directeur général,
Division Services



Thomas W. Paulsen
Directeur général,
Division Finance et Risques



Andreas Diemant
Directeur général,
Division Entreprises



José F. Sierdo
Directeur général,
Division Retail



Fabrice Welsch
Directeur général,
Division Asset Management & Trading

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts (au 31.12.2021)

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

Pascal Kiener	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB) • Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS) • Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) • Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière • Membre du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, à Zurich • Membre du Strategic Advisory Board de l'EPFL • Membre du Conseil de fondation Foot Avenir, Paudex • Membre du Conseil de la Fondation CHUV, Lausanne • Membre de l'Advisory Board de Enterprise for Society (E4S), Lausanne
Andreas Diemant	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
Gérard Haerberli	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de Piquet Galland & Cie SA • Membre du Conseil de l'ISFB (Institut Supérieur de Formation Bancaire) • Membre du Business Advisory Board de la faculté des HEC de l'Université de Lausanne
Christian Meixenberger	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et du Comité Audit et Risque de Viseca Holding SA • Membre de la Commission informatique du canton de Fribourg
Thomas W. Paulsen	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et du Comité Audit et Risque de Piquet Galland & Cie SA • Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses • Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses • Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise • Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Conseil de fondation de l'ISREC
Bertrand Sager	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité de la Chambre Vaudoise Immobilière • Membre du Conseil d'administration de GEP SA • Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise • Membre du Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV • Membre du Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois • Membre du Comité de direction du Fonds cantonal de lutte contre la précarité
José F. Sierdo	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de TWINT AG et TWINT Acquiring AG • Membre du Comité et Trésorier de l'Association Vaudoise des Banques (AVB) • Membre du Conseil et Trésorier de la Fondation Vaudoise pour la Formation Bancaire (FVFB)
Fabrice Welsch	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, Porrentruy • Membre de la Commission fiscale de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) • Membre du SIX Strategic Advisory Board, Zurich • Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise • Président du Conseil de la Fondation de Prévoyance Epargne 3 • Président du Conseil de la Fondation de Libre Passage de la BCV

Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la FINMA et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Aux termes du Règlement d'organisation, le CEO dispose d'un droit de veto qui doit être protocolé lorsqu'il est exercé. Dans ce cas, le CEO doit en informer le président du Conseil d'administration.

4.3 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

Composition des comités (au 31.12.2021)

Rôles principaux

Comité risques Thomas W. Paulsen (président) Pascal Kiener Andreas Diemant Bertrand Sager Fabrice Welsch Maxime Mermier	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration • Assurer la mise en place et faire évoluer la gestion et le contrôle des risques de toute la Banque et pour toutes les catégories de risques • Surveiller le profil de risque de la Banque dans son ensemble • Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque
Comité Asset and Liabilities Management (ALCO) Pascal Kiener (président) Thomas W. Paulsen Gérard Haerberli Andreas Diemant José François Sierdo Christopher Cherdel Michel Aubry Fernando Martins da Silva	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner l'exposition du banking book au risque de taux et au risque de change, ainsi que l'exposition de la Banque au risque de liquidité • Gérer l'exposition du risque de taux au bilan • Gérer la liquidité et le refinancement
Comité de crédit Bertrand Sager (président) Pascal Kiener Andreas Diemant José François Sierdo Christian Zünd	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer la politique de crédit, les normes techniques et le règlement des compétences de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration • Décider de l'attribution de compétences de crédit nominatives • Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences • Suivre l'évolution du portefeuille de crédits de la Banque, notamment les aspects sectoriels • Surveiller la gestion des limites et des dépassements
Comité informatique Christian Meixenberger (président) Pascal Kiener Thomas W. Paulsen José François Sierdo Martin Dion Serge Messin Denys Papeil	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer la stratégie IT et s'assurer de son alignement avec la stratégie d'affaires de la Banque • Décider de la stratégie de sourcing IT et s'assurer de sa bonne application • Poser le cadre budgétaire et le plan à moyen terme • Suivre le budget IT dans sa globalité • S'informer des incidents majeurs et des mesures correctrices prises ou envisagées • Suivre en détail les projets stratégiques et globalement le portefeuille des projets et évolutions de la Banque • Suivre les relations avec les fournisseurs, notamment dans le cadre de contrats qualifiés d'outsourcing FINMA ou majeur

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Philosophie et principes du système de rémunération

La BCV est une banque universelle à ancrage régional qui propose à sa clientèle de particuliers et d'entreprises un grand choix de produits et prestations. À ce titre, la Banque emploie un large éventail de profils et de compétences qui lui permettent de garantir un service de haute qualité. La Banque propose des conditions de travail et un système de rémunération attractifs, qui visent à promouvoir le développement des compétences et le professionnalisme des collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'à attirer et retenir les talents dont elle a besoin pour assurer son succès à long terme dans une logique de développement durable.

Les valeurs BCV

La BCV affirme sa différence au travers de quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de ces valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec la clientèle et leurs collègues. Les valeurs font partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaboratrices et collaborateurs de la Banque.

Le plan stratégique *vista*

Défini en 2019, *vista* s'inscrit dans la continuité des plans stratégiques mis en œuvre depuis plus de dix ans. Il a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement qu'affichent les différents métiers de la Banque depuis plusieurs années. Il vise à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années à travers plusieurs axes de développement:

- continuer à améliorer la **qualité de service** tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client;
- faire évoluer ses **canaux de distribution** (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée;
- exploiter systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de **nouvelles opportunités d'affaires** pour tous les métiers;
- mettre en œuvre des **mesures d'amélioration opérationnelle** au travers de projets ciblés;
- renforcer l'**attractivité de la BCV en tant qu'employeur** et

promouvant l'évolution continue des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;

- intensifier son approche en matière de **Responsabilité sociale d'entreprise**, notamment en étoffant son offre de produits financiers durables et d'investissements socialement responsables ainsi que dans le domaine hypothécaire.

Chaque collaboratrice et collaborateur se voit attribuer des objectifs de performance qui découlent directement des axes stratégiques définis dans *vista*, afin de s'assurer que toute l'organisation, de la Direction générale au plus petit niveau de responsabilité, œuvre dans la même direction.

Évaluation de la performance

La gestion de la performance individuelle et collective est au cœur de notre dispositif d'évaluation pour chaque collaboratrice et collaborateur. La gestion de la performance vise plusieurs finalités:

- inciter chaque collaboratrice et collaborateur à donner le meilleur de soi-même;
- développer la culture de la performance au sein de la Banque;
- reconnaître les collaboratrices et les collaborateurs en fonction de la performance délivrée;
- favoriser le développement des compétences;
- induire les bons comportements, en accord avec les valeurs BCV.

Une première évaluation est effectuée à la mi-année, permettant de dresser un point d'avancement sur les principaux objectifs de performance définis en début de période. L'évaluation finale a lieu en fin d'année et porte sur les quatre composantes suivantes:

- le niveau d'atteinte des objectifs de performance fixés au début de l'exercice;
- la tenue de la fonction, qui couvre les éléments intrinsèques aux missions de la fonction;
- le respect des valeurs BCV et des comportements qui en découlent;
- l'acquisition de compétences spécifiquement définies, le cas échéant.

Égalité salariale

Le système de rémunération de la Banque garantit l'égalité salariale, sans distinction d'origine ou de genre, selon notamment les principes définis au niveau de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg).

Au-delà des exigences légales, la BCV a reçu la certification Fair-ON-Pay+, délivrée par les sociétés Comp-on SA et SGS. Valable pendant quatre ans avec un contrôle au cours de la troisième année, cette certification confirme le respect de l'égalité salariale entre les collaboratrices et les collaborateurs de la Banque dans la durée.

Say on pay

Comme déjà énoncé, bien que la BCV ne soit pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), elle a choisi d'appliquer toutes les mesures prévues à l'ORAb qui sont compatibles avec le statut particulier de la Banque. Ainsi, la BCV a introduit dès 2014 le vote sur les rémunérations de ses organes par l'Assemblée générale des actionnaires. En particulier, l'Assemblée générale ordinaire vote, de manière prospective, la rémunération fixe du Conseil d'administration et de la Direction générale d'une Assemblée générale à l'autre, de manière rétrospective, la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale, ainsi que le nombre d'actions du plan de rémunération liée à la performance à long terme débutant durant l'exercice sous revue.

Rémunérations non autorisées

Le versement des rémunérations suivantes aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale n'est pas autorisé :

- toute indemnité de départ, étant précisé que les rémunérations dues jusqu'à la fin des rapports contractuels sont autorisées;
- des indemnités anticipées;
- des primes de succès pour le transfert ou la reprise de la totalité ou d'une partie d'une entreprise par la Banque ou par des entreprises qui sont contrôlées directement ou indirectement par celle-ci.

Le versement de telles rémunérations aux membres du Conseil d'administration ou à la Direction générale de la Banque par des entreprises contrôlées directement ou indirectement par celle-ci n'est pas non plus autorisé.

Benchmarks et consultants externes

Dans le but de maintenir les rémunérations alignées sur le marché, la Banque participe chaque année à deux enquêtes salariales menées par les instituts spécialisés HCM Hostettler & Company et Willis Towers Watson. Sur cette base, ces deux instituts mettent à disposition des

statistiques sur l'évolution des rémunérations dans la quasi-totalité des fonctions bancaires.

En 2021, outre ces bases statistiques, la Banque n'a pas eu recours aux services d'autres consultants externes pour déterminer les montants versés pour chacun des niveaux de responsabilité dans la Banque, ou pour modifier son système de rémunération. La Banque n'a réalisé aucune étude comparative sur la rémunération de la Direction générale par rapport à un groupe de comparables.

5.2 Les composantes de la rémunération

Les différentes composantes du système de rémunération sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle (RPA), le plan d'intéressement (PI) des employés et employés au capital-actions de la BCV. Les membres de la Direction générale, les cheffes et les chefs de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme (RPLT).

La rémunération ne comprend aucun plan de «stock options».

	Rémunération fixe	RPA	RPLT	PI
Conseil d'administration	✓			
Direction générale	✓	✓	✓	✓
Cheffes et chefs de département	✓	✓	✓	✓
Collaboratrices et collaborateurs	✓	✓		✓

Salaire fixe

Le salaire fixe constitue la base de la rémunération pour toutes les personnes employées par la Banque. Il est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée, le périmètre de responsabilité et le niveau d'expérience de la personne. Les salaires fixes prennent aussi en considération les valeurs de marché fournies par les enquêtes salariales menées, pour une fonction équivalente, parmi un groupe d'entreprises comparables.

Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)

La rémunération liée à la performance annuelle (RPA) est une rémunération qui varie, chaque année, en fonction de la performance financière de la Banque, ajustée en fonction d'une évaluation qualitative. Elle est attribuée à chaque collaboratrice et collaborateur sur la base de son évaluation individuelle réalisée en fin d'année et en fonction de l'enveloppe RPA attribuée à sa division et son département.

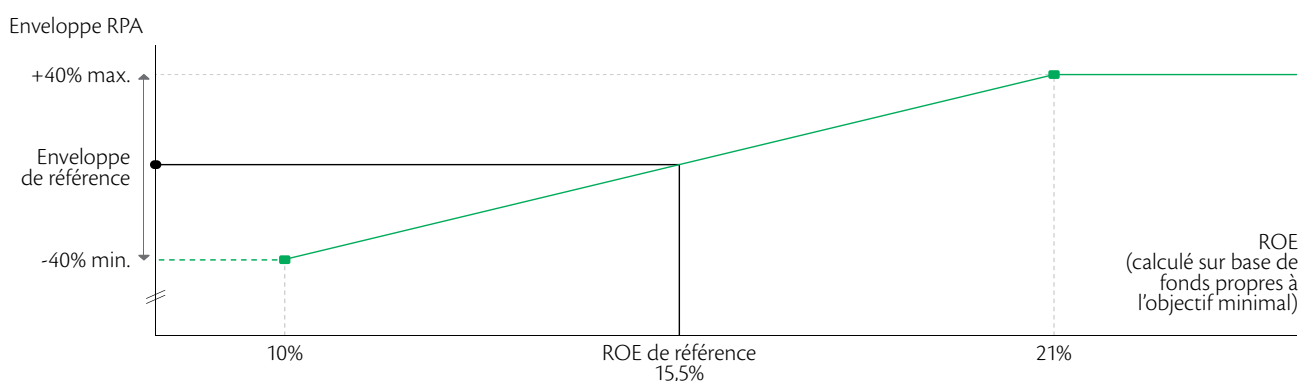
La *performance financière* est mesurée par le ROE (return on equity) calculé sur la base de fonds propres ajustés à l'objectif minimal, c'est-à-dire correspondant à un ratio de fonds propres de 13%. Le montant de l'enveloppe globale de la RPA est calibré autour d'une enveloppe de référence. Ce montant varie linéairement à l'intérieur d'un intervalle de +/- 40% autour de l'enveloppe de référence, en fonction du ROE.

L'évaluation qualitative est mesurée sur la base d'atteinte d'objectifs directement issus du plan stratégique *vista* et de la réalisation de projets clés. L'évaluation qualitative permet d'ajuster l'enveloppe globale de la RPA dans une limite de +/- 20%.

Une partie de la RPA est attribuée en actions BCV, bloquées entre 3 et 10 ans en fonction du niveau de responsabilité du ou de la bénéficiaire. Toutes les actions BCV destinées à être versées au titre de la RPA sont acquises par la Banque au préalable, sur la Bourse suisse, lors de plusieurs séances de bourse, au prix du marché, sans émission de nouvelles actions et sans dilution de l'actionnariat.

	Cash	Actions BCV
Conseil d'administration	-	-
Direction générale	70%	30% bloquées minimum 5 ans
Cheffes et chefs de département	70%	30% bloquées minimum 5 ans
Collaboratrices et collaborateurs	RPA > CHF 21 000 Au choix, entre 100% ou 70%	Au choix, entre 0% et 30% bloquées 3 ans
	RPA < CHF 21 000 100%	0%

Rémunération liée à la performance annuelle - Performance financière



Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)

Le but de la rémunération liée à la performance à long terme (RPLT) est d'encourager le développement stratégique de la Banque à long terme par la création d'une valeur économique pérenne pour l'actionnaire et la réalisation d'objectifs stratégiques. Seuls les membres de la Direction générale, les cheffes et chefs de département sont éligibles à la RPLT, qui est payée exclusivement en actions BCV. En fonction du pool d'actions à distribuer, le même nombre d'actions est attribué aux personnes éligibles du même niveau de responsabilité. Il n'y a donc pas de différenciation entre les membres d'une même catégorie.

Le pool d'actions à distribuer de la RPLT est déterminé en fonction de l'atteinte de l'objectif financier et des objectifs stratégiques et qualitatifs fixés au début de chaque plan annuel, pour un horizon de 3 ans.

L'*objectif financier* est mesuré par le profit économique, calculé sur la base du résultat généré après déduction du coût des fonds propres selon une approche qui intègre le niveau de risque de la Banque. La réalisation à 100% du plan financier à 3 ans de la Banque permet de générer le profit économique cible auquel correspond 100% du pool d'actions du plan. En revanche, si le profit économique est inférieur à 60% de la cible, le pool d'actions issu de la performance financière est réduit à zéro.

L'atteinte des *objectifs stratégiques et qualitatifs* vient ensuite ajuster le pool d'actions à distribuer. Il s'agit d'objectifs visant le déploiement de la stratégie d'affaires, la transformation ou l'amélioration du fonctionnement opérationnel de la Banque. L'appréciation globale du niveau d'atteinte de ces objectifs stratégiques et qualitatifs permet d'ajuster le pool d'actions issu de la performance financière, sans toutefois ne jamais pouvoir dépasser 100% du pool d'actions allouées pour chaque plan.

Évaluation globale des objectifs stratégiques et qualitatifs	Facteur d'ajustement
Objectifs atteints très au-dessus des attentes	+40%
Objectifs atteints au-dessus des attentes	+20%
Objectifs atteints	0%
Objectifs partiellement atteints	-20%
Objectifs manqués	-40%

Toutes les actions BCV destinées à être versées au titre de la RPLT sont acquises par la Banque au préalable, sur la Bourse suisse, lors de plusieurs séances de bourse, au prix du marché, sans émission de nouvelles actions et sans dilution de l'actionnariat.

Plan d'intéressement

Afin de favoriser l'actionnariat salarié, élément essentiel d'appartenance et d'identification à la Banque, un programme de souscription interne est proposé, chaque année, à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Le plan d'intéressement permet de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée (variant de 100 à 1000 actions), à un prix réduit. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration en retranchant généralement un montant fixe d'environ CHF 15 par action du cours de bourse du moment.

Dans le but de favoriser une vision à moyen terme, les actions souscrites dans le cadre du plan d'intéressement sont bloquées pendant 3 ans.

Toutes les actions BCV qui servent au plan d'intéressement sont acquises directement par la Banque sur la Bourse suisse, lors de plusieurs séances de bourse, au prix du marché, sans émission de nouvelles actions et sans dilution de l'actionnariat.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au plan d'intéressement.

Autres rémunérations

Une prime d'ancienneté correspondant à un salaire mensuel est payable à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs fêtant leur jubilé après 10, 20, 30 et 40 ans de service. En remplacement de cette prime, les bénéficiaires peuvent choisir de prendre des jours de congé (jusqu'à 20 jours pour un temps plein), ou une combinaison pour moitié sous forme de prime et l'autre moitié en jours de congé. Les membres de la Direction générale doivent prendre cette prime d'ancienneté sous forme de jours de congé.

Des frais de représentation sont versés aux cheffes et chefs de département, ainsi qu'aux membres de la Direction générale.

5.3 Les rémunérations versées en 2021

Conseil d'administration

Le système de rémunération de la BCV vise en particulier à garantir l'indépendance du Conseil d'administration dans ses différentes missions de surveillance et d'organisation. Pour cette raison, les membres du Conseil d'administration reçoivent uniquement une rémunération fixe composée d'honoraires, d'une indemnité pour participation aux comités et des frais de représentation. Aucun membre du Conseil d'administration ne perçoit de rémunération variable liée à la performance annuelle, ou de rémunération variable liée à la performance à long terme.

La Banque ne verse pas de contribution au 2^e pilier pour les sept membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV et assument entièrement leurs cotisations au 2^e pilier.

Les rémunérations fixes allant d'Assemblée générale en Assemblée générale sont soumises à l'approbation de cette dernière.

Les tableaux sur les rémunérations versées en 2021 aux membres du Conseil d'administration sont présentés à la page 190.

Chaque membre du Conseil d'administration est tenu de posséder au moins 1000 actions BCV dans un but de renforcer l'orientation du Conseil d'administration vers un développement durable. Ces actions doivent être acquises d'ici la fin du premier mandat, et être conservées durant toute la durée des mandats suivants. Les membres du Conseil d'administration achètent ces actions à leurs frais, sur le marché, sans bénéficier de prix préférentiel.

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires. La Banque peut octroyer aux membres du Conseil d'administration des prêts et crédits aux mêmes conditions qu'à la clientèle.

Direction générale

Les membres de la Direction générale reçoivent un salaire fixe, une rémunération variable liée à la performance (RPA), une rémunération variable liée à la performance à long

terme (RPLT), et des frais de représentation. En outre, les membres de la Direction générale peuvent participer au plan d'intéressement annuel.

Le détail des rémunérations versées en 2021 aux membres de la Direction générale est présenté à la page 191.

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque membre de la Direction générale sur une base individuelle en tenant compte du niveau d'expérience de la personne, de la fonction occupée et de son périmètre de responsabilité, ainsi qu'en intégrant les valeurs de marché pour une fonction équivalente.

Le salaire fixe est versé exclusivement en numéraire, en douze mensualités.

Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)

Tous les membres de la Direction générale sont éligibles à la rémunération liée à la performance annuelle (RPA).

La RPA versée aux membres de la Direction générale ne peut pas dépasser 100% du salaire fixe.

30% de la RPA sont attribués obligatoirement en actions BCV, bloquées entre 5 et 10 ans selon le choix individuel de chaque membre de la Direction générale.

Au titre de l'exercice 2021, ces actions seront attribuées au cours de clôture de la séance de bourse du 16 mai 2022, après l'approbation des rémunérations par l'Assemblée générale des actionnaires. Sur la base du montant soumis au vote de l'Assemblée générale, le rapport entre la rémunération liée à la performance annuelle et le salaire fixe s'élève à 79,7% au titre de l'exercice 2021.

Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)

Tous les membres de la Direction générale sont éligibles à la rémunération liée à la performance à long terme (RPLT). Au lancement de chaque plan, le nombre maximal d'actions BCV à octroyer à la Direction générale ne peut pas excéder une valeur totale de CHF 1,2 million (à l'arrondi près), ou CHF 150 000 pour chaque membre de la Direction générale.

Le plan 2019-2021, arrivé à échéance le 31 décembre 2021, se basait sur le profit économique réalisé cumulé de la

Banque ainsi que sur les objectifs stratégiques et qualitatifs suivants:

- Croissance clientèle en ligne avec la croissance de la population vaudoise.
- Offre Digitale/Multicanal BCV en pleine adéquation avec son positionnement de «smart follower».
- Progression des indicateurs de la qualité de service (smile).
- Mise en œuvre de la nouvelle organisation d'exploitation des systèmes d'information.
- Renforcement de la présence féminine au sein du management.
- Conception et lancement d'une offre ISR répondant aux besoins de la clientèle institutionnelle.

Le profit économique a atteint 109% de l'objectif. Les objectifs stratégiques et qualitatifs ont été atteints selon l'évaluation du Conseil d'administration.

Pour le plan arrivé à échéance au 31 décembre 2021, 1504 actions (avant division de l'action) étaient prévues pour les membres de la Direction générale, correspondant à un montant total de CHF 1 198 688 le jour de la décision prise par le Conseil d'administration. Suite à l'évaluation des objectifs et au départ d'un membre de la Direction générale, le nombre total d'actions distribué est de 14 030 (après division de l'action), soit 93,3% du total validé par l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en 2019.

Un nouveau plan sur 3 ans, avec une enveloppe de 12 624 actions, a débuté en 2021.

Plan d'intéressement

Les membres de la Direction générale ont la possibilité de souscrire un maximum de 1000 actions au prix de souscription fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans le but de favoriser une vision à moyen terme, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans.

Collaboratrices et collaborateurs

La rémunération des collaboratrices et collaborateurs comprend les éléments suivants:

- Le salaire fixe
- La rémunération liée à la performance annuelle (RPA)
- La rémunération liée à la performance à long terme (RPLT, uniquement pour les cheffes/chefs de département)
- Le plan d'intéressement

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

Le salaire fixe est versé exclusivement en numéraire, en treize mensualités.

Historique des plans de rémunération liée à la performance à long terme de la Direction générale

Année début	Période de performance	Année attribution	Nombre d'actions prévu au début du plan	Coût d'achat unitaire moyen	Coût initial du plan pour la Banque	Nombre d'actions distribuées	Valeur boursière unitaire	Valeur de marché des actions distribuées
2015	2015 à 2017	2018	2 735	548,50	1 500 148	1 786	796,00	1 421 656
2016	2016 à 2018	2019	1 832	654,00	1 198 128	1 374	797,00	1 095 078
2017	2017 à 2019	2020	1 738	690,50	1 200 089	1 519	810,00	1 230 390
2018	2018 à 2020	2021	1 504	796,00	1 197 184	15 040 ¹	95,00 ¹	1 428 800
2019	2019 à 2021	2022	1 504	797,00	1 198 688	14 030	74,00	1 038 220

¹ Nombre d'actions et valeur boursière ajustés pour tenir compte de la division par dix de l'action le 28 mai 2020

Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sont éligibles à la rémunération liée à la performance annuelle (RPA), pour autant qu'ils ne soient pas en rupture de contrat. L'enveloppe globale est répartie par division et par département, puis chaque collaboratrice et collaborateur reçoit une attribution individuelle déterminée en fonction de son évaluation individuelle annuelle de la performance.

L'évaluation individuelle annuelle aboutit sur une appréciation générale échelonnée sur 5 niveaux, le premier niveau correspondant à une évaluation « en dessous des attentes » et le dernier niveau à une évaluation « clairement au-dessus des attentes ». À chaque niveau d'appréciation et pour chaque niveau de responsabilité correspond une fourchette de RPA autorisée.

Chaque collaboratrice et collaborateur a le loisir d'exprimer son niveau de satisfaction quant à sa situation durant l'année écoulée. Cette information est visible par l'évaluateur et fait l'objet d'une discussion lors de l'entretien d'évaluation.

Pour les cheffes/chefs de département, 30% de la RPA sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans. À partir d'une RPA de CHF 21 000, les personnes concernées ont le choix entre un paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majeure la part actions de 30%. Au titre de l'exercice 2021, ces actions seront attribuées au cours de clôture de la séance de bourse du 17 mars 2022. Pour tous les autres collaborateurs, la RPA est versée à 100% en espèces.

Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)

Les cheffes/chefs de département bénéficient de la RPLT selon les mêmes principes que la Direction générale.

Plan d'intéressement

L'ensemble du personnel peut souscrire un nombre d'actions BCV défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée (variant de 100 à 1000 actions), à un prix réduit. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans le but de favoriser une vision à moyen terme, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans.

5.4 Gouvernance

Conformité à la réglementation

La totalité des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque travaillent en Suisse et ont signé un contrat de travail régi par le Code des obligations et par la législation fédérale suisse sur le travail et les assurances sociales, y compris les ordonnances d'exécution.

En se conformant à la législation fédérale suisse, la BCV s'engage à respecter les engagements pris par la Suisse sur les conventions et normes internationales édictées par l'Organisation Internationale du Travail, notamment en matière de travail forcé ou de travail des enfants.

En tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la BCV n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mais elle a décidé d'introduire néanmoins dans ses Statutsⁱ les principes de cette dernière dans toute la mesure compatible avec son statut particulier et sans modifier la LBCVⁱⁱ (voir articles 30bis et suivants des Statutsⁱ de la BCV pour les rémunérations).

Les organes en charge de la rémunération

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale des actionnaires approuve, chaque année, les montants globaux maximum de la rémunération fixe du Conseil d'administration et du salaire fixe de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire, le montant global de la rémunération liée à la performance annuelle (RPA) de la Direction générale au titre de l'exercice sous revue et le nombre global maximum d'actions BCV à disposition de la Direction générale pour sa rémunération liée à la performance à long terme (RPLT) résultant du plan démarrant durant l'année en cours.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide les politiques de rémunération ainsi que le budget des charges de personnel y relatives. Il arrête les modalités d'application des systèmes de rémunération et notamment du taux d'ajustement des salaires fixes, de l'enveloppe globale de la RPA, du nombre d'actions pouvant être souscrites individuellement dans le cadre du plan d'intéressement, ainsi que des objectifs à atteindre dans le cadre de la RPLT.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération de ses membres et celle du président de la Direction générale ainsi que, sur proposition de ce dernier et du Comité rémunération, promotion et nomination, celle des autres membres de la Direction générale.

Le Comité rémunération, promotion et nomination

Conformément à son propre règlement, le Comité rémunération, promotion et nomination analyse et préavise l'ensemble des thèmes et propositions concernant les politiques de rémunération émanant de la Direction générale. Ceci à l'intention du Conseil d'administration, conformément aux compétences décisionnelles de ce dernier.

Le Comité rémunération, promotion et nomination évalue l'activité du président de la Direction générale hors sa présence, prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale établi par ce dernier, et préavise les décisions du Conseil d'administration sur ses rémunérations, celle du président de la Direction générale et celles des autres membres de la Direction générale.

La Direction générale

La Direction générale traite et préavise au Comité rémunération, promotion et nomination l'ensemble des sujets inhérents aux politiques de rémunération. Ceci en cohérence avec la stratégie d'entreprise ainsi que les objectifs de développement définis.

Le président de la Direction générale

Le président de la Direction générale fixe annuellement les objectifs pour chaque membre de la Direction générale et évalue leur niveau d'atteinte en fin de période. Le président de la Direction générale détermine et préavise les rémunérations individuelles des autres membres de la Direction générale à l'attention du Comité rémunération, promotion et nomination et pour approbation par le Conseil d'administration.

Le département des Ressources humaines

Le département des Ressources humaines assume à la base, en collaboration avec le président de la Direction générale, un rôle de proposition à la Direction générale de l'ensemble des politiques de rémunération. In fine, il assume la responsabilité de la mise en œuvre des décisions prises par les instances supérieures ainsi que de la pertinence et de l'exactitude de l'ensemble des traitements comptables y relatifs. Ces derniers sont par ailleurs audités annuellement par l'organe de révision externe.

5.5 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

6. Droit de participation des actionnaires

Article 18 des Statuts de la BCV – Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV, dont les dispositions principales figurent ci-après:

Article 12 – Registre des actions

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). (...) Cette limite ne s'applique ni à l'État de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.
- b) Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.
- c) Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statutsⁱ de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-après (voir chiffre 6.4), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoiseⁱⁱ), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2021, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale

sont définies aux articles 16 et 18 des Statutsⁱ, dont les éléments principaux figurent aux chiffres 6.3, 6.4 et 6.5.

6.2 Quorums statutaires

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statutsⁱ de la BCV:

Article 19 – Quorum, décisions

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15, lettre b, des Statutsⁱ, intervient sans que les actions appartenant à l'État ne participent au vote.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Article 16 – Convocation

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Article 16 (extrait) – Convocation

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statutsⁱ précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1^{er} alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Pour rappel, l'Assemblée générale du 29 avril 2021 a élu M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire (prévue le 5 mai 2022). Conformément à l'article 18bis, alinéa 5, de ses Statuts^j, la Banque mettra à disposition des actionnaires pour cette assemblée un système électronique leur permettant de transmettre par internet leurs instructions au Représentant indépendant.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'opting out ou d'opting up fondée sur l'article 125 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF).

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné KPMG SA, à Genève, comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2021. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du

29 avril 2021 a également décidé de confier à KPMG SA, à Genève, le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2021. Ces deux mandats sont assumés par KPMG SA depuis 2016. Le responsable du mandat est, également depuis 2016, M. Olivier Gauderon, expert-réviseur agréé auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs et de la FINMA.

L'article 20 LBCVⁱⁱ exige un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'organe de révision lui-même. Selon l'interprétation donnée tant par le Service juridique et législatif du canton de Vaud que par la Banque elle-même, ce tournus régulier est de 7 ans.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de KPMG SA relatifs à l'audit des comptes de la Maison mère et des comptes consolidés, à l'audit selon les dispositions de la Loi fédérale sur les banques et de la Loi sur les bourses et valeurs mobilières (y compris les travaux d'audit réglementaires demandés par la FINMA), à des attestations requises par des lois spéciales et à l'audit de la fonction banque dépositaire de la BCV pour les fonds de placement se sont élevés, pour l'exercice 2021, à CHF 1 673 658.

Les honoraires de KPMG SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2021, à CHF 415 620.

Les honoraires totaux de KPMG SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2021, à CHF 2 089 278.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe KPMG SA en relation avec les autres prestations liées à l'audit et les missions d'assurance se sont élevés à CHF 229 832 pour la Maison mère uniquement.

Les honoraires de conseil, notamment pour les projets relatifs à des conseils fiscaux, se sont élevés à CHF 1 641 pour les filiales uniquement.

Les honoraires supplémentaires totaux de KPMG SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2021 pour l'en-

semble des entités du Groupe BCV se sont ainsi élevés à CHF 231 473.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiés par le Comité Audit et Risque.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité Audit et Risque étudie les activités de l'organe de révision externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de celui-ci pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, semestriellement, l'organe de révision externe transmet au Comité Audit et Risque un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce comité procède à une évaluation détaillée de l'organe de révision externe.

Le Comité Audit et Risque recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires de l'organe de révision externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité Audit et Risque qui examine, avec l'organe de révision externe, le respect des règles d'indépendance.

Le président du Conseil d'administration et le président du Comité Audit et Risque reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par l'organe de révision externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité Audit et Risque traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. L'organe de révision externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité Audit et Risque pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2021, les représentants de l'organe de révision externe ont participé partiellement à trois séances du Conseil d'administration et à toutes les séances ordinaires du Comité Audit et Risque.

Le président du Conseil d'administration a un entretien environ une fois par trimestre avec le réviseur responsable du mandat et une fois par an conjointement avec le président du Comité Audit et Risque pour s'assurer du bon déroulement de leur mission. Le président du Comité Audit et Risque rencontre également le responsable du mandat régulièrement, mais au moins une fois par trimestre. Une synthèse de ces remarques est ensuite faite à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité Audit et Risque et de la Direction générale.

9. Politique d'information

9.1 Transparence de l'information

Aux termes des alinéas 8 et 9 de l'article 24 des Statutsⁱ de la Banque, le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'État de Vaud.

9.2 Convention d'information

La BCV et l'État de Vaud ont conclu une première Convention d'information le 13 septembre 2004, puis une deuxième datée du 7 octobre 2009. Courant 2015, les parties ont négocié une nouvelle Convention d'information, signée le 16 décembre 2015 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information:

- structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme, les procédures de transmission d'informations, ainsi que le type et la périodicité des rencontres entre les représentants de l'État et ceux de la BCV;
- définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges;
- désigne les personnes représentant la Banque et l'État de Vaud pour transmettre et recevoir l'information;
- convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties;

- rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, diffusé fin mars/début avril, et le Rapport intermédiaire au 30 juin, diffusé en août. Tous deux peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante: BCV, Secteur Édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse. Dès l'année 2015, la Banque a publié ses comptes selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires. Faisant suite à l'adoption de ces nouvelles normes, la Banque communique ses résultats financiers sur une base semestrielle au 30 juin et annuelle au 31 décembre.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, le Rapport intermédiaire et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (bcv.ch) et via l'application gratuite pour iPad BCV Investor Relations. Le Rapport de gestion et le Rapport intermédiaire sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Le Rapport Bâle III - pilier 3, publié semestriellement, ainsi que d'autres données intéressant particulièrement les investisseurs sont également fournis dans la section «Relations investisseurs» du site de la BCV (bcv.ch) et via l'application gratuite pour iPad BCV Investor Relations.

La BCV publie dans la FOOSC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette assemblée sont également publiés dans la FOOSC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires au moins vingt jours avant l'assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel.

9.4 Liens vers les principaux documents mentionnés

Nom du document	Lien
(i) Statuts	https://www.bcv.ch/content/download/2769/31475/version/15/file/Statuts.pdf
(ii) Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise	https://www.bcv.ch/content/download/2770/31480/version/8/file/LBCV.pdf
(iii) Charte du Comité Audit et Risque	https://www.bcv.ch/content/download/11785/143843/version/3/file/Charte_CAR.pdf

10. Périodes de blocage

Les directives internes de la Banque prévoient, pour un périmètre spécifique de collaboratrices et de collaborateurs ainsi que de tiers, l'interdiction de négocier l'action BCV pendant les périodes de restriction liées aux résultats de la BCV et des interdictions circonstancielles liées à de l'information privilégiée pouvant être détenue par des collaboratrices et des collaborateurs de la BCV ainsi que des tiers.

10.1 Restrictions périodiques liées aux résultats de la BCV

Les organes, les collaboratrices et les collaborateurs soumis à des restrictions périodiques liées aux résultats de la Banque sont les suivants:

- la présidente et les membres du Conseil d'administration;
- le président et les membres de la Direction générale, ainsi que leurs adjoint(e)s et leurs assistant(e)s;
- le secrétariat du Conseil d'administration et de la Direction générale;
- les chefs et cheffes de département et les responsables régionaux-ales;
- l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des départements Contrôle de gestion, Comptabilité financière, ALM-Gestion financière, Risk management, Compliance, ainsi que Medias et Communication;

- les collaboratrices et les collaborateurs d'autres départements impliqués dans le traitement des résultats avant annonce par voie de presse et qui ont pu avoir connaissance de ces chiffres. Les responsables de ces autres départements informent les personnes concernées, dressent la liste de celles-ci et la communiquent au département Compliance;
- le collaborateur en charge des Relations investisseurs;
- les collaboratrices et les collaborateurs de l'Audit interne.

En outre, les représentants de l'État de Vaud dans le cadre de la Convention d'information entre l'État de Vaud et la BCV (voir chiffre 9.2 page 108), soit les membres du Conseil d'État ainsi que certaines personnes qui lui sont proches, sont également soumis à ces périodes de restriction.

Les périodes de restriction sont liées à la publication des résultats. Elles débutent 10 jours ouvrables avant la fin des boucllements intermédiaires et annuels pour s'achever le jour suivant la publication des résultats. Le début et la fin de chaque période de restriction sont annoncés par le département Compliance. Ce dernier contrôle l'absence de transactions de la population concernée durant la période de restriction. Les ordres limités (achat et vente – «stop profit» ou «stop loss») instruits par les collaboratrices et les collaborateurs soumis aux restrictions périodiques sont annulés lors de l'entrée en vigueur de la période de restriction.

10.2 Interdictions circonstancielles sur le titre BCV

Les collaboratrices et les collaborateurs, ainsi que les tiers, soumis à une interdiction circonstancielle sont ceux qui détiennent une information privilégiée sur le titre BCV. En fonction d'événements pouvant avoir une influence significative sur le titre BCV, les périodes de restriction circonstancielles peuvent être ordonnées par la présidente du Conseil d'administration ou par le président de la Direction générale qui en informe le département Compliance.

Sur la base d'une liste des collaboratrices et des collaborateurs, ainsi que des tiers, ayant accès à l'information privilégiée, le département Compliance:

- identifie le périmètre de confidentialité,
- établit une watch list qui comprend les informations

confidentielles détenues, les bénéficiaires de ces informations et les périodes de confidentialité,

- informe les personnes concernées de l'interdiction circonstancielle de diffuser l'information privilégiée et de traiter le titre pour propre compte,
- vérifie que les personnes concernées confirment la prise de connaissance de la période de restriction circonstancielle par e-mail,
- contrôle l'absence de transactions des personnes concernées sur le titre BCV durant l'interdiction,
- annonce la fin de l'interdiction au moment de la diffusion publique de l'information privilégiée.

Un mécanisme de mise en place d'un périmètre de confidentialité est décrit dans la directive interne topique.

10.3 Interdiction permanente sur tous les instruments dérivés sur l'action BCV

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont l'interdiction permanente de passer des ordres sur des instruments financiers dérivés du titre BCV, par exemple les warrants, les futures et les produits structurés dont le rendement est dépendant pour plus d'un tiers de la performance du titre BCV.

11. Adresses de contact

Relations investisseurs

M. Grégory Duong
Tél.: 021 212 20 71
Fax: 021 212 33 43
e-mail: gregory.duong@bcv.ch

Responsable Médias & Communication

M. Daniel Herrera
Tél.: 021 212 28 61
Fax: 021 212 21 06
e-mail: daniel.herrera@bcv.ch

Agenda 2022

5 mai	Assemblée générale ordinaire
9 mai	Détachement du dividende ¹
10 mai	Clôture du registre des ayants droit au dividende ¹
11 mai	Paiement du dividende ¹
18 août	Présentation des résultats semestriels 2022

¹ Dividende ordinaire de CHF 3,70 par action soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.





Bike to Work

Luc, spécialiste Produits Structurés, faisait partie de l'une des équipes de la BCV ayant participé au challenge en juin.

Données financières

Commentaires des comptes du Groupe	116		
Comptes du Groupe	121		
1. Bilan consolidé	121		
2. Compte de résultat consolidé	123		
3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	124		
4. État des capitaux propres consolidés	125		
5. Raison sociale, activité et effectif	126		
6. Principes d'établissement des comptes consolidés	126		
7. Principes d'évaluation et de gestion des risques	133		
8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)	137		
9. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture	138		
10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	139		
10.1 Opérations de financement de titres	139		
10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan			
Créances compromises	139		
10.3 Opérations de négoce			
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	140		
10.4 Instruments financiers dérivés	141		
10.5 Immobilisations financières	142		
10.6 Participations non consolidées	142		
10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	143		
10.8 Immobilisations corporelles	144		
10.9 Valeurs immatérielles	144		
10.10 Autres actifs et autres passifs	145		
10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	145		
		10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	
		Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions	146
		10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	146
		10.14 Produits structurés émis	147
		10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	148
		10.16 Corrections de valeurs et provisions	
		Réserves pour risques bancaires généraux	149
		10.17 Droits de participation accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs	
		Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs	150
		10.18 Créances et engagements envers les parties liées	152
		10.19 Propres parts du capital	152
		10.20 Structure des échéances des instruments financiers	153
		10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	154
		10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays selon le principe du domicile	155
		10.23 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque	155
		10.24 Répartition du bilan par monnaie	156
		11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	157
		11.1 Engagements conditionnels	
		Créances conditionnelles	157
		11.2 Crédits par engagement	157
		11.3 Opérations fiduciaires	157
		11.4 Avoirs administrés	158

12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé	159	Comptes de la Maison mère	174
12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts Refinancement des opérations de négoce et intérêts négatifs	159	1. Bilan	174
12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	159	2. Compte de résultat	176
12.3 Produit des commissions sur les autres prestations de service	159	3. État des capitaux propres	177
12.4 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	160	4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère	178
12.5 Charges de personnel	160	5. Informations et notes se rapportant au bilan	179
12.6 Autres charges d'exploitation	160	6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	195
12.7 Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	161	7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	196
12.8 Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	161	8. Proposition du Conseil d'administration	199
12.9 Produits extraordinaires	161	Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes de la Maison mère	200
12.10 Charges extraordinaires	161		
12.11 Impôts	161		
12.12 Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile de l'exploitation	162		
12.13 Résultat par droit de participation	162		
13. Autres informations	163		
13.1 Fonds propres réglementaires et ratios de liquidités	163		
13.2 Informations par secteur d'activité	164		
13.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	168		
13.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	169		
Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes du Groupe	170		

Données financières

Commentaires des comptes du Groupe

Croissance du bilan

1. Actif

Le total de l'actif s'est élevé à CHF 56,0 milliards au 31 décembre 2021, en augmentation de CHF 2,8 milliards (+5%) par rapport à fin 2020.

Les liquidités, principalement détenues sous forme d'avoirs auprès de la BNS, ont augmenté de CHF 1,1 milliard (+9%) à CHF 12,6 milliards.

Les créances sur les banques ainsi que celles résultant d'opérations de financement de titres ont baissé de CHF 472 millions (-30%) à CHF 1,1 milliard.

Les avances à la clientèle se sont accrues de CHF 1,7 milliard à CHF 35,6 milliards (+5%). Le volume des affaires hypothécaires a progressé de CHF 1,3 milliard (+5%) à CHF 29,4 milliards. Les autres crédits ont augmenté de CHF 397 millions à CHF 6,2 milliards (+7%).

Le total des crédits compromis a diminué à CHF 151 millions. Il représente 0,4% de l'ensemble des crédits, démontrant ainsi la qualité et la bonne résistance du portefeuille de crédits.

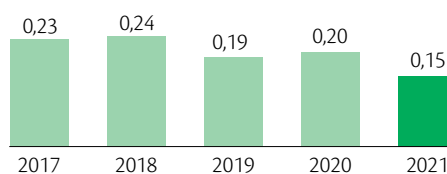
Actif

En milliards de CHF



Crédits compromis

En milliards de CHF



Poursuite de la croissance des fonds passifs

2. Passif – fonds étrangers

Au passif, les fonds étrangers ont augmenté de CHF 2,7 milliards (+5%) à CHF 52,3 milliards par rapport à fin 2020.

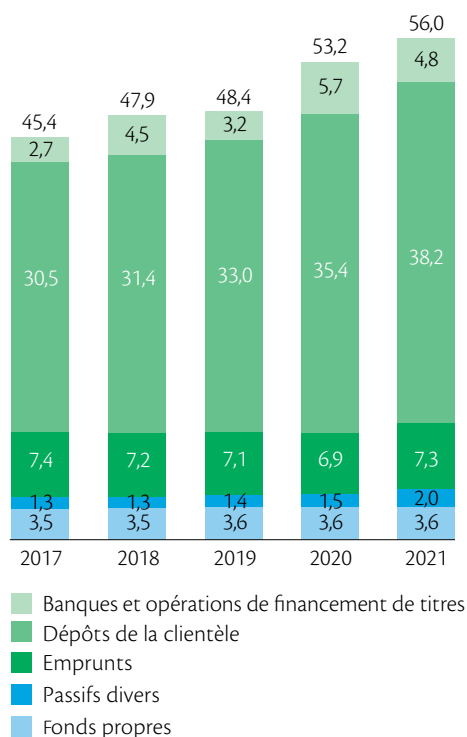
Les engagements envers les banques ainsi que ceux résultant d'opérations de financement de titres ont baissé de CHF 892 millions (–16%) à CHF 4,8 milliards.

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de CHF 2,8 milliards (+8%) à CHF 38,2 milliards.

Les emprunts à long terme ont progressé de CHF 402 millions (+6%) à CHF 7,3 milliards.

Passif

En milliards de CHF



Solide assise financière

3. Passif – fonds propres

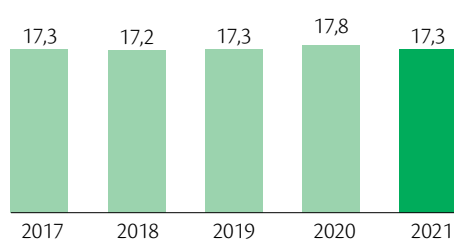
Les fonds propres totaux ont progressé de CHF 69 millions à CHF 3,6 milliards. Cette augmentation résulte du bénéfice net de l'exercice sous revue de CHF 379 millions, réduit de la distribution de CHF 310 millions décidée par l'Assemblée générale des actionnaires d'avril 2021.

À la fin de l'année, le ratio CET1 s'élevait à un niveau confortable de 17,2% et celui du capital total à 17,3%. Ces ratios, calculés selon l'approche IRB, témoignent de la solidité financière de la Banque.

De plus, le ratio de levier au 31 décembre 2021 s'est inscrit à 5,6%, soit sensiblement en dessus de l'exigence réglementaire de 3%.

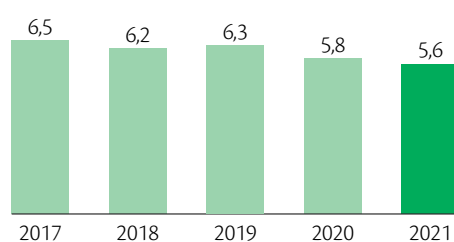
Ratio de fonds propres

Capital total en %



Ratio de levier

en %

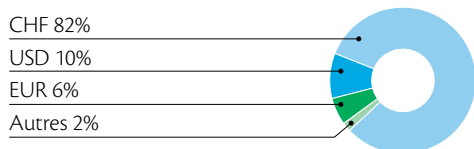


Poursuite de l'afflux de nouveaux fonds

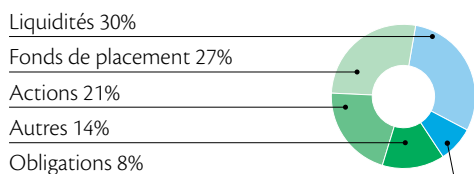
4. Avoirs administrés

Les avoirs administrés ont augmenté de 9% à CHF 112,9 milliards. L'afflux net de nouveaux fonds s'est inscrit à CHF 5,7 milliards. Ce chiffre s'explique par des apports de CHF 3,3 milliards de clients privés et de PME vaudoises ainsi que de CHF 2,5 milliards de grandes entreprises et institutionnels.

Répartition des avoirs administrés par monnaie



Répartition des avoirs administrés par type d'investissements



Revenus en hausse

5. Revenus

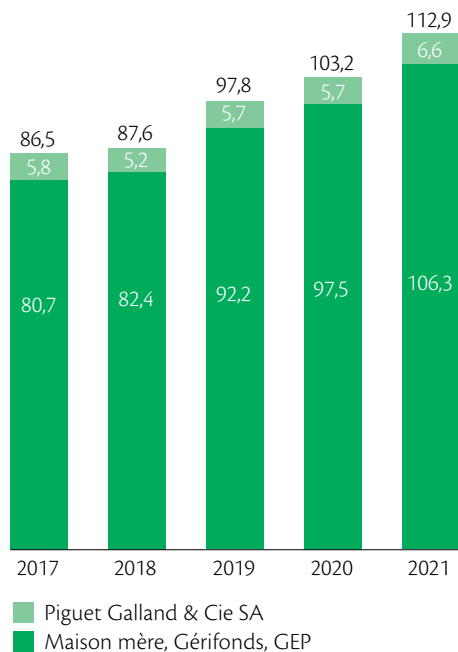
Par rapport à l'exercice 2020, les revenus du Groupe BCV ont progressé de 6%, à CHF 1,0 milliard.

L'évolution des sources de revenus s'est présentée comme suit:

- Le résultat brut des opérations d'intérêts est resté stable, à CHF 473 millions, la croissance de volume de crédits contribuant à compenser la pression sur la marge d'intérêts due au contexte de taux négatifs persistants. Un besoin réduit de corrections de valeurs a permis au résultat net des opérations d'intérêts de progresser de 1%, à CHF 464 millions.

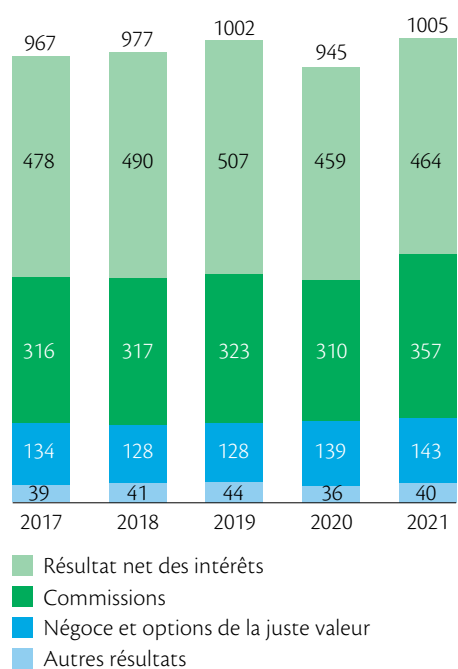
Avoirs administrés

En milliards de CHF



Revenus

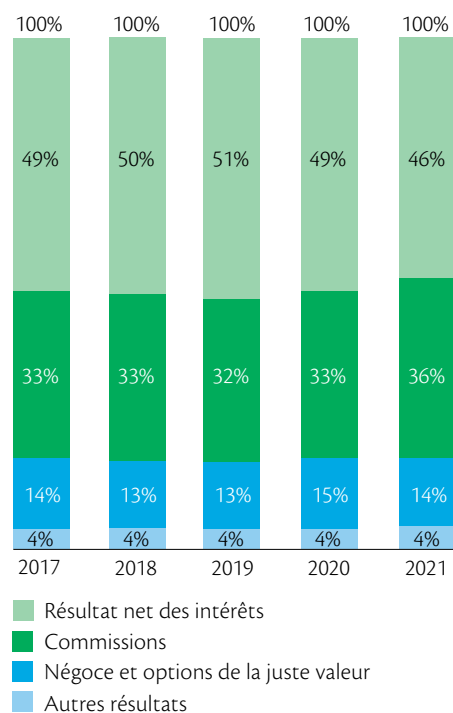
En millions de CHF



- Le résultat des opérations de commissions a augmenté de CHF 47 millions (+15%), à CHF 357 millions, grâce notamment aux commissions sur titres et des opérations de placement.
- Le résultat des opérations de négoce a progressé de CHF 4 millions (+3%), à CHF 143 millions.
- Les autres résultats ordinaires se sont inscrits à CHF 40 millions, en hausse de CHF 4 millions (+11%).

Revenus

Répartition en %



Maîtrise continue des charges

6. Charges d'exploitation et amortissements

Le total des charges d'exploitation et amortissements a augmenté de CHF 10 millions (+2%), à CHF 577 millions.

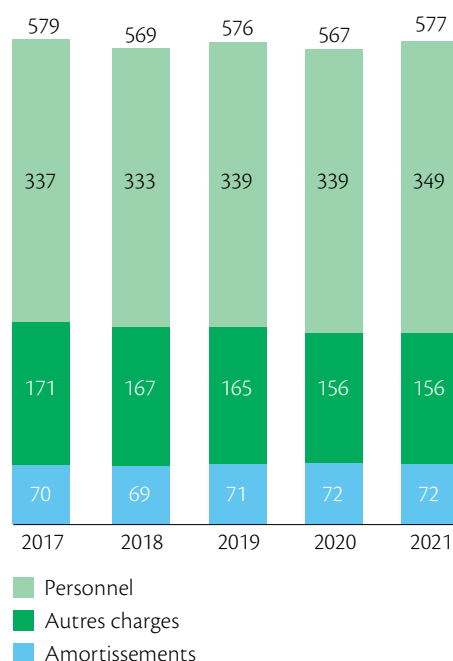
Les charges de personnel ont progressé de CHF 10 millions (+3%) à CHF 349 millions, notamment en raison de l'internalisation d'experts informatiques, et les autres charges d'exploitation sont restées stables, à CHF 156 millions.

Les amortissements sur l'actif immobilisé sont restés inchangés, à CHF 72 millions.

Le ratio charges/produits, comparant les charges d'exploitation et les amortissements (hors amortissement du goodwill) au total des produits (hors variation des corrections de valeur pour risque de défaillance) est passé de 58,7% à 56,7%.

Charges d'exploitation et amortissements

En millions de CHF



Résultat opérationnel et bénéfice net en hausse

7. Résultat opérationnel

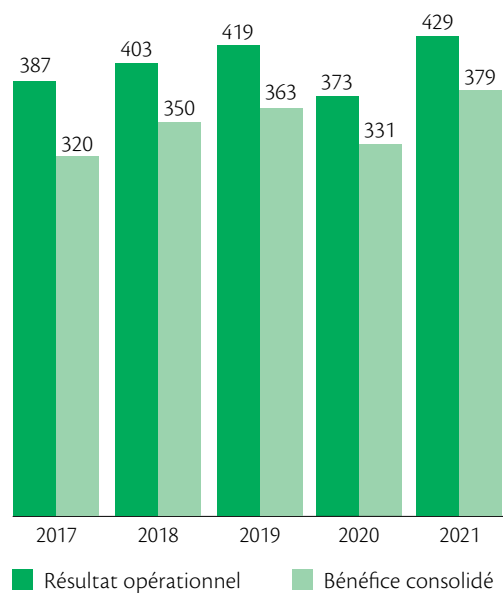
Conséquence de la hausse des revenus et de la maîtrise continue des charges, le résultat opérationnel a augmenté de CHF 56 millions (+15%), à CHF 429 millions.

8. Bénéfice consolidé

Le bénéfice consolidé total s'est inscrit à CHF 379 millions contre CHF 331 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de CHF 48 millions ou 14%.

Résultat opérationnel et bénéfice consolidé

En millions de CHF



Données financières

Comptes du Groupe

1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes	31.12.21	31.12.20	Variation absolue	Variation en %
Actifs					
Liquidités		12 600	11 550	1 050	9
Créances sur les banques		952	1 347	- 395	- 29
Créances résultant d'opérations de financement de titres	10.1	158	236	- 78	- 33
Créances sur la clientèle	10.2	6 209	5 812	397	7
Créances hypothécaires	10.2	29 373	28 037	1 336	5
Opérations de négoce	10.3	200	312	- 112	- 36
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10.4	368	321	47	15
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3	1 212	886	327	37
Immobilisations financières	10.5/10.7	4 287	4 084	203	5
Comptes de régularisation		67	87	- 20	- 23
Participations non consolidées	10.6/10.7	86	69	17	25
Immobilisations corporelles	10.8	393	412	- 19	- 5
Valeurs immatérielles	10.9	0	2	- 2	- 100
Autres actifs	10.10	46	31	15	49
Actifs	10.20/10.21/10.22/10.24	55 952	53 186	2 765	5
Total des créances subordonnées		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0
Passifs					
Engagements envers les banques		3 378	2 948	430	15
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	10.1	1 458	2 781	- 1 322	- 48
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		38 195	35 424	2 771	8
Engagements résultant d'opérations de négoce	10.3	2	1	0	33
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10.4	273	329	- 55	- 17
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3/10.14	1 340	969	371	38
Obligations de caisse		2	2	- 0	- 15
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS)	10.14/10.15	7 313	6 911	402	6
Comptes de régularisation		139	145	- 5	- 4
Autres passifs	10.10	183	75	108	144
Provisions	10.16	24	27	- 3	- 12
Fonds étrangers	10.20	52 308	49 612	2 696	5
Réserves pour risques bancaires généraux	10.16	666	666	0	0
Capital social		86	86	0	0
Réserve issue du capital		36	36	0	1
Réserve issue du bénéfice		2 493	2 472	21	1
Réserve de change		- 2	- 2	- 0	- 5
Propres parts du capital		- 15	- 15	0	3
Intérêts minoritaires au capital propre		0	0	0	1
Bénéfice consolidé		379	331	48	14
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice consolidé</i>		0	0	0	158
Fonds propres		3 644	3 574	69	2
Passifs	10.21/10.24	55 952	53 186	2 765	5
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0

Opérations hors bilan consolidées (en millions de CHF)	Notes	31.12.21	31.12.20	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	10.2/11.1	1 588	1 754	- 166	-9
Engagements irrévocables	10.2	1 478	1 440	38	3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	10.2	243	178	65	37
Crédits par engagement	10.2/11.2	39	46	- 7	- 16

2. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		480.5	511.2	-30.7	-6
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		18.0	22.6	-4.6	-20
Charges d'intérêts		-26.0	-59.4	-33.4	-56
Résultat brut des opérations d'intérêts	12.1	472.6	474.4	-1.9	-0
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-8.2	-15.1	-6.9	-46
Résultat net des opérations d'intérêts		464.4	459.4	5.0	1
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	12.2	312.1	266.6	45.5	17
Produit des commissions sur les opérations de crédit		42.1	36.2	5.9	16
Produit des commissions sur les autres prestations de service	12.3	67.8	63.0	4.8	8
Charges de commissions		-64.7	-55.5	9.2	16
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		357.3	310.2	47.1	15
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	12.4	143.2	139.2	4.0	3
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		4.3	2.0	2.3	117
Produit des participations		5.5	6.5	-1.0	-16
<i>dont des autres participations non consolidées</i>		5.5	6.5	-1.0	-16
Résultat des immeubles		7.0	7.1	-0.1	-2
Autres produits ordinaires		24.3	21.2	3.1	14
Autres charges ordinaires		-0.6	-0.4	0.2	43
Autres résultats ordinaires		40.5	36.4	4.1	11
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		1 005.4	945.2	60.2	6
Charges de personnel	12.5	-349.3	-339.2	10.2	3
Autres charges d'exploitation	12.6	-155.8	-156.2	-0.4	-0
Charges d'exploitation		-505.2	-495.4	9.8	2
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	-72.0	-72.1	-0.1	-0
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	12.8	0.6	-5.0	-5.6	-113
Résultat opérationnel	12.12	428.8	372.7	56.1	15
Produits extraordinaires	12.9	12.6	4.8	7.8	161
Charges extraordinaires	12.10	-0.2	-0.1	0.1	142
Impôts	12.11	-62.5	-46.7	15.8	34
Bénéfice consolidé		378.7	330.8	47.9	14
Intérêts minoritaires		-0.0	-0.0	0.0	158
Bénéfice consolidé, part du Groupe		378.7	330.8	47.9	14

3. Tableau des flux de trésorerie consolidés (en millions de CHF)

	Notes	2021			2020		
		Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds
Résultat de l'exercice		379			331		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux						35	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	72			72		
Provisions et autres corrections de valeur	10.16	9	11		8	5	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	10.16	30	22		34	19	
Comptes de régularisation actifs		20				1	
Comptes de régularisation passifs			5			9	
Produits extraordinaires: cession d'immobilisations corporelles et de participations			12			4	
Dividende de l'exercice précédent			310			310	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)		511	360	150	446	384	61
Prélèvement sur la réserve issue du capital							
Propres parts du capital		24	23		20	17	
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion							
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres		24	23	1	20	17	3
Participations non consolidées	10.6	0	18			0	
Immeubles	10.8	15	3		10	1	
Programmes informatiques	10.8		44			44	
Autres immobilisations corporelles	10.8	0	7			9	
Valeurs immatérielles	10.9						
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		15	71	-56	10	53	-43
Flux de fonds de l'activité bancaire							
Engagements envers les banques							
Engagements résultant des dépôts de la clientèle			25		0		
Obligations de caisse			0			1	
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	10.15	1 853	1 451		743	926	
Autres engagements		77				15	
Créances sur les banques							
Créances sur la clientèle		128				625	
Créances hypothécaires			1 336			1 026	
Immobilisations financières			300		459		
Autres créances			15		5		
Opérations à moyen et long termes (> 1 an)		2 058	3 128	- 1 070	1 207	2 593	- 1 386
Engagements envers les banques		430			1 244		
Engagements résultant d'opération de financement de titres			1 322		1 279		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		2 796			2 376		
Engagements résultant d'opérations de négoce		0				0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés			55		116		
Engagements résultant des autres instr. fin. évalués à la juste valeur		371			52		
Créances sur les banques		396				165	
Créances résultant d'opérations de financement de titres		78			3		
Créances sur la clientèle			506		544		
Opérations de négoce		112				35	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés			47			48	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			327			102	
Immobilisations financières		97				732	
Opérations à court terme		4 281	2 257	2 024	5 613	1 082	4 531
Liquidités			1 050	- 1 050		3 166	- 3 166
Total		6 889	6 889	0	7 296	7 296	0

Les flux nets de fonds positifs correspondent à une source de fonds alors que les flux nets négatifs représentent un emploi de fonds.

4 État des capitaux propres consolidés (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve de change	Propres parts du capital	Intérêts minoritaires	Bénéfice consolidé	Fonds propres consolidés
État au 1^{er} janvier 2019	86	35	2 371	701	- 1	- 20	0	350	3 522
Dividende 2018								- 301	- 301
Attribution à la réserve issue du bénéfice			48					- 48	0
Acquisition de propres parts au capital						- 22			- 22
Aliénation de propres parts au capital						24			24
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Écarts de conversion					- 0				- 0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			- 0						- 0
Bénéfice consolidé							0	363	363
État au 31 décembre 2019	86	35	2 419	701	- 2	- 18	0	363	3 586
Dividende 2019								- 310	- 310
Attribution à la réserve issue du bénéfice			53					- 53	0
Acquisition de propres parts au capital						- 18			- 18
Aliénation de propres parts au capital						20			20
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Écarts de conversion					- 0				- 0
Constitution de corrections de valeurs et provisions pour risques inhérents				- 35					- 35
Modification du périmètre, variation des minoritaires			- 0						- 0
Bénéfice consolidé							0	331	331
État au 31 décembre 2020	86	36	2 472	666	- 2	- 15	0	331	3 574
Dividende 2020								- 310	- 310
Attribution à la réserve issue du bénéfice			21					- 21	0
Acquisition de propres parts au capital						- 23			- 23
Aliénation de propres parts au capital						24			24
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Écarts de conversion					- 0				- 0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			- 0						- 0
Bénéfice consolidé							0	379	379
État au 31 décembre 2021	86	36	2 493	666	- 2	- 15	0	379	3 644

5. Raison sociale, activité et effectif

5.1 Raison sociale, forme juridique et siège

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

5.2 Activité

La BCV agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective à celui des activités de négoce, principalement liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le commerce des devises ainsi que dans le développement et l'émission de produits structurés.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, ainsi que trois sociétés de direction de fonds de placement. La Banque dispose d'une succursale à Guernesey (Banque Cantonale Vaudoise Guernsey Branch) qui exerce ses activités dans les domaines des produits structurés.

5.3 Effectif

Unités de travail à plein temps	31.12.21	31.12.20
Groupe	1 932	1 909
dont Maison mère	1 738	1 720

6. Principes d'établissement des comptes consolidés

6.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 30 avril 2014 (OB), à l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA) du 31 octobre 2019 et aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, groupes et conglomerats financiers (PCB) du 31 octobre 2019 (circulaire FINMA 2020/1); ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Ils sont arrêtés au 31 décembre.

6.2 Périmètre de consolidation

Les entreprises contrôlées par la BCV ainsi que les entreprises dont elle est en mesure d'influencer les activités opérationnelles font l'objet d'une intégration globale. L'influence sur les activités opérationnelles d'une entreprise est avérée lorsque, à titre principal, la Banque en tire des avantages économiques ou en supporte les risques.

Lorsque la Banque peut exercer une influence significative sur une entreprise (participations de 20 à 50%) sans qu'il y ait contrôle, la société détenue est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Sont exclues du périmètre de consolidation:

- les participations non significatives en matière d'information financière ou de risque;
- les participations significatives, mais reprises sans visée stratégique et destinées à être revendues ou mises en liquidation dans un délai de 12 mois.

6.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existants au moment de la prise de contrôle. L'écart de consolidation actif (goodwill) est porté à l'actif du bilan sous les valeurs immatérielles.

6.4 Principes de comptabilisation et d'évaluation

6.4.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants et les avoirs en compte auprès de la BNS; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

6.4.2 Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

6.4.3 Créances résultant d'opérations de financement de titres

Dans les créances résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prise en pension de titres.

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / Reverse Repurchase Agreements) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante.

6.4.4 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

6.4.5 Opérations de négoce

Les opérations de négoce comprennent les positions en titres de participation, en titres de créance et en métaux précieux détenus pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché.

Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière.

6.4.6 Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement positives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

6.4.7 Autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Les positions en titres nécessaires à la couverture des produits structurés émis par la Banque et figurant sous la rubrique passive correspondante sont classées sous ce poste et sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

6.4.8 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de créance et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts, destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle (accrual method). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont répartis jusqu'à l'échéance initiale. Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les titres productifs d'intérêts qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance ainsi que les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est en principe porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

6.4.9 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent principalement les intérêts courus et les autres actifs transitoires.

6.4.10 Participations non consolidées

Les participations non consolidées englobent les titres de participation d'entreprises qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elles comprennent également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

6.4.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition. Les logiciels informatiques créés par la Banque pour son propre usage sont valorisés au bilan à leur prix de revient direct de production; les montants ainsi activés sont enregistrés par la rubrique «Autres produits ordinaires».

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit:

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements;
- 5 ans pour le matériel et les logiciels informatiques.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés au compte de résultat de la période sous la rubrique «Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

6.4.12 Valeurs immatérielles

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti linéairement en fonction de la durée d'utilisation estimée, mais au maximum sur 10 ans.

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur du goodwill est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

6.4.13 Autres actifs

Les autres actifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à récupérer, les comptes de règlement et le solde actif du compte de compensation.

6.4.14 Engagements envers les banques

Les engagements envers les banques sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

6.4.15 Engagements résultant d'opérations de financement de titres

Dans les engagements résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les engagements résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de mise en pension de titres.

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / Repurchase Agreements) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés.

6.4.16 Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Tous les engagements résultant des dépôts de la clientèle non bancaire composent ce poste; ils sont enregistrés au bilan à la valeur nominale.

6.4.17 Engagements résultant des positions de négoce

Dans cette rubrique sont enregistrés les engagements qui découlent des positions courtes en titres de créance et en titres de participation vendues pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché. Ces positions sont évaluées

à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière.

Les titres empruntés dans le cadre de ces ventes à découvert ne sont pas inscrits au bilan tant que le Groupe BCV ne peut pas exercer le contrôle sur les droits contractuels qui en découlent.

6.4.18 Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement négatives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

6.4.19 Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Dans les engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur sont enregistrés les produits structurés qui sont évalués à la juste valeur découlant d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Il s'agit notamment des produits de type «participation» ainsi que les produits de type «optimisation de performance» émis via la plateforme deritrade® pour lesquels la Banque a choisi l'option de la juste valeur. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

6.4.20 Obligations de caisse

Les obligations de caisse émises par la Banque pour une durée de 2 à 8 ans sont portées au bilan à la valeur nominale.

6.4.21 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses

Les emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses comprennent les propres emprunts obligataires émis par la Banque ainsi que les prêts accordés par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses. Ils sont évalués à la valeur nominale; l'agio ou le disagio éventuel est enregistré dans les «Comptes de régularisation» et réparti sur la durée (accrual method) dans la rubrique «Charges d'intérêts».

Les produits structurés de type «optimisation de la performance», «participation» et «protection du capital» émis par la Banque qui font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et les dérivés incorporés y sont également comptabilisés.

L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous la présente rubrique. Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de «taux d'intérêt» sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

Les positions en propres emprunts obligataires et emprunts structurés de la BCV sont portées en déduction de cette rubrique.

6.4.22 Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus sur le bénéfice et le capital des sociétés du Groupe et les autres passifs transitoires.

Les impôts directs sont déterminés conformément au principe de rattachement à la période de référence; ils sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

6.4.23 Autres passifs

Les autres passifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à payer, les comptes de règlement et le solde passif du compte de compensation.

6.4.24 Provisions

Sous cette rubrique sont enregistrées les provisions nécessaires à l'exploitation et destinées à la couverture de risques de perte avérés et inhérents, les provisions pour risques de défaillance du hors bilan ainsi que les provisions pour impôts latents.

Les impôts latents sont calculés sur la base des différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables; ils sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

6.4.25 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des «Réserves pour risques bancaires généraux». Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent (voir sous chiffre 10.16 des informations et notes se rapportant au bilan consolidé).

6.4.26 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

6.4.27 Réserve issue du capital

La réserve issue du capital comprend les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés et les dividendes perçus sur les propres parts du capital.

6.4.28 Réserve issue du bénéfice

La réserve issue du bénéfice représente les fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les bénéfices thésaurisés et les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

6.4.29 Réserve de change

Les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères sont enregistrés sous cette rubrique, sans impact sur le compte de résultat.

6.4.30 Propres parts du capital

Les positions en propres parts du capital (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la «Réserve issue du capital».

6.4.31 Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels enregistrent notamment les engagements de couverture de crédit émis sous forme d'engagements par avals, par cautionnements et par garanties, y compris les engagements par garanties sous forme d'accréditifs irrévocables, engagements par endossements d'effets réescomptés, garanties de remboursement d'acomptes et assimilés tels que la mise en gage au profit de tiers.

Ce type d'engagement est conditionnel si, au moment où l'opération est conclue, il n'existe aucune dette du débiteur principal en faveur d'un tiers, mais qu'elle peut naître dans le futur.

6.4.32 Engagements irrévocables

Les engagements irrévocables, portant sur l'octroi de crédits ou d'autres prestations, qui ne sont pas utilisés à la date du bilan mais qui ont été accordés de manière définitive ainsi que l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts figurent sous ce poste.

6.4.33 Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Les engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires pour les actions et les autres titres de participation sont indiqués sous cette rubrique.

6.4.34 Crédits par engagement

Les engagements de paiements différés, les engagements par acceptation et les autres crédits par engagement y sont comptabilisés.

6.4.35 Engagements de prévoyance

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

À chaque bouclage annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Si un engagement, respectivement un avantage économique, devait être constaté, il serait porté au bilan dans les «Provisions», respectivement dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente serait enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel».

Les cotisations ajustées à la période sont comptabilisées dans les «Charges de personnel».

Un engagement économique existerait si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe décidait ou était contraint de participer au financement. A contrario, il existerait un avantage économique si le Groupe avait la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y aurait un avantage économique s'il était licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

6.5 Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2021.

6.6 Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées selon le principe de la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus.

6.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux cours historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat. La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe, qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de l'exercice fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	2021		2020	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Euro	1.0362	1.0795	1.0816	1.0718
Dollar américain	0.9112		0.8840	

6.8 Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

6.9 Présentation des chiffres

Les chiffres contenus dans les comptes sont tous individuellement correctement arrondis à la valeur la plus proche selon le nombre de chiffres significatifs retenu pour le tableau. Ils n'ont pas été adaptés dans le but que leur somme, après avoir été arrondis, soit égale à la somme exacte.

7. Principes d'évaluation et de gestion des risques

7.1 Introduction

Le Conseil d'administration réalise périodiquement une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration tient compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion intégrée des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

7.2 Risque de crédit

7.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Il correspond au risque de défaillance selon l'Ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA). Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue cinq types d'exposition au risque de crédit:

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie;
- les expositions résultant des contrats dérivés avec des valeurs de remplacement positives;
- les expositions résultant d'opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et de prêts/emprunts de titres (securities lending and borrowing);
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de types financier, commercial hors bilan et dérivés OTC. Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le continuous linked settlement, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de Trade Finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

7.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'elle remplit une ou plusieurs conditions spécifiques (voir définition du défaut sous chiffre 7.2.5). Chaque contrepartie est attribuée à une classe de risque de défaut sur la base de modèles définis. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et seize sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

7.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une exposition au risque de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque exposition au risque de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 7.2.4).

Pour des expositions au risque de crédit non compromises (voir sous chiffre 7.2.5), la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «normale» (au milieu du cycle économique). Ce montant est appelé la perte attendue pour un horizon de 12 mois.

Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance et des promotions immobilières, la perte attendue est déterminée par le produit de la probabilité de défaut (PD), reflétée par la classe de risque, du taux de perte en cas de défaut (LGD) et de l'exposition en cas de défaut (EAD). Les variables de risque PD, LGD, EAD sont déterminées sur la base de modèles internes qui ont obtenu l'homologation IRB de la FINMA pour le calcul des exigences de fonds propres (voir sous chiffre 7.2.8). Les modèles de LGD/EAD sont structurellement identiques aux modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres mais avec un calibrage en milieu de cycle (through-the-cycle) visant à refléter de manière prudente le taux de perte sur un cycle économique.

Pour les expositions du Trade Finance et les promotions immobilières, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle.

7.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés en se basant sur leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

Jusqu'à une certaine valeur, les habitations individuelles, les appartements en PPE et les immeubles de rendement sont évalués, sous la supervision de spécialistes, par des modèles d'estimation. Pour ces objets, la Banque utilise des modèles hédonistes ou par capitalisation. Les objets appartenant à d'autres catégories ou de valeur plus élevée sont évalués par des experts.

7.2.5 Créances et engagements hors bilan compromis

Les créances et engagements hors bilan compromis résultent de situations où il est invraisemblable que le débi-

teur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. Le débiteur est alors «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes».

Une contrepartie est «en défaut» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée.

7.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance est considérée avec «des intérêts en souffrance» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli:

- avances à terme et prêts hypothécaires: les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours;
- crédits en compte courant: la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours;
- la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

Les créances avec des «intérêts en souffrance» sont en principe compromises.

7.2.7 Corrections de valeur et provisions pour risque de crédit

L'objectif des corrections de valeur et provisions pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les expositions au risque de crédit compromises et non compromises.

Les corrections de valeur et provisions sur les expositions au risque de crédit non compromises sont déterminées individuellement par contrepartie et répondent à l'exigence de couvrir les risques inhérents de défaillance (art. 25 et 28 OEPC-FINMA). La méthode de provisionnement des créances non compromises vise à couvrir la perte attendue. Le calcul de la perte attendue dans le cadre du provisionnement est différencié selon le niveau du risque crédit.

Les expositions au risque de crédit non compromises qui ne sont pas identifiées comme risques accrus sont provisionnées à hauteur de la perte attendue pour un horizon de 12 mois conformément au chiffre 7.2.3. Ces corrections de valeur et provisions sont déterminées pour l'ensemble des engagements de crédit clientèle et banques à l'exception – au vu de leur faible perte attendue – des contrats dérivés et des expositions résultant d'opérations de mise/

prise en pension de titres. L'hypothèse principale est que les modèles de perte attendue utilisés sont de bons estimateurs des pertes annuelles futures. Cette hypothèse est vérifiée annuellement par les unités de développement des modèles au sein de la Banque et contrôlée par une unité de validation indépendante. Les modèles internes utilisés dans ce contexte ont reçu l'homologation IRB pour le calcul des exigences en fonds propres pour une large part des expositions de crédit (voir rapport Bâle III - pilier 3 de la Banque). Ils sont calibrés sur la base d'un historique de données de plus de dix ans comprenant des périodes de stress pour la Banque.

Les expositions au risque de crédit non compromises identifiées comme risques accrus sont provisionnées à hauteur de la perte attendue pour un horizon allant jusqu'à l'échéance du crédit. La probabilité de défaut utilisée dans ce cas est la probabilité de défaut jusqu'à l'échéance du crédit. Les risques de crédit accrus sont identifiés dans le cas des tiers «réputés en difficulté» (RD). Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition ayant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive.

Les corrections de valeur sur les expositions au risque de crédit compromises, selon chiffre 7.2.5, sont déterminées individuellement par contrepartie selon l'art. 24 OEPC-FINMA. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et la volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements. La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les corrections de valeur et provisions créées pour couvrir les risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées en cas de crise majeure, à titre exceptionnel, pour couvrir les créances compromises. Une crise majeure est considérée lorsque la nouvelle dotation de provision pour créances

compromises sur une année est significativement supérieure (facteur 2) à la perte attendue sur les créances non compromises. Toutefois, les corrections de valeur et provisions créées doivent être reconstituées, de manière linéaire sur une période de 5 ans, une fois la crise passée.

7.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle III – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

7.3 Risque de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type «simple», c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type «dérivé», c'est-à-dire une future, un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en fixant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau du portefeuille et sous-portefeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la salle des marchés, l'horizon de liquidation est

d'un jour. Pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négoce ainsi qu'au niveau des différents sous-portefeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négoce, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négoce, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book: delta, gamma, véga, thêta, rhô.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

7.4 Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

7.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque. Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variables, épargne traditionnelle sans échéance fixe et comptes à vue), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan:

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques:

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la durée des fonds propres et la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de durée et de valeur économique des fonds propres sont calculés à plusieurs dates futures afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux. Les résultats de ces simulations dynamiques sont calculés sur un horizon de 3 ans.

7.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif et de l'évolution de l'actif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan, en calculant des ratios de structure du bilan, et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations dynamiques. Lors de ces simulations, la Banque calcule également à différents horizons de temps les ratios réglementaires: le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR). Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme de refinancement à long terme,

notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire, ainsi que la taille et la composition de sa réserve de liquidité. La Banque effectue également des scénarios de stress des ratios de liquidité réglementaires.

7.5 Risques opérationnels

L'exposition aux risques opérationnels est inhérente au fonctionnement de la Banque et résulte de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Les facteurs de risque opérationnels résultent:

- de changements de lois, règlements et «valeurs», en particulier des changements du cadre légal et réglementaire suisse (et étranger) applicable à la BCV, et de l'évolution des attentes de la clientèle, des parties prenantes et de l'opinion publique par rapport à la Banque;
- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information, de l'infrastructure, de l'organisation de la Banque;
- de dangers naturels, y compris les dangers physiques d'origine climatique, des pandémies et d'autres phénomènes naturels (par exemple sismiques, hydrologiques ou géologiques).

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en huit catégories principales:

- la non-conformité;
- la fraude interne;
- la fraude externe;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;
- les pertes des moyens d'exploitation;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. La Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard de l'Accord de Bâle.

8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type «micro et macro hedges» et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes» ou «Charges d'intérêts». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

Les opérations de couvertures sont quasi exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs et receveurs dont la très large majorité est en CHF. Les opérations de type micro hedge couvrent majoritairement les emprunts à long terme de la Banque, que ce soit ses propres émissions ou par l'intermédiaire de la Centrale de lettres de gage, et les immobilisations financières. Les opérations de type macro hedge couvrent essentiellement les créances hypothécaires fixes.

Les opérations de couverture en micro hedge couvrent une opération de base clairement désignée. L'opération de couverture est de même nominal et de même échéance. Pour des raisons de taille d'opération, une opération de base peut nécessiter plusieurs opérations de couverture.

Pour les opérations de macro hedge, les opérations de base sont majoritairement des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires choisies ont toutes une échéance tombant dans le même mois que l'échéance de l'opération de couverture.

Le nominal des opérations de base doit en outre être supérieur de 10% du nominal de l'opération de couverture pour assurer un nominal toujours suffisant malgré les amortissements et les remboursements anticipés et ainsi prévenir une surcouverture. Lors de la mise en place de la relation de couverture, la Banque établit une documentation qui com-

prend la désignation de l'instrument de couverture et de l'opération de base ou du groupe d'opérations de base avec leurs caractéristiques principales. Sont de même précisées la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Les opérations de couverture utilisées étant des opérations linéaires, la relation économique avec les opérations de base est très proche. La principale caractéristique qui diffère entre l'opération de couverture et l'opération de base est le niveau du taux quand il s'agit de créances hypothécaires, ce dernier intégrant la marge de la Banque.

Tous les trimestres, un test d'effectivité est établi. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite la relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de ± 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Vu les opérations de couverture utilisées (opérations linéaires), il est difficile de se trouver dans une situation d'ineffectivité. Dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négoce et enregistrée dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

9. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

9.1 Événements particuliers

En marge de l'ouverture d'actions aux États-Unis en août 2010 intentées par les liquidateurs du feeder fund Fairfield Sentry à l'encontre de la Banque Piguët & Cie SA (aujourd'hui Piguët Galland & Cie SA) et de la BCV, le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (BLMIS) a introduit le 6 juin 2012, également aux États-Unis, une demande en paiement à l'encontre de la BCV d'un montant de USD 9,7 millions au titre de sub-sequent transferee, au même titre que de nombreuses institutions financières en Suisse et à l'étranger. Il s'agit pour le Trustee Madoff de s'assurer que la partie des fonds

(refund) versés par BLMIS au feeder fund Fairfield Sentry soit récupérable auprès des investisseurs finaux qui ont été remboursés dans les deux ans précédant la faillite de BLMIS. Cette procédure se superposant à la précédente, ni le risque financier ni le risque juridique ne se sont aggravés. En conséquence, et à l'instar de ce qui avait été publié dans les rapports annuels précédents, aucune provision n'a été constituée, hormis celle nécessaire aux frais de défense juridique de la BCV.

9.2 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes du Groupe n'était connu au 11 mars 2022, date de clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

10.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.21	31.12.20
Valeur comptable des créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt et de prise en pension ¹⁾	158	236
Valeur comptable des engagements résultant des dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension ¹⁾	1 458	2 781
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	1 442	2 756
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	1 442	2 756
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	171	255
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	0	0
<i>dont titres aliénés</i>	0	0

¹⁾ Avant prise en compte de contrats de compensation

10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

Créances compromises (en millions de CHF)

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle		593	2 555	3 143	6 291
Créances hypothécaires		29 386			29 386
<i>Immeubles d'habitations</i>		23 662			23 662
<i>Immeubles commerciaux</i>		1 317			1 317
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>		908			908
<i>Autres</i>		3 499			3 499
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.21	29 979	2 555	3 143	35 677
	31.12.20	28 621	2 473	2 870	33 964
Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.21	29 966	2 555	3 061	35 582
	31.12.20	28 607	2 473	2 769	33 849
Engagements conditionnels		2	318	1 268	1 588
Engagements irrévocables		457	76	946	1 478
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				243	243
Crédits par engagement				39	39
Hors bilan	31.12.21	458	394	2 496	3 347
	31.12.20	382	480	2 556	3 418

		Montant brut	Produit estimé de la réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Créances et engagements hors bilan compromis	31.12.21	151	-67	84	78
	31.12.20	204	-91	113	94
Variation absolue		-53	-24	-29	-17
Variation en %		-26	-26	-25	-18

10.3 Opérations de négoce

Autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

Actifs	31.12.21	31.12.20
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	158
<i>dont cotés</i>	0	158
Titres de participation	4	4
Métaux précieux et matières premières	196	151
Opérations de négoce	200	312
Titres de créances	48	76
Produits structurés	0	1
Autres	1 164	809
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 212	886
Total des actifs	1 412	1 198
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	0	76

Engagements	31.12.21	31.12.20
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	0
<i>dont cotés</i>	0	0
Titres de participation	2	1
Autres passifs du négoce	0	0
Opérations de négoce	2	1
Titres de créances	0	0
Produits structurés	1 340	969
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 340	969
Total des engagements	1 342	970
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	55	34

10.4 Instruments financiers dérivés (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Swaps	2	4	284	215	64	16 782	
Futures			113				
Options (OTC)	0		66				
Instruments de taux	2	4	463	215	64	16 782	
Contrats à terme et swaps	444	502	45 924				
Options (OTC)	30	28	2 414				
Devises et métaux précieux	474	530	48 337	0	0	0	
Futures			2				
Options (OTC)	34	32	672				
Options (exchange traded)							
Titres de participation / indices	34	32	674	0	0	0	
Futures			0				
Autres	0	0	0	0	0	0	
Total	31.12.21	510	567	49 475	215	64	16 782
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		64	61	–	–	–	–
	31.12.20	466	529	35 463	174	118	7 319
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		94	81	–	–	–	–
				Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Récapitulation							
Instruments de négoce				510	567	49 475	
Instruments de couverture				215	64	16 782	
Total avant impact des contrats de netting		31.12.21	726	631	66 257		
		31.12.20	639	647	42 782		
Total après impact des contrats de netting		31.12.21	368	273	66 257		
		31.12.20	321	329	42 782		
Variation		absolue	47	–55	23 475		
		en %	15	–17	55		

Récapitulation selon les contreparties

	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de compensation)	164	153	52

10.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.21		31.12.20	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	4 189	4 223	4 003	4 114
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	4 186	4 220	3 997	4 107
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	3	3	6	7
Titres de participation	28	84	28	75
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	4	4	4	4
Immubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	69	72	53	57
Immobilisations financières	4 287	4 379	4 084	4 246
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	4 170	–	3 983	–

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
Titres de créance à la valeur comptable	4 011	6	10	1		161	4 189

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels la Banque a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation d'une autre agence qui est utilisée. En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui sont retenues, selon le même processus en cascade.

Les positions sans notation, ni au niveau de l'émission, ni au niveau de l'émetteur, sont des titres de créance de 1^{er} ordre sur des collectivités publiques suisses et sur la centrale d'émission pour la construction de logements.

10.6 Participations non consolidées (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2020	Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2021	Valeur de marché 2021
Participations évaluées selon la mise en équivalence	–	–	–					–	–
Autres participations	75	–6	69		18	–0	–0	86	1
<i>avec valeur boursière</i>	0	0	0	0				0	1
<i>sans valeur boursière</i>	75	–6	69	–0	18	–0	–0	86	
Participations non consolidées	75	–6	69	0	18	–0	–0	86	1

10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

Participations consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	31.12.21			Déten-tion directe / indirecte en %
			en millions	Part au capital en %	Part aux voix en %	
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains	Banque de gestion de fortune	CHF 24.4	99.7	99.7	99.7 / 0	
Gérfonds SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF 2.9	100	100	100 / 0	
Gérfonds (Luxembourg) SA, Luxembourg	Direction de fonds	EUR 0.1	100	100	0 / 100	
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF 1.5	100	100	100 / 0	

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de modification par rapport au 31 décembre 2020.

Aucune société n'est évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

Principales participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	31.12.21			Déten-tion directe / indirecte en %
			en millions	Part au capital en %	Part aux voix en %	
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich <i>dont non libéré CHF 1.8 milliard</i>	Centrale d'émission de lettres de gage	CHF 2 225.0	13.6	13.6	13.6 / 0	
SIX Group SA, Zurich	Administration de participations dans le domaine des finances, de la Bourse, de la banque et des infrastructures financières	CHF 19.5	2.5	2.5	2.4 / 0.1	
Société vaudoise pour le logement (SVL) SA, Crissier	Acquisition de terrains pour édification de logements à loyers modérés	CHF 2.0	45.0	45.0	45 / 0	
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	Développement, distribution et services de cartes prépayées	CHF 10.0	3.2	3.2	3.2 / 0	
TWINT SA, Zurich	Système suisse de paiement mobile	CHF 12.8	3.2	3.2	3.2 / 0	
Viseca Holding SA, Zurich, ex. Aduno Holding AG, Zurich	Acquisition, administration et cession de participations	CHF 25.0	4.8	4.8	4.8 / 0	

En 2021, la BCV a cédé sa participation de 8,6% au capital de NNH Holding.

La participation SVL n'étant pas significative dans l'optique des comptes consolidés, elle est exclue du périmètre. À fin 2020, SVL présentait un total du bilan de CHF 11 millions et des fonds propres de CHF 1 million.

Positions significatives en titres de participation figurant dans les «Immobilisations financières»

Raison sociale et siège	Activité		31.12.21			
			Capital social	Part au capital	Part aux voix	Détention directe / indirecte
Sociétés cotées à la Bourse suisse			en millions	en %	en %	en %
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	Banque	CHF	42.0	4.8	4.8	4.8 / 0
Romande Energie Holding SA, Morges	Acquisition, vente et gestion de participations dans le domaine de l'énergie	CHF	28.5	3.0	3.0	3.0 / 0

10.8 Immobilisations corporelles (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2020	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2021
Immeubles à l'usage du Groupe	416	- 194	222	12	3	- 0	- 10	227
Autres immeubles	157	- 77	81	- 13	0	- 3	- 3	62
Installations immobilières	37	- 20	18	0	3		- 5	16
Programmes informatiques	151	- 67	84	- 0	44		- 48	80
Autres immobilisations corporelles	196	- 188	8	0	4	0	- 4	8
Immobilisations corporelles	958	- 546	412	0	54	- 3	- 70	393

10.9 Valeurs immatérielles (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2020	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2021
Goodwill	47	- 45	2				- 2	0

10.10 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.21		31.12.20	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	0	148	0	53
Impôts indirects	33	6	18	7
Coupons / Coupons et titres échus	0	0	0	1
Comptes de règlement	2	18	5	7
Actifs et passifs divers	12	9	8	8
Autres actifs et autres passifs	46	183	31	75

10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31.12.21		31.12.20	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	164		161	
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	8 079	5 445	8 236	5 387
Autres	441	433	347	339
Actifs nantis / cédés	8 684	5 878	8 744	5 726
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.21	31.12.20
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	241	248
Autres passifs	0	0
Total	241	248

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV au 31 décembre 2021.

10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur, ni à fin 2021, ni à fin 2020.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période 2021	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
		31.12.21	31.12.20	Variation		2021	2020
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV	58.3	0	0	0	0.0	0.0	0.0
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Caisse de pensions BCV et Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	115.6	0	0	0	38.7	38.7	37.4
Total ¹⁾	173.9	0	0	0	38.7	38.7	37.4

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan.

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2021.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de

la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

10.14 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total
	Évaluation globale		Évaluation séparée		
	Comptabilisation dans les opérations de négoce	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé	
Instruments de taux	–	0			0
Titres de participation	–	1 285	760	– 25	2 020
Devises	–	49	4	0	53
Matières premières / métaux précieux	–	6			6
Total	31.12.21	1 340	764	– 25	2 079
	31.12.20	–	703	– 34	1 639

Tous les produits structurés émis comportent des titres de créance propres

Évaluation globale

Les produits structurés, de type «participation» (parts de «panier» de valeurs mobilières) et de type «optimisation de performance» émis via la plateforme deritrade®, sont évalués de manière globale. Ils sont enregistrés dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur». La juste valeur découle d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Évaluation séparée

Sont évalués de manière séparée les produits structurés de type «optimisation de la performance» (hors ceux émis via la plateforme deritrade®), «participation» et «protection du capital» émis par la Banque et contenant une composante de taux d'intérêt.

Ces produits structurés font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et le ou les dérivés incorporés. L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous «Emprunts». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de taux d'intérêt sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) (en millions de CHF)

Taux	Émis en	Valeur nominale	Échéance remboursement	Titres détenus en propres	31.12.21 En cours	31.12.20
1.625%	2011	125	30.11.2026	30	95	
1.500%	2014	135	28.03.2024	0	135	
0.500%	2016	150	13.12.2028	0	150	
0.400%	2016	150	07.04.2031	0	150	
0.500%	2017	150	12.07.2029	0	150	
0.250%	2017	150	28.11.2025	0	150	
0.400%	2021	150	05.05.2036	0	150	
0.200%	2021	125	22.12.2033	0	125	
Emprunts obligataires émis par BCV Lausanne¹⁾		1 135		30	1 105	821
<i>dont emprunts subordonnés</i>		0		0	0	0
Emprunts produits structurés émis par BCV Lausanne ou sa succursale de Guernesey (valeur de l'instrument de base)					764	703
Centrale de lettres de gage des BCS					5 445	5 387
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS					7 313	6 911

¹⁾ Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance

Répartition par échéance							31.12.21	
	2022	2023	2024	2025	2026	2027-2039	Total	Taux moyens
Emprunts obligataires			135	150	95	725	1 105	0.6%
Emprunts produits structurés	385	273	87	7	10	2	764	-0.5%
Centrale de lettres de gage des BCS	189	425	434	338	515	3 544	5 445	1.0%
Total	574	698	656	495	620	4 271	7 313	

	État à la fin de l'exercice	Émissions Souscriptions	Remboursements	Variation nette des propres titres	État à la fin de l'exercice
	2020				2021
Emprunts obligataires	821	275		9	1 105
Emprunts produits structurés	703	997	- 977	41	764
Centrale de lettres de gage des BCS	5 387	532	- 474		5 445
Total	6 911	1 804	- 1 451	50	7 313

10.16 Corrections de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	État à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements - Modification de périmètre	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'exercice
	2020							2021
Provisions pour impôts latents	1					0	-0	1
Provisions pour risques de défaillance	20				0	7	-8	19
<i>dont provisions au sens de l'art. 28 al.1 OEPC-FINMA</i>	6				0	3	-1	9
<i>dont provisions pour risques inhérents de défaillance</i>	13				0	4	-7	11
<i>dont provisions pour risques latents de défaillance</i>	0							0
Autres provisions	6	-2		0	0	2	-3	3
Total des provisions	27	-2	0	0	0	9	-11	24
Réserves pour risques ¹⁾ bancaires généraux	666							666
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	118	-38			9	30	-22	97
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	88	-38			8	19	-9	69
<i>dont corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance</i>	30				0	11	-13	29
<i>dont corrections de valeur pour les risques latents</i>	0							0

¹⁾ Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

10.17 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs

	2021		2020	
	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)
Membres du conseil d'administration	0	0	0	0
Membres des organes de direction	32 985	2 120 233	26 884	1 905 992
Collaborateurs	253 084	10 476 018	171 584	8 506 475
Total	286 069	12 596 251	198 468	10 412 467

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

Plans de participation

Rémunération liée à la performance annuelle

Pour les membres de la Direction générale ainsi que les chefs de département de la Banque, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs de la Banque bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 21 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 16 mai 2022 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2022. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 17 mars 2022 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs détermineront jusqu'au 30 mars 2022 la proportion prise sous forme d'actions. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le nombre d'actions pris en compte dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'actions maximal possible.

Les cours de bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 17 mars 2022 et du 16 mai 2022, ils ne sont pas connus au moment de la date de

clôture de la rédaction du présent rapport. De ce fait, le nombre d'actions maximal possible est calculé en prenant en compte le cours de bourse à la clôture du 11 mars 2022, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs du Groupe, à l'exception de ceux de Piguët Galland & Cie SA, ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2021 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 11 mars et le 23 mars 2021;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 79 par action, le cours de bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 11 mars, premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 94,90.

Les montants (nombre d'actions et valeur) pris en compte dans le tableau ci-dessus correspondent au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 94,90 et le prix d'acquisition de CHF 79, soit CHF 15,90.

Rémunération liée à la performance à long terme

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. À la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs décou-

lant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants pris en compte dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2021 pour les différents plans en cours.

Actions gratuites

La Banque distribue vingt actions BCV aux apprentis, maturants et stagiaires universitaires intégrant la Banque au terme de leur formation.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

10.18 Créances et engagements envers les parties liées (en millions de CHF)

	31.12.21		31.12.20	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participant qualifié	6	3 971	8	3 859
Sociétés liées	204	294	206	245
Affaires d'organes	35	14	37	13

Sont considérés comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations conclues avec les membres du Conseil d'administration ont été effectuées aux conditions du marché, celles fournies aux membres de la Direction générale ont bénéficié des conditions usuelles accordées aux collaborateurs. Les opérations avec les autres parties liées ont été réalisées aux conditions du marché.

10.19 Propres parts du capital

Nombre d'actions (en unités)	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
État au 1^{er} janvier 2021		86 061 900	199 012
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			116 600
Achats	92		252 125
Ventes	91		- 258 775
État au 31 décembre 2021		86 061 900	192 362
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			105 850

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été porté au crédit de la réserve issue du capital.

10.20 Structure des échéances des instruments financiers (en millions de CHF)

	À vue	Échéant				Immobilisé	Total		
		Résiliable	dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans			dans plus de 5 ans	
Liquidités	12 600						12 600		
Créances sur les banques	585		300	67			952		
Créances résultant d'opérations de financement de titres		158					158		
Créances sur la clientèle	91	1 528	1 692	516	707	1 676	6 209		
Créances hypothécaires	724	335	3 010	2 944	12 125	10 235	29 373		
Opérations de négoce	200						200		
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	368						368		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 212						1 212		
Immobilisations financières	863		142	363	1 383	1 467	69	4 287	
Total	31.12.21	16 643	2 021	5 144	3 890	14 215	13 377	69	55 359
	31.12.20	15 818	1 758	4 675	3 985	15 473	10 824	53	52 585
Engagements envers les banques	920	509	1 788	161					3 378
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			1 338	120					1 458
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	20 175	15 306	1 793	882	20	20			38 195
Engagements résultant d'opérations de négoce	2								2
Valeurs de remplacement négatives d'instru- ments financiers dérivés	273								273
Engagements résultant des autres instru- ments financiers évalués à la juste valeur	1 340								1 340
Obligations de caisse			0	1					2
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS			157	418	2 468	4 271			7 313
Total	31.12.21	22 709	15 815	5 076	1 582	2 488	4 291		51 961
	31.12.20	20 633	15 434	5 512	1 775	1 922	4 090		49 365

10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (en millions de CHF)

	31.12.21		31.12.20	
	Suisse	Étranger	Suisse	Étranger
Liquidités	12 600		11 550	
Créances sur les banques	318	634	779	568
Créances résultant d'opérations de financement de titres		158	35	201
Créances sur la clientèle	5 659	550	5 306	506
Créances hypothécaires	29 373		28 037	
Opérations de négoce	200		292	21
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	130	238	159	162
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	323	889	247	638
Immobilisations financières	3 096	1 190	2 829	1 255
Comptes de régularisation	66	0	84	2
Participations non consolidées	86	1	69	1
Immobilisations corporelles	393	0	412	0
Valeurs immatérielles			2	
Autres actifs	44	3	31	0
Actifs	52 288	3 664	49 832	3 354
Total en %	93	7	94	6
Engagements envers les banques	1 608	1 770	1 329	1 619
Engagements résultant des opérations de financement de titres	1 458		2 566	214
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	35 335	2 860	32 945	2 479
Engagements résultant d'opérations de négoce	2		1	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	146	127	110	219
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 242	98	849	121
Obligations de caisse	2		2	
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	7 218	95	6 744	167
Comptes de régularisation	139	1	143	2
Autres passifs	181	2	74	1
Provisions	24		27	
Réserves pour risques bancaires généraux	666		666	
Capital social	86		86	
Réserve issue du capital	36		36	
Réserve issue du bénéfice	2 493		2 472	
Réserve de change	-2		-2	
Propres parts du capital	-15		-15	
Intérêts minoritaires au capital propre	0		0	
Bénéfice consolidé	379		331	
Passifs	50 998	4 954	48 364	4 822
Total en %	91	9	91	9

10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays selon le principe du domicile (en millions de CHF)

	31.12.21		31.12.20	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe	2 687	5	2 568	5
<i>France</i>	688	1	694	1
<i>Allemagne</i>	603	1	471	1
<i>Royaume-Uni</i>	375	1	390	1
<i>Luxembourg</i>	361	1	332	1
<i>Pays-Bas</i>	137	0	195	0
<i>Irlande</i>	85	0	46	0
<i>Autriche</i>	81	0	88	0
<i>Autres</i>	357	1	353	1
Asie	388	1	280	1
Amérique latine, Caraïbes	96	0	117	0
États-Unis, Canada	303	1	249	0
Autres	189	0	140	0
Actifs à l'étranger	3 664	7	3 354	6
Suisse	52 288	93	49 832	94
Actifs	55 952	100	53 186	100

10.23 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque (en millions de CHF)

Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	31.12.21		31.12.20	
		Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
1&2	AAA à AA-	3 181	86	2 998	87
3	A+ à A-	168	5	141	4
4	BBB+ à BBB-	66	2	39	1
5	BB+ à BB-	30	1	47	1
6	B+ à B-	206	6	164	5
7	CCC+ à C	10	0	10	0
Sans notation	Sans notation	39	1	39	1
Expositions à l'étranger		3 701	100	3 437	100

10.24 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	12 569	27	2	2	12 600
Créances sur les banques	10	253	345	344	952
Créances résultant d'opérations de financement de titres		104	55		158
Créances sur la clientèle	4 673	378	1 126	32	6 209
Créances hypothécaires	29 354	18			29 373
Opérations de négoce	4			196	200
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	357	- 5	16	0	368
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	326	248	471	168	1 212
Immobilisations financières	3 498	789	0	0	4 287
Comptes de régularisation	59	7	0	0	67
Participations non consolidées	86		1		86
Immobilisations corporelles	393	0			393
Valeurs immatérielles					0
Autres actifs	42	2	1	1	46
Positions portées à l'actif	51 372	1 819	2 017	743	55 952
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	14 145	14 102	18 942	3 101	50 290
Actifs	31.12.21	65 517	15 921	20 959	106 241
	31.12.20	59 259	10 350	15 819	89 254
Engagements envers les banques	1 787	169	1 100	322	3 378
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	250	223	788	197	1 458
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	32 461	2 615	2 567	552	38 195
Engagements résultant d'opérations de négoce	2				2
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	245	13	15	0	273
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	704	258	370	8	1 340
Obligations de caisse	2				2
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	7 223	49	41	1	7 313
Comptes de régularisation	136	2	2	0	139
Autres passifs	117	23	40	4	183
Provisions	12	1	11	0	24
Réserves pour risques bancaires généraux	666				666
Capital social	86				86
Réserve issue du capital	36				36
Réserve issue du bénéfice	2 493				2 493
Réserve de change	- 2				- 2
Propres parts du capital	- 15				- 15
Intérêts minoritaires au capital propre	0				0
Bénéfice consolidé	379				379
Positions portées au passif	46 580	3 352	4 935	1 085	55 952
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	19 039	12 700	15 976	2 634	50 348
Passifs	31.12.21	65 619	16 052	20 910	106 300
	31.12.20	58 921	10 595	16 080	89 311
Position nette par devise	31.12.21	- 102	- 131	49	- 59
	31.12.20	338	- 245	- 262	- 57

11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

11.1 Engagements conditionnels

Créances conditionnelles (en millions de CHF)

	31.12.21	31.12.20	Variation absolue	Variation en %
Garanties irrévocables et similaires	1 025	1 229	- 204	- 17
Autres prestations de garanties	563	525	38	7
Engagements conditionnels	1 588	1 754	- 166	- 9
Créances conditionnelles	0	0	0	0

11.2 Crédits par engagement (en millions de CHF)

	31.12.21	31.12.20	Variation absolue	Variation en %
Engagements résultant de paiements différés	39	46	- 7	- 16

11.3 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.21	31.12.20	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	300	360	- 60	- 17
Crédits fiduciaires	0	0	0	n/a
Opérations fiduciaires	300	360	- 60	- 17

11.4 Avoirs administrés (en millions de CHF)

Répartition	31.12.21	31.12.20	Variation absolue	Variation en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	32 257	26 969	5 288	20
Avoirs sous mandats de gestion	20 193	18 229	1 964	11
Autres avoirs administrés	60 437	57 961	2 476	4
Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)	112 887	103 159	9 728	9
<i>dont prises en compte doubles</i>	<i>12 353</i>	<i>10 671</i>	<i>1 682</i>	<i>16</i>

Évolution	31.12.21	31.12.20	Variation absolue	Variation en %
Total des avoirs administrés initiaux (y compris prises en compte doubles)	103 159	97 840	5 319	5
Apports nets d'argent frais / retraits nets	5 733	4 489	1 244	28
Évolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	3 995	2 086	1 909	92
Autres effets ¹⁾	0	- 1 256	1 256	- 100
Total des avoirs administrés finaux (y compris prises en compte doubles)	112 887	103 159	9 728	9

¹⁾ Suite de la sortie des fonds administrés par Swisscanto consécutive au rachat de la participation par la ZKB en 2015

Avoirs administrés

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoids administrés». Cette définition, qui ressort des prescriptions comptables pour les banques, englobe en particulier certains éléments de la rubrique engagements résultant des dépôts de la clientèle (notamment les comptes épargne, les comptes de placement, les comptes à terme), les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôt dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs pour lesquels le Groupe assume uniquement la garde et n'effectue que les opérations sur titres). Les dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, de conseil, d'administration de fonds de placement, sont inclus dans les avoirs administrés.

Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes, aux commissions et frais ne représentent ni un apport, ni un retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme des mouvements d'argent frais.

12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts

Refinancement des opérations de négoce et intérêts négatifs (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Banques et opérations de financement de titres	-6.5	-3.2	-3.3	-102
Clientèle	482.8	510.1	-27.3	-5
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	18.0	22.6	-4.6	-20
Autres produits d'intérêts	4.3	4.3	-0.0	-1
Produits d'intérêts	498.5	533.8	-35.3	-7
Banques et opérations de financement de titres	-4.2	2.3	-6.5	-285
Clientèle	-41.1	-20.4	-20.7	-102
Obligations de caisse et emprunts	54.7	59.5	-4.8	-8
Autres charges d'intérêts	16.5	18.0	-1.4	-8
Charges d'intérêts	26.0	59.4	-33.4	-56
Résultat brut des opérations d'intérêts	472.6	474.4	-1.9	-0

Les produits d'intérêts de l'exercice 2021 s'élèvent à CHF 498,5 millions et comprennent des intérêts négatifs pour un montant de CHF 7,8 millions contre CHF 5,5 millions en 2020. Ces produits négatifs ont été réalisés principalement sur des transactions avec des banques et opérations de financement de titres (liquidités placées auprès de la BNS et sur des placements interbancaires).

Les charges d'intérêts de l'exercice 2021 s'inscrivent à CHF 26 millions et comprennent des intérêts négatifs pour un montant de CHF 63,7 millions contre CHF 45,5 millions en 2020. Ces charges négatives ont été réalisées sur des transactions avec des banques et opérations de financement de titres, sur des opérations avec la clientèle et dans le cadre de l'activité d'émission d'emprunts (produits structurés).

12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Commissions d'administration	48.0	42.0	6.1	14
Courtages sur titres et dérivés	40.6	36.5	4.1	11
Produits des émissions	13.3	8.8	4.5	51
Commissions de gestion	73.3	61.5	11.9	19
Commissions sur fonds de placement	133.1	113.7	19.4	17
Coupons, opérations fiduciaires et autres	3.7	4.1	-0.3	-8
Total	312.1	266.6	45.5	17

12.3 Produit des commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Cartes, bancomat, transferts et chèques	19.1	16.7	2.4	14
Administration clientèle institutionnelle, relevés et attestations	18.7	18.2	0.5	3
Frais de gestion de comptes	19.4	18.6	0.8	4
Encaissements documentaires, bancassurance	5.0	4.8	0.2	4
Location de safes, tiers numériques, correspondance à disposition	5.6	4.7	0.9	20
Total	67.8	63.0	4.8	8

12.4 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Répartition selon les secteurs d'activité				
Banque des particuliers	17.1	14.4	2.7	19
Banque des entreprises	9.9	9.2	0.7	7
Gestion de fortune	19.2	18.9	0.3	2
Trading	55.5	50.0	5.6	11
Corporate Center	41.5	46.7	- 5.2	- 11
Total	143.2	139.2	4.0	3
Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur				
Instruments de taux (y compris les fonds)	0.8	1.3	- 0.5	- 40
Titres de participation (y compris les fonds)	37.4	20.4	17.1	84
Devises et métaux précieux	117.5	124.9	- 7.4	- 6
Sous-total	155.7	146.5	9.1	6
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	<i>35.7</i>	<i>20.0</i>	<i>15.7</i>	<i>79</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	<i>189.5</i>	<i>162.3</i>	<i>27.2</i>	<i>17</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	<i>- 153.8</i>	<i>- 142.3</i>	<i>11.5</i>	<i>8</i>
Charges de commissions du négoce	- 12.5	- 7.4	5.1	69
Total	143.2	139.2	4.0	3

12.5 Charges de personnel (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Rémunérations fixes et variables	265.2	259.5	5.7	2
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	<i>39.5</i>	<i>36.3</i>	<i>3.2</i>	<i>9</i>
Charges sociales	30.4	27.1	3.3	12
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	38.7	37.4	1.3	4
Autres frais de personnel	15.1	15.2	- 0.2	- 1
Total	349.3	339.2	10.2	3

12.6 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Locaux	22.2	23.1	- 0.9	- 4
Informatique	69.7	69.5	0.1	0
Machines, mobilier, véhicules, etc.	2.5	2.6	- 0.1	- 3
Fournitures de bureau	1.0	1.3	- 0.2	- 19
Télécommunications et frais de ports	6.5	6.1	0.3	6
Communication, publicité, dons et cotisations	13.7	14.2	- 0.5	- 4
Informations financières	14.3	14.4	- 0.1	- 0
Honoraires de la société d'audit	2.3	2.4	- 0.1	- 3
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	<i>2.1</i>	<i>2.2</i>	<i>- 0.1</i>	<i>- 5</i>
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	<i>0.2</i>	<i>0.2</i>	<i>0.0</i>	<i>22</i>
Autres honoraires	5.1	4.5	0.6	13
Trafic des paiements	10.7	10.6	0.1	1
Frais d'émissions	1.4	0.8	0.6	73
Autres charges d'exploitation	6.4	6.7	- 0.3	- 5
<i>dont rémunération pour la garantie de l'Etat ¹⁾</i>	<i>0.3</i>	<i>0.3</i>	<i>- 0.0</i>	<i>- 5</i>
Total	155.8	156.2	- 0.4	- 0

¹⁾ Garantie limitée de l'État de Vaud accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise, gérée par la BCV jusqu'à fin 2021

12.7 Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles

(en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Immeubles et installations immobilières	18.3	18.6	-0.3	-1
Programmes informatiques	47.7	46.1	1.5	3
Autres investissements	3.7	3.6	0.1	3
Participations	0.3	0.3	0.0	0
Goodwill	2.0	3.4	-1.4	-41
Total	72.0	72.1	-0.1	-0

12.8 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Provisions pour risques de défaillance	-0.3	2.1	-2.4	-114
Provisions diverses	-1.4	1.3	-2.7	-215
Pertes diverses	1.1	1.6	-0.5	-31
Total	-0.6	5.0	-5.6	-113

12.9 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Cession d'immobilisations corporelles	12.2	4.2	8.0	192
Autres produits exceptionnels	0.4	0.7	-0.2	-37
Total	12.6	4.8	7.8	161

12.10 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Diverses charges extraordinaires	0.2	0.1	0.1	142
Total	0.2	0.1	0.1	142

12.11 Impôts (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Impôt fédéral direct	31.6	24.1	7.5	31
Impôts cantonaux et communaux	30.6	22.2	8.3	37
Impôts étrangers	0.3	0.4	-0.0	-14
Impôts latents	-0.0	-0.0	-0.0	-38
Total	62.5	46.7	15.8	34
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	15%	13%		

Répartition des impôts par pays	2021		2020	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Suisse	62.2	99.5	46.3	99.2
Luxembourg	0.3	0.5	0.4	0.8
Total	62.5	100.0	46.7	100.0

12.12 Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile de l'exploitation (en millions de CHF)

	2021		2020	
	Suisse	Étranger	Suisse	Étranger
Résultat net des opérations d'intérêts	464.4	-0.0	459.7	-0.4
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	341.5	15.8	295.3	14.9
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	141.9	1.3	137.5	1.6
Autres résultats ordinaires	40.5		36.4	-0.0
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	988.3	17.0	929.1	16.1
Charges de personnel	348.4	0.9	338.3	0.9
Autres charges d'exploitation	154.6	1.2	154.7	1.5
Charges d'exploitation	503.0	2.1	493.0	2.4
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	72.0	0.0	72.1	0.0
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-0.6		5.0	
Résultat opérationnel	413.9	14.9	359.0	13.7

12.13 Résultat par droit de participation

	2021	2020
Bénéfice consolidé, part du Groupe (en millions de CHF)	378.7	330.8
Nombre moyen d'actions émises sur la période (en unités)	86 061 900	86 061 900
Nombre moyen d'actions détenues pour propre compte sur la période (en unités)	-206 915	-238 822
Nombre moyen d'actions en circulation sur la période (en unités)	85 854 985	85 823 078
Résultat par action non dilué (en CHF)	4.41	3.85

Il n'y a pas d'opération financière en cours entraînant une dilution du résultat par action.

13. Autres informations

13.1 Fonds propres réglementaires et ratios de liquidités (en millions de CHF)

	31.12.21	31.12.20
Fonds propres de base durs (CET1)	3 308	3 251
Instruments et réserves	3 340	3 279
Ajustements réglementaires	- 32	- 28
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)	0	0
Instruments	0	0
Ajustements réglementaires	0	0
Fonds propres complémentaires (T2)	26	22
Réserves forcées dans les titres de participation et provisions forfaitaires	25	21
Ajustements réglementaires	1	1
Fonds propres pouvant être pris en compte	3 334	3 274
Actifs pondérés par le risque		
Risque de crédit	16 811	15 858
Actifs sans contrepartie	537	542
Risque de marché	158	234
Risque opérationnel	1 758	1 743
Actifs pondérés par le risque	19 265	18 378
Ratios de fonds propres		
Ratio CET1	17.2%	17.7%
Ratio T1	17.2%	17.7%
Capital total	17.3%	17.8%
Ratio de levier	5.6%	5.8%
Ratios de liquidités		
Ratio de liquidités à court terme (LCR)	157%	136%
Ratio de liquidités à long terme (NSFR) ¹⁾	125%	124%

¹⁾ Ratio publié sur base volontaire et calculé selon les dernières directives publiées par la FINMA en la matière

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le calcul de l'adéquation des fonds propres selon les normes du Comité de Bâle.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III. Il est disponible sur l'application iPad BCV Investor Relations et sur le site internet, bcv.ch.

Il donne également des informations sur les ratios de levier et de liquidités, aussi bien pour le Groupe que pour la Maison mère.

13.2 Informations par secteur d'activité

13.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **banque des particuliers** couvre les besoins de la clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 500 000, sans gestion de fortune, ou de financement immobilier jusqu'à CHF 1,2 million. Ce secteur inclut le département Multicanal, qui contribue au développement des offres digitales de la Banque.

La **banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, de la clientèle immobilière, des grandes entreprises, des collectivités publiques et du trade finance.

La **gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de banque dépositaire, la prévoyance professionnelle ainsi que les filiales Piquet Galland & Cie SA, Gërifonds SA et GEP SA.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour les clients et pour compte propre sur les marchés des devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés.

Le **Corporate Center** regroupe le Conseil d'administration, la Direction générale, le département des Ressources humaines, le département Stratégie et Organisation, le département Médias et Communication, le secteur Qualité de service, la division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance, Juridique), la division Gestion crédit (Analyses, Support et Affaires spéciales) et la division Services (Solutions IT, Infrastructures IT, Infrastructures et services généraux, Opérations et Sécurité).

D'une manière générale, les revenus sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique Opérations brutes d'intérêts correspond à la marge commerciale brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du

marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession, incluant un régime interne de prix de transfert pour la liquidité).

Dans le contexte des taux d'intérêt négatifs persistants, les marges commerciales sur les dépôts sont calculées avec un minimum à zéro pour les particuliers, la clientèle privée et les entreprises (sauf Grandes entreprises et Trade Finance).

Pour le Corporate Center, les opérations brutes d'intérêts contiennent le résultat de la transformation des échéances, l'activité interbancaire, le résultat des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues pour les secteurs d'activité opérant avec la clientèle. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes, les variations de provisions existantes et les récupérations de créances amorties sont attribués au Corporate Center.

Le résultat des opérations de négoce clientèle sur devises et produits structurés est attribué au secteur d'activité Trading, qui partage une partie de ces revenus avec les autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client. Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille.

Les «Autres résultats» sont attribués en fonction de leur nature.

Les charges d'exploitation et les amortissements sont répartis en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes en fonction des prestations internes fournies entre les secteurs d'activité.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les revenus, les volumes d'af-

fares sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Les volumes d'affaires en monnaies étrangères et les résultats (revenus) liés des secteurs d'activité opérant avec la clientèle sont évalués avec des cours de change constants fixés en début d'année, la différence avec le résultat de la conversion comptable des monnaies étrangères (voir ch. 6.7) est affectée au Corporate center.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan des comptes du Groupe, chiffre 11.4.

Les fonds propres sont alloués en fonction du type d'affaire dans chaque secteur d'activité à 13,0%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

	Banque des particuliers		Banque des entreprises	
	2021	2020	2021	2020
13.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité				
(en millions de CHF)				
Créances sur la clientèle ¹⁾	146	112	5 032	4 930
Créances hypothécaires	9 409	8 908	11 097	10 589
Crédits à la clientèle	9 555	9 021	16 130	15 519
Dépôts de la clientèle ¹⁾	11 367	10 411	12 676	11 426
Engagements hors bilan	126	87	2 470	2 759
Avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)	13 840	12 490	15 068	15 567

13.2.3 Résultat par secteur d'activité (en millions de CHF)

Opérations brutes d'intérêts	121.2	115.4	234.3	224.7
Pertes sur créances, variations de provisions existantes et récupérations de créances amorties ²⁾	-3.2	-3.4	-28.2	-30.8
Opérations nettes d'intérêts	118.0	111.9	206.1	193.9
Opérations de commissions	48.8	42.5	47.9	43.4
Opérations de négoce	17.1	14.4	9.9	9.2
Autres résultats	1.1	1.1	3.7	3.8
Revenus	185.0	170.0	267.7	250.4
Charges de personnel	-44.2	-43.6	-32.4	-31.7
Charges d'exploitation	-36.7	-35.6	-10.5	-10.8
Amortissements	-13.2	-13.6	-1.6	-1.7
Facturation interne	-42.2	-40.9	-57.1	-58.4
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-1.3	-1.1	-5.0	-5.6
Résultat opérationnel	47.3	35.1	161.1	142.2
Produits et charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Impôts calculés ³⁾ et intérêts minoritaires	-6.5	-4.8	-22.2	-19.6
Bénéfice consolidé	40.8	30.3	138.8	122.5

13.2.4 Indicateurs

Fonds propres moyens (en millions de CHF) ⁴⁾	275	271	1 334	1 284
Rentabilité des capitaux propres (ROE en %) ⁵⁾	14.8	11.2	10.4	9.5
Ratio charges / produits (en %) ⁵⁾	72.5	77.1	34.4	36.5
Effectif moyen	354	353	192	190

Les chiffres 2020 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

- ¹⁾ Les volumes d'affaires en monnaies étrangères et les résultats (revenus) liés des secteurs d'activité opérant avec la clientèle sont évalués avec des cours de change constants fixés en début d'année, la différence avec le résultat de la conversion comptable des monnaies étrangères (voir ch 6.7) est affectée au Corporate Center
- ²⁾ Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes, les variations de provisions existantes et les récupérations de créances amorties sont attribués au Corporate Center
- ³⁾ Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur
- ⁴⁾ Allocation de fonds propres à 13,0% aux secteurs d'activité, le surplus est enregistré au Corporate Center
- ⁵⁾ Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements (hors goodwill) et facturation interne, les produits aux revenus avant pertes sur créances

Gestion de fortune		Trading		Corporate Center		Groupe BCV	
2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
870	722	0	0	161	47	6 209	5 812
8 109	7 743	0	0	757	797	29 373	28 037
8 978	8 465	0	0	919	844	35 582	33 849
12 804	12 692	25	0	1 323	894	38 195	35 424
101	80	9	0	641	492	3 347	3 418
82 727	74 279	0	0	1 253	823	112 887	103 159
124.6	119.0	2.7	4.0	-10.2	11.3	472.6	474.4
-3.0	-3.5	0.0	0.0	26.2	22.6	-8.2	-15.1
121.6	115.5	2.7	4.0	16.0	34.0	464.4	459.4
259.8	224.6	-2.3	-1.1	3.1	0.7	357.3	310.2
19.2	18.9	55.5	50.0	41.5	46.7	143.2	139.2
1.3	1.5	0.0	0.0	34.3	30.0	40.5	36.4
401.8	360.6	55.9	52.9	94.9	111.3	1 005.4	945.2
-112.9	-110.0	-12.7	-12.7	-147.1	-141.2	-349.3	-339.2
-39.1	-39.6	-7.1	-7.0	-62.3	-63.1	-155.8	-156.2
-13.4	-15.6	-2.5	-2.1	-41.3	-39.1	-72.0	-72.1
-55.0	-53.4	-3.6	-4.6	157.9	157.4	0.0	0.0
-0.2	-1.1	-0.5	-0.9	7.6	3.7	0.6	-5.0
181.2	140.9	29.4	25.6	9.7	28.9	428.8	372.7
0.4	-0.0	0.0	0.0	12.0	4.8	12.4	4.8
-26.0	-20.3	-4.1	-3.5	-3.7	1.6	-62.5	-46.7
155.6	120.6	25.4	22.1	18.1	35.3	378.7	330.8
357	353	69	68	1 518	1 569	3 553	3 545
43.6	34.2	36.6	32.5	0	0	10.7	9.3
53.9	59.1	46.4	50.0	0	0	56.7	58.7
545	542	50	51	792	768	1 933	1 903

13.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2017	2018	2019	2020	2021
Produit des intérêts et des escomptes	576.4	573.1	570.3	511.2	480.5
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	34.7	31.0	27.9	22.6	18.0
Charges d'intérêts	- 113.3	- 108.0	- 101.4	- 59.4	- 26.0
Résultat brut des opérations d'intérêts	497.8	496.1	496.9	474.4	472.6
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	- 20.2	- 5.9	9.8	- 15.1	- 8.2
Résultat net des opérations d'intérêts	477.6	490.1	506.7	459.4	464.4
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	250.3	250.2	259.4	266.6	312.1
Produit des commissions sur les opérations de crédit	44.6	46.1	44.5	36.2	42.1
Produit des commissions sur les autres prestations de service	71.8	72.6	73.6	63.0	67.8
Charges de commissions	- 50.3	- 51.7	- 54.6	- 55.5	- 64.7
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	316.4	317.2	322.9	310.2	357.3
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	133.9	128.1	128.1	139.2	143.2
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	2.5	2.1	0.5	2.0	4.3
Produit des participations	6.2	11.9	13.7	6.5	5.5
<i>dont des autres participations non consolidées</i>	6.2	11.9	13.7	6.5	5.5
Résultat des immeubles	10.9	7.5	7.5	7.1	7.0
Autres produits ordinaires	20.0	20.0	22.9	21.2	24.3
Autres charges ordinaires	- 0.9	- 0.3	- 0.3	- 0.4	- 0.6
Autres résultats ordinaires	38.7	41.1	44.3	36.4	40.5
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	966.6	976.5	1 002.0	945.2	1 005.4
Charges de personnel	- 337.0	- 332.7	- 339.3	- 339.2	- 349.3
Autres charges d'exploitation	- 171.4	- 167.5	- 165.2	- 156.2	- 155.8
Charges d'exploitation	- 508.4	- 500.2	- 504.5	- 495.4	- 505.2
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	- 70.4	- 68.8	- 71.3	- 72.1	- 72.0
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	- 1.2	- 4.7	- 7.2	- 5.0	0.6
Résultat opérationnel	386.5	402.9	418.9	372.7	428.8
Produits extraordinaires	16.8	34.9	0.7	4.8	12.6
Charges extraordinaires	- 0.0	- 0.0	- 0.2	- 0.1	- 0.2
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Impôts	- 83.1	- 88.1	- 56.6	- 46.7	- 62.5
Bénéfice consolidé	320.3	349.7	362.9	330.8	378.7
Intérêts minoritaires	- 0.0	- 0.0	- 0.0	- 0.0	- 0.0
Bénéfice consolidé, part du Groupe	320.2	349.7	362.9	330.8	378.7

13.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31.12.17	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21
Liquidités	8 044	8 235	8 384	11 550	12 600
Créances sur les banques	1 013	1 921	1 186	1 347	952
Créances résultant d'opérations de financement de titres	499	314	239	236	158
Créances sur la clientèle	4 826	5 677	5 752	5 812	6 209
Créances hypothécaires	25 407	26 079	27 016	28 037	29 373
Opérations de négoce	186	334	277	312	200
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	282	268	273	321	368
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	653	621	784	886	1 212
Immobilisations financières	3 753	3 767	3 811	4 084	4 287
Comptes de régularisation	91	80	85	87	67
Participations non consolidées	70	70	69	69	86
Immobilisations corporelles	519	445	433	412	393
Valeurs immatérielles	12	9	5	2	0
Autres actifs	57	42	36	31	46
Actifs	45 415	47 863	48 352	53 186	55 952
Engagements envers les banques	1 398	2 655	1 703	2 948	3 378
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 350	1 809	1 502	2 781	1 458
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	30 512	31 375	33 048	35 424	38 195
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	2	1	2
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	205	236	213	329	273
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	812	766	918	969	1 340
Obligations de caisse	15	7	3	2	2
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	7 392	7 244	7 094	6 911	7 313
Comptes de régularisation	172	156	154	145	139
Autres passifs	87	77	114	75	183
Provisions	15	15	16	27	24
Fonds étrangers	41 958	44 341	44 766	49 612	52 308
Réserves pour risques bancaires généraux	701	701	701	666	666
Capital social	86	86	86	86	86
Réserve issue du capital	121	35	35	36	36
Réserve issue du bénéfice	2 249	2 371	2 419	2 472	2 493
Réserve de change	-1	-1	-2	-2	-2
Propres parts du capital	-19	-20	-18	-15	-15
Intérêts minoritaires au capital propre	0	0	0	0	0
Bénéfice consolidé	320	350	363	331	379
Fonds propres	3 457	3 522	3 586	3 574	3 644
Passifs	45 415	47 863	48 352	53 186	55 952



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes du Groupe

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise et de ses filiales (le Groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé et l'état des capitaux propres consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 121 à 162) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux prescriptions comptables applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du Groupe». Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Méthodes relatives à l'identification et l'évaluation des correctifs de valeur des créances sur la clientèle et hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du Groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Méthodes relatives à l'identification et l'évaluation des correctifs de valeur des créances sur la clientèle et hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

Élément clé de l'audit

Les opérations de crédits hypothécaires et les créances sur la clientèle constituent l'une des principales activités du Groupe et représentent environ deux tiers de son bilan au 31 décembre 2021. L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie repose largement sur l'utilisation de méthodes de notation développées par le Groupe. L'évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances compromises ou présentant des risques accrus, repose sur une méthode d'analyse prenant en considération différents éléments tels que des facteurs de marché, la volonté de rembourser et la capacité financière estimée du client ou l'estimation de la valeur des sûretés.

L'identification des risques et l'évaluation des correctifs de valeur correspondants reposent ainsi sur des modèles et des analyses qui impliquent un jugement de la part du Conseil d'administration et de la Direction générale. Les expositions générant une plus grande incertitude sont typiquement celles résultant de crédits non couverts, ou celles sujettes à une perte de valeur des couvertures.

Pour plus d'informations concernant les méthodes relatives à l'identification et l'évaluation des correctifs de valeur des créances sur la clientèle et créances hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus, voir les chiffres suivants des comptes du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2021 :

- Chiffre 7.2 «Risque de crédit» (p. 133 à 135 du Rapport annuel)
- Chiffre 10.2 «Couverture des créances et des opérations hors bilan, créances compromises» (p. 139 du Rapport annuel)

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du Groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du Groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le Groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du Groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.



Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

KPMG SA

Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Ruedin
Expert-réviseur agréé

Genève, le 14 mars 2022

Données financières

Comptes de la Maison mère

1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes	31.12.21	31.12.20	Variation absolue	Variation en %
Actifs					
Liquidités		12 229	11 226	1 004	9
Créances sur les banques		944	1 438	- 494	- 34
Créances résultant d'opérations de financement de titres	5.1	158	236	- 78	- 33
Créances sur la clientèle	5.2	5 977	5 620	356	6
Créances hypothécaires	5.2	28 769	27 508	1 260	5
Opérations de négoce	5.3	200	312	- 112	- 36
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	5.4	368	320	48	15
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	5.3	1 212	885	327	37
Immobilisations financières	5.5	4 263	4 060	203	5
Comptes de régularisation		67	82	- 15	- 18
Participations		194	177	17	10
Immobilisations corporelles		370	388	- 18	- 5
Autres actifs	5.6	38	26	12	47
Actifs	5.18	54 789	52 278	2 512	5
Total des créances de rang subordonné		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0
Passifs					
Engagements envers les banques		3 449	2 985	464	16
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	5.1	1 458	2 781	- 1 322	- 48
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	5.19	37 001	34 513	2 488	7
Engagements résultant d'opérations de négoce	5.3	2	1	0	33
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5.4	268	321	- 53	- 16
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	5.3/5.10	1 340	969	371	38
Obligations de caisse		2	2	- 0	- 15
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS)		7 313	6 911	402	6
Comptes de régularisation		125	131	- 6	- 4
Autres passifs	5.6	179	76	103	136
Provisions	5.11	21	23	- 2	- 9
Fonds étrangers		51 159	48 713	2 446	5
Réserves pour risques bancaires généraux	5.11	666	666	0	0
Capital social	5.12/5.15/5.16	86	86	0	0
Réserve légale issue du capital		7	7	0	0
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement</i>		7	7	0	0
Réserve légale issue du bénéfice		87	87	0	0
Réserves facultatives issues du bénéfice		2 425	2 399	25	1
Propres parts du capital		- 15	- 15	0	- 3
Bénéfice de l'exercice		375	335	40	12
Fonds propres		3 631	3 565	66	2
Passifs		54 789	52 278	2 512	5
Total des engagements de rang subordonné		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0

Opérations hors bilan (en millions de CHF)	Notes	31.12.21	31.12.20	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	5.2	1 592	1 759	- 167	-9
Engagements irrévocables	5.2	1 466	1 429	38	3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	5.2	243	178	65	37
Crédits par engagement	5.2	39	46	- 7	- 16

2. Compte de résultat (en millions de CHF)

	Notes	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		471.2	502.1	- 30.9	- 6
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		17.9	22.5	- 4.6	- 21
Charges d'intérêts		- 24.1	- 57.5	- 33.3	- 58
Résultat brut des opérations d'intérêts	7.1	464.9	467.2	- 2.3	- 0
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		- 8.2	- 14.9	- 6.8	- 45
Résultat net des opérations d'intérêts		456.7	452.2	4.5	1
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		209.1	177.2	31.8	18
Produit des commissions sur les opérations de crédit		42.1	36.2	5.9	16
Produit des commissions sur les autres prestations de service		64.4	59.6	4.8	8
Charges de commissions		- 24.0	- 19.6	4.4	23
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		291.5	253.5	38.0	15
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	7.2	132.5	128.7	3.8	3
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		4.2	1.8	2.4	138
Produit des participations		19.2	21.5	- 2.2	- 10
Résultat des immeubles		6.7	6.8	- 0.1	- 2
Autres produits ordinaires		24.8	21.7	3.1	14
Autres charges ordinaires		- 0.6	- 0.4	0.2	54
Autres résultats ordinaires		54.3	51.3	2.9	6
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		935.1	885.8	49.3	6
Charges de personnel	7.3	- 307.9	- 299.1	8.8	3
Autres charges d'exploitation	7.4	- 140.0	- 140.0	- 0.1	- 0
Charges d'exploitation		- 447.8	- 439.1	8.7	2
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		- 66.4	- 64.9	1.5	2
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.5	0.6	- 4.4	- 5.0	- 113
Résultat opérationnel		421.4	377.4	44.0	12
Produits extraordinaires	7.6	12.0	1.8	10.2	571
Charges extraordinaires	7.7	- 0.0	- 0.1	- 0.0	- 76
Impôts	7.8	- 58.5	- 44.0	14.5	33
Bénéfice de l'exercice		374.9	335.2	39.7	12
Répartition du bénéfice	8				
Bénéfice de l'exercice		374.9	335.2		
Bénéfice au bilan		374.9	335.2		
Répartition du bénéfice					
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		56.5	25.4		
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		0.0	0.0		
- Distribution au moyen du bénéfice au bilan		318.4	309.8		

3. État des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice de l'exercice	Fonds propres Maison mère
État au 1^{er} janvier 2019	86	7	86	701	2 276	-20	362	3 499
Attribution aux réserves facultatives					61		-61	0
Dividende 2018							-301	-301
Acquisition de propres parts au capital						-22		-22
Aliénation de propres parts au capital						24		24
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes			0					0
Bénéfice de l'exercice							372	372
État au 31 décembre 2019	86	7	87	701	2 337	-18	372	3 572
Attribution aux réserves facultatives					62		-62	0
Dividende 2019							-310	-310
Acquisition de propres parts au capital						-18		-18
Aliénation de propres parts au capital						20		20
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes			0					0
Constitution de corrections de valeur et provisions pour risques inhérents				-35				-35
Bénéfice de l'exercice							335	335
État au 31 décembre 2020	86	7	87	666	2 399	-15	335	3 565
Attribution aux réserves facultatives					25		-25	0
Dividende 2020							-310	-310
Acquisition de propres parts au capital						-23		-23
Aliénation de propres parts au capital						23		23
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes			0					0
Bénéfice de l'exercice							375	375
État au 31 décembre 2021	86	7	87	666	2 425	-15	375	3 631

4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère

4.1 Raison sociale, forme juridique et siège

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

4.2 Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 30 avril 2014 (OB), à l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC) du 31 octobre 2019 et aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et conglomerats financiers (PCB) du 31 octobre 2019 (circulaire FINMA 2020/1); ils montrent la situation économique de la Banque de façon à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée, selon le principe de la présentation fiable.

4.3 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (bouclément individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants:

4.3.1 Participations

Les participations englobent les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

4.3.2 Propres parts du capital

Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la «Réserve légale issue du bénéfice» alors que pour les comptes du Groupe, ils sont attribués à la «Réserve issue du capital».

4.4 Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2021.

4.5 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Les principes d'évaluation et de gestion des risques sont les mêmes que pour les comptes du Groupe; ils sont décrits sous le chiffre 7 desdits comptes.

4.6 Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Les commentaires relatifs à l'utilisation de la comptabilité de couverture sont les mêmes que pour les comptes du Groupe; ils sont présentés sous le chiffre 8 desdits comptes.

4.7 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes de la Maison mère n'était connu au 11 mars 2022, date de clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

5. Informations et notes se rapportant au bilan

5.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.21	31.12.20
Valeur comptable des créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt et de prise en pension ¹⁾	158	236
Valeur comptable des engagements résultant des dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension ¹⁾	1 458	2 781
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	1 442	2 756
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	1 442	2 756
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	171	255
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	0	0
<i>dont titres aliénés</i>	0	0

¹⁾ Avant prise en compte de contrats de compensation

5.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

Créances compromises (en millions de CHF)

		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle		586	2 337	3 129	6 053
Créances hypothécaires		28 782			28 782
<i>Immeubles d'habitation</i>		23 068			23 068
<i>Immeubles commerciaux</i>		1 307			1 307
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>		908			908
<i>Autres</i>		3 499			3 499
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.21	29 368	2 337	3 129	34 834
	31.12.20	28 086	2 297	2 856	33 238
Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.21	29 355	2 337	3 053	34 745
	31.12.20	28 072	2 297	2 760	33 129
Engagements conditionnels		9	314	1 269	1 592
Engagements irrévocables		447	76	943	1 466
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				243	243
Crédits par engagement				39	39
Hors bilan	31.12.21	456	390	2 493	3 339
	31.12.20	380	477	2 554	3 411

		Montant brut	Produit estimé de la réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Créances et engagements hors bilan compromis	31.12.21	126	- 48	78	72
	31.12.20	181	- 73	108	89
Variation absolue		- 54	- 25	- 29	- 17
Variation en %		- 30	- 34	- 27	- 20

5.3 Opérations de négoce

Autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

Actifs	31.12.21	31.12.20
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	158
<i>dont cotés</i>	0	158
Titres de participation	4	4
Métaux précieux et matières premières	196	151
Opérations de négoce	200	312
Titres de créances	48	76
Produits structurés	0	1
Autres	1 164	809
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 212	885
Total des actifs	1 412	1 198
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	0	76

Engagements	31.12.21	31.12.20
Titres de créances, papiers / opérations du marché monétaire	0	0
<i>dont cotés</i>	0	0
Titres de participation	2	1
Autres passifs du négoce	0	0
Opérations de négoce	2	1
Titres de créances	0	0
Produits structurés	1 340	969
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	1 340	969
Total des engagements	1 342	970
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	55	34

5.4 Instruments financiers dérivés (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	
Swaps	4	4	358	215	66	16 878	
Futures			113				
Options (OTC)	0		66				
Instruments de taux	4	4	537	215	66	16 878	
Contrats à terme et swaps	451	503	46 423				
Options (OTC)	30	28	2 413				
Devises et métaux précieux	481	531	48 836	0	0	0	
Futures			2				
Options (OTC)	34	32	672				
Options (exchange traded)							
Titres de participation / indices	34	32	674	0	0	0	
Futures			0				
Autres	0	0	0	0	0	0	
Total	31.12.21	519	567	50 047	215	66	16 878
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		64	61	–	–	–	–
	31.12.20	474	530	35 916	174	118	7 368
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		94	81	–	–	–	–

		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Récapitulation				
Instruments de négoce		519	567	50 047
Instruments de couverture		215	66	16 878
Total avant impact des contrats de netting	31.12.21	734	633	66 925
	31.12.20	647	648	43 284
Total après impact des contrats de netting	31.12.21	368	268	66 925
	31.12.20	320	321	43 284
Variation	absolue	48	–53	23 641
	en %	15	–16	55

Récapitulation selon les contreparties

	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de compensation)	164	155	50

5.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.21		31.12.20	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	4 170	4 203	3 983	4 093
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	4 170	4 203	3 983	4 093
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	0	0	0	0
Titres de participation	25	79	25	71
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	4	4	4	4
Immeubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	69	72	53	57
Immobilisations financières	4 263	4 354	4 060	4 221
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	4 170	–	3 983	–

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
Titres de créance à la valeur comptable	4 009					161	4 170

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels la Banque a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation d'une autre agence qui est utilisée.

En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui sont retenues, selon le même processus en cascade.

Les positions sans notation, ni au niveau de l'émission, ni au niveau de l'émetteur, sont des titres de créance de 1^{er} ordre sur des collectivités publiques suisses et sur la centrale d'émission pour la construction de logements.

5.6 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.21		31.12.20	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	0	148	0	56
Impôts indirects	33	6	18	6
Coupons / Coupons et titres échus	0	0	0	0
Comptes de règlement	2	18	5	7
Actifs et passifs divers	3	6	3	6
Autres actifs et autres passifs	38	179	26	76

5.7 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31.12.21		31.12.20	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	164		161	
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	8 079	5 445	8 236	5 387
Autres	433	433	339	339
Actifs nantis / cédés	8 676	5 878	8 735	5 726
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

5.8 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

Instrument de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.21	31.12.20
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	241	248

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV au 31 décembre 2021.

5.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur, ni à fin 2021, ni à fin 2020.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
		31.12.21	31.12.20	Variation		2021	2020
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV	58.3	0	0	0	0.0	0.0	0.0
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Caisse de pensions BCV et Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	115.6	0	0	0	34.0	34.0	32.8
Total ¹⁾	173.9	0	0	0	34.0	34.0	32.8

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2021.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs de la BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de

la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

5.10 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total	
	Évaluation globale		Évaluation séparée			
	Comptabilisation dans les opérations de négoce	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé		
Instruments de taux	–	0			0	
Titres de participation	–	1 285	760	– 25	2 020	
Devises	–	49	4	0	53	
Matières premières / métaux précieux	–	6	0	0	6	
Total	31.12.21	–	1 340	764	– 25	2 079
	31.12.20	–	969	703	– 34	1 639

Tous les produits structurés comportent des titres de créance propres.

Évaluation globale

Les produits structurés, de type «participation» (parts de «panier» de valeurs mobilières) et de type «optimisation de la performance» émis via la plateforme deritrade®, sont évalués de manière globale. Ils sont enregistrés dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur». La juste valeur découle d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Évaluation séparée

Sont évalués de manière séparée les produits structurés de type «optimisation de la performance» (hors ceux émis via la plateforme deritrade®), «participation» et «protection du capital» émis par la Banque et contenant une composante de taux d'intérêt.

Ces produits structurés font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et le ou les dérivés incorporés. L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous «Emprunts». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de taux d'intérêt sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

5.11 Corrections de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	État à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements - Modification de périmètre	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'exercice
	2020							2021
Provisions pour risques de défaillance	20				0	7	-8	19
<i>dont provisions au sens de l'art. 28 al.1 OEPC-FINMA</i>	6				0	3	-1	9
<i>dont provisions pour risques inhérents de défaillance</i>	13				0	4	-7	11
<i>dont provisions pour risques latents de défaillance</i>	0							0
Autres provisions	4	-1			0	1	-2	2
Total des provisions	23	-1	0	0	0	8	-10	21
Réserves pour risques ¹⁾ bancaires généraux	666							666
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	113	-38			8	30	-22	91
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	83	-38			8	19	-9	63
<i>dont corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance</i>	30				0	11	-13	29
<i>dont corrections de valeur pour les risques latents</i>	0							0

¹⁾ Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

5.12 Capital social (en millions de CHF)

	2021		2020	
	Nombre de titres	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
Capital-actions				
Action nominative, entièrement libérée		Nominal		CHF 1.00 ¹⁾
État au 1 ^{er} janvier	86 061 900	86	86 061 900	86
Pas de mouvement	0	0	0	0
État au 31 décembre	86 061 900	86	86 061 900	86
<i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i>		86		86

¹⁾ Suite à la décision de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 2020, la BCV a procédé à la division des actions par un facteur dix, le 28 mai 2020

Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

5.13 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs

	2021		2020	
	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)
Conseil d'administration	0	0	0	0
Direction générale	32 985	2 120 233	26 884	1 905 992
Collaborateurs	247 284	10 378 133	168 934	8 453 791
Total	280 269	12 498 366	195 818	10 359 783

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

Plans de participation

Rémunération liée à la performance annuelle

Pour les membres de la Direction générale ainsi que les chefs de département, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 21 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 16 mai 2022 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2022. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 17 mars 2022 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs détermineront jusqu'au 30 mars 2022 la proportion prise sous forme d'actions. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le nombre d'actions pris en compte dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'actions maximal possible.

Les cours de bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 17 mars 2022 et du 16 mai 2022, ils ne sont pas connus au moment de la date de clôture de la rédaction du présent rapport. De ce fait, le nombre d'actions maximal possible est calculé en prenant en compte le cours de bourse à la clôture du 11 mars 2022, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs de la Banque ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2021 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 11 mars et le 23 mars 2021;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 79,00 par action, le cours de bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 11 mars, premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 94,90.

Les montants (nombre d'actions et valeur) pris en compte dans le tableau ci-dessus correspondent au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 94,90 et le prix d'acquisition de CHF 79,00 soit CHF 15,90.

Rémunération liée à la performance à long terme

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. À la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs découlant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants pris en compte dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2021 pour les différents plans en cours.

Actions gratuites

La Banque distribue vingt actions BCV aux apprentis, maturation et stagiaires universitaires intégrant la Banque au terme de leur formation.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

5.14 Créances et engagements envers les parties liées (en millions de CHF)

	31.12.21		31.12.20	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participant qualifié	5	3 971	5	3 859
Sociétés du Groupe	7	91	105	56
Sociétés liées	204	294	206	245
Affaires d'organes	34	8	35	8

Sont considérés comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations conclues avec les membres du Conseil d'administration ont été effectuées aux conditions du marché, celles fournies aux membres de la Direction générale ont bénéficié des conditions usuelles accordées aux collaborateurs. Les opérations avec les autres parties liées ont été réalisées aux conditions du marché.

5.15 Participant significatif (en millions de CHF)

	31.12.21			31.12.20		
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
Avec droit de vote						
État de Vaud, participation directe	57 622 520	57.6	66.95%	57 622 520	57.6	66.95%

5.16 Propres parts du capital et composition du capital propre

Nombre d'actions (en unités)	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
État au 31 décembre 2020		86 061 900	199 012
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			116 600
Achats	92		252 125
Ventes	91		- 258 775
État au 31 décembre 2021		86 061 900	192 362
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>			105 850

La composition du capital propre est décrite au chiffre 5.12, page 185.

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice.

Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice et la réserve légale issue du capital ne dépassent pas, à elles deux, la moitié du capital-actions (CHF 43 millions), elles ne peuvent être employées qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire. Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

À relever que la Banque doit maintenir, par ailleurs, une partie de ses réserves afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

5.17 Rémunérations et crédits accordés aux organes

5.17.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres en exercice des organes dirigeants

Rémunérations détaillées (voir pages 190-191)

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2021, une rémunération brute de CHF 1 400 000 a été octroyée aux sept membres du Conseil d'administration en fonction au 31 décembre 2021. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration s'élèvent à CHF 145 045 (AVS/AC/LAA et allocations familiales). La Banque ne verse pas de contribution au 2^e pilier pour les sept membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BGV et assument entièrement leurs cotisations au 2^e pilier.

La rémunération comprend des honoraires, des indemnités et des frais de représentation.

Le vice-président bénéficie d'un supplément d'indemnité fixe de CHF 20 000. Pour les comités créés par le Conseil d'administration, à savoir le Comité Audit et Risque et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomina-

tion, les indemnités annuelles ont été fixées comme suit: CHF 40 000 pour la présidence du Comité Audit et Risque et CHF 20 000 pour la fonction de membre de ce comité; les indemnités du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination correspondent à CHF 20 000 pour la présidence et à CHF 10 000 pour les autres membres.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'élève à CHF 128 333.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2021, une rémunération brute de CHF 8 010 100 a été octroyée aux huit membres de la Direction générale en fonction en 2021. Elle comprend une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 3 700 000.

Cette rémunération sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 5 mai 2022. En cas d'accord, elle sera versée en mai 2022 en partie en espèces pour un montant de CHF 2 590 000, le solde de CHF 1 110 000 étant versé sous forme d'actions bloquées entre 5 et 10 ans. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale s'élèvent à CHF 1 344 450 pour le 2^e pilier et à CHF 818 674 pour les autres charges (AVS/AC/LAA, perte de gain et allocations familiales), sous réserve de l'approbation de la rémunération liée à la performance annuelle par l'Assemblée générale.

Attribution d'actions au titre de l'exercice 2021

Membres du Conseil d'administration

Depuis 2018, les membres du Conseil d'administration touchent la totalité de leur rémunération en espèces.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2021, les membres de la Direction générale en fonction au 31 décembre 2021 recevront des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de leur rémunération liée à la performance annuelle. Le nombre d'actions bloquées sera déterminé en fonction du cours de bourse de clôture du 16 mai 2022. En outre, en ce qui concerne le plan d'intéressement, les membres de la Direction générale ont souscrit 7200 actions bloquées.

Honoraires et rémunérations additionnelles

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-avant. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration sont entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2021, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 294 503.

Crédits aux organes

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, comme pour l'ensemble du personnel, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1^{er} rang à taux variable est de 1,9% au 31 décembre 2021. Pour les prêts hypothécaires à court terme et à taux fixes (moyen – long terme), l'intérêt appliqué est majoré en fonction de la durée. Sur l'année 2021, la majoration de ces taux a varié entre 0,11% et 0,48%.

Détention d'actions

Membres du Conseil d'administration

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 1000 actions BCV, à acquérir d'ici la fin du premier mandat. Au 31 décembre 2021, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 46 712 actions BCV.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 179 851 actions BCV.

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 (en CHF)

	Jacques de Watteville Président	Jean- François Schwarz Vice- président	Jack Clemons Membre	Ingrid Deltenre Membre	Eftychia Fischer Membre	Fabienne Freymond Cantone Membre	Peter Ochsner Membre	Total	Rémuné- ration moyenne hors Président
Honoraires	600 000	115 000	95 000	95 000	95 000	95 000	95 000	1 190 000	98 333
Indemnités comités	0	10 000	20 000	20 000	20 000	10 000	40 000	120 000	20 000
Autres	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	90 000	10 000
Total	630 000	135 000	125 000	125 000	125 000	115 000	145 000	1 400 000	128 333
Charges sociales ³⁾	49 356	15 322	15 601	16 595	15 601	14 387	18 183	145 045	15 948

¹⁾ AVS/AC/LAA, allocations familiales. La Banque ne verse pas de contribution au 2^e pilier pour les sept membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV et assument entièrement leurs cotisations au 2^e pilier

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020 (en CHF)

	Jacques de Watteville Président	Jean- François Schwarz Vice- président dès le 1er mai	Jack Clemons Membre	Ingrid Deltenre Membre	Eftychia Fischer Membre dès le 1er mai	Fabienne Freymond Cantone Membre	Peter Ochsner Membre	Total	Rémuné- ration moyenne hors Président
Honoraires	600 000	108 334	95 000	95 000	63 334	95 000	95 000	1 151 668	91 945
Indemnités comités	0	13 334	20 000	16 667	13 334	10 000	40 000	113 335	18 889
Autres	30 000	10 000	10 000	10 000	6 667	10 000	10 000	86 667	9 445
Total	630 000	131 668	125 000	121 667	83 335	115 000	145 000	1 351 670	120 278
Charges sociales ³⁾	47 755	16 715	15 770	15 732	10 202	15 450	22 085	143 709	15 992

¹⁾ AVS/AC/LAA, allocations familiales. La Banque ne verse pas de contribution au 2^e pilier pour les sept membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, qui ne sont pas au bénéfice de prestations de retraite conformément au cadre légal et réglementaire, sont affiliés à la Caisse de pensions de la BCV et assument entièrement leurs cotisations au 2^e pilier

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2021 (en CHF)

	Total		Pascal Kiener CEO	
	Actions (en unités)		Actions (en unités)	
Rémunération fixe		4 643 404		960 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en espèces ¹⁾		2 590 000		441 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en actions ^{1) 2)}		749 000		105 536
Actions du plan d'intéressement ³⁾	7 200	4 896	1 000	680
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0		0	
Autres		22 800		6 000
Total		8 010 100		1 513 216
<i>Exercice précédent</i>		<i>7 603 138</i>		<i>1 434 459</i>
Rémunération liée à la performance à long terme exercice 2019 - 2021				
Attribution d'actions à CHF 74 par action ⁴⁾	14 030	1 038 220	1 880	139 120
<i>Exercice précédent</i>	<i>15 040</i>	<i>1 428 800</i>	<i>1 880</i>	<i>178 600</i>
Total global		9 048 320		1 652 336
<i>Exercice précédent</i>		<i>9 031 938</i>		<i>1 613 059</i>
Charges 2 ^e pilier		1 344 450		220 059
Autres charges sociales ⁵⁾		818 674		147 304
<i>Exercice précédent</i>				
Charges 2 ^e pilier		1 206 121		211 437
Autres charges sociales ⁵⁾		797 910		140 309

¹⁾ Montants à approuver par l'Assemblée générale 2022

²⁾ Le nombre d'actions sera calculé en fonction du cours de bourse du 16 mai 2022, arrondi à l'unité supérieure. La valeur en francs suisses correspond à la valeur escomptée découlant de la durée de blocage des actions

³⁾ Différence entre le prix d'acquisition (CHF 79,00) et le cours de bourse du 11 mars 2021 (CHF 94,90) à sa valeur escomptée

⁴⁾ Cours de bourse du 11 mars 2022

⁵⁾ AVS/AC/LAA, perte de gain, allocations familiales

Crédits aux organes (en CHF)

31.12.21

	Fonction	Nominal	Couvert	Non couvert	Exploité
Conseil d'administration					
Jacques de Watteville	Président	200 000	200 000		200 000
Jean-François Schwarz	Vice-président	11 250 000	11 250 000		10 900 000
Jack Clemons	Membre	365 000	365 000		365 000
Ingrid Deltenre	Membre	0			
Eftychia Fischer	Membre	2 100 000	2 100 000		2 100 000
Fabienne Freymond Cantone	Membre	0			
Peter Ochsner	Membre	0			
Total		13 915 000	13 915 000	0	13 565 000
Exercice précédent		11 815 000	11 815 000	0	11 165 000
Direction générale					
Total		23 596 000	23 536 000	60 000	21 868 000
Exercice précédent		27 190 000	27 190 000	0	25 766 000
Gérard Haerberli ¹⁾	Directeur général	8 104 000	8 104 000	0	7 669 000

¹⁾ Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

Aucun crédit n'a été accordé à des sociétés liées aux organes.

Détention d'actions et d'options

		31.12.21	31.12.20
		Actions (en unités)	Actions (en unités)
Conseil d'administration			
Jacques de Watteville	Président	2 000	2 000
Jean-François Schwarz	Vice-président	36 910	36 910
Jack Clemons	Membre	1 000	1 000
Ingrid Deltenre	Membre	1 740	1 740
Efychia Fischer	Membre	1 060	1 060
Fabienne Freymond Cantone	Membre	1 002	680
Peter Ochsner	Membre	3 000	3 000
Total		46 712	46 390
Direction générale			
Pascal Kiener	CEO	41 177	36 460
Andreas Diemant	Entreprises	10 335	6 400
Gérard Haerberli	Private Banking	19 115	20 500
Christian Meixenberger	Services	10 503	6 300
Thomas W. Paulsen	CFO	10 441	12 220
Bertrand Sager	Gestion crédit	46 133	42 130
José François Sierdo	Retail	27 901	27 930
Fabrice Welsch ¹⁾	Asset Management & Trading	14 246	
Total		179 851	151 940

¹⁾ En 2020, pas membre de la Direction générale

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détenaient pas d'options au 31 décembre 2021.

5.17.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Rémunérations versées aux anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2021

Un ancien membre de la Direction générale a reçu 1260 actions représentant le prorata du plan de rémunération liée à la performance long terme 2019-2021.

Crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préfé-

rentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier des conditions en usage dans la branche accordées aux collaborateurs.

Les anciens membres de la Direction générale ayant quitté la Banque pour partir à la retraite continuent à bénéficier des conditions en usage dans la branche accordées aux collaborateurs.

M. Jean-François Schwarz, ancien Directeur général et pensionné de la Caisse de pensions de la BCV, entré au Conseil d'administration le 1^{er} janvier 2019, continue de bénéficier des conditions en usage de la branche, accordées aux collaborateurs sur ses prêts hypothécaires à taux fixes jusqu'à leur échéance. Pour le surplus, à l'instar des autres membres du Conseil d'administration, il ne bénéficie plus des conditions préférentielles jusqu'à la fin de son mandat.

5.18 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque (en millions de CHF)

Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	Valeur absolue	31.12.21	Valeur absolue	31.12.20
			Part en %		Part en %
1&2	AAA à AA-	3 081	86	2 906	87
3	A+ à A-	168	5	140	4
4	BBB+ à BBB-	64	2	37	1
5	BB+ à BB-	30	1	46	1
6	B+ à B-	204	6	164	5
7	CCC+ à C	10	0	9	0
Sans notation	Sans notation	31	1	29	1
Expositions à l'étranger		3 587	100	3 332	100

5.19 Compte spécial de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (en millions de CHF)

Garantie par l'État de Vaud et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

	2021	2020
Le capital en dépôt au 1^{er} janvier	172.4	178.6
a enregistré les mouvements suivants:		
excédent net des paiements durant l'exercice	- 21.8	- 6.1
capitalisation des intérêts nets au 31 décembre	0.0	0.0
soit une variation nette de	- 21.8	- 6.1
Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à ¹⁾	150.6	172.4
<i>dont garantis par l'État de Vaud</i>		103.2

¹⁾ Avant transformation en prestations BCV

	31.12.21	31.12.20	Évolution
Répartition et évolution par type de prestation			
Livrets et comptes Épargne nominatifs	109.7	127.4	- 17.7
Livrets et comptes Épargne Senior	21.8	24.8	- 3.0
Livrets Épargne au porteur	18.6	19.7	- 1.1
Livrets et comptes Épargne Jeunesse	0.5	0.6	- 0.1
Total	150.6	172.4	- 21.8

Sur proposition du Conseil d'État, le Grand Conseil vaudois a décidé, en décembre 2020, de dissoudre la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (CECV) en abrogeant le décret du 20 juin 1995 sur l'organisation de la CECV et en modifiant en conséquence la loi sur la BCV. Cette nouvelle loi prévoit (art 32a de la LBCV) que la BCV reprenne les actifs et les passifs de la CECV par fusion avec effet au 31 décembre 2021.

Chaque déposant a vu sa prestation CECV transformée en prestation BCV et la CECV est ainsi liquidée.

6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

6.1 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.21	31.12.20	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	170	227	-57	-25

6.2 Avoirs administrés

La BCV n'ayant pas l'obligation de publier ces chiffres, ceux-ci ne sont présentés, sur une base volontaire, qu'au niveau des comptes consolidés (voir chiffre 11.4 des comptes du Groupe).

7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

7.1 Résultat des opérations d'intérêts

Refinancement des opérations de négoce et intérêts négatifs (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Banques et opérations de financement de titres	-7.1	-3.6	-3.5	-97
Clientèle	474.1	501.4	-27.3	-5
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	17.9	22.5	-4.6	-21
Autres produits d'intérêts	4.2	4.3	-0.1	-3
Produits d'intérêts	489.1	524.6	-35.6	-7
Banques et opérations de financement de titres	-4.3	2.2	-6.6	-293
Clientèle	-41.0	-20.4	-20.6	-101
Obligations de caisse et emprunts	54.7	59.5	-4.8	-8
Autres charges d'intérêts	14.8	16.1	-1.3	-8
Charges d'intérêts	24.1	57.5	-33.3	-58
Résultat brut des opérations d'intérêts	464.9	467.2	-2.3	-0

Les produits d'intérêts de l'exercice 2021 s'élèvent à CHF 489,1 millions et comprennent des intérêts négatifs pour un montant de CHF 8,4 millions contre CHF 5,9 millions en 2020. Ces produits négatifs ont été réalisés principalement sur des transactions avec des banques et opérations de financement de titres (liquidités placées auprès de la BNS et sur des placements interbancaires).

Les charges d'intérêts de l'exercice 2021 s'inscrivent à CHF 24,1 millions et comprennent des intérêts négatifs pour un montant de CHF 63,8 millions contre CHF 45,6 millions en 2020. Ces charges négatives ont été réalisées sur des transactions avec des banques et opérations de financement de titres, sur des opérations avec la clientèle et dans le cadre d'activité d'émission d'emprunts (produits structurés).

7.2 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Répartition selon les secteurs d'activité				
Banque des particuliers	17.1	14.4	2.7	19
Banque des entreprises	9.9	9.2	0.7	7
Gestion de fortune	9.8	9.2	0.6	7
Trading	55.5	50.0	5.6	11
Corporate Center	40.2	46.0	-5.7	-13
Total	132.5	128.7	3.8	3

Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur

Instruments de taux (y compris les fonds)	0.8	1.3	-0.5	-40
Titres de participation (y compris les fonds)	37.4	20.4	17.1	84
Devises et métaux précieux	108.1	115.3	-7.2	-6
Sous-total	146.3	136.9	9.4	7
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	<i>35.7</i>	<i>20.0</i>	<i>15.7</i>	<i>79</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	<i>189.5</i>	<i>162.3</i>	<i>27.2</i>	<i>17</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	<i>-153.8</i>	<i>-142.3</i>	<i>11.5</i>	<i>8</i>
Charges de commissions du négoce	-13.8	-8.1	5.6	69
Total	132.5	128.7	3.8	3

7.3 Charges de personnel (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Rémunérations fixes et variables	233.5	229.2	4.2	2
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	34.7	31.9	2.2	7
Charges sociales	27.0	23.8	3.2	13
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	34.0	32.8	1.2	4
Autres frais de personnel	13.5	13.3	0.2	1
Total	307.9	299.1	8.8	3

7.4 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Locaux	19.2	19.6	-0.4	-2
Informatique	64.5	65.1	-0.6	-1
Machines, mobilier, véhicules, etc.	2.5	2.5	-0.0	-1
Fournitures de bureau	0.9	1.1	-0.3	-24
Télécommunications et frais de ports	6.2	5.8	0.3	6
Communication, publicité, dons et cotisations	12.5	12.9	-0.3	-3
Informations financières	12.5	12.5	-0.1	-1
Honoraires de la société d'audit	1.9	2.0	-0.1	-4
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	1.7	1.8	-0.1	-6
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	0.2	0.2	0.0	21
Autres honoraires	4.4	3.7	0.7	19
Trafic des paiements	10.7	10.6	0.1	1
Frais d'émissions	1.4	0.8	0.6	71
Autres charges d'exploitation	3.3	3.3	-0.1	-2
<i>dont rémunération pour la garantie de l'Etat ¹⁾</i>	0.3	0.3	-0.0	-5
Total	140.0	140.0	-0.1	-0

¹⁾ Garantie limitée de l'Etat de Vaud accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise gérée par la BCV, jusqu'à fin 2021

7.5 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Provisions pour risques de défaillance	-0.3	2.1	-2.4	-114
Provisions diverses	-1.3	0.7	-2.0	-289
Pertes diverses	1.0	1.6	-0.5	-34
Total	-0.6	4.4	-5.0	-113

7.6 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Cession d'immobilisations corporelles	11.7	1.2	10.5	n/s
Autres produits exceptionnels	0.4	0.6	-0.2	-41
Total	12.0	1.8	10.2	571

7.7 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Diverses charges extraordinaires	0.0	0.1	-0.0	-76
Total	0.0	0.1	-0.0	-76

7.8 Impôts (en millions de CHF)

	2021	2020	Variation absolue	Variation en %
Impôt fédéral direct	29.8	23.0	6.9	30
Impôts cantonaux et communaux	28.7	21.0	7.7	37
Total	58.5	44.0	14.5	33
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	14%	12%		

8. Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 5 mai 2022, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes:

Le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 374,9 millions, est réparti comme suit:

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	3.70	86 061 900	318.4
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			0.0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice			56.5
			374.9

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 11 mai 2022.



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes de la Maison mère

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 174 à 199) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Méthodes relatives à l'identification et l'évaluation des correctifs de valeur des créances sur la clientèle et hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Méthodes relatives à l'identification et l'évaluation des correctifs de valeur des créances sur la clientèle et hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus

Élément clé de l'audit

Les opérations de crédits hypothécaires et les créances sur la clientèle constituent l'une des principales activités de la Banque et représentent environ deux tiers de son bilan au 31 décembre 2021. L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie repose largement sur l'utilisation de méthodes de notation développées par la Banque. L'évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances compromises ou présentant des risques accrus, repose sur une méthode d'analyse prenant en considération différents éléments tels que des facteurs de marché, la volonté de rembourser et la capacité financière estimée du client ou l'estimation de la valeur des sûretés.

L'identification des risques et l'évaluation des correctifs de valeur correspondants reposent ainsi sur des modèles et des analyses qui impliquent un jugement de la part du Conseil d'administration et de la Direction générale. Les expositions générant une plus grande incertitude sont typiquement celles résultant de crédits non couverts, ou celles sujettes à une perte de valeur des couvertures.

Pour plus d'informations concernant les méthodes d'identification des risques de crédit et l'évaluation des correctifs de valeur des créances sur la clientèle et créances hypothécaires compromises ou présentant des risques accrus, voir les chiffres suivants des comptes de la Maison mère et du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2021 :

- Chiffre 7.2 «Risque de crédit» (p. 133 à 135 du Rapport annuel)
- Chiffre 5.2 «Couverture des créances et des opérations hors bilan, créances compromises» (p. 179 du Rapport annuel)

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan (page 199) est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Ruedin
Expert-réviseur agréé

Genève, le 14 mars 2022



Ruche parrainée par



BCV

www.bcv.ch

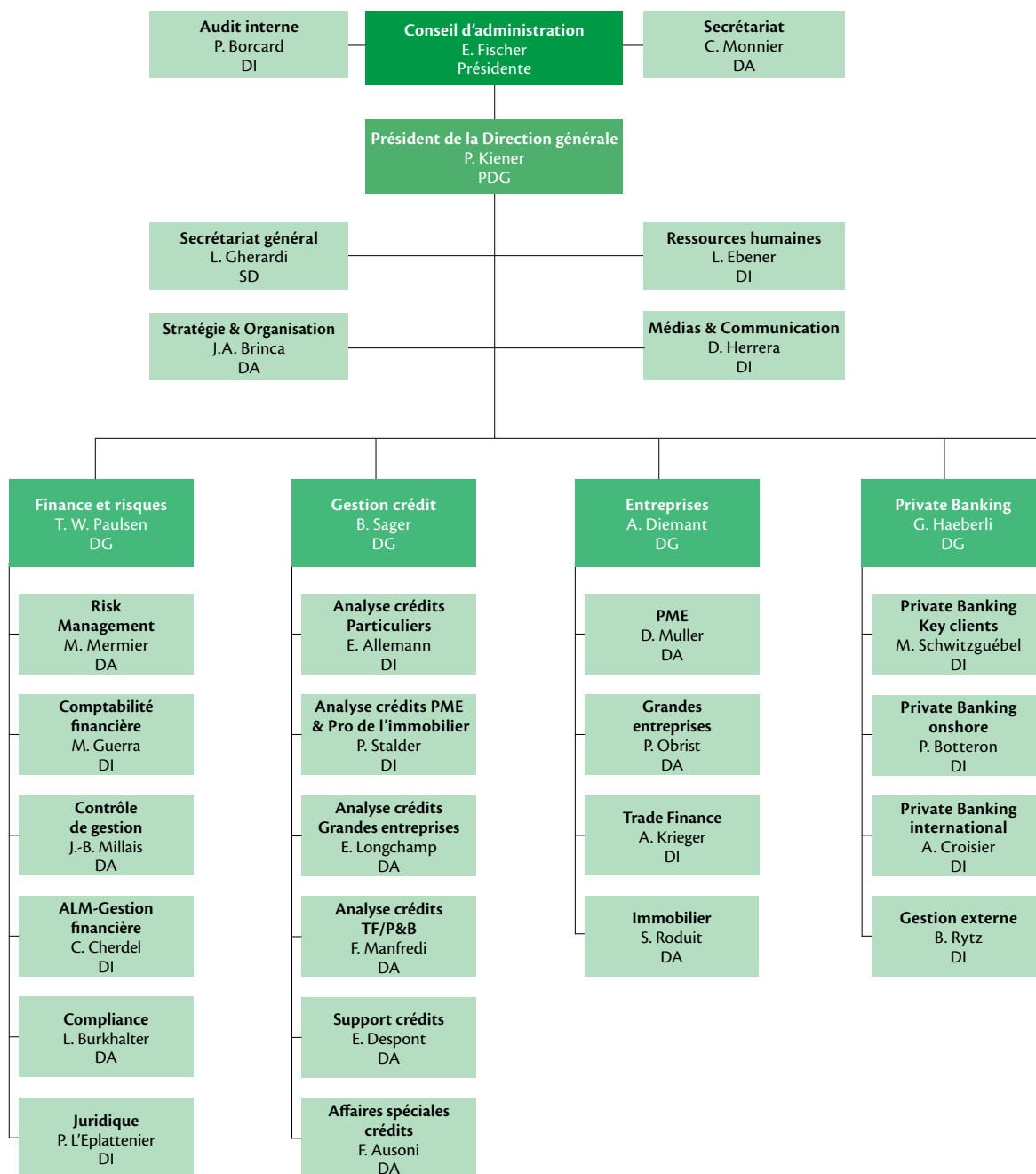


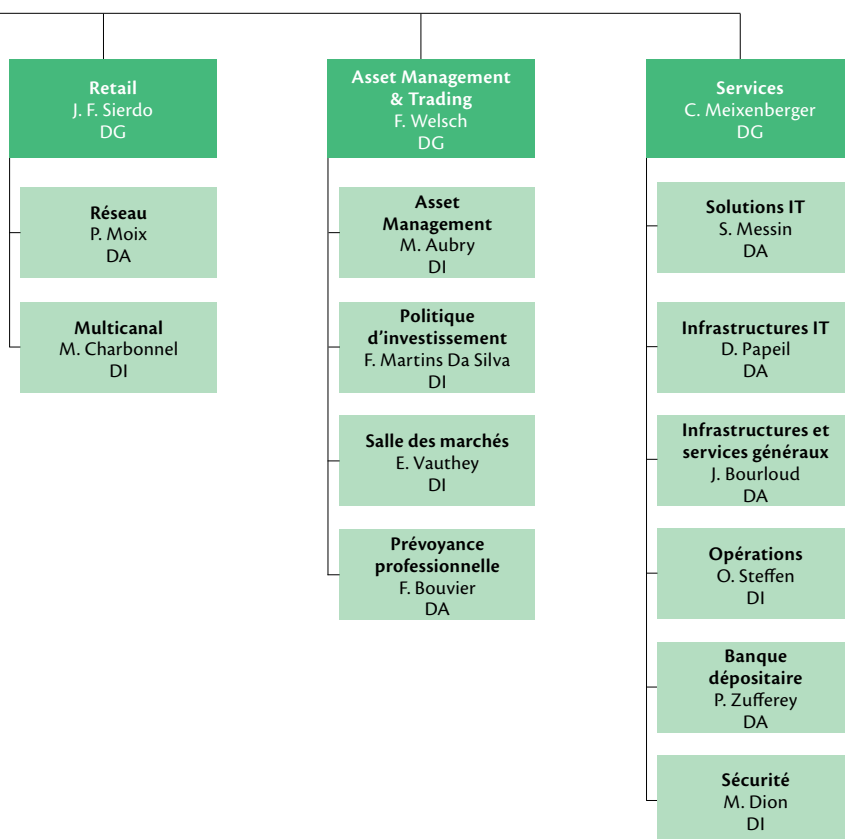
Printemps d'abeilles

La BCV parraine des ruches de l'association Printemps d'abeilles, qui s'engage pour la protection des pollinisateurs.

Organigramme

Situation au 01.03.2022





DG: directeur(rice) général(e)

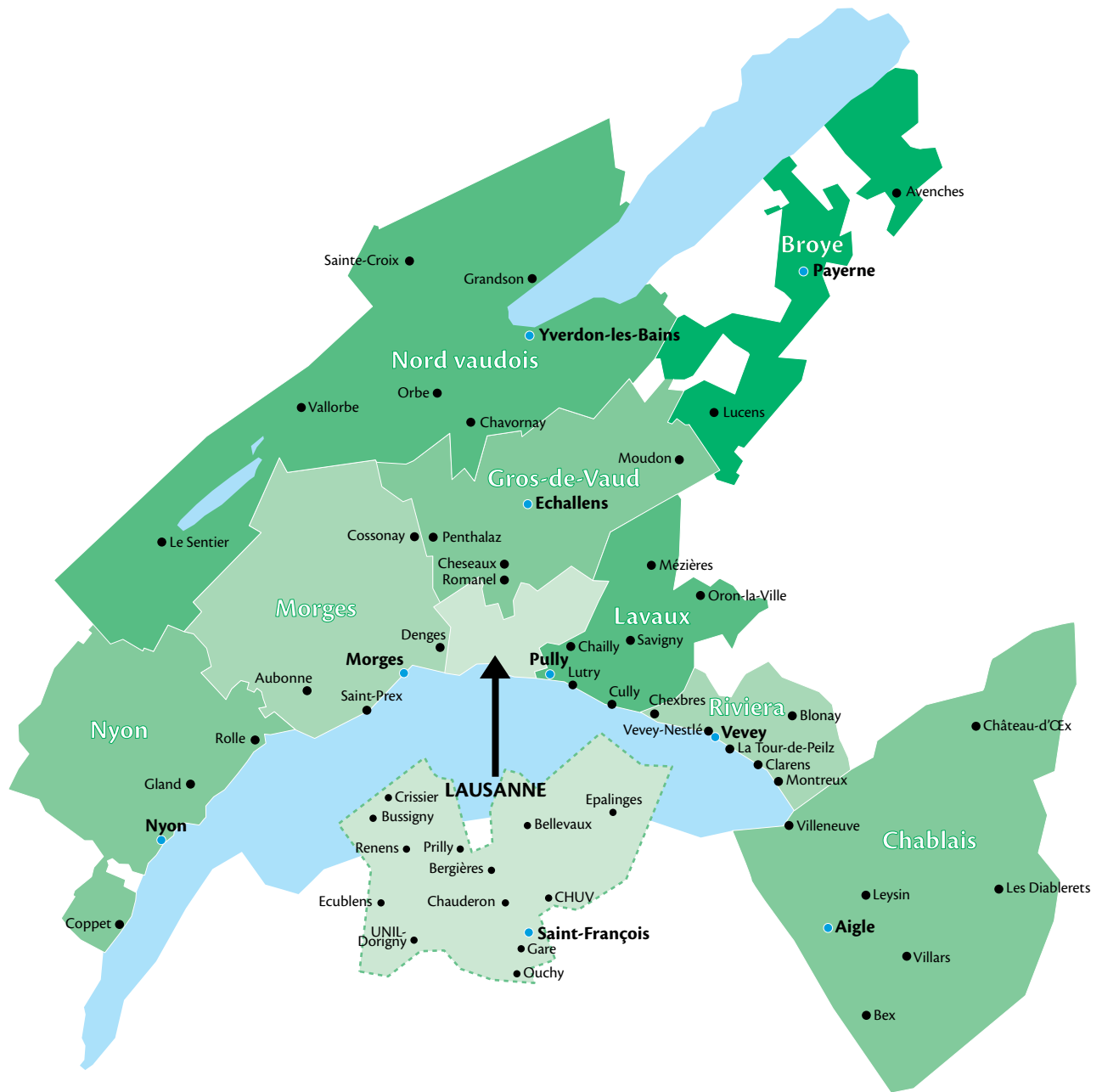
DI: directeur(rice)

DA: directeur(rice) adjoint(e)

SD: sous-directeur(rice)

Organisation du réseau

Situation au 01.03.2022



Responsables régionaux

Situation au 01.03.2022

Région Broye

Clientèle privée
Private Banking
PME

Cristina Martinez
Hubert Joye
Julien Gander

Région Morges

Clientèle privée
Private Banking
PME

Cédric Weissert
Daniel Vuffray
Patrick Blanc

Région Chablais

Clientèle privée
Private Banking
PME

Dario Bucci
Vincent Mottier
David Hunacek

Région Nord vaudois

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pascal Udry
Adrian Kocher
Alexandre Berthoud

Région Gros-de-Vaud

Clientèle privée
Private Banking
PME

Aleksandar Radic
Pierre-Yves Zimmermann
Stéphane Binggeli

Région Nyon

Clientèle privée
Private Banking
PME

Jean-Daniel Dreifuss
Valérie Grivel
Jean-Marc Pichon

Région Lausanne

Clientèle privée
Private Banking
PME

Sébastien Launaz
Pascal Aubry
Henri-Pierre Monney

Région Riviera

Clientèle privée
Private Banking
PME

David Platel (a.i.)
Christophe Millius
Rachel Perroud

Région Lavaux

Clientèle privée
Private Banking
PME

David Platel
Cédric Molleyres
Cédric Ottet

Agences

Situation au 01.03.2022

Région Broye

Avenches

Route de Lausanne 9
Case postale
1580 Avenches

Lucens

Avenue de la Gare 4 A
Case postale
1522 Lucens

Payerne

Rue du Temple 9
Case postale
1530 Payerne

Région Chablais

Aigle

Rue du Collège 2
Case postale
1860 Aigle

Bex

Rue Centrale 5
Case postale
1880 Bex

Château-d'Œx

Grand-Rue 82
Case postale
1660 Château-d'Œx

Les Diablerets

Les Ormonts 7
Case postale
1865 Les Diablerets

Leysin

Place du Marché
Case postale
1854 Leysin

Villars

Avenue Centrale 119
Case postale
1884 Villars

Villeneuve

Grand-Rue 1
Case postale
1844 Villeneuve

Région Gros-de-Vaud

Cheseaux-sur-Lausanne

Rue du Pâquis 1
Case postale
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Échallens

Place de la Gare 7
Case postale
1040 Échallens

Moudon

Rue du Temple 10
Case postale
1510 Moudon

Penthalaz

Place Centrale 3
Case postale
1305 Penthalaz

Romanel

Centre commercial Migros
En Félezin
1032 Romanel-sur-Lausanne

Région Lausanne

Bellevaux

Route Aloys-Fauquez 116
1018 Lausanne

Bergières

Avenue Bergières 42
Case postale
1000 Lausanne 22

Bussigny

Rue St-Germain 2 A
Case postale
1030 Bussigny

Chauderon

Place Chauderon 8
Case postale
1001 Lausanne

CHUV

Rue du Bugnon 46
Case postale
1011 Lausanne

Crissier

Centre MMM
Case postale
1023 Crissier

Écublens

Chemin du Croset 3
Case postale
1024 Écublens

Épalinges

Place de la Croix-Blanche 17
Case postale
1066 Épalinges

Lausanne - Gare

Place de la Gare 10
Case postale
1001 Lausanne

Ouchy

Avenue d'Ouchy 76
1006 Lausanne

Prilly

Route de Cossonay 21
Case postale
1008 Prilly

Renens

Rue du Midi 15
Case postale
1020 Renens

UNIL

Internef - Dorigny
Case postale
1015 Lausanne

Lausanne - St-François

Place St-François 14
Case postale
1001 Lausanne

Région Lavaux

Chailly

Avenue de Chailly 10
Case postale
1000 Lausanne 12

Cully

Place de l'Hôtel de Ville 7
Case postale
1096 Cully

Lutry

Route de Lavaux 166
Case postale
1095 Lutry

Mézières

Rue du Théâtre 2
Case postale
1083 Mézières

Oron-la-Ville

Le Bourg 16
Case postale
1610 Oron-la-Ville

Pully

Rue de la Poste 8
Case postale
1009 Pully

Savigny

Place du Forum 2
Case postale
1073 Savigny

Région Morges

Aubonne

Chemin du Mont-Blanc 2
Case postale
1170 Aubonne

Cossonay

Rue des Étangs 5
Case postale
1304 Cossonay-Ville

Denges

Route de Genève 107 B
Case postale
1026 Denges

Morges Hôtel-de-Ville

Place de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale
1110 Morges 1

St-Prex

Route de Rolle 2
Case postale
1162 St-Prex

Région Nord vaudois

Chavornay

Route d'Yverdon 2
Case postale
1373 Chavornay

Grandson

Place du Château 8
Case postale
1422 Grandson

Le Sentier

Grand-Rue 36
Case postale
1347 Le Sentier

Orbe

Place du Marché 9
Case postale
1350 Orbe

Ste-Croix

Rue Neuve 2
Case postale
1450 Ste-Croix

Vallorbe

Rue de l'Horloge 1
Case postale
1337 Vallorbe

Yverdon-les-Bains

Rue des Remparts 17
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Région Nyon

Coppet

Rue Froide 1
Case postale
1296 Coppet

Gland

Avenue du Mont-Blanc 14 A
Case postale
1196 Gland

Nyon

Rue Perdttemps 6
Case postale
1260 Nyon 1

Rolle

Grand-Rue 60
Case postale
1180 Rolle

Région Riviera

Blonay

Route du Village 7
Case postale
1807 Blonay

Chexbres

Grand-Rue
Case postale
1071 Chexbres

Clarens

Avenue Vinet 15
Case postale
1815 Clarens

La Tour-de-Peilz

Grand-Rue 38
Case postale
1814 La Tour-de-Peilz

Montreux

Grand-Rue 50
Case postale
1820 Montreux

Vevey - Gare

Place de la Gare
Case postale
1800 Vevey 1

Vevey - Nestlé

Avenue Nestlé 55
Case postale
1800 Vevey 1

Impressum

Remerciements

La BCV tient à remercier ses partenaires, collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce document

Coordination globale
Grégory Duong

Coordination graphique
Nicole Robertson

Rédaction

Jean-Pascal Baechler
Loic Burkhalter
Marina De Carli
Grégory Duong
Maxime Mermier
Christian Monnier
Mutunge Nsengimana
Roger Walder

Réalisation graphique
Nicole Robertson

Photographies
Blaise Schalbetter
Jean-Bernard Sieber
Printemps d'abeilles

Photolithographie
Images3 SA, Renens

Papier
Imprimé sur papier 100% recyclé, certifié Ange Bleu

Impression
Genoud Arts graphiques
Le Mont-sur-Lausanne



Siège social
Place Saint-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne
Suisse

Téléphone: 0844 228 228
Adresse Swift: BCVLCH2L
Clearing: 767
GIIN: 6X567Y.00000.LE.756
Internet: www.bcv.ch
e-mail: info@bcv.ch

